

CATALOGUE DES PRODUITS & SERVICES



PRÉVENTION



EXTINCTION



ÉVACUATION ET SECOURS



APPLICATIONS

sicli

La confiance à portée de main

Chubb sicli

ÉDITORIAL

Chubb France vous présente son nouveau catalogue des services et produits SICLI.

Ce catalogue a été conçu comme un véritable outil de gestion de votre protection incendie au quotidien. Considérez-le comme votre partenaire incendie.

Le risque incendie est présent dans tous les secteurs d'activité. Le dysfonctionnement ou le vieillissement des installations, l'inadéquation des équipements face à un risque qui évolue, le manque d'attention ou encore la malveillance sont autant de facteurs pouvant mener à des sinistres aux conséquences souvent dévastatrices.

Ce catalogue présente l'ensemble de nos solutions et se veut le plus exhaustif possible tout en intégrant de nombreuses nouveautés. Ne restez pas seul face au risque incendie, vous pouvez compter sur nous car nos équipes sont à vos côtés pour vous aider à trouver les solutions les plus adaptées à votre métier, votre environnement, vos équipes.

Notre mission est de vous aider à protéger les personnes et les biens, de sauver des vies.

Nous mettons tout en œuvre pour être votre choix numéro 1 pour votre sécurité incendie et nous espérons que cet outil et nos équipes sauront vous guider dans vos choix.

La direction commerciale

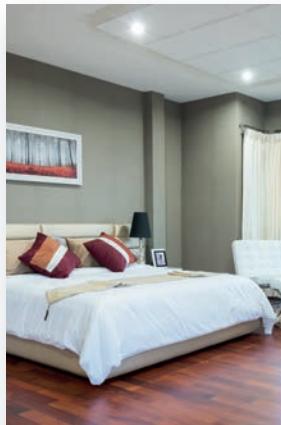
UNE SOLUTION

pour chaque application

Conseil et formation



Numéro 1 français dans le domaine de la formation et du conseil à la sécurité et sécurité incendie.
70 formateurs conseil répartis sur le territoire national.
10 conseillers techniques.
26 unités mobiles de formation.
Des innovations constantes (Cofeasy, Mobifeu+, réalité virtuelle ...).
Des formations qualifiantes et diplômantes.



Éclairage de sécurité



1^{er} réseau pour la maintenance. Application de la norme NF C 71-830.
Plus de 1 100 000 blocs d'éclairage de sécurité entretenus.
600 techniciens qualifiés, spécifiquement formés sur les B.A.E.S.
(Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité) multimarques.
Une offre complète pour le remplacement du matériel.



S'appuyant sur l'expertise de nos deux marques : **Chubb** et **Sicli**, nous vous proposons une offre unique de solutions de sécurité :
- Détection incendie,
- Extinction automatique (gaz, mousse),
- Brouillard d'eau,
- Éclairage de sécurité,
- Désenfumage,
- Compartimentage,
- Extincteurs,
- RIA,
- Colonne et poteau d'incendie
- Plans de sécurité,
- Conseil et formation.

Détection



Plus de 240 000 détecteurs installés par an.
Plus de 2,2 millions de détecteurs entretenus annuellement.
L'offre produit la plus complète du marché : du plus petit équipement d'alarme jusqu'au plus grand système de sécurité incendie.
L'évolution maîtrisée des installations existantes.
La simplicité d'exploitation.



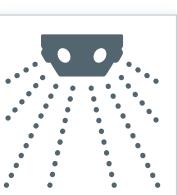
Extinction automatique (gaz, mousse)



Plus de 700 zones protégées par an.
Une offre complète d'agents extincteurs.
Une offre complète de tableaux d'extinction (d.e.c.t.).
Des solutions uniques de mise en œuvre pour une installation maîtrisée.



Brouillard d'eau



Solution moderne et hautement efficace pour la plupart des types de feux en industrie et tertiaire ERP. Le système HI-FOG® (une solution de Marioff) est le système brouillard d'eau le plus performant avec :
• plus de 10 000 tests et essais au feu,
• plus de 100 approbations,
• plus de 15 000 systèmes installés et réceptionnés avec succès à travers le monde.



Extincteurs

1^{er} réseau pour la maintenance.

900 techniciens qualifiés.

3,6 millions d'extincteurs entretenus.

Une gamme complète d'extincteurs conformes à la norme EN3.



Parmi toutes ces solutions, il y a celle qui vous correspond.

Que votre environnement soit résidentiel, tertiaire, industriel ou public (E.R.P.) nous personnalisons nos solutions.

Une entreprise organisée autour de la qualité pour vous satisfaire.

Grâce à des produits et systèmes certifiés, des qualifications "d'installateur et mainteneur", nous garantissons un haut niveau de performance.



Colonnes et poteaux d'incendie

Plus de 9000 colonnes et poteaux d'incendie vérifiés.



Robinets Incendie Armés

1^{er} réseau pour la maintenance.

Plus de 130 000 RIA vérifiés.

Une offre complète de RIA adaptables à tous types d'installations.



Désenfumage

Plus de 230 000 dispositifs vérifiés.

Des équipes spécialisées pour intervenir de l'installation initiale à la maintenance en passant par la mise en conformité.



Protections respiratoires et détecteurs de gaz portable

Plus de 10 000 ARI (Appareils respiratoires isolants) vérifiés.

Plus de 4 000 détecteurs de gaz portables vérifiés.

5 centres de maintenance agréés.

5 véhicules atelier.



Plans de sécurité

Plus de 61 000 plans réalisés par an.

Plus de 80 références.

Une gamme très large adaptée aux spécificités des établissements et aux demandes des clients.

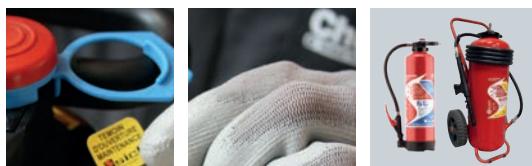


SOMMAIRE

PRÉVENTION 8



EXTINCTION 42



ÉVACUATION ET SECOURS 112



APPLICATIONS 194



INDEX 210





SOMMAIRE

Conseil et formation	10
Contexte réglementaire	10
Conseil	11
Formation	12
Plans, consignes et registres de sécurité	14
Contexte réglementaire	14
Contexte normatif	16
Plans de sécurité	17
Dossier d'étude	17
Plans d'intervention	18
Plans d'évacuation	19
Plan autonome d'éclairage de sécurité (PAES)	20
Dossiers et plans particuliers	21
Les différents concepts graphiques	23
Les différents supports de finition	24
Consignes de sécurité	25
Registres et documents de sécurité	27
Signalisations	28
Contexte réglementaire et normatif	28
Signalisation de sécurité	29
Signalisation de sécurité complémentaire	36
Signalisation d'évacuation	38
Signalisation de secours	41

CONSEIL ET FORMATION



Le risque est inhérent à la vie de toute entreprise ou activité professionnelle. L'employeur y est confronté en permanence, sa responsabilité est de surcroit susceptible d'être mise en cause en cas d'incident, d'incendie et de tout autre dégât se traduisant par une potentielle perte d'exploitation dommageable.

Chubb France propose ses prestations d'assistance, de formations et de conseils aux moyens de programmes complets et d'outils adaptés aux besoins rencontrés.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

■ Établissements recevant des travailleurs (*Code du travail*)

Évaluation des risques

Article R4121-1	L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.
Article R4121-2	La mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée : 1° Au moins chaque année ; 2° Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, au sens de l'article L. 4612-8 ; 3° Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

Formation

Article L4141-2	L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice : 1° Des travailleurs qu'il embauche ; 2° Des travailleurs qui changent de poste de travail ou de technique ; 3° Des salariés temporaires, à l'exception de ceux auxquels il est fait appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention ; 4° A la demande du médecin du travail, des travailleurs qui reprennent leur activité après un arrêt de travail d'une durée d'au moins vingt et un jours. Cette formation est répétée périodiquement dans des conditions déterminées par voie réglementaire ou par convention ou accord collectif de travail.
Article R4227-39	La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

■ Établissements Recevant du Public (*Règlement de sécurité des ERP*)

Évaluation des risques

Article MS 46	§ 1. Pendant la présence du public, le service de sécurité incendie est composé selon le type, la catégorie et les caractéristiques des établissements de l'une des façons suivantes : a) Par des personnes désignées par l'exploitant et entraînées à la manœuvre des moyens de secours contre l'incendie et à l'évacuation du public ; b) Par des agents de sécurité-incendie dont la qualification est définie à l'article MS 48 ; [...]
Article MS 48	§ 1. Les personnes désignées par l'exploitant, mentionnées au paragraphe 1.a de l'article MS 46 pour assurer la sécurité contre l'incendie, doivent avoir reçu une formation conduite à l'initiative et sous la responsabilité de l'exploitant. § 2. La qualification professionnelle des agents de sécurité incendie (chef du service, chef d'équipe et agents de sécurité) mentionnés au paragraphe 1b de l'article MS 46, doit être vérifiée dans les conditions définies par arrêté ministériel.



Chubb France, avec son équipe de conseillers techniques vous accompagne dans les différentes phases de déploiement de votre politique de prévention, que ce soit pour la création d'un dossier d'analyse des risques (document unique) ou plus globalement, lors d'un audit, suivi de recommandations sur votre organisation sécurité.

Notre mission consiste à vous aider à :

- Évaluer les risques présents dans votre entreprise
- Analyser et préconiser un plan d'amélioration de la sécurité

Nos principaux domaines d'application sont :

- La sécurité contre le risque incendie
- La sécurité contre le risque explosion
- La santé, sécurité et conditions de travail

> EXEMPLES DE PRESTATIONS

■ Évaluation des risques incendie/explosion



Objectif : Réaliser un état des lieux des dispositifs de sécurité existants dans votre établissement et définir son niveau de conformité. Prestation conforme aux articles L4121-1 et R 4427-46 du code du travail.

Organisation : Entretiens avec les divers responsables et visite complète de l'établissement.

Plan d'amélioration du risque.

Inventaire des moyens de protection et de secours.

Définition des priorités et délais d'application des mesures.

Proposition d'un plan d'action.

Conclusion : Appréciation d'ensemble sur le niveau de sécurité.

Remise d'un rapport écrit complet, informatisé et confidentiel.

Tableau forces/faiblesses.

Proposition de visite d'actualisation.

Réf. : ATSI/ATEX

Code

W00389/W00352

■ Audit des signalisations de sécurité



Objectif : Identifier les réglementations en vigueur et adapter l'ensemble de la signalisation aux particularités de l'établissement.

Signalisation : Plans de sécurité, consignes, signalisation lumineuse, signalisation sonore, signalisation complémentaire.

Organisation : Visite complète et détaillée des locaux en présence du chargé de sécurité.

Remise d'un rapport détaillé et confidentiel.

Localisation précise de tous les éléments conseillés.

Mission réalisée sur la base de la norme NF X-08-070.

Réf. : SIGNAL

Code

W07966

■ Mise en place du Document Unique d'évaluation des risques et conditions de travail



Objectif : Étude de sécurité en application de l'article R4121-1 et 2 du code du travail.

Organisation : La mission se déroule en 3 phases.

1) Phase visite :

Travaux d'analyse, d'observation et de recueil d'informations.

Entretiens avec les personnes impliquées.

Compilation des données disponibles.

2) Phase étude :

Analyse des risques.

Élaboration des fiches de postes.

Évaluation des risques courants.

Évaluation des risques accidentels.

Évaluation des risques des entreprises extérieures.

3) Phase application :

Remise du dossier confidentiel.

Réf. : D.U.

Code

W00350

En savoir plus sur : www.chubbfrance.com

Chubb France propose plus de 100 stages de formation. Ces différents stages répondent à l'ensemble des besoins des entreprises et collectivités locales et leur permettent de répondre à leurs obligations réglementaires ou encore, de les dépasser.

La gamme de stages proposée couvre les aspects opérationnels et organisationnels en matière de :

- Santé, sécurité au travail, secourisme.
- Sécurité incendie / explosion.

3 formules de formation sont proposées pour plus de souplesse :

- Dans nos centres spécialisés.
- En unités mobiles.
- Dans vos locaux.

Les +

- **70 formateurs répartis sur l'ensemble du territoire national.**
- **26 unités mobiles de formation.**
- **Des innovations constantes (Simulateurs de flammes, réalité virtuelle, classes virtuelles).**
- **Des formations qualifiantes et diplômantes (SSIAP, SST,...).**

Nous sommes :

- Organisme de formation enregistré n° 11950501495.
- Certifié Qualiopi pour les actions de formation sous le n° 848588.
- Agréé par la préfecture du Val d'Oise, pour assurer les formations diplômantes SSIAP (arrêté du 2 mai 2005) des niveaux 1,2 et 3 sous le n° 95-0035.
- Habilités par l'INRS pour la formation des acteur SST sous le n° 1511942/2022/SST-01/O/CN.

> EXEMPLES DE FORMATIONS

Sauveteurs Secouriste du Travail (SST)



Désignation	Code	Objectif	Programme	Durée et nombre de participants	Lieu
SST formation initiale Réf. : SST	W07703	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des connaissances permettant de protéger ou secourir toute personne à l'intérieur de l'entreprise. • Permettre d'attendre l'arrivée des secours médicaux dans des conditions de sécurité pour une victime. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les accidents du travail liés à l'activité du site. • L'intérêt de la prévention. • Le rôle du SST. • Recherche des risques persistants pour protéger. • Les risques d'écrasement, d'électrisation, d'incendie, d'asphyxie ... • Examen rapide de la victime pour faire alerter. • Contrôles appropriés de l'état de la victime. • Secourir. • Les premiers soins et les bons gestes. 	<p>2 jours 4 à 10 participants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans vos locaux. • Dans nos centres de formation.
SST maintien et actualisation des compétences Réf. : SST R	W07702	<ul style="list-style-type: none"> • Entretenir, actualiser et perfectionner ses connaissances en secourisme "SST". • Rester efficace dans les gestes à accomplir lors d'un accident. • Conserver la validité du diplôme initial. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les accidents du travail liés à l'activité du site. • L'intérêt de la prévention. • Le rôle du SST. • Mise en situation et simulation. • Étude de cas particuliers propres aux risques du site. 	<p>1 jour 4 à 10 participants</p>	

En savoir plus sur : www.chubbfrance.com

■ Formation en UNITÉ MOBILE : exemple programme "Feu"



Désignation	Code	Objectif	Programme	Durée et nombre de participants	Lieu
Cofimobile Réf. : FRCM - feu	W07938	<ul style="list-style-type: none"> Connaître les principes élémentaires du feu et de l'extinction. Savoir choisir l'appareil adapté et éteindre un début d'incendie. 	Théorie : <ul style="list-style-type: none"> Les consignes de sécurité. La conduite à tenir en cas d'incendie. Les extincteurs. Pratique : <ul style="list-style-type: none"> Exercices d'extinction sur feux selon différents scénarios. Audition du signal sonore d'évacuation. Évaluation concrète de la compréhension des consignes de sécurité. 	3 sessions de 50 minutes par ½ journée Soit 18 participants par ½ journée	En entreprise Place de stationnement - L : 10 m - I : 3 m - h : 3,5 m - 220 volts (16A)

■ Le rôle du 1^{er} témoin incendie avec COFEASY



Désignation	Code	Objectif	Programme	Durée et nombre de participants	Lieu
Cofeasy : Comportement à tenir face à un départ de feu Réf. : COFEASY	W08038	Contrôler ses réflexes en cas d'incendie. Gérer son comportement sur un début d'incendie simulé. Revoir le contenu des consignes d'incendie. Reconnaitre et savoir utiliser l'extincteur approprié au type de feu. Reconnaitre et savoir utiliser les moyens de sécurité dans votre établissement. Valider les acquis.	Méthode pédagogique : Formation rapide et précise. Manipulation des extincteurs sur exercice en situation de feu simulé, présentation des moyens d'évacuation propres à l'établissement, remise d'une brochure pédagogique.	2 sessions de 1h15 par 1/2J Soit 16 participants par 1/2J	En entreprise

■ Le rôle du 1^{er} témoin incendie en RÉALITÉ VIRTUELLE



Désignation	Code	Objectif	Programme	Durée et nombre de participants	Lieu
Formation du premier témoin incendie en RÉALITÉ VIRTUELLE Réf. : FRV	W08172	Connaître les principes théoriques de naissance et de développement d'incendie. Développer la capacité d'analyse et de réaction du personnel face à la naissance d'un feu. Apprendre à réagir en cas de départ de feu lors d'exercices de mise en situation en RÉALITÉ VIRTUELLE.	Méthode pédagogique : <ul style="list-style-type: none"> La conduite à tenir en cas d'incendie. Les extincteurs. Méthode pédagogique : <ul style="list-style-type: none"> Exercices de mise en situation de départ de feux avec application des consignes (alarme, alerte, choix et mise en œuvre de l'extincteur, évacuation). 	1/2J 15 participants 30 minutes de théorie 10 minutes / stagiaire en réalité virtuelle	En entreprise

■ Formation à la manipulation des extincteurs sur feux propres ou simulés

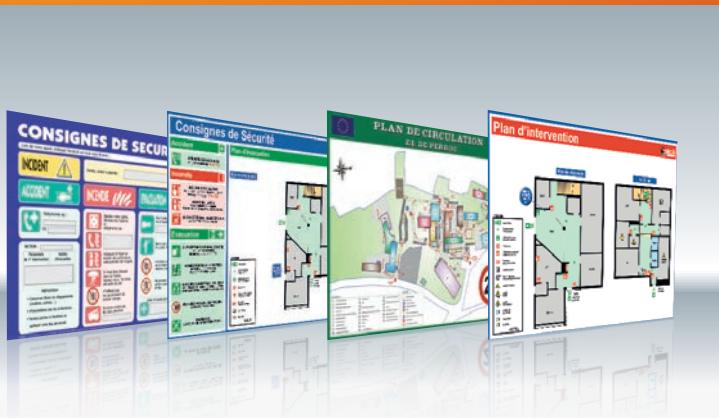


Désignation	Code	Objectif	Programme	Durée et nombre de participants	Lieu
Formation avec dispositif feux propres Réf. : AFD	W07735	Développer la capacité d'analyse et de réaction du personnel désigné. Apprendre à contrôler ses réflexes face à un feu. Acquérir un comportement et une gestuelle efficaces.	Théorie : <ul style="list-style-type: none"> Les éléments du triangle du feu. Les classes de feu. Les agents extincteurs. Les modes et procédés d'extinction. Pratique : <ul style="list-style-type: none"> Manipulation d'extincteurs sur feux. Intervention individuelle. Travaux pratiques d'extinction. Contrôle des connaissances par comportement. Évaluation et bilan. 	Intervention d'environ 2h30 (hors temps de préparation et rangement)	En entreprise ou sur aire de feux Chubb France
Formation avec dispositif feux simulés Réf. : SIMU	W00263	Savoir éteindre les différentes classes de feux avec les différents types d'extincteurs (choix des produits et des moyens).		12 participants maximum	

■ Retrouvez toutes nos formations : Assistance et conseils, L'incendie et l'explosion, Santé et sécurité au travail, Formation en unité mobile... dans notre catalogue CONSEIL & FORMATION.

En savoir plus sur : www.chubbfrance.com

PLANS, CONSIGNES ET REGISTRES DE SÉCURITÉ



L'information de sécurité décrit les dispositions à prendre par le salarié en cas de nécessité de réaction face au risque de sinistre ou d'accident. Dans un établissement recevant du public, l'information de sécurité permet également aux salariés de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public. Les secours utilisent des informations spécifiques dédiées aux nécessités d'intervention d'urgence.

Chubb France présente une gamme complète de plans, consignes et registres de sécurité.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

■ Établissements recevant des travailleurs (*Code du travail*)

Plans et consignes de sécurité

Article R4227-37	Dans les établissements mentionnés à l'article R. 4227-34, une consigne de sécurité incendie est établie et affichée de manière très apparente : 1° Dans chaque local pour les locaux dont l'effectif est supérieur à cinq personnes et pour les locaux mentionnés à l'article R. 4227-24 ; 2° Dans chaque local ou dans chaque dégagement desservant un groupe de locaux dans les autres cas. Dans les autres établissements, des instructions sont établies, permettant d'assurer l'évacuation des personnes présentes dans les locaux dans les conditions prévues au 1° de l'article R. 4216-2.
Article R4227-38	La consigne de sécurité incendie indique : 1° Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords ; 2° Les personnes chargées de mettre ce matériel en action ; 3° Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public ; 4° Les mesures spécifiques liées à la présence de personnes handicapées, et notamment le nombre et la localisation des espaces d'attentes sécurisés ou des espaces équivalents ; 5° Les moyens d'alerte ; 6° Les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie ; 7° L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel, en caractères apparents ; 8° Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.
Article R4227-40	La consigne de sécurité incendie est communiquée à l'inspection du travail.

Registres

Article L4711-1	Les attestations, consignes, résultats et rapports relatifs aux vérifications et contrôles mis à la charge de l'employeur au titre de la santé et de la sécurité au travail comportent des mentions obligatoires déterminées par voie réglementaire.
Article L4711-5	Lorsqu'il est prévu que les informations énumérées aux articles L. 4711-1 et L. 4711-2 figurent dans des registres distincts, l'employeur est autorisé à réunir ces informations dans un registre unique dès lors que cette mesure est de nature à faciliter la conservation et la consultation de ces informations.
Article D4711-3	Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les observations et mises en demeure de l'inspection du travail ainsi que ceux concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.

■ Établissements Recevant du Public (*Règlement de sécurité des ERP*)

Plans d'intervention

Article MS 41	Un plan schématique, sous forme de pancarte inaltérable, doit être apposé à chaque entrée de bâtiment de l'établissement pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers. Le plan doit avoir les caractéristiques des plans d'intervention définies à la norme NF S 60-303* relative aux plans et consignes de protection contre l'incendie.
Article PE 27 (ERP de 5^e cat.)	Dans les établissements implantés en étage ou en sous-sol, un plan schématique, sous forme d'une pancarte inaltérable, doit être apposé à l'entrée, pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers. Ce plan dit plan d'intervention doit représenter au minimum le sous-sol, le rez-de-chaussée, chaque étage ou l'étage courant de l'établissement.

Plans d'évacuation et consignes

Article MS 47	Des consignes précises, conformes à la norme NF S 60-303* relative aux plans et consignes de protection contre l'incendie, destinées aux personnels de l'établissement, constamment mises à jour, et affichées sur supports fixes et inaltérables doivent indiquer : - les modalités d'alerte des sapeurs-pompiers ; - les dispositions à prendre pour assurer la sécurité du public et du personnel ; - la mise en œuvre des moyens de secours de l'établissement ; - l'accueil et le guidage des sapeurs-pompiers.
Article PE 27 (ERP de 5^e cat.)	Des consignes précises, affichées bien en vue, doivent indiquer : - le numéro d'appel des sapeurs-pompiers ; - l'adresse du centre de secours le plus proche ; - les dispositions immédiates à prendre en cas de sinistre.
Article PE 35 (ERP de 5^e cat.)	§ 1. Un plan de l'établissement, conforme aux dispositions de l'article MS 41 doit être apposé dans le hall d'entrée. § 2. Un plan d'orientation simplifié doit être apposé à chaque étage près de l'accès aux escaliers. § 3. Un plan sommaire de repérage de chaque chambre par rapport aux dégagements à utiliser en cas d'incendie doit être fixé dans chaque chambre.
Article J 40	§ 1. Des consignes relatives à la conduite à tenir en cas d'incendie doivent être : - remises à chacun des résidents ; - affichées dans les parties collectives.
Article O 21	§ 2. Une consigne d'incendie, est affichée dans chaque chambre ou appartement. Elle est rédigée en français et complétée par une bande dessinée illustrant les consignes. Sa rédaction en langue française peut être complétée par sa traduction dans les langues parlées par les usagers habituels. Cette consigne attire l'attention du public sur l'interdiction d'utiliser les ascenseurs en cas d'incendie, à l'exception de ceux conformes aux dispositions de l'article AS 4 du règlement de sécurité qui sont réservés à l'évacuation des personnes handicapées. Un plan d'évacuation dont les caractéristiques correspondent à celles des plans d'évacuation de la norme NF S 60-303* relative aux plans et consignes de protection contre l'incendie est apposé à chaque niveau à proximité du cheminement habituel.
Article U 48	Des consignes, affichées bien en évidence, doivent indiquer la conduite à tenir par les occupants en cas d'incendie.

Registres

Article R143-44 du CCH	Dans les établissements soumis aux prescriptions du présent chapitre, il doit être tenu un registre de sécurité sur lequel sont reportés les renseignements indispensables à la bonne marche du service de sécurité et, en particulier : - l'état du personnel chargé du service d'incendie ; - les diverses consignes, générales et particulières, établies en cas d'incendie y compris les consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap ; - les dates des divers contrôles et vérifications ainsi que les observations auxquelles ceux-ci ont donné lieu ; - les dates des travaux d'aménagement et de transformation, leur nature, les noms du ou des entrepreneurs et, s'il y a lieu, de l'architecte ou du technicien chargé de surveiller les travaux.
Article R164-6 du CCH	L'exploitant de tout établissement recevant du public au sens de l'article R. 143-2 élabore le registre public d'accessibilité prévu à l'article L. 164-1. Celui-ci précise les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement a été conçu. Le registre contient : 1° Une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement ; 2° La liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'établissement aux personnes handicapées ; 3° La description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs. Les modalités du registre portent sur sa mise à disposition de l'ensemble du public et sur sa mise à jour régulière. Pour les points d'arrêt des services de transport collectif relevant du régime des établissements recevant du public et qui sont soumis aux dispositions de l'article L. 164-1, le registre public d'accessibilité peut porter sur l'ensemble d'une ligne ou d'un réseau. Un arrêté du ministre chargé de la construction et, le cas échéant, du ministre chargé des transports, précise le contenu et les modalités du registre public d'accessibilité, selon la catégorie et le type de l'établissement, en distinguant, d'une part, les catégories 1 à 4, d'autre part, la catégorie 5.

Bâtiments d'habitation (Arrêté du 31 janvier 1986)

Plans et consignes de sécurité

Article 100	Le propriétaire ou, le cas échéant, la personne responsable désignée par ses soins, est tenu d'afficher dans les halls d'entrée, près des accès aux escaliers et aux ascenseurs : - Les consignes à respecter en cas d'incendie. - Les plans de sous-sols et du rez-de-chaussée. - Les consignes particulières à chaque type d'immeuble à respecter en cas d'incendie doivent également être affichées dans les parcs de stationnement, s'il en existe, à proximité des accès aux escaliers et aux ascenseurs. À minima, les éléments suivants figurent sur les plans d'intervention : - l'emplacement des cloisonnements principaux et des cheminements des sous-sols ; - l'indication des dégagements, voies intérieures ou cours permettant d'atteindre l'extérieur du bâtiment ; - l'emplacement des ascenseurs et monte-chargé, avec leurs accès ; - l'emplacement des locaux poubelles et réceptacle s'il existe un vide-ordures ; - l'emplacement des moyens de secours, notamment les prises de colonnes sèches et les commandes de désenfumage.
Article 7 de l'arrêté du 5 février 2013	Pour les immeubles collectifs d'habitation dont la demande de permis de construire ou de prorogation de permis de construire a été déposée avant le 5 mars 1987, les plans des sous-sols et du rez-de-chaussée ainsi que les consignes à respecter en cas d'incendie conformes au modèle fixé en annexe I sont affichés dans les halls d'entrée, près des accès aux escaliers et aux ascenseurs.

Registres

Article 101	Le propriétaire ou la personne désignée par ses soins est tenu de faire effectuer au moins 1 fois par an, les vérifications et l'entretien des installations concourant à la sécurité. Il doit pouvoir justifier ces opérations par la tenue d'un registre de sécurité.
--------------------	---

* La norme NF S60-303 a été remplacée par la norme NF X 08-070.

> CONTEXTE NORMATIF

Normes applicables

Norme	Date		Domaine
ISO 17398	Août 2004	NF 318	Couleurs de sécurité et signaux de sécurité - Classification, performance et durabilité des signaux de sécurité.
NF EN ISO 7010	Mars 2020	NF 318	Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité - Signaux de sécurité enregistrés.
NF EN ISO 3864-1	Avril 2013	NF 318	Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité Partie 1 : Principes de conception pour les signaux de sécurité et les marquages de sécurité.
NF EN ISO 3864-3	Avril 2012	NF 318	Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité Partie 3 : Principes de conception pour les symboles graphiques utilisés dans les signaux de sécurité.
NF EN ISO 3864-4	Avril 2013	NF 318	Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité Partie 4 : Propriétés colorimétriques et photométriques des matériaux des signaux de sécurité.
NF ISO 17724	Avril 2013	NF 318	Symboles graphiques - Vocabulaire
NF X 08-050-1	Octobre 2003	NF 318	Systèmes de sécurité photoluminescents - Partie 1 : Règles générales.
NF X 08-050-2	Juillet 2008	NF 318	Systèmes de sécurité photoluminescents - Partie 2 : Définition des produits et équipements de sécurité photoluminescents.
NF X 08-070	Juin 2013	NF 318	Informations et instructions de sécurité Consignes et instructions, plans d'intervention, plans d'évacuation, plans et documentation technique de sécurité.
NF S 60-303	-		Cette norme, citée par le règlement de sécurité des ERP a été remplacée par la norme NF X 08-070.

NF 318 Normes applicables dans le cadre de la marque NF - Affichage de sécurité (référentiel NF 318).

Précisions relatives à la norme NF X 08-070 pour la conception

Plan d'intervention :

- Facilite l'intervention des secours internes et/ou externes,
- Permet une lecture opérationnelle, en situation d'urgence.

Exemple de différents signaux :

Plans d'intervention	
	Désenfumage
	Machinerie ascenseur
	Alimentation colonne sèche
	Arrêt d'urgence électrique
	Barrage d'eau incendie
	Arrêt d'urgence

Plans d'évacuation	
	Système d'appel des secours
	Extincteur sur roues
	Extincteur portatif
	Service de sécurité incendie / PCSI Point fixe de sécurité incendie
	Infirmier / local de soins / armoire à pharmacie
	Point de rassemblement

Précisions relatives à la norme NF X 08-070 pour la maintenance

Cette norme précise en particulier que :

- Les consignes et instructions de sécurité doivent être vérifiées par l'exploitant ou son représentant à intervalles réguliers et au moins une fois par an afin de s'assurer qu'elles sont lisibles, visibles, compréhensibles et à jour...
- Les plans d'évacuation doivent être vérifiés à intervalles réguliers et au moins une fois par an afin de s'assurer qu'ils sont lisibles, visibles, compréhensibles et à jour. Toute modification apportée au local ou à l'établissement ou aux procédures de sécurité ou d'urgence doit engendrer une vérification des plans d'évacuation et, le cas échéant, leur mise à jour.
- Les plans d'intervention doivent être vérifiés à intervalles réguliers et au moins une fois par an afin de s'assurer qu'ils sont lisibles, visibles, compréhensibles et à jour... Ces opérations peuvent, sous la responsabilité de l'exploitant, être confiées à une entité disposant d'une compétence suffisante.

> PLANS DE SÉCURITÉ

Les plans de sécurité sont des produits complexes à divers titres. Ils doivent être conçus et fabriqués pour répondre aux besoins particuliers de chaque client en tenant compte de l'environnement dans lequel ils seront installés.

Leur adaptation à cet environnement doit être réévaluée afin qu'à tout moment les messages de sécurité qu'ils délivrent soient parfaitement compréhensibles et efficaces.

		Imposée par	Utilisé en	Utilisé par
Consignes de sécurité		Le code du travail Le règlement ERP Le règlement IGH	Prévention	Le personnel
Plans d'évacuation		Le règlement IGH	Prévention	Le personnel
Plans d'intervention		Le règlement ERP Le règlement bâtiments d'habitation	Intervention	Les secours
Documents et plans techniques de sécurité			Fonctionnement	Des spécialistes

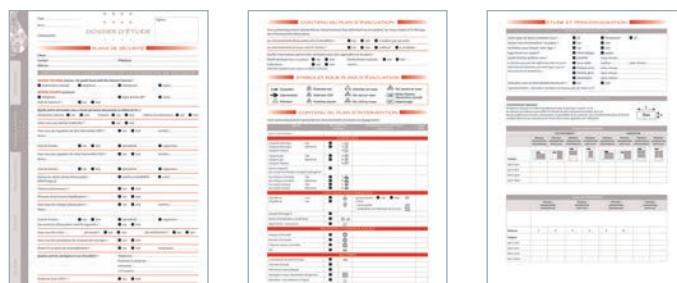
2	3	3	3	2
2	3	3	3	2
2	3	3	3	2
1	3	3	3	1

1 - Plan d'intervention général aux accès (RdC).

2 - Plan d'intervention de niveau sur chaque palier d'un escalier enclosonné (si nécessaire).

3 - Plan d'évacuation et consignes à proximité des escaliers et ascenseurs.

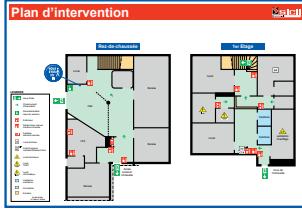
> DOSSIER D'ÉTUDE



Les plans et consignes doivent être conçus selon votre organisation et vos risques spécifiques... c'est pourquoi, la réalisation des plans de sécurité doit faire l'objet d'une étude préalable et d'une mise à jour régulière préconisée par la norme NF X08-070.

Pour ce faire, nos collaborateurs bénéficient d'outils leur permettant de vous proposer, à travers une étude complète, des plans adaptés aux spécificités de votre établissement.

> PLANS D'INTERVENTION

Plans d'intervention	Finition	Présentation	430 x 300	530 x 300	600 x 400	800 x 600
	Plastifié	Standard	POPI01	POPI02	POPI03	POPI10
		Personnalisé	POPI04	POPI05	POPI06	POPI11
		Perspective	POPI07	POPI08	POPI09	POPI12
Plastifié cadre aluminium		Standard	POPI13	POPI14	POPI15	POPI22
		Personnalisé	POPI16	POPI17	POPI18	POPI23
		Perspective	POPI19	POPI20	POPI21	POPI24
PVC Expansé		Standard	POPI25	POPI26	POPI27	POPI37
Stratifié (anti-vandalisme)		Standard	POPI28	POPI29	POPI30	POPI38
Plexi 2 plaques		Standard	POPI31	POPI32	POPI33	POPI39
Verre 2 plaques		Standard	POPI34		POPI35	POPI40
Dibond (aluminium sandwich)		Standard			POPI36	POPI41

Les éléments à faire figurer sont définis entre les parties lors de l'analyse. Notre devoir de conseil est de noter dans le registre de sécurité, les raisons pour lesquelles les éléments n'apparaissent pas sur le plan.

■ Options pour les plans d'intervention plastifiés

	210 x 297	430 x 300	530 x 300	600 x 400	800 x 600
Cadre aluminium couleur	POOP01	POOP02	POOP03	POOP04	POOP05
Cadre image actualisable		POOP06		POOP07	POOP08
Cadre clic-clac actualisable	POOP09	POOP10		POOP11	

■ Caractéristiques

Pour un plan d'intervention comportant	Si la plus grande dimension D du bâtiment est	Utiliser un plan de format
1 niveau	D < 65 m	430 x 300 mm
	D < 75 m	525 x 300 mm
	D < 90 m	600 x 400 mm
	D > 90 m	600 x 800 mm
2 niveaux	D < 45 m	430 x 300 mm
	D < 55 m	525 x 300 mm
	D < 65 m	600 x 400 mm
	D > 65 m	600 x 800 mm
3 niveaux	D < 40 m	430 x 300 mm
	D < 48 m	525 x 300 mm
	D < 55 m	600 x 400 mm
	D > 55 m	600 x 800 mm
4 niveaux	D < 30 m	430 x 300 mm
	D < 35 m	525 x 300 mm
	D < 40 m	600 x 400 mm
	D > 40 m	600 x 800 mm
5, 6 niveaux	D < 25 m	430 x 300 mm
	D < 30 m	525 x 300 mm
	D < 35 m	600 x 400 mm
	D > 35 m	600 x 800 mm

Éléments devant figurer sur les plans d'intervention

Les éléments devant figurer sur ces plans sont fonction du degré de précision requis, de la nature des locaux, etc. Ils doivent être fixés par accord entre les parties après avoir analysé, dans un concept global de sécurité incluant notamment la malveillance, les conséquences de l'affichage de certains éléments.

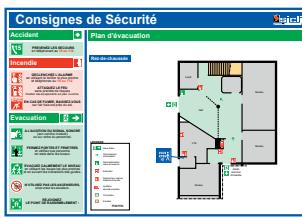
Les plans d'intervention doivent représenter l'intégralité des niveaux du bâtiment concerné. Dans le cas de niveaux identiques, la représentation d'un étage courant à la place des niveaux similaires est acceptée.

Quand la particularité du bâtiment le justifie, un plan d'intervention de niveau peut être réalisé. Dans ce cas, il ne représente que le niveau concerné.

Les éléments devant figurer sur les plans sont, s'ils existent :

- cloisonnements principaux et dégagements avec indication des différentes ouvertures (baies accessibles, fenêtres, portes...);
 - emplacement des locaux techniques et des zones ou locaux à risques particuliers ;
 - emplacement des dispositifs et commandes de sécurité ;
 - emplacement des organes de coupure, des fluides et des sources d'énergies ;
 - emplacement des moyens d'extinction fixes et d'alarme ;
 - emplacement des zones de mise en sécurité, (zones de transfert horizontal, espaces d'attente sécurisés...) avec leurs portes de recouvrement et si possible la mise en valeur du mur de recouvrement de façade à façade ;
 - cheminement des canalisations et conduits dangereux dont le risque pour les intervenants ne peut être supprimé par la mise en œuvre des organes de coupures précités (câbles d'installations photovoltaïques, canalisations de gaz...) ;
- et tout autre équipement ou information nécessaire à l'intervention des services de secours.

> PLANS D'ÉVACUATION

Plans d'évacuation	Finition	Présentation	430 x 300	530 x 300	600 x 400
	Plastifié	Standard	POPE01	POPE02	POPE03
		Personnalisé	POPE04	POPE05	POPE06
		Perspective	POPE07	POPE08	POPE09
	Plastifié cadre aluminium	Standard	POPE13	POPE14	POPE15
		Personnalisé	POPE16	POPE17	POPE18
		Perspective	POPE19	POPE20	POPE21
PVC Expansé		Standard	POPE25	POPE26	POPE27
Stratifié (anti-vandalisme)		Standard	POPE28	POPE29	POPE30
Plexi 2 plaques		Standard	POPE31	POPE32	POPE33
Verre 2 plaques		Standard	POPE34		POPE35
Dibond (aluminium sandwich)		Standard	POPE42		POPE36

■ Options pour les plans d'évacuation plastifiés

	210 x 297	430 x 300	530 x 300	600 x 400	800 x 600
Cadre aluminium couleur	POOP01	POOP02	POOP03	POOP04	POOP05
Cadre image actualisable		POOP06		POOP07	POOP08
Cadre clic-clac actualisable	POOP09	POOP10		POOP11	

■ Caractéristiques

Type de bâtiment	Si la plus grande dimension D du bâtiment est	Utiliser un plan de format
Tout bâtiment	D < 55 m	430 x 300 mm
	D < 70 m	525 x 300 mm
	D < 100 m	600 x 400 mm
	D > 100 m	600 x 800 mm
Bâtiment d'habitation	D < 25 m	430 x 300 mm
	D < 35 m	525 x 300 mm
	D < 45 m	600 x 400 mm
	D > 45 m	600 x 800 mm

Éléments devant figurer sur les plans d'évacuation

Le plan d'évacuation est généralement affiché à l'intention des occupants d'un établissement sur lequel sont illustrés les éléments nécessaires à l'évacuation :

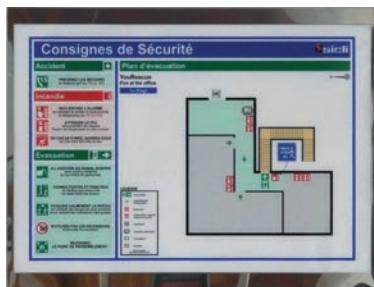
- Les cheminements d'évacuation.
- Moyens de déclenchement d'alarme.
- Les portes de recouvrement.
- L'emplacement de l'observateur "Vous êtes ici" (ne peut être ajouté après).
- Espace d'attente sécurisé.

Éléments pouvant figurer sur les plans d'évacuation

Sur le plan d'évacuation les informations nécessaires à la lutte contre un début d'incendie ou au secours peuvent figurer en accord avec l'exploitant de l'établissement :

- L'emplacement des moyens de 1^{er} secours.
- L'emplacement d'éléments pouvant servir de repère visuel (ascenseurs, aménagements...).
- Les éléments normalement prévus pour le plan d'intervention mais reportés sur le plan d'évacuation pour des raisons propres au fonctionnement de l'établissement.

> PLAN AUTONOME D'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ (PAES)



PAES éteint - Mode veille



PAES alimenté - Mode secours

■ La composition

Le PAES est l'association d'un :

- Plan imprimé sur un film back-light format A3, A2, A1,
- Support comprenant l'électronique, la batterie et une dalle permettant d'obtenir un éclairage homogène en tout point du plan, finition cadre inox brillant, format portrait ou paysage.

Désignation	Code article PAES et accessoires	Dimension hors-tout (en mm)	Luminance (en Cd/m ²)	Nombre de LED	Poids (kg)
PAES format A1	POPA01	843,7 x 622,3	184	32	12
PAES format A2	POPA02	622,3 x 421,8	196	26	6
PAES format A3	POPA03	451,3 x 343,8	202	20	3,4
Fixation PAES encastré	POPA10	-	-	-	-
Bouton test commande PAES	POPA11	-	-	-	-

Désignation plan	Format A3	Format A2	Format A1
Plan évacuation	POPA04	POPA05	POPA06
Plan intervention	POPA07	POPA08	POPA09

■ Le fonctionnement

PAES dans un bâtiment équipé d'un éclairage de sécurité par BAES :

- Alimentation électrique par le réseau des BAES,
- Éteint en veille, s'éclaire suite à la coupure de l'alimentation électrique du bâtiment.

PAES dans un bâtiment équipé d'un éclairage de sécurité avec source centrale (LSC) :

- Alimentation électrique par la plus proche du plan,
- Il est éteint en veille et s'éclaire suite à la coupure de l'alimentation électrique du bâtiment.

■ La réglementation

Le PAES assure son propre éclairage par analogie de fonctionnement à l'éclairage de sécurité. Il répond ainsi aux objectifs de lisibilité des plans (ERP : article EC 9 - arrêté du 25 juin 1980 modifié, code du travail : article 4 - arrêté du 14 décembre 2011) et NF X08-070.

■ Les caractéristiques

- Tension 230V AC 50/60 Hz.
- Luminaire de classe I / liaison à la terre.
- Consommation en charge : 1,2 W.
- Batteries : LiFePO4-3.2V-1.5Ah.
- IP 20.
- Normes EN60598-1:2015/ EN60598-2-22:2014.

> DOSSIERS ET PLANS PARTICULIERS

Dossiers d'intervention	Désignation	Code CRISTAL	Code JDE									
	Livret d'intervention A3 relié le niveau	LI01	POPLAN									
	Plan implantation A3 pour registre, le niveau	LI02	POPLAN									
Ces dossiers reliés format A3 reprennent pour chaque niveau le plan d'intervention en plein A3.												
Destinés aux équipes d'intervention internes et aux secours extérieurs, le dossier peut être déposé au gardien, au service de sécurité s'ils sont présents 24h/24 ou installé dans un coffret.												
Accessoires												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th><th>Code</th><th>Dimensions</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coffret pour registre</td><td>P03024</td><td>Pour classeur A3 : 409 x 340 x 200 mm</td></tr> <tr> <td>Clé triangle</td><td>P0HS39</td><td></td></tr> </tbody> </table>				Désignation	Code	Dimensions	Coffret pour registre	P03024	Pour classeur A3 : 409 x 340 x 200 mm	Clé triangle	P0HS39	
Désignation	Code	Dimensions										
Coffret pour registre	P03024	Pour classeur A3 : 409 x 340 x 200 mm										
Clé triangle	P0HS39											
<p>En tôle acier peinte rouge. Fermeture par serrure "triangle". Livré avec 1 clé.</p>												

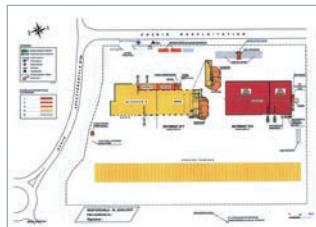
Locaux à sommeil	Désignation	Code CRISTAL	Code JDE	Dimensions
	Plan de chambre plastifié pour hôtel avec consigne	8898	POPLAN	210 x 297 mm
	Plan de chambre plastifié pour hôtel avec consigne	8899	POPLAN	210 x 200 mm
Le plan précise le positionnement de la chambre par rapport aux issues de secours les plus proches.				
Dans le cas particulier des hôtels, la consigne est complétée par une bande dessinée illustrant les consignes. Sa rédaction en langue française peut être complétée par sa traduction dans les langues parlées par les usagers habituels.				

Les Établissements Recevant du Public avec locaux à sommeil (hôtels, établissements de soins...) ont l'obligation de positionner dans chaque chambre un plan et une consigne de chambre.

Plans de circulation	Désignation	Dimensions
	Plan de circulation	Nous consulter
<p>Format sur mesure. Différentes finitions possibles, nous consulter pour une étude personnalisée.</p>		

Ce plan précise les règles de circulation à respecter.
Il est positionné en extérieur à l'entrée d'un site accueillant des poids lourds ou autres véhicules.

Plan d'Établissements Répertoriés



Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours peuvent demander l'établissement d'un Plan d'Établissement Répertorié - PER pour des établissements présentant des risques particuliers.

Désignation

Plan d'établissement répertorié

C'est un document technique destiné aux sapeurs-pompiers, leur permettant l'identification des risques et spécificités de l'établissement, ainsi que le dimensionnement et l'information des moyens de secours publics en cas de sinistre. Il est élaboré en concertation avec les sapeurs-pompiers.

Plan de cantonnement



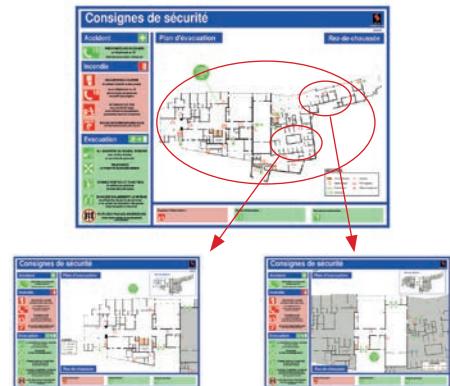
Ils sont utilisés dans des établissements comportant d'importantes surfaces désenfumées ou des commandes déportées. Ces plans, placés à proximité immédiate des boîtiers de commande, permettent d'identifier rapidement les cantons et ouvrants concernés.

Désignation

Plan de cantonnement

Finition	Présentation	210 x 297	300 x 430	430 x 600	600 x 800	800 x 1200
Plastifié	Standard	POPC04	POPC03	POPC02	POPC01	POPC00

Plan de sectorisation



Les plans sectorisés permettent le respect de l'échelle et donc une lecture efficace sans vous imposer des formats de plans trop grands.

Désignation

Plan de sectorisation

> LES DIFFÉRENTS CONCEPTS GRAPHIQUES

Plan standard 2 D**Désignation**

Plan standard 2D

Plan traditionnel et conventionnel.

Plan 3D**Désignation**

Plan 3D

Plan en perspective avec en plus la visualisation en transparence des volumes.

Représentation exacte des spécificités de construction risquant d'être mal interprétées lors de l'évacuation (ex : 1/2 niveau, rampes).

Plan perspective**Désignation**

Plan perspective

Plan avec effet de relief pour le repérage réaliste des lieux.

Pédagogie, simplicité de compréhension, rapidité de lecture et symboles réalistes / imaginés.

Repérage dans l'espace pour intervention dynamique.

Plan personnalisé**Désignation**

Plan personnalisé

Création complète de la consigne selon un cahier des charges.

Représentation du plan de masse sur plan d'intervention ou d'évacuation.

Toute spécificité demandée.

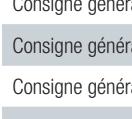
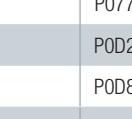
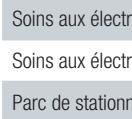
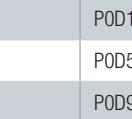
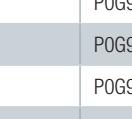
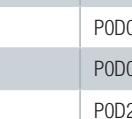
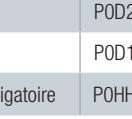
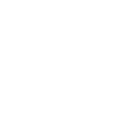
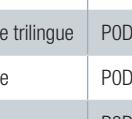
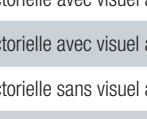
> LES DIFFÉRENTS SUPPORTS DE FINITIONS

Nous proposons une gamme complète de supports et finitions pour une intégration à la fois esthétique et résistante quel que soit l'environnement d'installation de vos plans de sécurité.

Esthétique	Désignation
	Plexiglas
	Sous-verre
	Aluminium
	<p>Préconisé pour respecter l'image de votre environnement et pour une mise en avant de l'image de votre entreprise.</p> <p>Lieux d'installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - zones de "DIRECTION GENERALE". - Showroom. - Couloirs et halls d'accueil.
Traditionnel en intérieur	Désignation
	Plastification
	Sous-cadre
Actualisation régulière	Désignation
	Cadre actualisable
	<p>Pour permettre la mise à jour fréquente des plans due à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement de locaux. - Cloisons intérieures amovibles. - Modification d'activité. - Modification de l'implantation des moyens de secours.
Extérieur	Désignation
	Aluminium
	Stratification
	<p>Réalisation pour une performance remarquable aux agressions : résistance à l'eau, aux solvants, à la température, aux rayures, à l'abrasion naturelle et aux graffitis (nettoyage aisé).</p>

> CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Affichées dans votre établissement, les consignes de sécurité informent les visiteurs et sont un rappel au personnel des conduites à tenir en cas de nécessité et des actions à mener (alarme, évacuation...).

Consignes générales	Désignation	Code	Dimensions	Type d'inscription
	Consigne générale	P07791	40 x 30 cm	Direct
	Consigne générale	POD225	40 x 30 cm	Fenêtre d'actualisation
	Consigne générale trilingue	POD840	40 x 30 cm	Fenêtre d'actualisation
	Consigne générale avec support pour plan	POD250	40 x 30 cm	Fenêtre d'actualisation
	Consigne générale avec support pour plan	POD249	60 x 40 cm	Fenêtre d'actualisation
	Consigne générale	POKB81	21 x 29,7 cm	Direct
		POD250 POD249		
Consignes particulières	Désignation	Code	Dimensions	Type d'inscription
	Consignes de sécurité électrique	POD244	40 x 30 cm	-
	Soins aux électrisés	POD156	40 x 30 cm	-
	Soins aux électrisés	POD577	35 x 50 cm	-
	Parc de stationnement	POD904	21 x 29,7 cm	Direct
	Cuisine	POG933	21 x 29,7 cm	Direct
	Chaufferie	POG938	21 x 29,7 cm	Direct
	Piscine	POG934	21 x 29,7 cm	Direct
	Camping	POD241	40 x 30 cm	Direct
	Consigne ascenseur	POD037	10 x 15 cm	-
	Consigne ascenseur	POD036	10 x 15 cm	-
	Consigne Point Fixe	POD245	21 x 29,7 cm	Direct
	Numéros de téléphones utiles	POD246	21 x 29,7 cm	Direct
	Avis relatif au contrôle de sécurité	POD125	21 x 29,7 cm	Direct
	Consigne code du travail affichage obligatoire	POHHNO	30 x 40 cm	-
		POD241 POD037 POD036 POD245		
		POD246 POD125		
		POHHNO		
Consignes sectorielles	Désignation	Code	Dimensions	Type d'inscription
	Consigne sectorielle avec visuel alarme	POD231	40 x 30 cm	Fenêtre d'actualisation
	Consigne sectorielle avec visuel alarme trilingue	POD839	40 x 30 cm	Fenêtre d'actualisation
	Consigne sectorielle sans visuel alarme	POD228	40 x 30 cm	Direct
	Consigne sectorielle sans visuel alarme	POD229	40 x 30 cm	Fenêtre d'actualisation
	Consigne sectorielle sans visuel alarme trilingue	POD230	40 x 30 cm	Direct
		POD230 POD839		

Consignes hôtels / restaurants de type N/O	Désignation	Code	Dimensions	Type d'inscription	Matière	
 POD842	Consigne 11 langues	POD842	21 x 29,7 cm	-	PVC Rigide	
 POD919	Consigne bilingue - Français / Anglais	POD919	21 x 10 cm	-	PVC Rigide	
 POD032	Consigne 8 langues avec dessin	POD032	25 x 39 cm	-	PVC Rigide	
Consignes établissements de types U/J	Désignation	Code	Dimensions	Type d'inscription	Matière	
 POD234	Consigne couloir	POD234	19 x 38 cm	Direct	PVC Rigide	
 POD235	Consigne salle de soin	POD235	23 x 34,5 cm	Direct	PVC Rigide	
 POD923	Consigne chambre de malade	POD923	15 x 21 cm	-	PVC Rigide	
 POD924	Consigne chambre de malade	POD924	15 x 21 cm	-	Vinyl adhésif	
 POD925	Consigne chambre de résident	POD925	15 x 21 cm	-	PVC Rigide	
 POD926	Consigne chambre de résident	POD926	15 x 21 cm	-	Vinyl adhésif	
Consignes établissements scolaires de type R	Désignation	Code	Dimensions	Type d'inscription	Matière	
 POD831	Consigne couloir (avec visuel alarme)	POD831	40 x 30 cm	Fenêtre d'actualisation	PVC Rigide	
 POD237	Consigne couloir (sans visuel alarme)	POD237	40 x 30 cm	Fenêtre d'actualisation	PVC Rigide	
 POD238	Consigne salle de sciences	POD238	30 x 40 cm	Fenêtre d'actualisation	PVC Rigide	
 POD240	Consigne salle de classe	POD240	20 x 30 cm	-	PVC Rigide	
 POD236	Consigne chambre de surveillant	POD236	30 x 40 cm	Fenêtre d'actualisation	PVC Rigide	
 POD239	Consigne chambre d'élève	POD239	30 x 40 cm	-	PVC Rigide	
Consignes bâtiments d'habitation	Désignation	Code	Dimensions	Type d'inscription	Matière	
 POD130	Consigne habitation	POD130	40 x 30 cm	Fenêtre d'actualisation	PVC Rigide	
 POD126	Consigne habitation avec support pour plan	POD126	40 x 30 cm	Fenêtre d'actualisation	PVC Rigide	
Accessoires	Désignation	Code				
	Marqueur Noir (pointe moyenne)	POD272				
	Marqueur Noir (pointe fine)	POD273				
	Marqueur Rouge (pointe fine)	POD274				
	Ruban de balisage 100 m x 5 cm	POD808				

> REGISTRES DE SÉCURITÉ

Les registres sont de véritables "livres de bord" de la sécurité de votre établissement. L'employeur doit conserver les documents des vérifications et contrôles des cinq dernières années, et en tout état de cause ceux des deux derniers contrôles (art. L. 4711-1 à L. 4711-5 du code du travail).

Registres de sécurité	Désignation	Code registre sans classeur	Code registre avec classeur
	Établissement industriel	POD005	POD508
	Établissement scolaire	POD001	POD509
	Établissement de soins	POD004	POD510
	Structure d'accueil pour personnes âgées	POD913	POD914
	Hôtel restaurant	POD003	POD511
	Magasin et centre commercial	POD021	POD512
	Aire collective de jeux	POD833	POD834
	Tout établissement industriel et commercial	POD002	POG911
	Registre sécurité incendie	POHY43	-
	Registre droit accessibilité	POD011	-
	Registre défibrillateur	POD022	-

Registres de sécurité du travail et de l'environnement	Désignation	Code registre sans classeur	Code registre avec classeur
	Droit d'alerte et droit de retrait <i>Consignation des situations de travail pouvant entraîner un danger grave et imminent pour les travailleurs.</i>	POD009	-
	Droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement <i>Consignation des produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre pouvant entraîner un risque grave sur la santé publique ou l'environnement.</i>	POD008	-

Accessoires	Désignation	Code	Dimensions (H x L x P)
	Coffret pour registre*	POHU67	380 x 320 x 65 mm
	Clé triangle	POHS39	
	Classeur pour registre	POD260	Format A4

* En tôle acier peinte rouge.
Fermeture par serrure "triangle".
Livrée avec 1 clé.

Le coffret pour registre permet de tenir le registre de sécurité à disposition et donc d'en assurer la mise à jour.

> DOCUMENT DE SÉCURITÉ

Permis de feu	Désignation	Code permis sans classeur	Code permis avec classeur
	Permis de feu (carnet de 25 liasses de 3 feuillets)	POD124	POD578

SIGNALISATIONS



Les produits d'affichage de sécurité dans un établissement font partie intégrante des mesures de prévention techniques et organisationnelles à mettre en place.

Les pictogrammes de sécurité permettent d'informer les occupants, de manière simple et compréhensive :

- Des règles de sécurité en vigueur dans l'établissement.
- Des dispositions relatives à la prévention des risques.
- De la présence de risques particuliers.
- Des cheminement à suivre pour évacuer en cas de sinistre.
- De la localisation des moyens de lutte contre l'incendie.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

■ Établissements recevant des travailleurs (*Code du travail*)

Plans et consignes de sécurité

Article R4227-13	Une signalisation indique le chemin vers la sortie la plus proche ainsi que le chemin vers l'espace d'attente sécurisé ou l'espace équivalent le plus proche. Une autre signalisation identifie ces espaces. Les dégagements qui ne servent pas habituellement de passage pendant la période de travail sont signalés par la mention sortie de secours. L'arrêté du 4 novembre 1993 : relatif à la signalisation de sécurité et de santé au travail. Art. 4. - Le chef d'établissement détermine, après consultation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel, la signalisation relative à la sécurité ou la santé qui doit être installée ou utilisée en fonction des risques. Art. 5. - Les travailleurs sont informés de manière appropriée sur les indications relatives à la sécurité ou à la santé fournies par la signalisation et la conduite à tenir qui en résulte. Le chef d'établissement doit faire bénéficier les travailleurs d'une formation adéquate, comportant, des instructions précises concernant la signalisation de sécurité ou de santé qui portent, notamment, sur la signification des panneaux, des couleurs de sécurité, des signaux lumineux et acoustiques. Cette formation doit être renouvelée aussi souvent qu'il est nécessaire.
---------------------	--

■ Établissements Recevant du Public (*Règlement de sécurité des ERP*)

Plans et consignes de sécurité

Article CO 42	Des indications bien lisibles de jour et de nuit doivent baliser les cheminements empruntés par le public pour l'évacuation de l'établissement et être placées de façon telle que, de tout point accessible au public, celui-ci en aperçoive toujours au moins une, même en cas d'affluence. Cette signalisation doit être assurée par des panneaux opaques ou transparents, lumineux, de forme rectangulaire, conformes à la norme.
------------------	--

> CONTEXTE NORMATIF

■ Normes applicables

Norme	Date	Domaine
NF EN ISO 7010	Mars 2020	Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité - Signaux de sécurité enregistrés.

> SIGNALISATION DE SÉCURITÉ

La signalisation joue un rôle essentiel, car elle assure toute l'information liée à la sécurité.

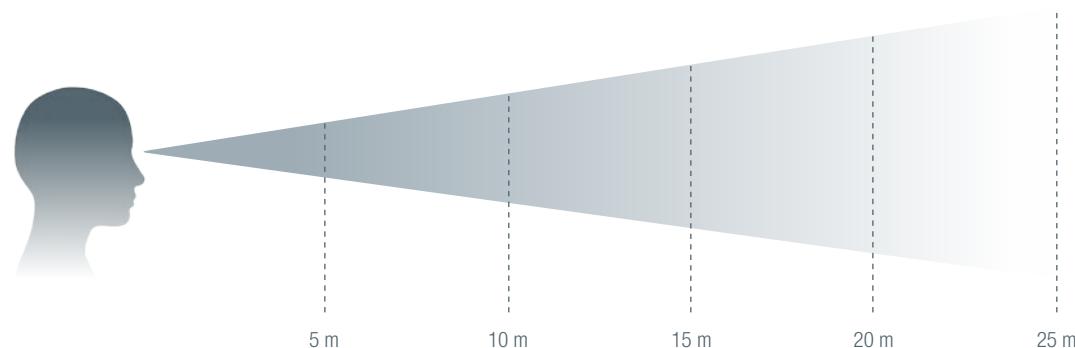
La signalisation est réglementée pour tous les établissements recevant du public, les locaux industriels, commerciaux et tertiaires sous forme de règlements de sécurité particuliers et/ou en référence au code du travail.

> SIGNIFICATION DES COULEURS DE SÉCURITÉ

Couleur	Signification ou but	Indications et précisions
Rouge	Signal d'interdiction	Attitudes dangereuses
	Danger-alarme	Stop, arrêt, dispositifs de coupure d'urgence
	Matériel et équipement de lutte contre l'incendie	Identification et localisation
Jaune ou jaune-orange	Signal d'avertissement	Attention, précaution - Vérification.
Bleu	Signal d'obligation	Comportement ou action spécifique Obligation de porter un équipement individuel de sécurité
Vert	Signal de sauvetage ou de secours	Portes, issues, voies, matériels, postes, locaux
	Signal d'évacuation	Évacuation

> CHOISIR LA BONNE DIMENSION DE VOTRE PANNEAU DE SÉCURITE

Hauteur du panneau	125 mm	250 mm	350 mm	450 mm	650 ou 850 mm
--------------------	--------	--------	--------	--------	---------------



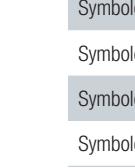
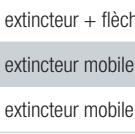
Les +

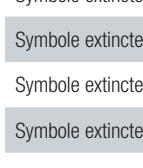
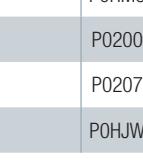
Nous avons intégré dans certaines signalétiques un QR Code, permettant après son flash via un téléphone compatible à l'utilisateur d'accéder à une vidéo de courte durée :

- présentant les caractéristiques de l'appareil (Extincteur, RIA),
- donnant les recommandations d'utilisation.



> PANNEAUX LOCALISATION EXTINCTEUR

Les panneaux extincteurs recto	Désignation	Code	Finition	Dimensions
	Symbol extincteur	P0HL24	PVC	120 x 120 mm
	Symbol extincteur	P01612	Vinyle adhésif photoluminescent	120 x 120 mm
	Symbol extincteur	P01593	PVC	200 x 200 mm
	Symbol extincteur	P01592	PVC photoluminescent	200 x 200 mm
	Symbol extincteur	P01591	PVC	300 x 300 mm
	Symbol extincteur + flèche gauche	P01152	PVC	200 x 150 mm
	Symbol extincteur + flèche droite	P01153	PVC	200 x 150 mm
	Symbol extincteur mobile	P09080	PVC	200 x 200 mm
	Symbol extincteur mobile	P09081	PVC	300 x 300 mm

Les panneaux extincteurs en drapeau simple recto-verso	Désignation	Code	Finition	Dimensions
	Symbol extincteur	P0HM86	Alu laqué blanc	200 x 200 mm
	Symbol extincteur	P02006	Alu laqué blanc	300 x 300 mm
	Symbol extincteur	P02073	Alu laqué blanc	400 x 400 mm
	Symbol extincteur	P0HJW4	PVC	200 x 200 mm

Les panneaux extincteurs en drapeau double	Désignation	Code	Finition	Dimensions
	Symbol extincteur	P03830	Aluminium laqué blanc photoluminescent	450 x 250 mm

Les panneaux extincteurs combinés RIA recto	Désignation	Code	Finition	Dimensions
	Symbol extincteur/RIA	P09078	PVC	200 x 400 mm

Les panneaux extincteurs avec classes de feux recto		Désignation	Code	Finition	Dimensions		
			P09086	"A" eau pure	P09083	PVC	200 x 300 mm
				"AB" eau pulvérisée avec additif	P09084	PVC	200 x 300 mm
				"B" CO ₂	P09085	PVC	200 x 300 mm
				"BC" poudre	P09086	PVC	200 x 300 mm
				"ABC" poudre polyvalente	P09087	PVC	200 x 300 mm
				"D" feux de métaux	P09088	PVC	200 x 300 mm
				"ABF"	P09127	PVC	200 x 300 mm
				Panneau extincteur eau + QR code	P05705	PVC expansé 2 mm	110 x 150 mm
				Panneau extincteur poudre + QR code	P05706	PVC expansé 2 mm	110 x 150 mm
				Panneau extincteur CO ₂ + QR code	P05707	PVC expansé 2 mm	110 x 150 mm
			P05713	Panneau extincteur eau + QR code	P05712	PVC	150 x 200 mm
				Panneau extincteur poudre + QR code	P05713	PVC	150 x 200 mm
				Panneau extincteur CO ₂ + QR code	P05714	PVC	150 x 200 mm
			P05714	Panneau extincteur eau + QR code	P05722	Alu brossé	100 x 150 mm
				Panneau extincteur CO ₂ + QR code	P05723	Alu brossé	100 x 150 mm
			P05714	Panneau extincteur poudre + QR code	P05724	Alu brossé	100 x 150 mm

Les panneaux extincteurs avec classes de feux recto photoluminescent		Désignation	Code	Finition	Dimensions		
			POHJH0	"A" eau pure	POHJH0	PVC photoluminescent	150 x 200 mm
			POHJG7	"AB" eau pulvérisée avec additif	POHJG7	PVC photoluminescent	150 x 200 mm
			POHJR4	"B" CO ₂	POHJR4	PVC photoluminescent	150 x 200 mm
			POHJG9	"BC" poudre	POHJG9	PVC photoluminescent	150 x 200 mm
			POHJG8	"ABC" poudre polyvalente	POHJG8	PVC photoluminescent	150 x 200 mm

> PANNEAUX ET ETIQUETTES CLASSES DE FEU

Les panneaux classes de feux recto		Désignation	Code	Finition	Dimensions
		"A" eau pure	P00503	PVC	200 x 200 mm
		"A" eau pure	P04002	PVC	120 x 120 mm
		"AB" eau pulvérisée avec additif	P00504	PVC	200 x 200 mm
		"AB" eau pulvérisée avec additif	P04004	PVC	120 x 120 mm
		"ABC" poudre polyvalente	P00507	PVC	200 x 200 mm
		"ABC" poudre polyvalente	P04003	PVC	120 x 120 mm
		"B" CO ₂	P00505	PVC	200 x 200 mm
		"B" CO ₂	P04001	PVC	120 x 120 mm
		"BC" poudre	P00506	PVC	200 x 200 mm
		"BC" poudre	P06243	PVC	120 x 120 mm
		"D" feux de métaux	P00512	PVC	200 x 200 mm
		"F" feux de friteuse	P03105	PVC	200 x 200 mm
		Classe de feux BC	P0D856	Vinyle	105 x 105 mm

Les étiquettes classes de feux

	CLASSE A N° A BOIS, PAPIER, CARTONS, TISSUS CERTAINES MATIÈRES PLASTIQUES	P09089
	CLASSE AB N° A B EAU, PAPIER, CHIFFON, FAUILLLES HYDROCARBURES	P09090
	CLASSE B N° B ESSENCE, FOUL, GAZOLE, ALCOOL, HUILE ORIGINE ÉLECTRIQUE	P09091
	CLASSE BC N° B C POUDRE HYDROCARBURES GRAISSES, HUILES PRODUITS CHIMIQUES ALCOOLS, SOLVANTS POLYÉTHYLENE, GAZ	P09092
	CLASSE ABC N° A B C POUDRE TOUS TYPES DE FEUX SAUF FEUX DE MÉTAUX	P09093
	CLASSE D N° D POUDRE MÉTAUX LAMINÉES DE FER POUDRE DE MAGNESIUM POUDRE DE MASTANEUM SODIUM, TITANE	P09094
	"B" CO ₂ "BC" poudre	P05742
	"AB" eau pulvérisée avec additif + QR code	P05743
	"BC" poudre + QR code	P05744
	"ABC" poudre polyvalente + QR code	P05745

Les étiquettes classes de feux photoluminescentes

	P05808
	P05818
	P05828
	P05798
	P05702
	P05703
	P05704

> PANNEAUX R.I.A**Les panneaux d'indication**

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Symbole RIA recto	P00508	PVC	300 x 300 mm
Symbole RIA recto	P09216	PVC	400 x 400 mm
Symbole RIA recto	P0D734	PVC	200 x 200 mm
Symbole RIA recto/verso en drapeau simple	P0HM87	Alu laqué blanc	200 x 200 mm
Symbole RIA recto/verso en drapeau simple	P09226	Alu laqué blanc	400 x 400 mm
Symbole RIA + QR code	P05708	PVC expansé 2 mm	110 x 150 mm
Symbole RIA + QR code	P05715	PVC	150 x 200 mm

Les panneaux RIA en drapeau double mode d'emploi

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Mode d'emploi RIA/DMFB	P04148	Alu laqué blanc photoluminescent	450 x 250 mm

Les panneaux RIA en panneau simple mode d'emploi


Désignation	Code	Finition	Dimensions
Mode d'emploi	P03888	PVC photoluminescent	200 x 250 mm
Mode d'emploi RIA/DMFA	P01241	PVC	140 x 180 mm
Mode d'emploi RIA/DMFB	P05317	PVC	140 x 180 mm
Mode d'emploi RIA/DMFA HT	P05510	PVC	140 x 180 mm

Signalisation générale de sécurité


POD412 POD686 POD092



POD706 POD132 POD687



POD096 POD708 POD119



POD713 POD288 POD689



POD103 POD699 POD211



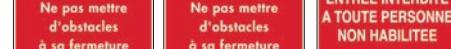
POD867 POD866 POD673



POD672 POD685 POD684



POD691 POD093 POD683



POD710 POD210 POD970



POD971 POD692 POD665



POD667 POD669 POD681



POD679 P03469

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Ne rien stocker sous les RIA	POD412	PVC Rigide	40 x 15 cm
Porte coupe feu à maintenir fermée	POD686	PVC Rigide	30 x 12 cm
Porte coupe feu à maintenir fermée	POD092	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Sans issue	POD706	PVC Rigide	30 x 12 cm
Sans issue	POD132	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Commande de désenfumage	POD687	PVC Rigide	30 x 12 cm
Commande de désenfumage	POD096	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Coupe d'urgence	POD708	PVC Rigide	30 x 12 cm
Coupe d'urgence	POD119	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Accès pompiers	POD713	PVC Rigide	30 x 12 cm
Accès pompiers	POD288	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Coupe gaz	POD689	PVC Rigide	30 x 12 cm
Coupe gaz	POD103	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Arrêt gaz	POD699	PVC Rigide	30 x 12 cm
Arrêt gaz	POD211	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Colonne sèche	POD867	PVC Rigide	30 x 12 cm
Colonne sèche	POD866	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Vanne arrêt gaz	POD673	PVC Rigide	30 x 12 cm
Vanne arrêt gaz	POD672	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Accès interdit à toute personne étrangère	POD685	PVC Rigide	30 x 12 cm
Accès interdit à toute personne étrangère	POD684	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Porte coupe feu ne pas mettre d'obstacle	POD691	PVC Rigide	30 x 12 cm
Porte coupe feu ne pas mettre d'obstacle	POD093	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Entrée interdite à tout personne non habilitée	POD683	PVC Rigide	30 x 12 cm
Entrée interdite à tout personne non habilitée	POD682	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Consigne sécurité gaz	POD710	PVC Rigide	30 x 20 cm
Consigne sécurité gaz	POD210	Vinyl adhésif	30 x 20 cm
Ne pas encombrer sortie de secours	POD970	PVC Rigide	30 x 20 cm
Ne pas encombrer sortie de secours	POD971	Vinyl adhésif	30 x 20 cm
Clapet coupe feu	POD692	PVC Rigide	30 x 12 cm
Vanne pompier	POD665	PVC Rigide	30 x 12 cm
Barrage gaz cuisine	POD667	PVC Rigide	30 x 12 cm
Coupe eau	POD669	PVC Rigide	30 x 12 cm
Vanne arrêt fioul	POD681	PVC Rigide	30 x 12 cm
Désenfumage - ne pas encombrer	POD679	PVC Rigide	30 x 12 cm
RIA maintenu sous air	P03469	PVC Rigide	100 x 50 cm

Signalisation générale de sécurité (suite)

			Désignation	Code	Finition	Dimensions
			19 personnes maximum	POD671	PVC Rigide	30 x 12 cm
POD671	POD954	POD946	Arrêt d'urgence	POD954	PVC Rigide	30 x 12 cm
			Coffret GDF	POD946	PVC Rigide	30 x 12 cm
POD705	POG382		Défense d'entrer	POD705	PVC Rigide	30 x 20 cm
			Fermer la vanne gaz	POG382	PVC Rigide	19 x 5 cm
			Fermer la vanne gaz	POD739	Vinyl adhésif	19 x 5 cm
			Porte coupe feu ne pas mettre d'obstacle	POD744	PVC Rigide	15 x 5 cm
POD739	POD744		Porte coupe feu ne pas mettre d'obstacle	POD743	Vinyl adhésif	15 x 5 cm
			Porte coupe feu à maintenir fermée	POD742	PVC Rigide	15 x 5 cm
POD743	POD742		Porte coupe feu à maintenir fermée	POD741	Vinyl adhésif	15 x 5 cm
			Sans issue	POD982	PVC Rigide	15 x 5 cm
POD741	POD982		Sans issue	POD983	Vinyl adhésif	15 x 5 cm
			Barrage gaz cuisine	POD987	Vinyl	15 x 5 cm
POD983	POD987		Barrage gaz chaufferie	POD988	PVC Rigide	15 x 5 cm
			Commande de désenfumage	POD984	PVC Rigide	15 x 5 cm
POD988	POD984		Local Chaufferie	POD703	PVC Rigide	30 x 12 cm
			Local Chaufferie	POD100	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
POD703	POD100	POD707	Local Technique	POD707	PVC Rigide	30 x 12 cm
			Local Technique	POD287	PVC	30 x 12 cm
POD287	POD712	POD291	Local Rangement	POD712	PVC Rigide	30 x 12 cm
			Local Rangement	POD291	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
POD714	POD118	POD960	Local Electrique	POD714	PVC Rigide	30 x 12 cm
			Local Electrique	POD118	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
POD961	POD675	POD962	T.G.B.T.	POD960	PVC Rigide	30 x 12 cm
			T.G.B.T.	POD961	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
POD966	POD978	POD979	Chaufferie gaz	POD675	PVC Rigide	30 x 12 cm
			Groupe électrogène	POD962	PVC Rigide	30 x 12 cm
POD976		POD972	Poste de transformation	POD966	Vinyl	30 x 12 cm
			Local Technique	POD978	PVC Rigide	15 x 5 cm
POHC78			Local Technique	POD979	Vinyl adhésif	15 x 5 cm
			Armoire électrique	POD976	PVC Rigide	15 x 5 cm
			Gaine technique	POD972	PVC Rigide	15 x 5 cm
			Gaine pompier	POHC78	PVC Rigide	25 x 7 cm
			Panneau "Extincteur sous alarme"	PO9082	Vinyl adhésif	15 x 5 cm
			Étiquette tension > 1000V	P04689	Vinyl adhésif	100 x 50 cm
			Volet de désenfumage ne pas encombrer	POD160	PVC Rigide	150 x 100 cm

PO4689

Signalisation de sécurité - Dangers	Désignation	Code	Finition	Dimensions
	Danger électrique	POD626	PVC Rigide	120 mm
	Danger électrique	POG227	Vinyl adhésif	120 mm
	Danger général	POD628	PVC Rigide	120 mm
	Matière inflammable	POD612	PVC Rigide	120 mm



Signalisation de sécurité - Interdiction	Désignation	Code	Finition	Dimensions
	Interdiction de fumer	POD598	PVC Rigide	Dia : 200 mm
	Interdiction de fumer	POD108	Vinyl adhésif	Dia : 200 mm
	Ne pas utiliser sur flamme gaz	POD599	PVC Rigide	Dia : 200 mm
	Ne pas utiliser sur flamme gaz	POD109	Vinyl adhésif	Dia : 200 mm



Signalisation de sécurité - Obligation	Désignation	Code	Finition	Dimensions
	Pictogramme handicap R/W	POD940	PVC Rigide	39 x 39 cm
	Guide ligne	POMS00	Blanc dos adhésivé	176 mm x 1 m
	Guide ligne	POMS01	Blanc dos adhésivé	220 mm x 1 m
	Signalétique pour vitre	P09227	Adhésif	Bande de 1 m comprenant 7 carrés bleus de 8 cm



POD940 P09227

> SIGNALISATION DE SÉCURITÉ COMPLÉMENTAIRE

■ Panneaux de sécurité

Les panneaux PVC	Désignation	Code	Fond	Dimensions
	Déclencher l'alarme ici	P09214	PVC	200 x 200 mm
	Prise d'incendie	P0HD38	PVC	200 x 100 mm
	CHAUFFERIE FIOUL	P02067	PVC	300 X 120 mm
	CHAUFFERIE GAZ	P01952	PVC	300 X 120 mm
	BAC A SABLE	P09554	PVC	200 x 80 mm
	ABSORBANT	P01157	PVC	200 x 80 mm
	Direction à suivre vers équipements de sécurité incendie	P01906	PVC	200 x 200 mm
		P01906		

Les panneaux PVC photoluminescents	Désignation	Code	Fond	Dimensions
	Alarme	P09215	PVC photoluminescent	200 x 200 mm
	VANNE COUPURE GAZ	P05748	PVC photoluminescent	400 x 100 mm
	COLONNE SECHE	P04108	PVC photoluminescent	200 x 100 mm
	CHAUFFERIE	P04118	PVC photoluminescent	200 x 100 mm
	SANS ISSUE	P05738	PVC photoluminescent	400 x 100 mm
	COMMANDÉ DE DÉSENFUMAGE	P01982	PVC photoluminescent	200 x 120 mm
	ACCÈS A NE PAS ENCOMBRER	P03908	PVC photoluminescent	200 x 200 mm
	NE PAS UTILISER SUR FLAMME GAZ	P03908	PVC photoluminescent	200 x 200 mm

■ Panneaux d'interdiction

GPL	Désignation	Code	Finition	Dimensions
	Interdiction véhicules GPL	P02074	PVC	350 x 230 mm

Fumer	Désignation	Code	Finition	Dimensions
	Panneau interdiction de fumer	P0HFU1	PVC	150 X 210 mm
	Cigarette barrée	P03898	PVC photoluminescent	200 x 200 mm
	Cigarette barrée	P05778	PVC	300 x 300 mm
	Cigarette barrée + décret + zone non fumeur	P05788	PVC	200 x 200 mm
	Cigarette électronique	P05777	PVC	150 X 210 mm
	Interdiction de fumer ou vapoter	P05779	PVC	150 x 210 mm

Interdit au public	Désignation	Code	Finition	Dimensions
	Interdit au public	P0H957	PVC	Ø : 300 mm

Panneaux d'obligation

Emplacement fumeur	Désignation	Code	Finition	Dimensions
	Panneau emplacement fumeur	POHFU4	PVC	150 x 210 mm

Panneaux d'avertissement

Danger électrique	Désignation	Code	Finition	Dimensions
	Danger électrique	P03988	PVC photoluminescent	200 x 200 mm

> SIGNALISATION D'ÉVACUATION

Les panneaux photoluminescents semi-rigides

	P01824		P04058
	P04068		P09116
	P09108		

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Sortie en bas	P01824	PVC photoluminescent	300 x 120 mm
Sortie à gauche	P04058	PVC photoluminescent	300 x 120 mm
Sortie à droite	P04068	PVC photoluminescent	300 x 120 mm
Flèche directionnelle	P09116	PVC photoluminescent	200 x 200 mm
Point de rassemblement	P09108	PVC photoluminescent	200 x 200 mm

Les panneaux PVC

	P09119		P09117
	P09118		P09115
	P09107		P09108

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Sortie en bas	P09119	PVC	300 x 120 mm
Sortie à gauche	P09117	PVC	300 x 120 mm
Sortie à droite	P09118	PVC	300 x 120 mm
Flèche directionnelle	P09115	PVC	200 x 200 mm
Point de rassemblement	P09107	PVC	200 x 200 mm

Les panneaux de sortie

	POD873		POD825
	POD206		POD821
	POD121		POD410
	POD411		POD411

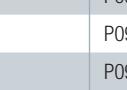
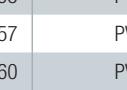
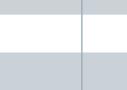
Désignation	Code	Finition	Dimensions
Panneau barre anti-panique	POD873	PVC Rigide	40 x 20 cm
Sortie sous surveillance	POD825	PVC Rigide	30 x 12 cm
Sortie sous surveillance	POD206	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Sortie de secours	POD821	PVC Rigide	30 x 12 cm
Sortie de secours	POD121	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Ne pas encombrer sortie de secours (fond rouge)	POD410	Forex	60 x 35 cm
Ne pas encombrer sortie de secours (fond vert)	POD411	Forex	60 x 35 cm

Les panneaux complémentaires photoluminescents semi-rigides

	POHH19		POHH21
	POHH20		POHH22
	P04088		
	P04098		

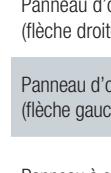
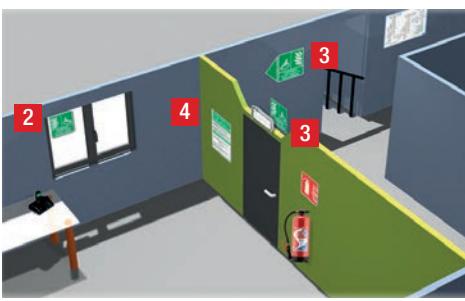
Désignation	Code	Finition	Dimensions
Descente à gauche	POHH19	PVC photoluminescent	300 x 120 mm
Descente à droite	POHH21	PVC photoluminescent	300 x 120 mm
Montée à gauche	POHH20	PVC photoluminescent	300 x 120 mm
Montée à droite	POHH22	PVC photoluminescent	300 x 120 mm
Sortie	P04088	PVC photoluminescent	300 x 120 mm
Sortie de secours	P04098	PVC photoluminescent	300 x 120 mm

Les brassards	Désignation	Code	Finition	Type de fermeture
	Brassard d'évacuation vert	P0HD37	Fond vert texte blanc	Auto-grippant
	Brassard d'évacuation vert	PODA29	Fond vert texte blanc	Fband
	Brassard guide file	PODA28	Fond vert texte blanc	Fband
	Brassard serre file	PODA27	Fond vert texte blanc	Fband
	Brassard SST	PODA14	Fond orange texte noir	Fband
	Brassard équipier de secours	PODA26	Fond orange texte noir	Fband

Panneaux recto verso prépercés grand format à suspendre	Désignation	Code	Finition	Dimensions
 P09559	Sortie en bas	P09559	PVC	600 X 300 mm
 P09558	Sortie droite/gauche	P09558	PVC	600 X 300 mm
 P09557	Sortie droite gauche	P09557	PVC	890 X 300 mm
 P09560	Sortie + descente	P09560	PVC	600 X 300 mm
 POD408	Sortie de secours (flèche en bas) R/V	POD408	Forex	600 x 235 mm
 POD409	Sortie de secours R/V	POD409	Forex	600 x 235 mm
 POD941	Sortie de secours R/V	POD941	PVC Rigide	900 x 300 mm
 POHLD0	Sortie R/V D/G	POHLD0	PVC Rigide	100 x 300 mm
 P09572	Sortie R/V D/G	P09572	PVC Rigide	200 x 300 mm

Accessoires

Désignation	Code
Chaînette de suspension au mètre	POH866
Crochet de suspension à l'unité	POH867
Aimant de suspension + crochet (Ø 16 - 10 kg)	POSM03

Panneaux pour espace d'attente sécurisé (EAS) (*)	Désignation	Code	Finition	Dimensions	Photo N°
 1	Panneau d'orientation vers l'EAS (flèche droite)	POLI04	PVC	200 x 200 mm	1
 2	Panneau d'orientation vers l'EAS (flèche gauche)	POLI05	PVC	200 x 200 mm	
 3	Panneau à coller à l'intérieur de la vitre de l'EAS	POLI07	Vinyle adhésif	200 x 200 mm	2
 4	Panneau de signalisation de l'EAS peut-être accolé à une flèche ref. P09115	POLI06	PVC	200 x 200 mm	3
 2 4 3	Consigne à l'intérieur de l'EAS	POLI03	PVC	210 x 297 mm	4

(*) Conformes NF EN ISO 7010.

Points de rassemblement

P09530



P03345



P07695



POHQ07

Désignation**Code****Finition****Dimensions**

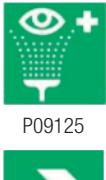
1 panneau symbole + texte	P09530	PVC Prépercé	600 x 700 mm
1 panneau avec 2 raidisseurs	P03345	Aluminium	600 x 600 mm
1 panneau avec 2 raidisseurs	POHAB1	PVC	600 x 600 mm

Prévoir 2 panneaux pour le recto verso.

Accessoires**Désignation****Code**

Kit de fixation pour 1 panneau (brides simples diamètre 60 mm + visserie) (Il faut 2 kits pour un panneau)	P07695
Kit de fixation pour 2 panneaux recto verso (brides doubles diamètre 60 mm + visserie)	POHQ07
1 poteau à sceller : H : 3.2 - Ø : 60 mm	POHQ09
Obturateur plastique pour obturer le tube du poteau	POHQ08

> SIGNALISATION DE SECOURS

Signalisation douches de sécurité	Désignation	Code	Finition	Dimensions
	Symbole douche portable	P0HN58	PVC	300 x 120 mm
	Symbole douche fixe	P01614	PVC	200 x 200 mm
	Symbole laveur oculaire	P09125	PVC	200 x 200 mm
	Texte lave-oeil	P06246	PVC	300 x 100 mm
	Locaux de premier secours	P09109	PVC	200 x 200 mm
	Flèche directionnelle	P09115	PVC	200 x 200 mm

Panneau accès pompiers	Désignation	Code	Finition	Dimensions
	Disque pour accès pompiers	POHF02	Vinyle adhésif	Ø : 200 mm
	Disque pour accès pompiers	POHJF3	Vinyle adhésif	300 x 300 mm - Ø : 200 mm

Accessoires pour panneaux	Désignation	Code
Chaînette de suspension au mètre	POH866	
Crochet de suspension à l'unité	POH867	
Aimant de suspension + crochet (Ø 16 - 10 kg)	POSM03	
Ruban magnétique adhésif 20 x 100 mm	POSM01	
Carré magnétique adhésif 50 x 50 mm	POSM02	



SOMMAIRE

Extincteurs	44
Contexte réglementaire / Contexte normatif et contractuel / Référentiel R4 de l'APSAD / Maintenance des extincteurs	44
Critères de choix	46
Extincteurs portatifs	49
Extincteurs mobiles	53
Installations automatiques d'extinction	54
Coffrets extincteurs	57
Housses	63
Alarmes extincteur	64
Supports	65
Protection et stockage	66
 RIA (Robinets d'Incendie Armés) / PIA (Postes d'Incendie Additivés)	74
Contexte réglementaire / Contexte normatif et contractuel	74
Mise en conformité d'installations de RIA	75
Maintenance des RIA/PIA	76
Critères de choix	77
Les produits	80
RIA tournants pivotants	81
RIA tournants fixes/RIA 360	82
Spécifiques	83
Postes à eau	83
PIA/Dévidoirs	84
Accessoires	85
Armoires et housses pour RIA	87
Accessoires divers	88
 Colonnes d'incendie	90
Poteaux et bouches d'incendie	94
Robinetterie	98
Tuyaux et accessoires	104
Émulseurs	108

EXTINCTEURS



Par son action immédiate, l'extinction manuelle est un moyen efficace de première intervention dans la lutte contre l'incendie, dans l'attente de mise en œuvre éventuelle de moyens plus puissants. Une utilisation facile et rapide combinée à une grande maniabilité permettent à quiconque apercevant un départ de feu de l'utiliser.

La gamme d'extincteurs portatifs, sur roues et automatiques SICLI, associée à ses nombreux accessoires et matériels de sécurité incendie couvre l'ensemble des risques et configurations.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

■ Établissements recevant des travailleurs (*Code du travail*)

Article R4227-28	L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.
Article R4227-29	Le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement. Il existe au moins un extincteur portatif à eau pulvérisée d'une capacité minimale de 6 litres pour 200 m ² de plancher. Il existe au moins un appareil par niveau. Lorsque les locaux présentent des risques d'incendie particuliers, notamment des risques électriques, ils sont dotés d'extincteurs dont le nombre et le type sont appropriés aux risques.

■ Établissements Recevant du Public (*Règlement de sécurité des ERP*)

Article MS 38	§ 1. Les établissements doivent être dotés de moyens d'extinction tels que : - extincteurs portatifs ; - extincteurs sur roues ; - seaux et seaux pompes d'incendie, pour permettre au personnel et éventuellement au public d'intervenir sur un début d'incendie.
Article MS 39	§ 1. Les moyens d'extinction doivent être répartis de préférence dans les dégagements, en des endroits visibles et facilement accessibles. Ils peuvent être protégés à condition de faire l'objet d'une signalisation claire. Ils ne doivent pas apporter de gêne à la circulation des personnes et leur emplacement, repéré par une signalisation durable, doit être tel que leur efficacité ne risque pas d'être compromise par les variations éventuelles de température survenant dans l'établissement. § 2. Les extincteurs portatifs sont judicieusement répartis et appropriés aux risques notamment électriques qu'ils doivent combattre. Il y a un minimum d'un appareil pour 200 m ² et par niveau, avec un minimum de deux par établissement. Ils doivent être accrochés à un élément fixe, avec une signalisation durable, sans placer la poignée de portage à plus de 1,20 m du sol.

■ Immeubles de Grande Hauteur (*Règlement de sécurité des IGH*)

Article GH 51	§ 1. Des extincteurs portatifs appropriés aux risques, conformes aux dispositions des articles MS 38 et MS 39 du règlement de sécurité des établissements recevant du public sont installés près des dispositifs d'accès aux escaliers et, le cas échéant, près des dispositifs d'intercommunication entre compartiments. Ils sont également placés à tous les niveaux des immeubles, à proximité des accès aux locaux présentant des dangers particuliers d'incendie. Des extincteurs de 6 litres à eau pulvérisée sont judicieusement répartis, avec un minimum d'un appareil par 200 m ² et un minimum de deux appareils par compartiment et par niveau.
----------------------	--

■ ICPE (*Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement*)

Les prescriptions de fonctionnement sont constituées par l'ensemble des dispositions, édictées par le préfet au moment de la déclaration, de l'enregistrement ou de l'autorisation d'une ICPE, que l'exploitant devra respecter afin de protéger les intérêts visés aux articles L 511-1 et L 211-1 du code de l'environnement. Elles portent notamment sur les modalités de fonctionnement et d'exploitation de l'installation, sur les moyens d'intervention en cas de sinistre, les moyens d'analyse et de contrôle. Elles fixent le plus souvent des obligations de "résultat"...

■ Bâtiments d'habitation

Les copropriétés sont tenues de protéger leurs immeubles et leurs occupants contre l'incendie. Outre le matériel obligatoire, ils doivent procéder à l'entretien annuel de ce matériel, par des professionnels compétents, et à la vérification des installations. Un registre de sécurité atteste du respect de la réglementation (article 101 de l'arrêté du 31 janvier 1986).
--

Des réglementations spécifiques existent pour d'autres cas tels que les activités de transport, de loisirs, de chauffage...



> CONTEXTE NORMATIF ET CONTRACTUEL

- La norme NF EN2 (S60-100) définit les classes de différents types de feux. Il en existe 5 (A, B, C, D, F).
- La norme NF EN3-7 définit les caractéristiques, performances et méthodes d'essai des extincteurs d'incendie portatifs.
- La norme 1866-1 porte sur les caractéristiques, les performances et la méthode d'essai des extincteurs mobiles.
- Tout extincteur (portatif ou mobile) mis sur le marché doit être marque CE, en application de la directive équipement sous pression 2104/68/EU.

- La norme NF S 61-919 porte sur la maintenance des extincteurs d'incendie portatifs.
- La norme NF S 61-922 porte sur les activités de services relatives à la maintenance des extincteurs portatifs, mobiles et fixes.
- Le règlement de certification I4 NF 285 APSAD porte sur le service d'installation et de maintenance d'extincteurs.
- Le règlement UE n° 517/2014 du parlement européen et du conseil du 16 avril 2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés.

> RÉFÉRENTIEL R4 DE L'APSAD

Ce référentiel est volontaire. Il concerne les installations d'extincteurs portatifs et mobiles mis en place dans des bâtiments du secteur industriel, commercial ou tertiaire, à usage d'un propriétaire, d'un exploitant ou d'autres entités prescriptrices de solutions incendie telles que par exemple l'assurance. Sa dernière édition de novembre 2016 a comme corolaire la certification **I4-NF 285** : certification de service n° 245/04 /04/285 ; installation et maintenance des extincteurs (www.cnpp.com et www.marque-nf.com).

Avoir une installation conforme au référentiel R4, c'est la garantie d'une protection incendie par extincteurs bien dimensionnée en fonction des risques présents dans vos établissements. Le certificat de conformité N4 ne peut vous être délivré que par une entreprise certifiée APSAD-NF Service. APSAD-NF Service est une référence pour les professions de l'assurance.

Notre certification APSAD-NF Service vous assure que toutes les phases d'installation et de maintenance d'un extincteur seront rigoureusement effectuées pour garantir une parfaite fiabilité de vos installations dans le temps.

Chubb France s'engage à respecter les 5 points suivants :

- 1 - Son devoir de conseil,
- 2 - Conception et réalisation de l'installation,
- 3 - Vérifications initiales et périodiques - maintenance,
- 4 - Moyens humains et matériels (formation du personnel),
- 5 - Organisation et suivi clients (traitement de l'information, des réclamations).

> MAINTENANCE DES EXTINCTEURS

Du fait de nos certifications (APSAD-NF service), nous vous assurons de toute notre expertise pour la vérification et la maintenance de tous types d'extincteurs selon les référentiels suivants :

- Guide pour la maintenance des extincteurs mobiles,
- Norme NF S 61-919 (Maintenance des extincteurs d'incendie portatifs),
- Procédures des différents fabricants,
- Référentiel APSAD R4.

Péodicité

- La périodicité des opérations est d'**au moins une fois/an** et peut varier en fonction du site, d'un risque particulier, ou d'un plan de prévention spécifique.
- En outre, **tous les 5 ans**, une maintenance additionnelle approfondie vous est proposée.
- Enfin, **tous les 10 ans** pour la révision décennale nous effectuons un test de pression sur le corps, la tête et la lance de l'appareil, conformément à nos prescriptions. A l'issue de ce test, un bilan est fait et peut donner lieu, selon les cas et dans votre intérêt, au changement de l'extincteur.
- Spécificité pour les extincteurs au HFC 227EA (FM200)

L'agent extincteur FM200 est soumis au règlement UE n° 517/2014 du parlement européen et du conseil du 16 avril 2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés.

La fréquence du contrôle d'étanchéité est de :

- 12 mois lorsque la charge en fluide est ≥ 5 et < 50 TeqCO₂,
- 6 mois lorsque la charge en fluide est ≥ 50 et < 500 TeqCO₂,
- 3 mois lorsque la charge en fluide est ≥ 500 TeqCO₂.

TeqCO₂ = Tonne en équivalence CO₂. 1 kg de FM200 est équivalent à 3,22 tonnes de CO₂ (source : directive UE517/2014).

> CRITÈRES DE CHOIX

	Eau + additif	Eau	Poudre ABC	Poudre BC	CO ₂	Autres agents
Principes	<p>L'eau avec ou sans additif éteint les feux de solides par refroidissement.</p> <p>L'additif permet d'augmenter la surface de contact entre l'eau et les braises.</p> <p>On parle d'effet "mouillant". Sur les feux de liquides, elle agit par isolement grâce à l'additif qui forme une nappe flottante.</p>		<p>La poudre ABC agit par isolement sur les feux de solides en créant une "croûte" sur les braises.</p> <p>Sur les feux de liquides ou de gaz, elle agit par inhibition.</p> <p>Le contact entre la poudre et la flamme crée un blocage de la réaction chimique du feu.</p>	<p>La poudre BC agit sur les feux de liquides ou de gaz, elle agit par inhibition.</p> <p>Le contact entre la poudre et la flamme crée un blocage de la réaction chimique du feu.</p>	<p>Le CO₂ éteint les feux de liquides inflammables par étouffement. En abaissant le taux d'oxygène dans l'air, il empêche la combustion.</p>	<p>Eau éventuellement avec des additifs spécifiques (pour les liquides polaires, les feux de classe F),</p> <p>Poudres adaptées par exemple pour les feux de classe D.</p> <p>Gaz.</p>
Les +	<ul style="list-style-type: none"> Très efficace sur les feux "braisants". L'eau ne souille que la partie enflammée. Facilité d'utilisation par des "non-experts". 		<ul style="list-style-type: none"> Extrêmement volatile, la poudre permet d'atteindre tous les recoins. Elle est efficace sur la plupart des feux. Elle ne gèle pas. Elle forme un écran qui protège l'utilisateur des rayonnements de chaleur. Elle est peu oxydante. 	<ul style="list-style-type: none"> Extrêmement volatile, la poudre permet d'atteindre tous les recoins. Elle ne gèle pas. Elle forme un écran qui protège l'utilisateur des rayonnements de chaleur. Elle est peu oxydante. 	<p>Le CO₂ est un gaz. Il n'y a donc pas de résidu d'agent extincteur.</p> <p>On parle d'extinction propre.</p>	Adaptés aux risques spéciaux.
Les -	<ul style="list-style-type: none"> Utilisable sur des installations électriques sous tension inférieures à 1000 V sous réserve de tenir le diffuseur à plus de 1 m. L'eau gèle (déconseillé en extérieur) sauf pour les versions antigel. 		<ul style="list-style-type: none"> La poudre éteint sans refroidir. Elle s'étend largement au-delà du foyer. Elle peut avoir un effet oxydant et salissant. Baisse de visibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> La poudre éteint sans refroidir. Elle s'étend largement au-delà du foyer. Baisse de visibilité. Elle est salissante. 	<ul style="list-style-type: none"> Le CO₂ n'est efficace qu'en zone fermée. Il n'est pas utilisable sur les feux de solides car il n'a pas d'effet refroidissant sur les braises. Sa portée est limitée. Risque d'asphyxie 	<ul style="list-style-type: none"> Une formation est impérative pour un bon usage.
Applications	Utilisation sur les feux de solides et liquides inflammables en nappe (hors alcool et liquides polaires).	Utilisation uniquement sur les feux de solides.	Utilisation en extérieur et dans certaines conditions en intérieur (chaufferies, local HT ...).	Utilisation en extérieur et dans certaines conditions en intérieur (chaufferies fuel, local HT, étancheur, asphalteur, avitaillement d'aéronefs).	Usage sur les feux de liquides inflammables et matériels sensibles (par exemple les matériels électriques).	
 Feux de classe A	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui selon modèle
 Feux de classe B	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui selon modèle
 Feux de classe C	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui selon modèle
 Feux de classe D	Non	Non	Non	Non	Non	Oui selon modèle
 Feux de classe F	Non	Non	Non	Non	Non	Oui selon modèle

■ Extincteurs à eau & eau + additif

		Extincteurs portatifs				Extincteurs mobiles		Extincteurs automatiques
	Gamme INtégral	Gamme INdium	Gamme IN CO ₂	Gamme INPP / PP	Gamme INstant	Gamme INTense		
6 l	INtégral E6 AFFF	INdium E6 AFFF	/	/	/	/	/	/
		INdium E6 Eau pure	/	/	/	/	/	/
9 l	INtégral E9 AFFF	INdium E9 AFFF	/	/	/	/	/	/
		INdium E9 Eau pure	/	/	/	/	/	/
25 l	/	/	/	/	INstant E25 AFFF	/	/	/
50 l	/	/	/	/	INstant E50 AFFF	INTense E50 AFFF	/	/
100 l	/	/	/	/	/	INTense E100 AFFF	/	/
150 l	/	/	/	/	/	INTense E150 AFFF	/	/

■ Extincteurs à poudre ABC

		Extincteurs portatifs				Extincteurs mobiles		Extincteurs automatiques
	Gamme INtégral	Gamme INdium	Gamme IN CO ₂	Gamme INPP / PP	Gamme INstant	Gamme INTense		
1 kg	/	/	/	IN PP1 ABC	/			/
2 kg	/	/	/	IN PP2 ABC	/			/
4 kg	/	/	/	IN PP4 ABC	/			/
6 kg	INtégral P6 ABC	INdium P6 ABC	/	/	/			IN PP6 ABC Pendulaire
9 kg	INtégral P9 ABC	INdium P9 ABC	/	/	/			P9 Automatique 9 kg ABC
25 kg	/	/	/	/	INstant P25 ABC			/
50 kg	/	/	/	/	INstant P50 ABC	INTense P50 ABC		/
100 kg	/	/	/	/	/	INTense P100 ABC		/
150 kg	/	/	/	/	/	INTense P150 ABC		/
	/	/	/	/	/	INTense P150 ABC Industrie		/

■ Extincteurs à poudre BC

		Extincteurs portatifs				Extincteurs mobiles		Extincteurs automatiques
	Gamme INtégral	Gamme INdium	Gamme IN CO ₂	Gamme INPP / PP	Gamme INstant	Gamme INTense		
4 kg	/	/	/	/	/	/	/	IN PP4 BC gondole solvants
6 kg	/	/	/	/	/	/	/	IN PP6 BC gondole petrole
9 kg	/	INdium P9 BC	/	/	/	/	/	/
50 kg	/	/	/	/	Instant P50 BC	Intense P50 BC	/	/

■ Extincteurs à CO₂

	Extincteurs portatifs				Extincteurs mobiles		Extincteurs automatiques
	Gamme INtégral	Gamme INdium	Gamme IN CO ₂	Gamme INPP / PP	Gamme INstant	Gamme INTense	
2 kg	/	/	IN CO ₂ 2	/	/	/	/
	/	/	IN CO ₂ 2 AM*	/	/	/	/
	/	/	IN CO ₂ TOP*	/	/	/	/
5 kg	/	/	IN CO ₂ 5 TOP	/	/	/	/
	/	/	IN CO ₂ 5 TOP AM*	/	/	/	/
10 kg 2 x 10 kg	/	/	/	/	/	INTense 10 kg CO ₂	/
	/	/	/	/	/	INTense 2 x 10 kg CO ₂	/
	/	/	/	/	/	INTense 2 x 10 kg 25 m CO ₂	/
20 kg	/	/	/	/	/	INTense 20 kg CO ₂	/
30 kg	/	/	/	/	/	INTense 30 kg CO ₂	/
50 kg	/	/	/	/	/	INTense 50 kg CO ₂	/

■ Extincteurs avec d'autres agents extincteur

	Extincteurs portatifs				Extincteurs mobiles		Extincteurs automatiques
	Gamme INtégral	Gamme INdium	Gamme IN CO ₂	Gamme INPP / PP	Gamme INstant	Gamme INTense	
6 l	/	INdium E6 Antigel	/	/	/	/	/
	/	INdium E6 Huile	/	/	/	/	/
	/	INdium E6 Mousse	/	/	/	/	/
9 l	/	INdium E9 Antigel	/	/	/	/	/
50 l	/	/	/	/	/	INTense E50 Eau AG	/
	/	/	/	/	/	INTense E50 AFFF AG	/
100 l	/	/	/	/	/	INTense E100 AFFF AG	/
150 l	/	/	/	/	/	INTense E150 AFFF AG	/
1 kg (fm200)	/	/	/	/	/	/	IN PP1 FM200
2 kg (fm200)	/	/	/	/	/	/	IN PP2 FM200
9 kg	/	INdium P9 métaux	/	/	/	/	/
50 kg	/	/	/	/	/	/	INTense P50 D

(*) Non disponible à la date de création du catalogue.

La gamme INtégral	Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
	 INTEGRAL E6 AFFF	P0J000	550 x 280 x 165 mm Ø : 150 mm	10,3 kg	13A - 233B
	 INTEGRAL E9 AFFF	P0J001	585 x 280 x 205 mm Ø : 190 mm	15,9 kg	21A - 233B
	 INTEGRAL P6 ABC	P0J002	510 x 300 x 165 mm Ø : 150 mm	9,8 kg	27A - 233B - C
	 INTEGRAL P9 ABC	P0J003	565 x 290 x 185 mm Ø : 170 mm	14,5 kg	34A - 233B - C

Un extincteur simple et multi-usages, partenaire de la lutte contre l'incendie dans la plupart des locaux.

INTEGRAL est efficace et simple, le bouton "coup de poing" situé sur la tête de l'extincteur rend la mise en pression évidente et rapide.

La gamme INdium	Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
	 INDIUM E6 AFFF	P0J004	670 x 350 x 165 mm Ø : 150 mm	10,4 kg	13A - 233B
	 INDIUM E9 AFFF	P0J005	700 x 360 x 205 mm Ø : 190 mm	15,9 kg	21A - 233B
	 INDIUM P6 ABC	P0J006	500 x 300 x 165 mm Ø : 150 mm	9,8 kg	27A - 233B - C
	 INDIUM P9 ABC	P0J007	555 x 290 x 185 mm Ø : 170 mm	14,4 kg	34A - 233B - C

Un extincteur adapté aux environnements industriels et à tout type de feux.

INDIUM privilégie la rapidité d'action pour que l'utilisateur se concentre immédiatement sur le départ d'incendie.

Sa mise en pression est directe.

 Certification marine.

La gamme INdium spéciaux	Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
 	INDIUM E6 Huile	P0J013	690 x 380 x 165 mm Ø : 150 mm	11,9 kg	13A - 113B - 75F

Un extincteur de la gamme INDIUM pour intervenir sur les feux d'huiles de cuisson (cuisines, friteuses industrielles...).

La gamme INdium spéciaux	Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
 	INDIUM E6 Mousse	P0J014	690 x 380 x 165 mm Ø : 150 mm	10,3 kg	13A - 113B

Un extincteur de la gamme INDIUM pour intervenir sur les feux de liquides en isolant le liquide en feu de l'oxygène.

La gamme INdium spéciaux	Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
	INDIUM E6 Antigel	P0J015	690 x 380 x 165 mm Ø : 150 mm	10,9 kg	21A - 144B
	INDIUM E9 Antigel	P0J016	700 x 390 x 205 mm Ø : 190 mm	16,6 kg	27A - 233B

Un extincteur de la gamme INDIUM à eau et additif avec antigel pour le stockage de l'appareil à l'extérieur, tout en conservant les performances extinctorices de l'eau additivée. Un extincteur utilisable jusqu'à -20 °C.

EXTINCTEURS PORTATIFS

Gamme INdium spéciaux

La gamme INdium spéciaux	Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
	INDIUM E6 eau pure	P0J070	670 x 350 x 165 mm Ø : 150 mm	10,4 kg	21A
	INDIUM E9 eau pure	P0J071	700 x 360 x 205 mm Ø : 190 mm	15,9 kg	27A

Un extincteur dédié aux applications où un additif pourrait conduire à des dégradations (musées ...).

La gamme INdium spéciaux	Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
	INDIUM P9 BC	P0J009	555 x 290 x 185 mm Ø : 170 mm	14,4 kg	233B

Un extincteur avec une poudre spéciale plus performante pour les feux de liquides inflammables et les feux de gaz.

La gamme INdium spéciaux	Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
	INDIUM P9 métal	P0J010	555 x 290 x 185 mm Ø : 170 mm	14,4 kg	D

Un extincteur dédié aux feux de métaux.

Certification marine.

La gamme INCO ₂	Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
	 IN CO₂	P0J100	585 x 104 mm	6,30 kg	34B
	Existe en version amagnétique sous le code P0J103.				
	 IN CO₂ 5 TOP	P0J102	935 x 136 mm	14,3 kg	89B
	Existe en version amagnétique sous le code P0J104.				
Des extincteurs au CO ₂ pour une extinction sans dégâts. Idéal pour intervenir en cas d'incendie sur des matériels sensibles (machines, armoires électriques, salles informatiques...).					
La gamme INPP 1, 2, 4	Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
	 INPP 1 ABC	P0J400	280 x 95 x 145 mm Ø : 90 mm	2 kg	8A - 34B - C
	 INPP 2 ABC	P0J401	330 x 115 x 155 mm Ø : 110 mm	3,4 kg	13A - 89B - C
	 INPP 4 ABC	P0J402	410 x 300 x 162 mm Ø : 150 mm	6,7 kg	27A - 144B - C
Des extincteurs pour le transport et les utilisations privées.					
INPP favorise la simplicité et la rapidité d'extinction ; un geste unique suffit pour que l'extincteur soit opérationnel.					
La gamme PP/PD	Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
	 PP E6 AFFF	P0J846	280 x 560 mm Ø : 150 mm	10,4 kg	13A - 183B
	 PP E9 AFFF	P0J847	300 x 520 mm Ø : 190 mm	14,6 kg	21A - 233B
	PD 6 GA	POL665	162 x 500 mm Ø : 150 mm	9,1 kg	21A - 183B - C
	PP P6 ABC	P0J876	162 x 500 mm Ø : 150 mm	9,1 kg	21A - 183B - C
	PP P9 ABC	P0J877	182 x 610 mm Ø : 170 mm	13,7 kg	34A - 233B - C
Des extincteurs pour le transport et les utilisations privées.					
PP favorise la simplicité et la rapidité d'extinction ; un geste unique suffit pour que l'extincteur soit opérationnel.					

 Certification marine.

La gamme INstant



Un extincteur simple, multi-usages, de petite et moyenne capacité pour la protection de vos locaux de stockage et de vos risques spécifiques.

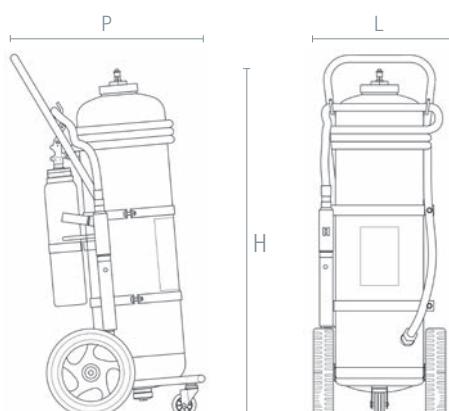
Déroulez le tuyau, activez le levier de mise en pression et intervenez sur le départ de feu.

La gamme INTense



Un extincteur mobile à grande capacité d'extinction dédié à des environnements industriels logistiques ou aéroportuaires.

INTENSE est robuste et adapté à des utilisations fréquentes par des utilisateurs avisés.



Désignation	Code	Dimensions (H x L x P)	Poids plein	Performances
INSTANT E25 AFFF eau + additif	P0J500	104 x 42 x 48 cm	51 kg	A, B
INSTANT E50 AFFF eau + additif	P0J501	112 x 49 x 59 cm	82 kg	A, B
INSTANT P25 ABC poudre ABC	P0J502	104 x 420 x 48 cm	56 kg	A, B, C
INSTANT P50 ABC poudre ABC	P0J503	103 x 48 x 56 cm	87 kg	A, B, C
INSTANT P50 BC poudre BC	P0J539	103 x 48 x 56 cm	87 kg	B, C

Désignation	Code	Dimensions (H x L x P)	Poids plein	Performances
INTENSE E50 AFFF eau + additif	P0J504	114 x 80 x 49 cm	86 kg	A, B
INTENSE E50 EAU AG eau + antigel	P0J519	114 x 80 x 49 cm	86 kg	A, B
INTENSE E50 AFFF AG eau + additif + antigel	P0J507	114 x 80 x 49 cm	86 kg	A, B
INTENSE E100 AFFF eau + additif	P0J505	137 x 65 x 109 cm	180 kg	A, B
INTENSE E100 AFF AG eau + additif + antigel	P0J508	137 x 65 x 109 cm	180 kg	A, B
INTENSE E150 AFFF eau + additif	P0J506	145 x 65 x 111 cm	235 kg	A, B
INTENSE E150 AFFF AG eau + additif + antigel	P0J509	145 x 65 x 111 cm	235 kg	A, B
INTENSE P50 ABC poudre ABC	P0J510	104 x 49 x 76 cm	88 kg	A, B, C
INTENSE P50 BC poudre BC	P0J511	104 x 49 x 76 cm	88 kg	B, C
INTENSE P50 D poudre D	P0J540	104 x 49 x 76 cm	88 kg	D
INTENSE P100 ABC poudre ABC	P0J512	121 x 65 x 101 cm	180 kg	A, B, C
INTENSE P150 ABC poudre ABC	P0J513	125 x 65 x 117 cm	235 kg	A, B, C
INTENSE P150 ABC industrie	P0J541	125 x 65 x 117 cm	295 kg	A, B, C
INTENSE 10 KG CO₂	P0J514	130 x 36 x 60 cm	37 kg	B
INTENSE 2 x 10 KG CO₂	P0J516	105 x 110 x 65 cm	67 kg	B
INTENSE 25 m CO₂	P0J814	105 x 110 x 65 cm	72 kg	B
INTENSE 20 KG CO₂	P0J515	99 x 44 x 65 cm	66 kg	B
INTENSE 30 KG CO₂	P0J517	133 x 55 x 122 cm	89 kg	B
INTENSE 50 KG CO₂	P0J518	150 x 64 x 120 cm	156 kg	B

Extincteurs à poudre	POJ705	IN PP4 BC gondole
	POJ706	IN PP6 BC gondole



IN PP4 BC Gondole et **IN PP6 BC Gondole** sont des extincteurs automatiques destinés à la protection des gondoles à solvants et à pétrole lampant. Ils sont totalement automatiques ce qui favorise la simplicité et la rapidité d'action.

Le manomètre indique en permanence si l'extincteur est utilisable.

■ Caractéristiques techniques

POJ705 :

- Agent extincteur : 4 kg BIEX-O-NF.
- Dimensions hors tout (H x L) : 415 x 555 mm.
- Poids total : ≈ 7 kg.
- Ø : 160 mm.

POJ706 :

- Agent extincteur : 6 kg BIEX-O-NF.
- Dimensions hors tout (H x L) : 525 x 555 mm.
- Poids total : ≈ 9,6 kg.
- Ø : 160 mm.

Extincteur à poudre

POJ700

IN PP6 ABC Pendulaire



Un extincteur automatique dédié à la protection des chaudières à mazout, des locaux à poubelles... IN PP6 ABC Pendulaire est totalement automatique ce qui favorise la simplicité et la rapidité d'action. Son manomètre indique en permanence si l'extincteur est utilisable.

■ Caractéristiques techniques

- Agent extincteur 6 kg poudre : ABC ADEX K.
- Température de déclenchement : 68 °C.
- Pour obtenir l'efficacité extinctrice, l'élément sensible de la vanne doit être situé à une hauteur de 2 m maximum au-dessus du foyer.
- Protection de 5 m² maximum et 12 m³ maximum.
- **IN PP6 Pendulaire ne doit pas être installé sur des feux de gaz.**

- Dimension hors tout (H x Ø) ≈ 350 x 245 mm.
- Poids total ≈ 9 kg.
- IN PP6 ABC Pendulaire est livré prêt à l'emploi avec un dispositif d'accrochage comportant deux maillons rapides, une chaîne de suspension permettant sa fixation sur un point d'ancrage en L qui doit pouvoir supporter une charge de 30 kg minimum. La hauteur entre le plafond et l'élément sensible est ajustable entre 360 et 930 mm.

Extincteur à poudre**POJ338****P9 Automatique 9 kg ABC****Caractéristiques techniques**

- Agent extincteur 9 kg poudre : ABC 40.
- Température de déclenchement : 70 °C.
- **P9 automatique ne doit pas être utilisé sur des feux de gaz.**
- Dimension hors tout (L x H) ≈ 1250 x 1750 mm.
- Poids total 9 kg ≈ 28,8 kg.
- Le réservoir est placé à côté du risque et un système de tuyau permet de fixer le diffuseur juste au-dessus du risque.

- En cas de sinistre, le fusible libère le contrepoids qui provoque la percussion et la mise sous pression du réservoir. La poudre est propulsée dans la conduite jusqu'au diffuseur qui la répartit sur le feu.

Accessoire

Code	Désignation
POJ347	Contacteur de passage électrique

Le P9 Automatique 9 kg ABC est la solution idéale pour éteindre les feux dans les dépôts de carburant, bacs de trempe, transformateurs et tout particulièrement les chaufferies à fuel domestique.

**Extincteurs au HFC 227EA
(FM 200)****POJ707** IN PP1 FM200**POJ708** IN PP2 FM200

IN PP1 FM200 et IN PP2 FM200, sont des extincteurs automatiques idéaux pour lutter contre les feux dans les espaces confinés (armoires de stockage, électriques, bandothèques, coffrets...).

Caractéristiques techniques

- Agent extincteur :
 - 1 kg HFC 227ea (IN PP1 FM200)
 - 2 kg HFC 227ea (IN PP2 FM200).
- Température de déclenchement : 93°C.

PJ707 :

- Dimensions hors tout (H x Ø) : 38 x 12,5 cm.
- Poids total : 2,5 kg.

PJ708 :

- Dimensions hors tout (H x Ø) : 38 x 12,5 cm.
- Poids total : 3,5 kg.

Réglementation : l'agent extincteur FM200 est soumis au règlement UE n° 517/2014 du parlement européen et du conseil du 16 avril 2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés (Voir page 45).

Fréquence du contrôle d'étanchéité (en complément de la vérification) :

- IN PP1 FM200 : pas d'exigence,
- IN PP2 FM200 : tous les 12 mois.

FireDETEC®

Armoires électriques



Cuisines professionnelles



Compartiments moteurs



Machines CNC



Sorbonnes de laboratoires

FireDETEC® est un système de lutte contre les incendies qui s'installe directement à l'intérieur des dispositifs ou des équipements à hauts risque.

Il utilise un tube de détection linéaire continu sous pression, qui détecte et déclenche la libération de l'agent extincteur.

Il met en œuvre différents types d'agents extincteur en fonction du risque :

- CO₂,
- F/K ea T,
- S-55.

Le système FireDETEC® existe sous deux configurations en fonction des volumes protégés :

- Les systèmes DIRECT pour les petits espaces fermés et les zones difficiles d'accès < 1 m³,



- Les systèmes INDIRECT pour les espaces fermés < 9 m³.



Agent extincteur*	Application	Type de système
CO ₂	<ul style="list-style-type: none"> • Armoires électriques • Machines CNC • Sorbonnes de laboratoires 	<ul style="list-style-type: none"> • Direct • Indirect • Indirect
FireDETEC® F/K ea	• Cuisines professionnelles (food trucks, cantines)	• Indirect
FireDETEC® TS-55	• Protection compartiment moteur (bus, machines agricoles, camions...)	• Indirect

(*) Agent extincteur conseillé par défaut.

Protection	Désignation	Code JDE
Armoires électriques	Kit direct CO ₂ 2kg	428B07502501
	Kit direct CO ₂ 5kg	428B07502503
	Kit indirect CO ₂ 5kg	428B07504500
	Kit indirect CO ₂ 10kg	428B07504504
Cuisines professionnelles	Kit cuisine complet	428B07503002
Compartiments moteur	Système Compact Line 7L	428B09026502
Machines CNC	Kit CO ₂ 5kg Machine CNC	428B07504502
	Kit CO ₂ 10kg Machine CNC	428B07504503
Sorbonnes	Kit CO ₂ 5kg Hotte labo	428B07504501
	Kit CO ₂ 10kg Hotte labo	428B07504505

> GAMME ESTHÉTIQUE

Coffret EXTIBOX*

P03834

P03705 Socle EXTIBOX blanc satiné**P03706 Socle EXTIBOX rouge brillant****P03707 Socle EXTIBOX noir brillant****P03710 Socle EXTIBOX polichrome argent****P03712 Socle EXTIBOX alu brossé****P03711 Capot EXTIBOX UP alu brossé****P03713 Capot EXTIBOX UP rouge brillant****P03714 Capot EXTIBOX UP blanc satiné****P03715 Capot EXTIBOX UP polichrome argent****P03716 Capot EXTIBOX UP noir brillant****P03835 Capot EXTIBOX UP dépoli****Mise en œuvre**

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation murale ou au sol (inclus).
- Ouverture par extraction du capot.

Caractéristiques techniques

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 73 x 27,5 x 20,5 cm.
- Poids : 4,5 kg.
- Matériaux : Composite aluminium et polyéthylène.
- Revêtement : Laque polyester, normes ECCA-REACH-RoHS-WEEE.
- 30 combinaisons de couleurs disponibles.

Accessoires

Code	Désignation
P03797	Fixation murale pour socle EXTIBOX
P03816	Fixation en angle pour socle EXTIBOX
P03831	Panneau Classe de Feu A
P03832	Panneau Classe de Feu B
P03833	Panneau Classe de Feu ABC
P03834	Panneau Classe de Feu AB

(*) Uniquement pour les extincteurs 6 litres et 6 kg.

Coffret IRRYS (1 extincteur)**P03237****Coffret 1 extincteur 6-9 kg ou CO₂ 2 kg****Coffret IRRYS (2 extincteurs)****POHT26****Coffret 2 extincteurs 6-9 kg ou CO₂ 2 kg**

P03834

Mise en œuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation murale ou au sol et dans les angles (Visserie non fournie).

Caractéristiques techniques

- Porte : ouverture à 180°.
- Matériaux : coffret et charnière aluminium 20/10°.
- Revêtement : Peinture époxy gris sablé ton pierre.
- Couleur spécifique sur devis.

P03237 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 72 x 31 x 21,5 cm.
- Poids : 3,5 kg.

POHT26 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 851 x 42 x 24 cm.
- Poids : 5,5 kg.

Accessoires

Code	Désignation
POHEM3	Socle Plexiglass (400 x 280 x 15 mm)
P03831	Panneau Classe de Feu A
P03832	Panneau Classe de Feu B
P03833	Panneau Classe de Feu ABC
P03834	Panneau Classe de Feu AB

Coffret MINERVA**POJD01****Coffret esthétique 6.9 kg/l****Mise en œuvre**

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation murale ou au sol (possibilité d'enlever le socle). Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : coffret pied et charnière acier S235JR. Porte en aluminium : AG3.
- Revêtement : peinture époxy / porte noire RAL 9011 / pied gris RAL 7036.

- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage porte : aimant.
- Visualisation de la présence de l'extincteur (logo découpé).
- IP : NA.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 95 (avec socle) 83 (sans socle) x 33 x 23 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 82 x 32,5 x 22,5 cm.
- Poids : 18 kg.

Coffret OMADA**POJD02****Coffret esthétique 6.9 kg/l****Mise en œuvre**

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation murale ou au sol (possibilité d'enlever le socle). Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : coffret pied et charnière acier S235JR. Porte en aluminium : AG3.
- Revêtement : peinture époxy / porte noire RAL 9011 / pied gris RAL 7036.

- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : aimant.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : logo découpé.
- IP : NA.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 95 (avec socle) 90 (sans socle) x 49,5 x 22,6 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 79 x 22,5 x 21 cm.
- Poids : 14,5 kg.

> GAMME TRANSPORT**Coffret TRANSPORT****POJD00****Coffret transport 6 kg/l****POHGT1****Coffret transport 9 kg/l**

POJD00



POHGT1

Mise en œuvre

- Installation en extérieur.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Homologation UTAC.
- Matériaux : polypropylène.
- Couleur : rouge RAL 3000.
- Plage thermique d'utilisation : -40 / +80 °C.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : 2 grenouillères.
- Emplacement pour la pose d'un cadenas ou d'un plombage.

- Maintien de l'extincteur par une sangle de fixation incluse.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot .
- IP : NA.
- Dimensions :

	POJD00	POHGT1
Dimensions extérieures	65,5 x 31,4 x 23,9 cm	86,5 x 33,5 x 24,0 cm
Dimensions intérieures	58,8 x 22,2 x 21,6 cm	79,5 x 24,4 x 20,4 cm
Poids	2,5 kg	3,2 kg

> GAMME INDUSTRIELLE INTÉRIEURE

Coffret STRASBOURG	P01686	Coffret 1 extincteur 6.9 kg/l bouton poussoir
Coffret STRASBOURG	P01782	Coffret 2 extincteurs 6.9 kg/l bouton poussoir

**Mise en œuvre**

- Installation en intérieur uniquement.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylène anti choc, stabilité aux UV.
- Charnières inox qualité marine.
- Couleur : rouge / RAL 3000.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : ouverture rapide par bouton poussoir.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : non.
- IP : NA.

P01686 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 85 x 40 x 23 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 80 x 36 x 20 cm.
- Poids : 3.8 kg.

P01782 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 85 x 60 x 30 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 80 x 56 x 27 cm.
- Poids : 5,5 kg.

P01426 : Scellé.

Coffret STRASBOURG	P03230	Coffret 1 extincteur 6.9 kg/l clé + vitre
Coffret STRASBOURG	P03231	Coffret 2 extincteurs 6.9 kg/l clé + vitre

**Mise en œuvre**

- Installation en intérieur uniquement.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylène anti choc, stabilité aux UV.
- Charnières inox qualité marine.
- Couleur : rouge / RAL 3000.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : vitre à briser + serrure à clé.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : non.
- IP : NA.

P03230 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 85 x 40 x 23 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 80 x 36 x 20 cm.
- Poids : 3.8 kg.

P03231 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 85 x 60 x 30 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 80 x 56 x 27 cm.
- Poids : 5,5 kg.

P06178 : Serrure + 2 clés.**P01458 :** Fenêtre.**P06138 :** Jeu de clés (X 2).

Coffret S BOX	POHTJ3 / POHTJ4	Coffret 1 extincteur 6 kg/l
----------------------	------------------------	------------------------------------

**Mise en œuvre**

- Installation en intérieur uniquement.
- Visserie non fournie.
- S'ouvre intégralement lors de la manipulation de la partie supérieure.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylène, stabilité aux UV.
- Couleur :
 - POHTJ3 : rouge (RAL 3000),
 - POHTJ4 : gris (RAL 7021).
- Visualisation de la présence de l'extincteur : oui.
- IP : NA.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 69 x 26 x 22 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 62 x 24,5 x 20,5 cm.
- Poids : 3,8 kg.

> GAMME INDUSTRIELLE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE / POLYÉTHYLÈNE

Coffret STANDARD	P03493	Coffret 1 extincteur 6 kg/l clé + vitre
Coffret STANDARD	P03494	Coffret 1 extincteur 9 kg/l clé + vitre

**Mise en œuvre**

- Installation en intérieur et en extérieur.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylène haute densité renforcé anti UV.
- Couleur :
 - Face avant : rouge (RAL 3000),
 - Fond : noir.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : vitre à briser + serrure à clé.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot.
- IP : NA.

P03493 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 70 x 30 x 25,3 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 62 x 22 x 18 cm.
- Poids : 3,8 kg.

P03494 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 83 x 31 x 26,3 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 75,5 x 21,5 x 20 cm.
- Poids : 5,5 kg.

PO9502 : Kit 2 vitres + clés.**POHDX5 :** 1 serrure.**POHGM9 :** Clé.

Coffret STANDARD	POHP05	Coffret 1 extincteur 6 kg/l à grenouillère
Coffret STANDARD	POHP06	Coffret 1 extincteur 9 kg/l à grenouillère

**Mise en œuvre**

- Installation en intérieur et en extérieur.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylène haute densité renforcé anti UV.
- Couleur :
 - Face avant : rouge (RAL 3000).
 - Fond : noir.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : grenouillère et goupille.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot.
- IP : NA.

POHP05 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 70 x 30 x 25,3 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 62 x 22 x 18 cm.
- Poids : 3,3 kg.

POHP06 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 83 x 31 x 26,3 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 75,5 x 21,5 x 20 cm.
- Poids : 5,5 kg.

POHCWO : Grenouillère

Coffret STANDARD	P03495	Coffret 1 extincteur 6 kg/l clé + vitre + alarme
Coffret STANDARD	P03496	Coffret 1 extincteur 9 kg/l clé + vitre + alarme

**Mise en œuvre**

- Installation en intérieur et en extérieur.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylène haute densité renforcé anti UV.
- Couleur :
 - Face avant : rouge (RAL 3000),
 - Fond : noir.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : vitre à briser + serrure à clé.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot.
- Alarme : 95 db à 1 m.
- Batterie : pile 9 v.
- IP : NA.

P03495 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 70 x 30 x 25,3 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 62 x 22 x 18 cm.
- Poids : 3,3 kg.

P03496 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 83 x 31 x 26,3 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 75,5 x 21,5 x 20 cm.
- Poids : 5,5 kg.

POHEE5 : Kit alarme.**POHCW1 :** Goupille réarmement alarme.**PO9502 :** Kit 2 vitres + clés.**POHDX5 :** 1 serrure.**POHGM9 :** Clé.

Coffret STANDARD	POHDV6	Coffret 2 extincteurs 6 kg/l clé + vitre
Coffret STANDARD	POHL92	Coffret 2 extincteurs 9 kg/l clé + vitre



Mise en œuvre

- Installation en intérieur et en extérieur.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylène haute densité renforcé anti UV.
- Couleur :
 - Face avant : rouge (RAL 3000),
 - Fond : noir.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : vitre à briser + serrure à clé.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot.
- IP : NA.

POHDV6 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 72 x 54 x 27 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 62 x 49 x 18 cm.
- Poids : 5,5 kg.

POHL92 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 90 x 90 x 42 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 82 x 85 x 34 cm.
- Poids : 9,1 kg.

P09502 : Kit 2 vitres + clés.

POHDX5 : 1 serrure.

POHGM9 : Clé.

Coffret STANDARD	POHCH7	Coffret 2 extincteurs 9 kg/l à poignée
Coffret STANDARD	POHBC7	Coffret 2 extincteurs 9 kg/l clé + vitres



Mise en œuvre

- Installation en intérieur et en extérieur.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylène haute densité renforcé anti UV.
- Couleur :
 - Face avant : rouge (RAL 3000),
 - Fond : noir.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : poignée.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot.
- IP : NA.

- Porte : ouverture à 180°.

- Verrouillage : poignée.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot.
- IP : NA.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 85 x 56,5 x 37,5 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 76 x 53 x 30 cm.
- Poids : 9,1 kg.

> GAMME INDUSTRIELLE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE / ACIER

Coffret STANDARD	P03388	Coffret 1 extincteur 6-9 kg/l clé + vitre
Coffret STANDARD	P03398	Coffret 2 extincteurs 6-9 kg/l clé + vitre
Coffret STANDARD	POHDA9	Coffret 1 extincteur 6-9 kg/l clé sans vitre



Mise en œuvre

- Installation en intérieur et en extérieur.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : Acier électro zingué peint.
- Couleur :
 - Face avant : rouge (RAL 3000),
 - Fond : gris (RAL 7036).
- Porte : ouverture à 90°.
- Verrouillage : vitre à briser + serrure à clé.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : vitre.
- IP : NA.

P03388 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 87,2 x 35 x 27,2 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 80 x 28 x 22 cm.
- Poids : 9 kg.

P03398 et POHDA9 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 97,2 x 58,5 x 27,2 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 90 x 50 x 22 cm.
- Poids : 15 kg.

P06198 : Vitre.

P06178 : Serrure + 2 clés.

P06138 : Jeu de clés (X 2).

P01307 : Étiquette "Extincteur".

P04338 : Marteau + chaînette.

NOTA : le POHDA9 est particulièrement destiné aux zones sensibles (hôpitaux psychiatriques...).

> GAMME INDUSTRIELLE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE POUR EXTINCTEURS CO₂**Coffret STANDARD****P03632****Coffret 1 extincteur 5 kg CO₂ clé + vitre****Mise en œuvre**

- Installation en intérieur et en extérieur.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : Polyéthylène haute densité renforcé anti UV.
- Couleur :
 - Face avant : rouge (RAL 3000),
 - Fond : noir.

- Porte : ouverture à 180°.

- Verrouillage : vitre à briser + serrure à clé.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot.
- IP : NA.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 95 x 43,7 x 28 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 91,5 x 35,9 x 19,5 cm.
- Poids : 5,5 kg.

Coffret STANDARD**P03631****Coffret 1 extincteur 5 kg CO₂ à grenouillère****Mise en œuvre**

- Installation en intérieur et en extérieur.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : Polyéthylène haute densité renforcé anti UV.
- Couleur :
 - Face avant : rouge (RAL 3000).
 - Fond : noir.

- Porte : ouverture à 180°.

- Verrouillage : grenouillère .
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot
- IP : NA.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 95 x 43,7 x 28 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 91,5 x 35,9 x 19,5 cm.
- Poids : 5,5 kg.

6 kg/l	P01330	Housse sans fenêtre pour extincteur portatif
9 kg/l	P01334	
2 kg CO₂	P01300	
5 kg CO₂	P01290	



Mise en œuvre

- La housse est mise en place par le haut de l'extincteur et est maintenue en bas par une large bande de velcro.

Caractéristiques techniques

- Tissu classé M1 (non inflammable).
- Matière : polyester enduit PVC.
- Impression texte "EXTINCTEUR" en blanc.
- Compatibles avec toutes les gammes Sicli.

6 kg/l	P05118	Housse avec fenêtre pour extincteur portatif
9 kg/l	P05128	



Mise en œuvre

- La housse est mise en place par le haut de l'extincteur et est maintenue en bas par une large bande de velcro.

Caractéristiques techniques

- Tissus classé M1 (non inflammable).
- Matière : polyester enduit PVC.
- Fenêtre PVC cristal.
- Compatibles avec toutes les gammes Sicli.

Couverture chauffante	POCCEX	Couverture chauffante EXT9
------------------------------	---------------	-----------------------------------



Mise en œuvre

- Cette couverture se pose à l'intérieur des coffrets sans aucune fixation, il est juste à prévoir un trou de diamètre 12 mm dans le bas du coffret pour le passage du câble électrique et un tableau électrique de raccordement pour le branchement extérieur.

Caractéristiques techniques

- Dimensions (L x l) : 1780 x 210 mm.
- Lavable et utilisable en extérieur (IP 54).
- Non feu M2.
- 1 face bleue isolante.
- 1 face rouge chauffante.
- Température homogène (effet radiateur de la feuille d'aluminium).

La couverture chauffante spécialement conçue pour les coffrets 9 l et 9 kg permet la mise hors gel :

- des extincteurs 9 litres AFFF,
- des extincteurs à eau pure, et
- des douches de sécurité.

La température limite basse d'utilisation est de -25°C.

- Déperditions limitées (calorifugée sur toute la surface).
- Installation et démontage rapide.
- Câble d'alimentation de 2 m non équipé d'une prise.
- Tension standard : 220 V.
- Puissance : 130 W.
- Sécurité électrique (appareil classe I ; fil de terre).
- Thermostat hors gel et protection thermique intégrés.
- Le déclenchement de la mise hors gel se fait à une température ambiante comprise entre -25 °C et +5 °C.
- Température au niveau de l'extincteur : 5 °C à 15 °C.

50 l	POJD03	Housse 50 l INTense
50 l / 50 kg	POJD04	Housse 50 l Instant / INTense



Mise en œuvre

- La housse est mise en place par le haut de l'extincteur et est maintenue en bas par une large bande de velcro qui passe sous le châssis.

Caractéristiques techniques

- Tissu classé M1 (non inflammable).
- Matière : polyester enduit PVC.
- Renfort en PVC classé M1 (Renfort de protection du tissu).
- Sangle de maintien + velcro.
- Poignée pour faciliter le déhoussage.
- Marquage EXTINCTEUR en blanc.

Code	Désignation
POJ692	Housse ext roues 150 kg
POJ693	Housse ext roues 25 l 25 kg
POJ694	Housse ext roues 100 kg
POJ695	Housse ext roues CO ₂ 50 kg
POJ696	Housse ext roues CO ₂ 30 kg
POJ697	Housse ext roues 100 l / 150 l
POJ698	Housse ext roues CO ₂ 20 kg
POJ699	Housse ext roues CO ₂ 10 kg

Abri extincteurs mobiles

POJ921

Abri extincteurs mobiles



Mise en œuvre

- Fixation au sol par 4 trous non pré-percés.

Caractéristiques techniques

- Dimensions :

	L	I	H
Extérieur	1595 mm	1060 mm	1460 mm
Intérieur utile	1500 mm	850 mm	1420 mm

- Matière : Polyéthylène.
- Couleur : rouge (RAL 3000).

> ALARMES EXTINCTEUR

Alarme extincteur

P02285

Alarme ext CORDIA STOP VOL



L'alarme extincteur CORDIA STOP VOL, permet de contrôler la présence d'un extincteur relié à l'alarme par un câble. Quand l'extincteur est retiré de son socle, le câble sort de l'alarme qui émet une alarme sonore de 100 dB.

Pas de paramétrage nécessaire.

Déclenchement par câble fourni.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Boîtier ABS (couleur rouge)
- Dimensions (H x L x Ep.) : 125 x 125 x 50 mm.
- Fixation au mur : par vis (non fournies).

Électriques :

- 1 pile 9 V (fournie).

Support magnétique	POSMOO	Support magnétique DIA 155
	P03040	Support magnétique 160 x 500



POSMOO

■ Mise en œuvre (POSMOO)

- Le support mural des extincteurs se fixe sur le support magnétique via les vis fournies avec les supports.
- Il est compatible avec tous types d'extincteurs des gammes Euro, Silice et IN en 6/9 l et 6/9 kg.

■ Caractéristiques techniques

- Matériaux : plastique avec face magnétique.
- Couleur : face avant rouge (RAL 3000).
- Poids : 0,5 kg.
- Dimensions ($\varnothing \times$ Epais) : 155 x 16 mm.

Supports au sol	POHU69	Support au sol pour extincteur CO₂ 5 kg
	POHU70	Support au sol pour extincteur CO₂ 2 kg
	POHU71	Support au sol pour extincteur 6/9 kg/l
	POJD05	Support au sol pour extincteur 6/9 kg/l



■ Mise en œuvre

- Le support se pose au sol, sans fixation.

■ Caractéristiques techniques

- Matériaux : acier.
- Couleur : noir (RAL 9004).

POHU69 :

- Diamètre (D) = 168 mm.
- Dimensions (H x L x P) : 28,9 x 30 x 30 cm.
- Poids : 2,4 kg.

POHU70 :

- Diamètre (D) = 108 mm.
- Dimensions (H x L x P) : 30,3 x 20 x 20 cm.
- Poids : 1,5 kg.

POHU71 :

- Diamètre (D) = 193 mm.
- Dimensions (H x L x P) : 29,4 x 30 x 30 cm.
- Poids : 2,4 kg.

POJD05 :

- Diamètre (D) = 210 mm.
- Dimensions (H x L x P) : 29,4 x 30 x 30 cm.
- Poids : 2,4 kg.

Support à roues	POCHOO	Chariot à roues 2 extincteurs
------------------------	---------------	--------------------------------------



■ Mise en œuvre

- Les extincteurs sont maintenus chacun à l'aide d'une sangle réglable.

■ Caractéristiques techniques

- Matériaux : acier zingué bichromaté.
- Encombrement (H x L x P) : 116 x 61 x 40 cm.

■ Compatibilité

- Tous les extincteurs CO₂ 2 et 5 kg.
- Tous les extincteurs 6/9 kg/l des gammes Silice, Euro et Quartz.
- Tous les extincteurs versions 6/9 l et 6/9 kg de la gamme IN.

POHCG7 : Sangle velcro 70 cm.

Support transport	POJ357	Support transport IN PP4 ABC
	POJ350	Support transport 6 l
	POJ351	Support transport 9 l
	POJ352	Support transport 6 kg
	POJ353	Support transport 9 kg
	P04240	Support transport 2 kg CO₂
	P02507	Support transport 5 kg CO₂

Support transport 6 l, 9 l, 6 kg et 9 kg.

> ARMOIRES ET GONDOLES DE STOCKAGE

Armoire à solvants

P08068

Armoire à solvants AMS 10



Capacité de stockage : 10 litres.

Cette armoire est destinée au stockage de produits inflammables.

■ Mise en œuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation murale ou à poser. Visserie non fournie.

■ Caractéristiques techniques

- Matériaux (coffret et charnières) : tôle acier épaisseur 1,2 mm.
- Revêtement : peinture polyester cuite au four, beige RAL 1013.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : serrure à battant avec clé interchangeable.
- Bac de rétention fixe avec bouchon de vidange.

- Étagère fixe au-dessus du bac de rétention.
- Extincteur automatique : 120 g de CO₂.
- Déclenchement par ampoule thermique à 68°C.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 450 x 500 x 200 mm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 325 x 440 x 180 mm.
- Poids à vide : 12 kg.

■ Matériel de recharge

Code	Désignation
P0N062	Sparklet 120 g CO ₂

Armoire à solvants

P03368

Armoire à solvants AMS 100



Capacité de stockage : 170 litres.

L'AMS 100 est spécialement conçue pour être mise en place au niveau du poste de travail, dans les petits laboratoires des C.E.S. et C.E.T., les petites imprimeries.

■ Mise en œuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation murale ou à poser.

■ Caractéristiques techniques

- Matériaux (armoire et charnières) : acier.
- Revêtement : peinture époxy jaune orangé.
- Portes : ouverture à 180° équipées de ressorts assurant la fermeture automatique.
- Verrouillage : serrure à clé.
- Triangle de signalisation "matières inflammables".
- Bac de rétention fixe avec bouchon de vidange capacité 72 litres.
- Étagère fixe au-dessus du bac de rétention.
- Livrée avec 2 étagères perforées.
- Toit en pente pour interdire le stockage sauvage.
- Extincteur automatique : 1 kg de FM200.
- Déclenchement par ampoule thermique 93°C.

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 1100 x 800 x 335 mm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 690 x 750 x 245 mm.
- Hauteur bac de rétention : 300 mm.
- Hauteur de crémaillère étagère : 700 mm.
- Espace entre taquets pour étagères : 50 mm.
- Poids : 40 kg.

■ Accessoires et matériel de recharge

Code	Désignation
P0J707	IN PP1 FM200
P06208	Étagère supplémentaire
P06138	Jeu de clés N° 2131 A

Armoire à solvants

P03378

Armoire à solvants AMS 200



Capacité de stockage : 580 litres.

L'AMS 200 est prévue pour les dépôts importants ou placée en point central pour plusieurs postes de travail.

■ Mise en œuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation murale ou à poser.

■ Caractéristiques techniques

- Matériaux (armoire et charnières) : acier.
- Revêtement : peinture époxy jaune orangé.
- Portes : ouverture à 180° équipées de ressorts assurant la fermeture automatique.
- Verrouillage : serrure à clé.
- Triangle de signalisation "matières inflammables".
- Bac de rétention fixe avec bouchon de vidange capacité 160 litres.
- Étagère fixe au-dessus du bac de rétention.
- Livrée avec 3 étagères perforées.
- Toit en pente pour interdire le stockage sauvage.
- Extincteur automatique : 2 kg de FM200.

- Déclenchement par ampoule thermique 93°C.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 2070 x 995 x 435 mm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 1140 x 940 x 345 mm.
- Hauteur bac de rétention : 400 mm.
- Hauteur de crémaillère étagère : 700 mm.
- Espace entre taquets pour étagères : 50 mm.
- Poids : 80 kg.

■ Accessoires et matériel de recharge

Code	Désignation
P0J708	IN PP2 FM200
P06218	Étagère supplémentaire
P06138	Jeu de clés N° 2131 A

Gondole de stockage**P02358****Gondole à solvants petit modèle - RAL 1013 beige****P02396****Gondole à solvants petit modèle - RAL 908 M6 gris**

Capacité de stockage : 55 flacons de 1 litre.

Cette gondole est destinée à la protection contre l'incendie de rayonnages contenant des produits inflammables.

Mise en œuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation : à poser.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : acier.
- Revêtement : peinture époxy beige, RAL 1013.
- Extincteur automatique : 4 kg poudre BC (BI EX O-NF) avec 2 rampes de diffusion.

- Déclenchement par ampoule thermique : 68°C.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 500 x 1000 x 370 mm.
- Poids : 30 kg.

Matériel de rechange

Code	Désignation
POJ705	IN PP4 BC gondole
P02567	1/2 bride

Gondole de stockage**P01688****Gondole à solvants grand modèle - RAL 1013 beige****P02395****Gondole à solvants grand modèle - RAL 908 M6 gris**

Capacité de stockage : 70 flacons de 1 litre.

Cette gondole est destinée à la protection contre l'incendie de rayonnages contenant des produits inflammables.

Mise en œuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation : à poser.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : acier.
- Revêtement : peinture époxy gris, RAL 908.
- Extincteur automatique : 4 kg poudre BC (BI EX O-NF) avec 2 rampes de diffusion.

- Déclenchement par ampoule thermique : 68°C.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 450 x 1270 x 500 mm.
- Poids : 33.6 kg.

Matériel de rechange

Code	Désignation
POJ705	IN PP4 BC gondole
P02567	1/2 bride

Gondole de stockage**P02397****Gondole à pétrole lampant - RAL 1013 beige**

Capacité de stockage : 8 bidons de 25 litres.

Cette gondole est destinée à la protection contre l'incendie de rayonnages contenant des produits inflammables type pétrole lampant, cette installation permet de diviser et localiser le risque d'incendie par détection et extinction automatique du foyer.

Mise en œuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation : à poser.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : acier 15/10.
- Revêtement : peinture époxy gris, RAL 908.
- Extincteur automatique : 6 kg poudre BC (BI EX O-NF) avec 2 rampes de diffusion.

- Déclenchement par ampoule thermique : 68°C.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 950 x 1200 x 800 mm.
- Bac de rétention.
- Poids : 33.6 kg.

Matériel de rechange

Code	Désignation
POJ706	IN PP6 BC gondole
P02567	1/2 bride

> ARMOIRE DE SÉCURITÉ

Armoire de sécurité

PO3380

Armoire de sécurité 90 mn au feu



Capacité de stockage : 250 litres.

Résistance de 90 mn au feu selon la courbe normalisée ISO 834.

Homologuée 90 mn au feu selon : DIN 12925-1 et EN 14470-1.

■ Mise en œuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation : à poser.
- Livrée avec 3 étagères et bac de rétention.

■ Caractéristiques techniques

- Construction double parois.
- Matériaux : acier 15/10.
- Panneaux d'isolation thermique entre les parois supprimant les ponts thermiques.
- Signalisation par symboles normalisés.
- Point de fixation pour mise à la terre.
- Orifices de ventilation.
- Conduits de ventilation avec système thermofusible permettant d'isoler l'intérieur de l'armoire en cas d'incendie.
- Joints de portes thermodilatants.

- Portes à fermeture automatique 2 points de verrouillage par pennes autobloquants.
- Serrure à clé.
- Système de maintien des portes en position ouverte avec fermeture automatique préglée à 50 °C.
- Revêtement : peinture époxy, RAL 9010 blanc.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 1880 x 1135 x 615 mm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 1620 x 1000 x 410 mm.
- Poids : 300 kg.

■ Accessoires

Code	Désignation
P03384	Caillebotis

> PALETTE DE RÉTENTION

Palette de rétention

POHCQ5

Palette de rétention 1240 x 845 x 350



Volume du bac : 200 litres.

■ Caractéristiques

- Matière palette : polyéthylène.
- Matière caillebotis : acier galvanisé.
- Charge : 600 kg.
- Transportable à vide par chariot élévateur.

Palette de rétention

POHDB8

Palette de rétention 1240 x 815 x 350



Volume du bac : 200 litres.

■ Caractéristiques

- Matière palette : acier peint bleu.
- Matière caillebotis : acier galvanisé.
- Charge : 800 kg.
- Transportable à vide par chariot élévateur.

> BACS ET PELLES

Chaufferies, parkings, habitations, ERP et locaux industriels.

Bac à sable



Capacité : 100 l.

BAC A SABLE

P09554

ABSORBANT

P01157

POHJLO

Bac à sable tôle sans couvercle

Caractéristiques techniques

- Tôle électro zinguée.
- Épaisseur : 10/10^{ème} avec revêtement peinture époxy rouge incendie.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 450 x 468 x 585 mm.
- Livré non monté.

Accessoires

Code	Désignation	Dimensions extérieures
P0HJK9	Couvercle du bac	450 x 468 mm
P09554	Panneau : Bac à sable	200 x 80 mm
P01157	Panneau : Absorbant	200 x 80 mm
P02237	Sac de 25 kg de sable	

Bacs à sable et à sel



Capacité : 110 l.

Spécialement utilisé pour l'extérieur.



POHD29

Bac à sable rouge

POHD30

Bac à sable vert

Caractéristiques techniques

- Étanche.
- Polyéthylène teinté dans la masse.
- Résistant aux chocs et aux différences de température.
- Insensible à la corrosion.
- Poids : 9,3 kg.

Accessoires

Code	Désignation	Dimensions extérieures (H x L x P)
P0H478	Pelle manche à poignée	570 x 650 x 500 mm

Bac de rétention



P03428

Bac de rétention pour brûleur

Caractéristiques techniques

- Tôle laquée rouge.
- Étanche.

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 500 x 500 x 50 mm

Fumigène cheminée



POHAD9

Fumigène cheminée

Caractéristiques techniques

- Extinction par étouffement.

Pelle à rebords pour absorbant



P01836

P01836

Pelle à rebord pour absorbant

Caractéristiques techniques

- Manche en bois de 1 m.

Accessoires

Code	Désignation
P01698	Support pelle mural

Pelles et seau



P04318



P06048



P01648

Code

Pelles de projection manche en bois peint en rouge

P04318

Manche droit - 1 m

P04328

Manche poignée - 0,85 m

POH478

Manche poignée - 0,70 m

POHKE3

Pelle plastique avec manche - Aluminium rétractable
Hauteur de manche réglable entre 480 mm et 715 mm

P06048

Batte à feu 6 lames + manche 1,50 m

P01648

Seau de projection

> ABSORBANTS

Produits non toxiques, sans odeur, sans danger pour l'environnement.
Améliorent la propreté et la sécurité des postes de travail.

Absorbant**P04308****TS82**

Applications : cuisines, chaufferies, ateliers.

Mise en œuvre

- Absorbant granulé minéral tous liquides.
- Utilisation en intérieur et extérieur.
- Résiste à la pluie et au balayage par le vent.

Caractéristiques techniques

- Absorption : 19 l. par sac.
- Pouvoir antidérapant.
- Sac de 100 l. (10 Kg).

Absorbant**POHDN1****Abso' Net Extra**

Applications : locaux batteries, chariot élévateurs.

Mise en œuvre

- Absorbant granulé minéral tous liquides.
- Utilisation en intérieur.

Caractéristiques techniques

- Absorption : 28 l. par sac.
- Pouvoir antidérapant.
- Sac de 40 l. (20 Kg).

Absorbant**POHDN2****PROSORB****Mise en œuvre**

- Absorbant granulé végétal tous liquides.

Caractéristiques techniques

- Absorption : 32 l. par sac.
- Bois résineux, ignifugé déshydraté, dépoussiéré.
- Testé par le CNPP – classement M1.
- Sac de 40 l. (8 Kg).

Boudin absorbant**POHDN3****Boudin Absorbant**

Idéal en protection autour de machines ou pour circonscrire un déversement accidentel.

Mise en œuvre

- Tous liquides et produits chimiques à faible concentration.

Caractéristiques techniques

- Absorption : 4 l. par boudin.
- Boudin microfibre pur polypropylène.
- Ne coule pas une fois saturé.
- Incinérable. Ne forme ni poussière, ni gaz毒ique.
- Lot de 20 boudins Ø 80 mm x 1200 mm.

> KITS DE DÉPOLLUTION

Ils sont utilisés en préventif ou curatif.

Ils doivent être conservés à proximité des zones de stockage de liquides, dans des véhicules d'intervention, engins de travaux publics, véhicules ADR ...

Kit de dépollution

P09206

Kit dépollution hydrocarbures 20 L



Caractéristiques techniques

- Capacité d'absorption : 20 l.
- Sac housse 320 x 320 x 160 mm.
- 30 feuilles 300 x 300 mm.
- 5 feuilles d'essuyage 320 x 380 mm.

- 1 boudin Ø 80 mm x 1500 mm.
- 2 petits coussins absorbants plats.
- 2 sacs de récupération.
- 1 paire de gants.

Kit de dépollution

P09207

Kit dépollution hydrocarbures 48 L



Caractéristiques techniques

- Capacité d'absorption : 48 l.
- Sac housse 570 x 420 x 210 mm.
- 30 feuilles 400 x 520 mm.
- 5 feuilles d'essuyage 320 x 380 mm.

- 1 boudin Ø 80 mm x 3000 mm.
- 1 sac de récupération.
- 1 paire de gants.

Kit de dépollution

P09208

Kit dépollution produits chimiques 19 L



Caractéristiques techniques

- Capacité d'absorption : 19 l.
- Sac housse 320 x 320 x 160 mm.
- 25 feuilles 290 x 300 mm.
- 5 feuilles d'essuyage 320 x 380 mm.
- 2 sacs de récupération.
- 1 paire de gants.

Kit de dépollution

P09209

Kit dépollution produits chimiques 45 L



Caractéristiques techniques

- Capacité d'absorption : 45 l.
- Sac housse 570 x 420 x 210 mm.
- 35 feuilles 400 x 520 mm.
- 5 feuilles d'essuyage 320 x 380 mm.
- 1 boudin Ø 80 mm x 3000 mm.
- 1 sac de récupération.
- 1 paire de gants.

Obturateur plaque d'égout

P09210

Obturateur plaque d'égout



Caractéristiques techniques

- Plaque de 700 x 700 mm - épaisseur 14 mm.
- Plaque polyuréthane. Très collante.

- Renforcée par grille polyester à l'intérieur (indéchirable).
- Réutilisable.
- Poids : 6,5 Kg.

Permet d'obturer ponctuellement des regards de 500 x 500 mm, en cas de déversements accidentels.

> BOÎTES ET COFFRETS DE SÉCURITÉ

Boîte à clé

P03418

Boîte à clé sans marteau



Conçue pour recevoir des clés de sécurité telles que celles des chaufferies, locaux techniques...

Caractéristiques techniques

- Boîte à clé laquée rouge
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 160 x 120 x 45 mm.

Accessoires

Code	Désignation
P04338	Marteau brise glace
P06148	Jeu de clés n°H520
P06158	Serrure complète
P06168	Vitre à briser (106 x 57 x 2 mm)

Boîte à clé

P01382

Boîte à clé Belfort ABS



Caractéristiques techniques

- Boîte à clé en ABS
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 160 x 145 x 50 mm.

Accessoires

Code	Désignation
P01426	Scellé rouge pour porte transparente

Conçue pour recevoir des clés de sécurité telles que celles des chaufferies, locaux techniques....

Boîte à clé

P06078

Boîte à clé



Caractéristiques techniques

- Serrure à triangle mâle encastrée.
- Tôle laquée rouge.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 210 x 112 x 32 mm.

Accessoires

Code	Désignation
P06088	Clé triangulaire femelle de 14

Conçue pour recevoir des clés de sécurité ascenseur.

Coffrets et registres de sécurité

POHU67

Coffret registre de sécurité A4



PO3024

Coffret registre de sécurité A3

Caractéristiques techniques

- Tôle acier peinte rouge.
- Fermeture par serrure "triangle" / Livré avec 1 clé.
- Dimensions extérieures Coffret A4 (H x L x P) : 355 x 305 x 62 mm.
- Dimensions extérieures Coffret A3 (H x L x P) : 409 x 340 x 200 mm.

Accessoires

Code	Désignation
POHS39	Clé triangle

Permet de tenir le registre de sécurité à disposition et donc d'en assurer la mise à jour.

Coffret téléphone

POH271

Coffret téléphone de sécurité



Caractéristiques techniques

- Tôle laquée rouge
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 380 x 300 x 160 mm.

Accessoires

Code	Désignation
P06188	Vitre à briser (115 x 125 x 2 mm)
P06148	Jeu de clés
P06158	Serrure complète
P04338	Marteau brise glace

Pour protéger les téléphones muraux des services de sécurité des usages intempestifs.

Boîtier sous verre dormant

Conçus pour la protection d'une vanne ou d'un robinet de sécurité.

P03056**Boîtier sous verre dormant****P03045****Boîtier sous verre dormant****P03046****Boîtier sous verre dormant****P03049****Boîtier sous verre dormant****P03050****Boîtier sous verre dormant****Caractéristiques techniques**

- Dimensions extérieures (H x L x P) :
 - P03056** : 250 x 250 x 150 mm,
 - P03045** : 300 x 300 x 180 mm,
 - P03046** : 450 x 450 x 250 mm,
 - P03049** : 600 x 600 x 300 mm,
 - P03050** : 600 x 600 x 450 mm.

Accessoires

Code	Désignation
P06148	Jeu de clés
P04338	Marteau
P06158	Serrure complète

Désignation	Code	Dimensions	Pour coffret
Vitres transparentes brisables	P0HJX9	190 x 170 mm	P3056
	POHHA1	370 x 370 mm	P03046
	POHHA2	370 x 445 mm	P03049 et P03050
	POHHA3	237 x 220 mm	P03045

> PROTECTION ADAPTÉE AUX TRANSPORTS ROUTIERS**Gilet de sécurité et triangle****POHDQ7****Triangle de présignalisation européen****POHDO4****Gilet de sécurité (EN 471)****Caractéristiques techniques du triangle**

- Hauteur : 385 mm.
- Pliable, sur support au sol.
- Avec bandes centrales réfléchissantes rigides.

En France : gilet et triangle sont obligatoires depuis octobre 2008.

Utilisé en cas de panne, le gilet de sécurité vous permet d'être visible et permet d'éviter les accidents...

Trousse de 1^{er} secours**Voir chapitre "Secours"**

RIA (Robinets d'Incendie Armés) PIA (Postes d'Incendie Additivés)



Les RIA/PIA sont des équipements de première intervention alimentés en eau permettant à toute personne non spécialisée d'agir immédiatement sur un départ de feu. Directement branchés sur une source d'eau, ils présentent l'avantage d'une grande puissance et d'une durée d'action importante. Ils sont implantés à l'intérieur des bâtiments, le plus près possible des risques à protéger.

Les RIA sont conçus pour permettre une première intervention d'urgence dans la lutte contre un incendie, en attendant que des moyens plus puissants soient mis en œuvre.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

■ Établissements recevant des travailleurs (*Code du travail*)

Article R4227-28	L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.
Article R4227-30	Si nécessaire, l'établissement est équipé de robinets d'incendie armés, de colonnes sèches, de colonnes humides, d'installations fixes d'extinction automatique d'incendie ou d'installations de détection automatique d'incendie.

■ Établissements Recevant du Public (*Règlement de sécurité des ERP*)

Article MS 14	§ 1. La composition, les caractéristiques hydrauliques et l'installation de robinets d'incendie armés doivent être conformes aux normes les concernant. § 2. Les robinets d'incendie armés sont désignés par leur diamètre nominal qui peut être DN 19/6, DN 25/8 ou DN 33/12. § 3. Les robinets d'incendie armés doivent être numérotés en une série unique.
Article MS 15	§ 1. Sauf impossibilité, les robinets d'incendie armés doivent être placés à l'intérieur des bâtiments, le plus près possible et à l'extérieur des locaux à protéger. § 2. Le nombre de robinets d'incendie armés et le choix de leurs emplacements doivent être tels que toute la surface des locaux puisse être efficacement atteinte. § 3. Dans les locaux présentant des risques importants d'incendie, tout point de la surface de ces locaux doit pouvoir être battu par au moins deux jets de lance. § 4. Si les robinets d'incendie armés sont placés dans des armoires ou coffrets, ceux-ci doivent être signalés et ne pas comporter de dispositifs de condamnation.

■ Immeubles de Grande Hauteur (*Règlement de sécurité des IGH*)

Article GH 51	§ 2. Il y a à chaque niveau autant de robinets d'incendie armés DN 25/8 que d'escaliers. Les robinets d'incendie armés, conformes aux dispositions des articles MS 14 à MS 17 du règlement de sécurité des établissements recevant du public, sont toujours installés dans les circulations horizontales communes, à proximité et hors des dispositifs d'accès aux escaliers. Ils ne doivent jamais se trouver sur les paliers d'ascenseurs qui peuvent être isolés par des portes coupe-feu au moment du sinistre. Ils sont disposés de telle façon que toute la surface des locaux puisse être efficacement atteinte par un jet de lance. Ces robinets d'incendie armés peuvent être alimentés par les colonnes en charge. La pression minimale au robinet d'arrêt du robinet d'incendie armé le plus défavorisé est de 4 bars en régime d'écoulement.
----------------------	--

■ ICPE (*Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement*)

Les prescriptions de fonctionnement sont constituées par l'ensemble des dispositions, édictées par le préfet au moment de la déclaration, de l'enregistrement ou de l'autorisation d'une ICPE, que l'exploitant devra respecter afin de protéger les intérêts visés aux articles L 511-1 et L 211-1 du code de l'environnement. Elles portent notamment sur les modalités de fonctionnement et d'exploitation de l'installation, sur les moyens d'intervention en cas de sinistre, les moyens d'analyse et de contrôle. Elles fixent le plus souvent des obligations de "résultat" ...

> CONTEXTE NORMATIF ET CONTRACTUEL

■ Normes applicables

Norme	Date	Domaine
NF EN 671-1	Juin 2012	Installations fixes de lutte contre l'incendie - Systèmes équipés de tuyaux - Partie 1 : robinets d'incendie armés équipés de tuyaux semi-rigides.
NF EN 671-3	Mai 2009	Installations fixes de lutte contre l'incendie - Systèmes équipés de tuyaux - Partie 3 : maintenance des robinets d'incendie armés équipés de tuyaux semi-rigides et des postes d'eau muraux équipés de tuyaux plats.
NF S62-201/A1	Février 2022	Matériels de lutte contre l'incendie - Robinets d'incendie armés équipés de tuyaux semi-rigides (R.I.A.) - Règles de conception, d'installation, de réception et de maintenance.

■ Référentiels

Référentiel	Date	Domaine
APSAD R5	Septembre 2018	Référentiel APSAD R5 : robinets d'incendie armés et postes d'incendie additifs : règle d'installation et de maintenance.
APSAD J5/F5	Octobre 2019	Référentiel APSAD J5 / F5 de service, de validation et de maintenance d'installation de RIA / PIA.

En tant qu'entreprise certifiée APSAD J5/F5, nous sommes qualifiés pour concevoir, réaliser et valider les études et dossiers techniques permettant la délivrance des déclarations de conformité N5 et compte rendus de vérification périodique Q5.

Seules les sociétés titulaires de cette certification sont habilitées à délivrer ces documents pris en considération par les sociétés d'assurance.



Service de validation et de maintenance d'installations de RIA / PIA (référencée J5 / F5)

Certification délivrée par CNPP cert. (www.cnpp.com)

> ÉTUDE DE CONFORMITÉ D'INSTALLATION

1. Audit de l'installation

- Contrôle de la source d'eau, des moyens de mise en pression et du réseau en place.
- Relevé des caractéristiques des RIA / PIA en place.
- Définition de la classe de risque (activité, produits, moyens ...).
- Relevé des cloisonnements, accès, issues et structures.
- Définition des contraintes (risque de gel, aménagements pour passage réseau, positionnement des RIA / PIA, travail en hauteur, difficultés d'accès).

2. Constat et préconisations de mise en conformité.
3. Pilotage et suivi de la réalisation des chantiers.
4. Réception du chantier et essais hydrauliques.
5. Établissement du dossier technique.
6. Délivrance des déclarations.
7. Proposition du contrat d'entretien.

> TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ D'UNE INSTALLATION DE RIA

■ Alimentation en eau / source



MISE EN PLACE DE SURPRESSEURS SUR
RÉSEAU "EAU DE VILLE"



MISE EN PLACE DE RÉSERVE D'EAU
SURPRESSÉE AUTONOME

■ Réseau de canalisations



MISE EN PLACE EN COMBLE



MISE EN PLACE EN AÉRIEN



MISE EN PLACE ENTERRÉE

■ RIA



EN INTÉRIEUR



EN EXTÉRIEUR



Une installation de RIA/PIA doit être entretenue régulièrement. La vérification effectuée par une entreprise certifiée F5 permet de garantir un service conforme aux exigences APSAD et aux normes en vigueur.

> MODE OPÉRATOIRE

La maintenance d'une installation de RIA en conformité avec les exigences APSAD prend en compte la totalité de l'installation : RIA/PIA, réseau et source.

> PÉRIODICITÉ

■ Maintenance trimestrielle

Effectuée soit par le client soit par Chubb France. Elle concerne principalement la surveillance de l'installation.

■ Maintenance annuelle

Effectuée par Chubb France. Elle concerne toutes les opérations effectuées lors de la maintenance trimestrielle plus toutes les opérations de maintenance annuelle soit : la source d'eau, le réseau de canalisation, le RIA/PIA lui-même et les mesures des pressions.

Elle permet le maintien de l'installation à son niveau de performance initiale et conditionne l'utilisation efficace du matériel.

■ Maintenance quinquennale

Effectuée par Chubb France. Elle concerne toutes les opérations effectuées lors de la maintenance annuelle plus toutes les opérations de maintenance quinquennale ainsi que la vidange et le nettoyage de la source d'eau, l'épreuve des tuyaux RIA (DN33-7 b ; DN25-12 b & DN19-12 b).

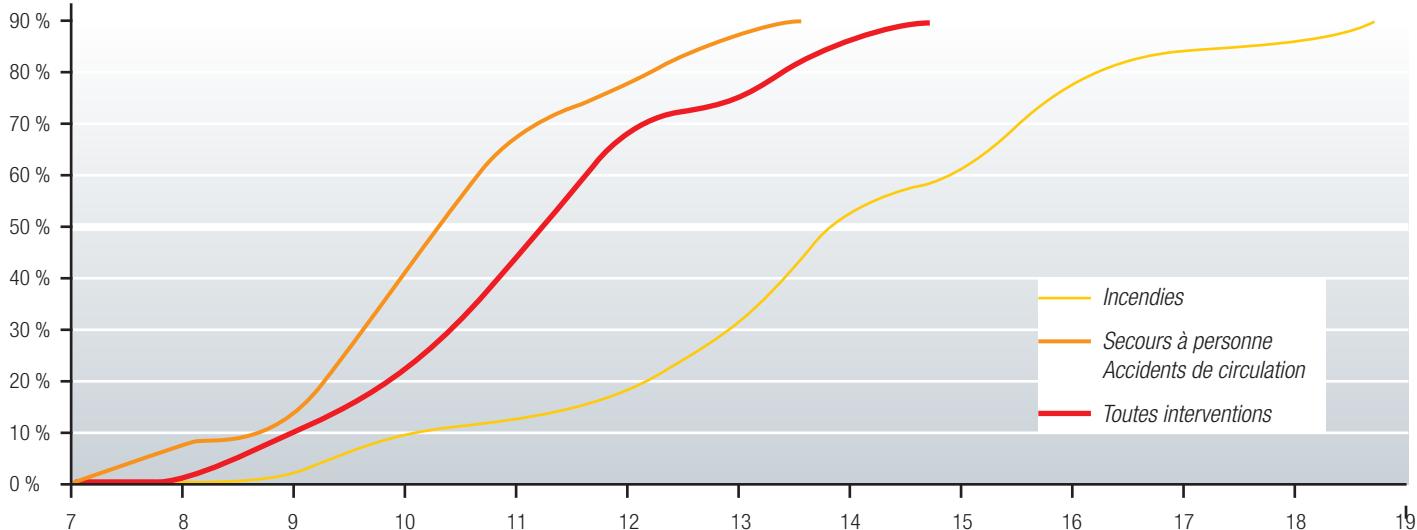
■ Maintenance décennale

Effectuée par Chubb France. Elle concerne toutes les opérations effectuées lors de la maintenance quinquennale plus toutes les opérations de maintenance décennale ainsi que le contrôle de l'état de corrosion interne des tuyauteries (démontage et remontage des manchettes témoins).

Du fait de sa certification APSAD J5/F5, Chubb France vous assure la vérification et la maintenance de votre installation RIA (en accord avec le référentiel APSAD R5 et la norme NF S 62-201). Si l'installation dispose d'une déclaration de conformité N5, Chubb France est en mesure de vous délivrer un compte rendu de vérification périodique Q5 qui peut le cas échéant vous être réclamé par votre assureur.

Les RIA et PIA permettent une première intervention en attendant que des moyens plus puissants soient mis en œuvre.

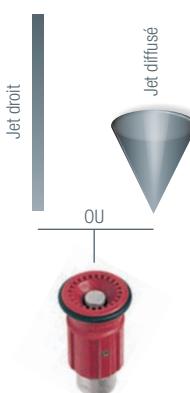
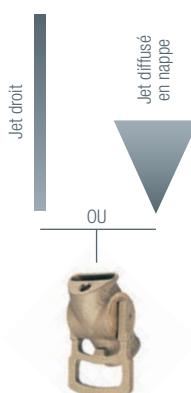
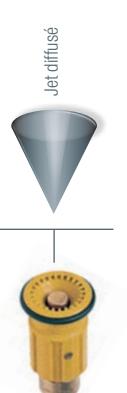
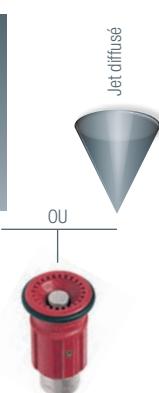
La durée de fonctionnement de 20 mn au minimum est en adéquation avec les délais moyens d'intervention sur zone (source : Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises).



> CRITÈRES DE CHOIX

	Tournant pivotant standard TOP PPE	Tournant pivotant standard haute tension TOP PPE HT	Tournant pivotant TOP PPE Inox	Tournant fixe TOP PFE	TOP compact 360	RIA sous armoire sur porte pivotante	Poste à eau	PIA (Poste d'Incendie Additifé)
Principes	L'utilisation d'un RIA tournant pivotant est préconisée là où un débattement par pivotement de la bobine par rapport au mur est possible.	L'utilisation d'un RIA tournant pivotant Haute Tension est préconisée là où un risque électrique est présent. La tension électrique doit être inférieure à 50 kV par rapport à la terre.	L'utilisation d'un RIA tournant pivotant Inox est préconisée pour les ambiances agressives et corrosives, les industries et stockages alimentaires, pharmaceutiques ...	L'utilisation d'un RIA tournant fixe est préconisée dans les locaux en enfilade où des niches présentent des contraintes d'encombrement ne permettent pas un débattement par pivotement de la bobine.	L'utilisation d'un RIA pivotant sur 360° est préconisée pour la protection des zones où l'installation du RIA contre un mur n'est pas envisageable (terrain de camping, entrepôts...). Le potelet permet diverses possibilités d'alimentation grâce aux lumières prévues à cet effet.	L'utilisation d'un RIA sous armoire est préconisée pour les faibles encombrements, et l'habillage esthétique du RIA.	L'utilisation d'un poste à eau est préconisée dans les lieux et locaux isolés nécessitant une grande longueur de tuyau. Le poste à eau n'est pas pris en compte dans le référentiel R5.	L'utilisation d'un PIA est préconisée pour les risques spéciaux notamment le risque de feu de classe B, feux de liquides inflammables.
Les +	L'intervention est favorisée par le pivotement à 180° de la bobine.	Adapté aux feux d'origine électrique.	Parfaitement adapté à l'industrie agro alimentaire.	Faible encombrement.	Totallement indépendant des constructions existantes ou pas, grâce à son potelet de fixation.	La porte permet de transformer un RIA fixe en RIA pivotant. L'armoire protège le RIA.	Grande longueur de tuyau d'alimentation et d'intervention.	Adaptés aux risques spéciaux. Peut-être également utilisé comme RIA.
Les -	Encombrement dû au fait du pivotement de la bobine.	Existe uniquement en DN 25/30 et 33/30m.	Existe uniquement en DN 25 et 33.	Existe uniquement avec le diffuseur DMF-A.	Existe uniquement en DN 25 et 33.	Existe uniquement en DN19 et DN25.		Existe uniquement en DN33 30 m.
Applications	Utilisation uniquement sur les feux de solides.	Utilisation uniquement sur les feux de solides et feux électriques.	Utilisation uniquement sur les feux de solides.	Utilisation uniquement sur les feux de solides.	Utilisation en extérieur et en intérieur.	Utilisation uniquement sur les feux de solides en intérieur.	Utilisation en extérieur et en intérieur sur les feux de solides.	Utilisation sur les feux de solides et liquides inflammables, suivant l'émulseur utilisé.
 Feux de classe A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui selon émulseur
 Feux de classe B	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui selon émulseur
 Feux de classe C	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
 Feux de classe D	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
 Feux de classe F	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui selon émulseur

■ ROBINET DIFFUSEUR

	DMF / A	DMF / B	DMF / A HT	DMF / A INOX					
	 OU	 OU	 OU	 OU					
	DN 19	DN 25	DN 33	DN 25	DN 33	DN 25	DN 33	DN 25	DN 33
Applications	Administratif Hôtel ...	Fabrication ...	Stockage ...	Fabrication ...	Stockage ...	Fabrication ...	Stockage ...	Fabrication ...	Stockage ...

■ RIA tournant pivotant

	Standard TOP PPE				Haute tension TOP PPE HT		INOX TOP PPE	
	Diffuseur LST/A		Diffuseur LST/B		Diffuseur LST/A HT		Diffuseur LST/A	
	20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m
DN 19	/	RIA TOP PPE LST-A 19-30	/	/	/	/	/	/
DN 25	RIA TOP PPE LST-A 25-20	RIA TOP PPE LST-A 25-30	RIA TOP PPE LST-B 25-20	RIA TOP PPE LST-B 25-30	/	RIA TOP PPE LST-A HT 25-30	/	RIA TOP PPE LST-A 25-30 INOX
DN 33	RIA TOP PPE LST-A 33-20	RIA TOP PPE LST-A 33-30	RIA TOP PPE LST-B 33-20	RIA TOP PPE LST-B 33-30	/	RIA TOP PPE LST-A HT 33-30	/	RIA TOP PPE LST-A 33-30 INOX

■ RIA tournant fixe

	Standard TOP PFE						INOX TOP PFE	
	Diffuseur LST/A		Diffuseur LST/B		Diffuseur LST/A HT		Diffuseur LST/A	
	20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m
DN 19	/	RIA TOP PFE LST-A 19-30	/	/	/	/	/	/
DN 25	RIA TOP PFE LST-A 25-20	RIA TOP PFE LST-A 25-30	/	/	/	/	/	/
DN 33	RIA TOP PFE LST-A 33-20	RIA TOP PFE LST-A 33-30	/	/	/	/	/	/

■ RIA 360

	RIA Standard						RIA INOX	
	Diffuseur LST/A		Diffuseur LST/B		Diffuseur LST/A HT		Diffuseur LST/A	
	20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m
DN 19	/	/	/	/	/	/	/	/
DN 25	/	RIA TOP COMPACT LST-A 25-30	/	/	/	/	/	/
DN 33	/	RIA TOP COMPACT LST-A 33-30	/	RIA TOP COMPACT LST-B 33-30	/	/	/	/

■ RIA sous armoire sur porte pivotante

			RIA standard				RIA INOX		
		Diffuseur LST/A		Diffuseur LST/B		Diffuseur LST/A HT		Diffuseur LST/A	
		20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m
DN 19	/	RIA sous armoire sur porte pivotante 19/30	/	/	/	/	/	/	/
DN 25	/	RIA sous armoire sur porte pivotante 25/30	/	/	/	/	/	/	/
DN 33	/	/	/	/	/	/	/	/	/

■ Poste à eau

			Standard				INOX		
		Diffuseur LST/A		Diffuseur LST/B		Diffuseur LST/A HT		Diffuseur LST/A	
		40 m	50 m	20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m
DN 25	/	Poste à eau sur roues avec diffuseur DMF/A	/	/	/	/	/	/	/
DN 33	Poste à eau sur roues avec diffuseur DMF/A	/	/	/	/	/	/	/	/

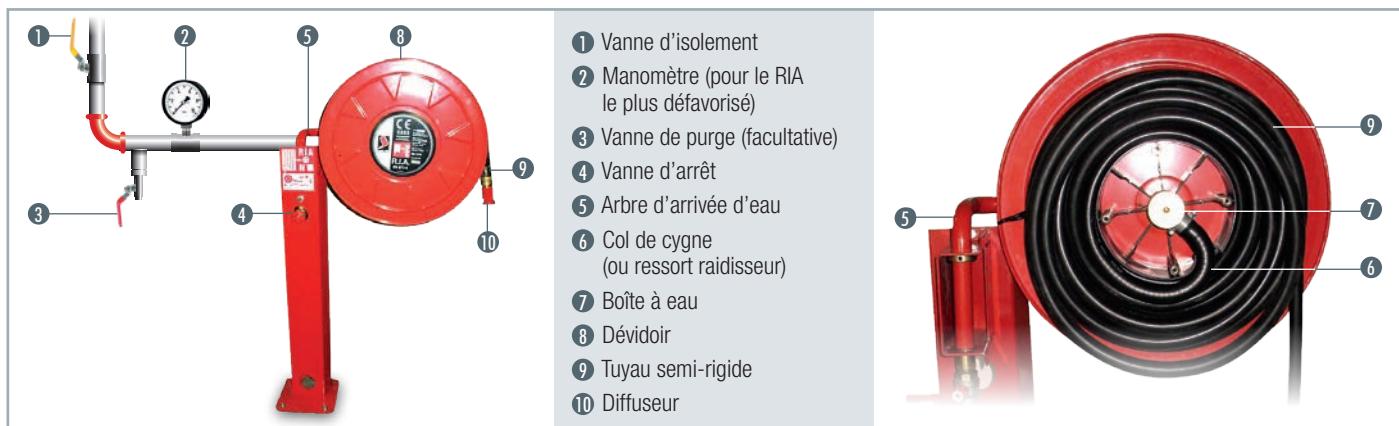
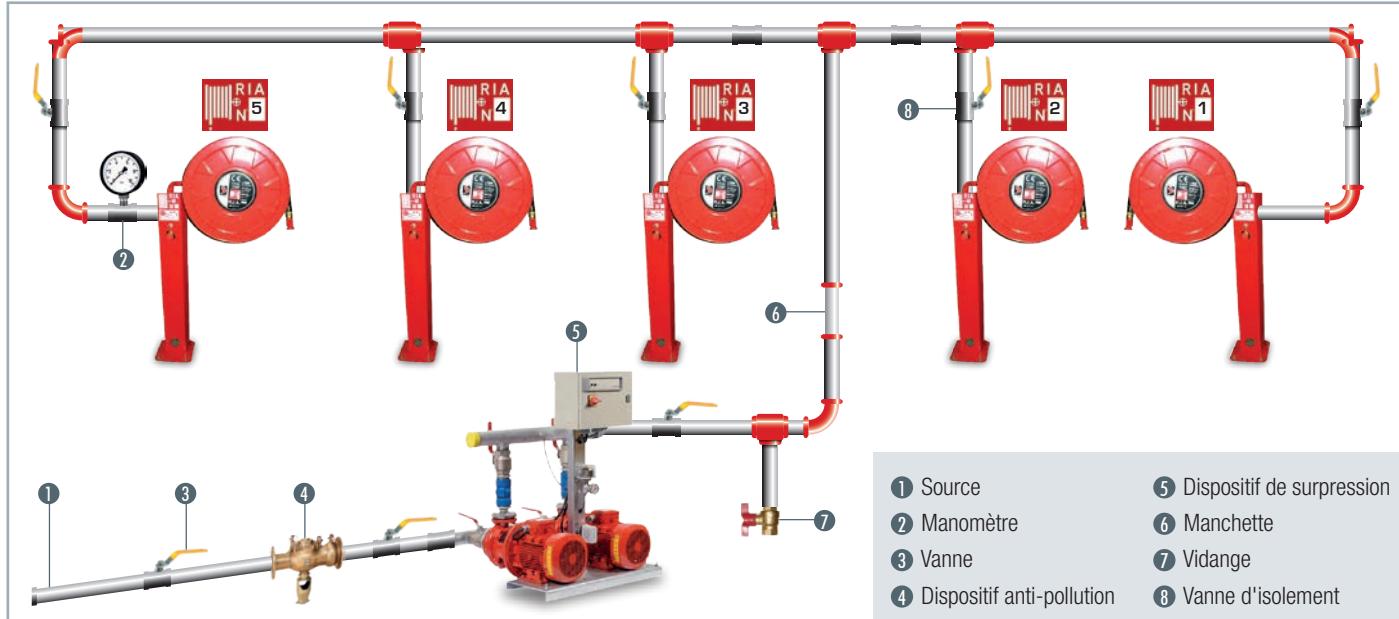
■ PIA (Poste d'Incendie Additifé)

			PIA standard				PIA INOX		
		Diffuseur Bas foisonnement		Diffuseur Moyen foisonnement		Diffuseur LST/A HT		Diffuseur LST/A	
		20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m
DN 19	/	/	/	/	/	/	/	/	/
DN 25	/	/	/	/	/	/	/	/	/
DN 33	/	PIA bas foisonnement 33/30	/	PIA moyen foisonnement 33/30	/	/	/	/	/

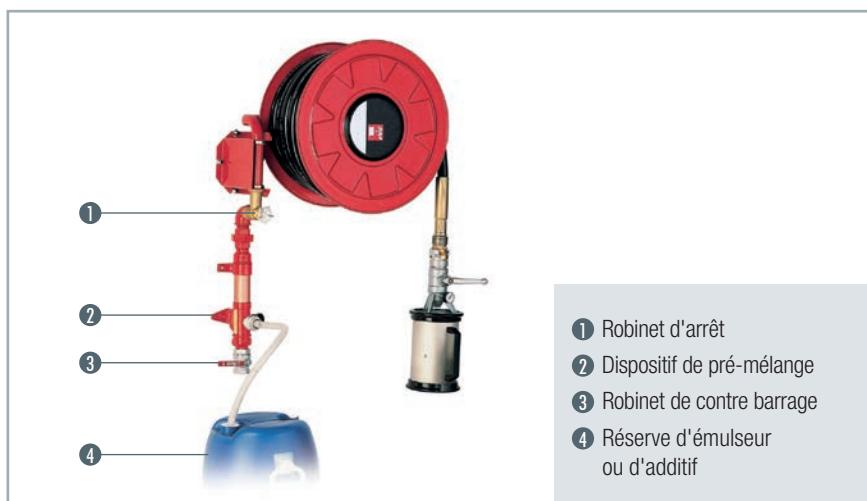
Chubb France vous propose une gamme complète de RIA/PIA et d'accessoires pour vous permettre de répondre à la fois à vos impératifs économiques mais également aux exigences de votre activité.

Tous les RIA/PIA Chubb France sont certifiés selon la norme EN 671-1 et sont également estampillés NF 021 (sauf postes sur roues).

> DESCRIPTION D'UNE INSTALLATION DE RIA



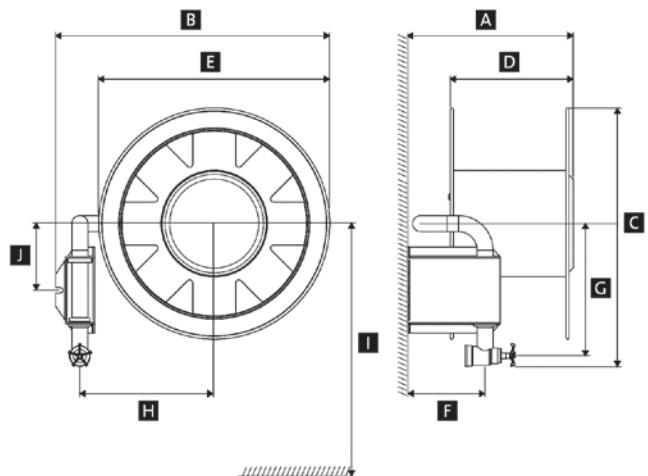
> DESCRIPTION D'UNE INSTALLATION DE PIA



> RIA TOURNANTS PIVOTANTS

RIA tournant pivotant TOP PPE	Désignation	Code	DN	Longueur	Diffuseur
	RIA TOP PPE LST-A 19-20	P03164	19	20	DMF/A
	RIA TOP PPE LST-A 19-30	P03165	19	30	DMF/A
	RIA TOP PPE LST-A 25-20	P03155	25	20	DMF/A
	RIA TOP PPE LST-A 25-30	P03156	25	30	DMF/A
	RIA TOP PPE LST-A 33-20	P02082	33	20	DMF/A
	RIA TOP PPE LST-A 33-30	P02083	33	30	DMF/A
	RIA TOP PPE LST-B 25-20	P03162	25	20	DMF/B
	RIA TOP PPE LST-B 25-30	P03163	25	30	DMF/B
	RIA TOP PPE LST-B 33-20	P02125	33	20	DMF/B
	RIA TOP PPE LST-B 33-30	P03154	33	30	DMF/B

RIA tournant pivotant haute tension TOP PPE HT	Désignation	Code	DN	Longueur	Diffuseur
	RIA TOP PPE LST-A/HT 25-30	P03161	25	30	DMF/A/HT
	RIA TOP PPE LST-A/HT 33-30	P03152	33	30	DMF/A/HT



Encombrement

Code	Cap m	A mm	B mm	C mm	D mm	E mm	F mm	H mm	I mm	J mm	Poids kg
19	20	230	723	640	122	610	160	355	1200 < I < 1800	150	17
	30	230	723	640	122	610	160	355	1200 < I < 1800	150	25
25	20	268	723	640	168	610	160	355	1200 < I < 1800	150	20
	30	268	723	640	168	610	160	355	1200 < I < 1800	150	28
33	20	413	724	667	316	610	204	355	1200 < I < 1800	160	30
	30	413	724	667	316	610	204	355	1200 < I < 1800	160	37

RIA tournant pivotant TOP PPE INOX	Désignation	Code	DN	Longueur	Diffuseur
	RIA TOP PPE LST-A 25-30	P0BE32	25	30	DMF/A
	RIA TOP PPE LST-A 33-30	P03194	33	30	DMF/A

NOTA : le volant de la vanne d'arrêt est en aluminium.

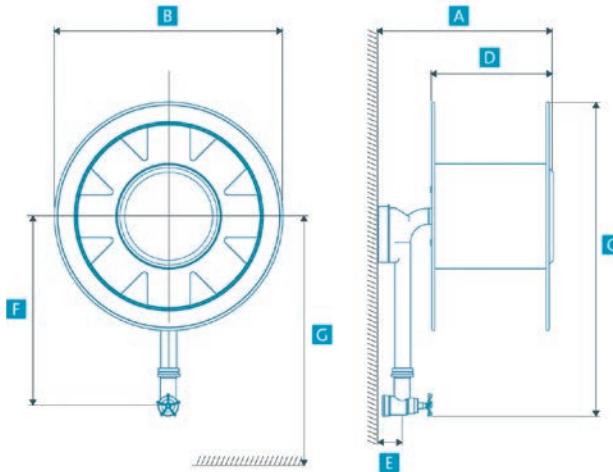
Pour les installations sur des cloisons de faible épaisseur type placoplâtre, se rapprocher du fabricant pour les préconisations d'installation.

Vanne d'alimentation :

- RIA DN 19 et 25 : vanne d'alimentation 1/4 de tour,
- RIA DN 33 : ouverture progressive à volant.

> RIA TOURNANTS FIXES

RIA tournant fixe	Désignation	Code	DN	Longueur	Diffuseur
	RIA TOP PFE LST-A 19-30	P02143	19	30	DMF/A
	RIA TOP PFE LST-A 25-20	P03122	25	20	DMF/A
	RIA TOP PFE LST-A 25-30	P03123	25	30	DMF/A
	RIA TOP PFE LST-A 33-20	P03103	33	20	DMF/A
	RIA TOP PFE LST-A 33-30	P03104	33	30	DMF/A



Encombrement

DN	Cap m	A mm	B mm	C mm	D mm	E mm	F mm	G mm	Poids kg
19	30	235	610	750	128	40	445	1200 < G < 1800	24
25	20	285	610	750	174	40	445	1200 < G < 1800	19
	30	285	610	750	174	40	445	1200 < G < 1800	27
33	20	460	610	750	316	50	435	1200 < G < 1800	29
	30	460	610	750	316	50	435	1200 < G < 1800	36

Pour les installations sur des cloisons de faible épaisseur type placoplâtre, se rapprocher du fabricant pour les préconisations d'installation.

Vanne d'alimentation :

- RIA DN 19 et 25 : vanne d'alimentation ¼ de tour.
- RIA DN 33 : ouverture progressive à volant.

> RIA 360

RIA TOP compact 360 (Potelet + RIA)	Désignation	Code	DN	Longueur	Diffuseur
	RIA TOP COMPACT 360 LST-A 25-30	P04425	25	30	DMF/A
	RIA TOP COMPACT 360 LST-A 33-30	P04414	33	30	DMF/A
	RIA TOP COMPACT 360 LST-B 33-30	P04418	33	30	DMF/B
Un kit hivernage permet la mise à l'abri du dévidoir pendant la saison hivernale. Il est composé de deux joints et de deux bouchons					
Vanne d'alimentation :					
<ul style="list-style-type: none"> • RIA DN 25 : vanne d'alimentation ¼ de tour. • RIA DN 33 : ouverture progressive à volant. 					
Livré sans la housse.					

> SPÉCIFIQUES

RIA sous armoire sur porte pivotante	Désignation	Code	DN	Longueur	Diffuseur
	RIA sous armoire sur porte pivotante	P09508	25	30	DMF / A
Accessoires					
Code	Désignation				
P02384	Vitre + serrure				
P0RP55	Jeu de clé				

Coffret RIA DN19-25-33 fixe et pivotant	Désignation	Code	Dimensions
	Coffret RIA	P09519	- Hauteur : 1000 mm - Largeur : 1000 mm - Profondeur : 480 mm

Installation en intérieur et en extérieur.

Caractéristiques

- Matière : Polyéthylène.
- Couleur :
 - Porte rouge : RAL 3000,
 - Corps noir.

Habillage RIA DN33	Désignation	Code	Dimensions
	Habillage	P09522	- Hauteur : 800 mm - Largeur : 950 mm - Profondeur : 460 mm
<ul style="list-style-type: none"> Tôle 15/10° couleur blanc RAL 9010. Serrure à clef et vitre pré-cassée. Étiquette logo RIA à apposer lors de l'installation. Utilisation exclusivement en intérieur. 			

> POSTE À EAU

Poste à eau	Désignation	Code	DN	Longueur
	Poste à eau sur roues avec diffuseur DMF / A	P09524	33	40
	Poste à eau sur roues avec diffuseur DMF / A	P09525	25	50

Accessoires SAV

Désignation	Code	DN	Longueur
Tuyau alimentation identique pour DN25 et DN33	P0HHL2	33	5 m

- Constitué d'un chariot et d'un poste à eau équipé d'un diffuseur DMF / A.
- Raccordement au réseau d'eau par 5 m de tuyau DN33.
- Dimensions : Hauteur = 1245, largeur = 650, profondeur = 690 mm.

Pour une intervention sur une zone isolée ou extérieure.

> PIA

Poste Incendie Additifé	Désignation	Code	DN	Longueur de tuyau adaptable
	PIA bas foisonnement	P03217	33	30
	PIA moyen foisonnement	P02183	33	30



S'utilise à la fois en mousse ou en eau comme un RIA classique.

Un code article comprend :

- le PIA,
- le proportionneur avec son tuyau d'aspiration,
- la lance.



P03278



P03277



P03276

La mousse est très efficace sur les feux de produits chimiques ou hydrocarbures, et peut empêcher ou limiter les évaporations de produits combustibles ou non. Le PIA est un moyen de 1^{ère} intervention particulièrement adapté aux sites industriels et lieux de stockage divers.

Le PIA est un poste pivotant qui peut être utilisé soit en mousse bas ou moyen foisonnement, soit en eau pure, en fonction du réglage du prémélangeur.

Le référentiel APSAD R5 de septembre 2018 prévoit que les sources d'eau, d'émulseur ou d'additif doivent être capables d'assurer la pression au débit requis pour deux RIA/PIA pendant au moins 20 min. Pour les PIA, il convient de calculer la quantité d'émulseur requise en fonction de cet élément "temps".

Un bidon de 120 litres d'émulseur à concentration d'emploi 3% assure la protection durant 23 min 30 pour un PIA DN33. Un bidon de 120 litres d'émulseur à concentration d'emploi 6% assure la protection durant 11 min 30 pour un PIA DN33.

Il s'agit du cas le plus défavorable, la pression et le débit diminuant à chaque PIA sur une boucle.

Il convient de réaliser un calcul précis en fonction des relevés faits sur site, et évidemment d'utiliser l'émulseur approprié au risque à protéger en tenant compte de sa concentration d'emploi.

Nota : sur un PIA la vanne d'alimentation en eau doit être toujours située à un niveau plus élevé que le niveau le plus haut de l'émulseur dans son contenant.

Accessoires SAV

Désignation	Code	Caractéristiques	Photo N°
Émulseurs		Voir documentation émulseurs	-
Lance bas foisonnement	P03278	Débit à 8,5 bars 140l/mn *	1
Lance moyen foisonnement	P03277	Débit à 8,5 bars 140l/mn *	2
Prémélangeur	P03276	Avec robinet doseur de 0 à 6%, équipé de son flexible d'aspiration longueur 1,5 m.	3
Tube aspiration	POHLY8	Pour nouveaux PIA	-

* Débit : 8,5 bars à l'entrée du prémélangeur.

> DÉVIDOIRS

Dévidoir tournant pivotant nu	Désignation	Code	DN	Longueur de tuyau adaptable
	Dévidoir RIA TOP PPE	P03280	33	20 ou 30 m
	Dévidoir RIA TOP PPE	P03282	25	20 ou 30 m
	Dévidoir RIA TOP PPE	P03284	19	20 ou 30 m



Permet d'adapter une longueur de tuyau de 20 ou 30 m.

Dévidoir tournant fixe nu

Permet d'adapter une longueur de tuyau de 20 ou 30 m.

Dévidoir tournant pivotant INOX nus

Permet d'adapter une longueur de tuyau de 20 ou 30 m. Fabrication en INOX 316 L, à l'exception du volant qui est en aluminium.

> ACCESSOIRES**Tuyaux semi rigides PVC (NF EN 694)**

Équipé de lance LST, d'un seul côté.

Désignation**Code****DN****Longueur**

Tuyau équipé lance LST

P03299

19

20

Tuyau équipé lance LST

P03308

19

30

Tuyau équipé lance LST

P03309

25

20

Tuyau équipé lance LST

P03310

25

30

Tuyau équipé lance LST

P03316

33

20

Tuyau équipé lance LST

P03317

33

30

Tuyau équipé lance LST HT

P03445

25

30

Tuyau équipé lance LST HT

P03446

33

30

Tuyaux semi rigides PVC raccord INOX (NF EN 694)**Désignation****Code****DN****Longueur**

Tuyau équipé lance LST INOX

P03357

25

20

Tuyau équipé lance LST INOX

P03359

25

30

Tuyau équipé lance LST INOX

P03355

33

20

Tuyau équipé lance LST INOX

P03356

33

30

Toutes nos longueurs de tuyaux sont équipées d'un système de préhension en inox 316 L et d'une lance LST sortie à bout fileté en inox 316 L qui permet l'interchangeabilité entre plusieurs types de robinets diffuseurs ou lances à mousse suivant les besoins (et permet d'insérer le manomètre de contrôle de pression).

Robinets diffuseurs	Désignation	Code	DN
	DMF / A	P01192	19
	DMF / A	P03329	25
	DMF / A	P03328	33
	DMF / B	P06002	25
	DMF / B	P05313	33
P03329 - P03328 P03366 - P03365	DMF / A HT	P0R005	25
P01192	DMF / A HT	P0R004	33
P06002 - P05313	DMF / A INOX	P03366	25
POR005 - POR004	DMF / A INOX	P03365	33

Entrée filetée Femelle.

Accessoires RIA	Désignation	Code
	Seau incendie à fond rond avec support	P01648
	Support mural pour seau	P01708
	Hache incendie à pic et tranchant	P01638
	Hachette incendie à pic et tranchant	P05988
P01648	Support mural pour hache / hachette	P01698
P01638	Plaque M.E RIA DMF/A PVC 140x180	P01241
P05988	Plaque M.E RIA DMF/B PVC 140x180	P05317
	Plaque M.E RIA DMF/A HT PVC 140x180	P05510
P01241	Clip de maintien en position du diffuseur DN19	P03338
	Clip de maintien en position du diffuseur DN25	P03339
P03338	Clip de maintien en position du diffuseur DN33	P03344
	Malette de contrôle pression digitale	P0HLY1
P03339	Malette de contrôle pression	P00625
	Volant de manœuvre RIA DN 33 avec vis	P02283
P03344	Orienteur	P02244
	Manomètre + robinet purgeur	P01628
	Panneau RIA le plus défavorisé PVC 140 x 180 mm	P09130

Potelets pour RIA	Désignation	Code	Revêtement
	Potelet polyvalent pour RIA	POHHE9	Peinture époxy
	Potelet polyvalent pour RIA	POHHF5	Galvanisé
	Potelet standard pour RIA pivotant	P03397	Inox
	Platine pour adaptation RIA fixe, à monter sur potelet POHHE9	P0HL82	Peinture époxy

Pour potelets POHHE9 et POHHF5 :
 • À visser au sol EA = 200 x 200, 4 trous diamètre 17 mm.
 • Hauteur = 1,20 m.

Pour fixation indépendante du mur.

> ARMOIRES ET HOUSSES POUR RIA

Armoire	Désignation	Code	Dimensions
	Armoire PO	P02326	- Hauteur : 1570 mm - Largeur : 855 mm - Profondeur : 575 mm

Caractéristiques

- Porte avec serrure à clé, vitre à briser et marteau.
- Fond démontable.
- Étiquette poste d'incendie.
- Tôle électro-zinguée, peinture époxy rouge.
- Toit en pente.

Accessoires

Code	Désignation
P06138	Jeu de 2 clés N° 2131A
P06178	Serrure + jeu de clés
P06188	Vitre à briser
P04338	Marteau

Pour RIA fixe ou pivotant :

- À poser au sol ou à fixer au mur.
- Côté rabattable pour le pivotement du RIA.
- 4 pieds livrés non montés, hauteur 400 mm.

Armoire	Désignation	Code	Dimensions
	Armoire AS 200	P06503	- Hauteur : 1200 mm - Largeur : 855 mm - Profondeur : 575 mm

Caractéristiques

- Porte avec serrure à clé, vitre à briser et marteau.
- Fond démontable.
- Étiquette poste d'incendie.
- Tôle électro-zinguée, peinture époxy rouge.
- Toit en pente.

Accessoires

Code	Désignation
P06138	Jeu de 2 clés N° 2131A
P06178	Serrure + jeu de clés
P06188	Vitre à briser
P04338	Marteau

Pour RIA fixe :

- À fixer au mur (Fixations non prépercées. À faire à la demande).

Armoire	Désignation	Code	Dimensions
	Armoire SERIA 1252	P01112	- Hauteur : 1570 mm - Largeur : 855 mm - Profondeur : 575 mm
	Étagère (maxi 4)	P0HC49	Prévoir les étagères pour le stockage de matériel incendie

Caractéristiques

- Porte avec serrure à clé, vitre à briser et marteau.
- Fond démontable.
- Étiquette poste d'incendie.
- Tôle électro-zinguée, peinture époxy rouge.
- Toit en pente.

Accessoires

Code	Désignation
P06138	Jeu de 2 clés N° 2131A
P06178	Serrure + jeu de clés
P06188	Vitre à briser
P04338	Marteau

Pour RIA fixe :

- À poser au sol.
- 4 pieds livrés non montés, hauteur 400 mm.
- À fixer au mur (Fixations non prépercées. À faire à la demande).

Armoire	Désignation	Code	Dimensions
	Armoire AS 300	P05408	- Hauteur : 1520 mm - Largeur : 970 mm - Profondeur : 580 mm

Caractéristiques

- 2 portes avec serrure à clé, vitre à briser et marteau.
- Fond démontable.
- Étiquette poste d'incendie.
- Tôle électro-zinguée, peinture époxy rouge.
- Toit en pente.

Accessoires

Code	Désignation
P06138	Jeu de 2 clés N° 2131A
P06178	Serrure + jeu de clés
P06188	Vitre à briser
P04338	Marteau

Spécialement conçu pour les PIA :

- 4 pieds soudés.

Housses	Désignation	Code	Longueur du RIA
	Housse pour RIA DN19	P03546	20 et 30 m
	Housse pour RIA DN25	P03547	20 et 30 m
	Housse pour RIA DN33	P0HJ88	20 et 30 m
	Housse pour RIA TOP 360° DN25 / DN33	P0HHR8	

Housse de protection pour RIA, s'adapte à l'ensemble des gammes de RIA et PIA.

Couverture chauffante RIA	POCC00	Couverture chauffante
Alimentation électrique 48V	POCC02	Alimentation électrique 48V



Protection thermique des RIA installés en extérieur ou en intérieur.

Mise en œuvre

- Compatible avec l'ensemble de notre gamme de RIA :
 - du DN19/20m,
 - au DN33/30m.

Caractéristiques techniques

- Lavable et utilisable en extérieur (IP 54).
- Non feu M2.
- 1 face bleue isolante.
- 1 face rouge chauffante.
- Longueur de la couverture : 1 780 mm.
- Largeur de la couverture : 210 mm.
- Température homogène (effet radiateur de la feuille d'aluminium).

- Déperditions limitées (calorifugées sur toute la surface).
- Installation et démontage rapides par velcro.
- Câble d'alimentation de 2 m non équipé d'une prise.
- Tension standard : 48 V.
- Puissance : 300 W.
- Sécurité électrique (appareil classe I ; fil de terre).
- Thermostat hors gel et protection thermique intégrés.
- Le déclenchement de la mise hors gel se fait à une température ambiante comprise entre : -25 °C et +5 °C.
- La température limite basse d'utilisation est de : -25 °C.

> ACCESSOIRES DIVERS

Tuyaux	Désignation	Code	Raccord	DN	Longueur
	Tuyau avec raccord symétrique	P01172	Avec 2 x ½ raccord	25	20 m
	Tuyau avec raccord symétrique	P01173	Avec 2 x ½ raccord	25	30 m
	Tuyau avec raccord symétrique	P01174	Avec 1 x ½ raccord sym + lance LST	25	20 m
	Tuyau avec raccord symétrique	P01175	Avec 1 x ½ raccord sym + lance LST	25	30 m
	Tuyau avec raccord symétrique	P01184	Avec 1 x ½ raccord	33	20 m
	Tuyau avec raccord symétrique	P01185	Avec 1 x ½ raccord	33	30 m
	Tuyau avec raccord symétrique	P01186	Avec 2 x ½ raccord	33	20 m
	Tuyau avec raccord symétrique	P01187	Avec 2 x ½ raccord	33	30 m
	Tuyau avec raccord symétrique	P01188	Avec 1 x ½ raccord sym + lance LST	33	20 m
	Tuyau avec raccord symétrique	P01189	Avec 1 x ½ raccord sym + lance LST	33	30 m

Avec raccord symétrique Bronze.

Fûts de lance	Désignation	Code	Raccord	DN	Matière
	Fût de lance Guillemin	P03018	Symétrique de 20	25	Bronze
	Fût de lance Guillemin	P0H787	Symétrique de 20	25	Aluminium
	Fût de lance Guillemin	P03028	Symétrique de 40	40	Bronze
	Fût de lance Guillemin	P0H822	Symétrique de 40	40	Aluminium
	Fût de lance Guillemin	P03038	Symétrique de 65	65	Bronze
	Fût de lance GFR Femelle	P03008	GFR 20	25	Bronze

Fûts de lance	Désignation	Code	Raccord	DN	Matière
	Fût de lance DSP 40	P02968	DSP 40	40	Aluminium
	Fût de lance DSP 65	P02978	DSP 65	65	Aluminium

Fût de lance symétrique auto-étanche.

Fûts de lance	Désignation	Code	DN	Matière
	Fût de lance à douille à gorge M 24 x 2	P01608	25	Bronze
	Fût de lance à douille à gorge M 36 x 2	P01618	40	Bronze

Fût de lance à douille à gorge pour tuyaux PVC semi rigides.

Adaptateurs	Désignation	Code	Raccord
	Adaptateur	P0H277	Sym 20 x F M24 x 2 (pour DN19 et DN 25)
	Adaptateur	P0H276	Sym 40 x F M36x2 (pour DN 33)
Matière : Bronze			

Permet d'adapter sur une lance LST une longueur de tuyau ou un diffuseur équipé en raccord symétrique.

COLONNES D'INCENDIE



Les colonnes d'incendie sont des tuyauteries fixes et rigides destinées à véhiculer l'eau dans les différents niveaux d'un bâtiment et à faciliter l'intervention des Sapeurs-pompiers.

Les colonnes sèches sont alimentées à partir d'un véhicule de secours.

Les colonnes en charge sont alimentées par une bâche située dans le bâtiment et réalimentées à partir d'un véhicule de secours.

Elles sont installées dans les habitations collectives, les bâtiments à usage industriel, les établissements recevant du public, les stationnements couverts et les immeubles de grande hauteur, soit en application d'une réglementation, soit à la demande des services de secours locaux.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

■ Établissements recevant des travailleurs (*Code du travail*)

Article R4227-28	L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.
Article R4227-30	Si nécessaire, l'établissement est équipé de robinets d'incendie armés, de colonnes sèches, de colonnes humides, d'installations fixes d'extinction automatique d'incendie ou d'installations de détection automatique d'incendie.
Article R4224-17	Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de travail sont entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée.
Article 8 de l'arrêté du 5 août 1992	Des colonnes sèches, conformes aux normes en vigueur, doivent être installées dans les escaliers protégés des bâtiments dont le plancher bas le plus élevé est à plus de 18 mètres du niveau de la voie accessible aux engins des sapeurs-pompiers.

■ Établissements Recevant du Public (*Règlement de sécurité des ERP*)

Colonnes sèches

MS 18 - Objet	§ 1. Des colonnes sèches doivent être installées dans les établissements, dès lors que des locaux à risques importants sont aménagés dans des étages dont le plancher bas est à plus de 18 mètres du niveau de la voie accessible aux engins des sapeurs-pompiers. § 2. Elles doivent être conformes aux normes françaises.
MS 19 - Raccords d'alimentation	§ 1. Les raccords d'alimentation des colonnes sèches doivent être placés en des endroits facilement accessibles aux sapeurs-pompiers, sur la façade la plus proche des bouches ou poteaux d'incendie. Ils doivent être signalés et une pancarte doit indiquer l'escalier ou le dispositif d'accès desservi. Sauf cas particulier, le regroupement de ces raccords d'alimentation est interdit. § 2. Le cheminement entre les raccords d'alimentation des colonnes sèches et les bouches ou poteaux d'incendie ne doit pas dépasser 60 mètres de longueur.
MS 20 - Prises d'incendie	Les prises d'incendie doivent être placées dans les cages d'escaliers ou dans leurs dispositifs d'accès.
MS 21 - Vidange et purge d'air	Les colonnes sèches doivent être munies d'un dispositif de vidange et de purge d'air.

Colonnes en charge

MS 22 - Généralités	§ 1. Les colonnes en charge peuvent être imposées dans certains établissements importants. § 2. Ces colonnes et leurs dispositifs d'alimentation doivent être conformes aux normes françaises.
MS 23 - Alimentation	§ 1. Le dispositif d'alimentation de chaque colonne (réservoir en charge, surpresseur, pompe, etc.) doit assurer en permanence, à l'un quelconque des niveaux, pendant le temps requis pour la stabilité au feu du bâtiment, avec un minimum d'une heure, un débit horaire de 60 mètres cubes sous une pression statique comprise entre 4,5 bars et 8,5 bars. § 2. Lorsque le débit est assuré par des réservoirs, ceux-ci doivent avoir une capacité telle qu'un débit de 60 mètres cubes par heure au moins soit exclusivement réservé au service d'incendie durant le temps requis au paragraphe précédent. Cette capacité peut être augmentée en fonction des risques particuliers de l'établissement. § 3. Chaque colonne en charge doit être alimentée de manière indépendante à partir de la nourrice située en aval des surpresseurs.
Article MS 24 - Réalimentation	§ 1. Les colonnes en charge doivent pouvoir être réalimentées à partir de deux orifices de 65 millimètres dotés de vannes, placés au niveau d'accès des sapeurs-pompiers et à moins de 60 mètres d'une bouche ou d'un poteau d'incendie. § 2. Les orifices de réalimentation doivent être signalés et porter l'inscription : "Réalimentation des colonnes en charge ; pression : bar."

■ Immeubles de Grande Hauteur (*Règlement de sécurité des IGH*)

GH 54 - Colonnes sèches	<p>§ 1. Les immeubles de hauteur inférieure ou égale à 50 mètres au sens de l'article R. 122-2 du code de la construction et de l'habitation sont équipés sur toute leur hauteur de colonnes sèches. Pendant la construction de l'immeuble, l'une de ces colonnes sèches est installée de façon à pouvoir être utilisée à chaque niveau dès le début des travaux de second œuvre.</p> <p>§ 2. Il y a une colonne sèche de diamètre nominal 100 millimètres par escalier ; cette colonne sèche comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - deux raccords d'alimentation de 65 millimètres placés à proximité des accès utilisables par les services d'incendie et de secours et dont les zones respectives de desserte sont clairement indiquées ; - une prise simple de 65 millimètres et deux prises simples de 40 millimètres situées dans les dispositifs d'intercommunication à chaque niveau.
GH 55 - Colonnes en charge	<p>§ 1. Les immeubles d'une hauteur supérieure à 50 mètres au sens de l'article R. 122-2 du code de la construction et de l'habitation sont équipés sur toute leur hauteur de colonnes en charge. Pendant la construction de l'immeuble, l'une de ces colonnes est installée de façon à pouvoir être utilisée à chaque niveau dès le début des travaux de second œuvre. Son utilisation provisoire en colonne sèche peut être admise jusqu'à 100 mètres.</p> <p>§ 2. Elles ne doivent pas être exposées au risque de gel, et sont situées dans chaque escalier. Toutefois, une colonne en charge peut être commune à un escalier desservant les niveaux en infrastructure et un escalier desservant les niveaux en superstructure s'ils sont superposés. Elles comportent une prise simple de 65 millimètres et deux prises simples de 40 millimètres situées dans les dispositifs d'intercommunication à chaque niveau.</p> <p>§ 3. Leur dispositif d'alimentation (réservoirs en charge, surpresseurs, pompes, etc.) assure en permanence, à l'un quelconque des niveaux et dans chaque colonne, un débit de 1 000 litres par minute sous une pression comprise entre 7 et 9 bars.</p> <p>§ 4. Les réservoirs ont une capacité telle que 120 m³ au moins soient exclusivement réservés au service d'incendie. Ils sont alimentés en permanence par les moyens propres à l'immeuble prévus à l'article GH 52, §1, avec un débit minimal de 1 000 litres par minute. Cette capacité pourra être réduite à 60 m³ dans les immeubles de hauteur inférieure à 100 mètres et de moins de 750 m² de superficie par compartiment, à condition que ces réservoirs puissent être réalimentés par l'un des deux moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit automatiquement par les moyens propres de l'immeuble avec un débit minimal de 1 000 litres par minute ; - soit par les pompiers, à partir d'une colonne sèche de 100 millimètres. <p>§ 5. Lorsque les réservoirs sont placés en partie basse d'un immeuble, chaque colonne en charge est alimentée de manière indépendante à partir du collecteur ou de la nourrice situé en aval des surpresseurs.</p> <p>§ 6. Chaque colonne en charge comporte deux raccords d'alimentation de secours de 65 millimètres et placés à proximité des accès utilisables par les services publics de secours et de lutte contre l'incendie et dont les zones respectives de desserte sont clairement indiquées.</p>

■ Bâtiments d'habitation

Arrêté du 31 janvier 1986 modifié - Section II - Colonnes sèches

Article 98	<p>Les habitations de la troisième famille B et de la quatrième famille doivent comporter une colonne sèche de 65 millimètres par escalier. Cette colonne sèche doit être munie d'une prise de 40 millimètres par niveau ou d'une prise double de 40 millimètres dans le cas de niveau desservant des logements en " duplex " ou en triplex.</p> <p>Toutefois, elle n'est pas obligatoire dans les bâtiments collectifs d'habitation de la troisième famille B comportant au plus sept étages sur rez-de-chaussée et implantés de telle sorte qu'au rez-de-chaussée les accès au(x) hall(s) d'entrée soient atteints par la voie échelles définies à l'article 4 ci-avant.</p> <p>Les colonnes sèches doivent être conformes à la norme française en vigueur (*) et leurs prises placées à l'intérieur des sas lorsqu'il en existe.</p> <p>Le raccord d'alimentation de la colonne sèche doit être situé à 60 mètres au plus d'une prise d'eau normalisée accessible par un cheminement praticable, située le long d'une voie accessible aux engins des sapeurs-pompiers et répondant aux spécifications de l'article 4 ci-avant.</p> <p>Les emplacements des points d'eau doivent être situés à 5 mètres au plus du bord de la chaussée ou de l'aire de stationnement des engins d'incendie.</p> <p><i>NOTA : (*) Norme NF S61-759.</i></p>
Article 101	<p>Le propriétaire ou, le cas échéant, la personne responsable désignée par ses soins, est tenu de faire effectuer, au moins une fois par an, les vérifications des installations de détection, de désenfumage, de ventilation, ainsi que de toutes les installations fonctionnant automatiquement et des colonnes sèches.</p>

■ Parcs de stationnements couverts ouverts au public

Arrêté du 09 mai 2006

Article PS 29	<p>§ 3. Pour les parcs comportant au moins trois niveaux immédiatement au-dessus ou au-dessous du niveau de référence, des colonnes sèches de 65 millimètres sont disposées dans les cages d'escaliers ou dans les sas et comportent à chaque niveau, dans les sas, une prise de 65 millimètres et deux prises de 40 millimètres. Cette disposition impose la mise en place d'un ou plusieurs poteaux ou bouches d'incendie de 100 millimètres de diamètre, branchés sur une canalisation d'un diamètre au moins égal et implantés à moins de 60 mètres des orifices d'alimentation des colonnes sèches.</p>
---------------	--

> CONTEXTE NORMATIF

■ Normes applicables

Norme	Date	Domaine
NF S61-759 COMPIL 2	-	Matériel de lutte contre l'incendie - Colonnes d'incendie (sèches et en charge) - Installation et maintenance - Texte compilé de la norme NF S61-759 de juin 2007, de son amendement 1 de février 2011 et de son amendement 2 d'août 2011.
NF S61-759-1	Janvier 2022	Matériel de lutte contre l'incendie - Installation, réception et maintenance des colonnes d'incendie - Partie 1 : colonnes sèches.



Chubb France, réalise ses prestations sur la base des normes NF S61-759 et NF S71-759-1 avec des équipes spécialisées et des véhicules adaptés qui assurent leurs prestations dans le cadre d'un périmètre de sécurité balisé.

Dans le cadre de la vérification annuelle, deux types d'essais sont proposés pour les colonnes sèches :

Essai hydrostatique (débit nul)

Cet essai permet de vérifier :

- L'étanchéité de la colonne, de sa traînasse et de ses purges, et de la robinetterie d'incendie.
- Le bon fonctionnement de la robinetterie.
- L'état des pièces constitutantes.
- La présence des pièces facilement démontables (panneaux de signalisation, bouchons et chaînettes).

Il s'effectue à débit nul à la pression de 16 bar au niveau de l'alimentation de la colonne, sous eau exclusivement et pendant 10 minutes minimum.

Cet essai peut conduire à des réparations.

Essai hydraulique en régime d'écoulement

Cet essai qui doit être effectué au moins une fois tous les 5 ans permet de déceler la présence d'éventuels corps étrangers ou de réduction de passage dans la colonne, ou de défaillances sur les pièces constituantes et toute autre anomalie nécessitant une opération de remise en conformité.

Pour cela, on vérifie que le débit nominal/minimal de la colonne peut toujours être atteint jusqu'à la prise la plus défavorisée.

L'essai s'effectue exclusivement en eau, à une pression maximale de 15 bar au niveau de l'alimentation de la colonne.

En cas d'insuffisance, les cause(s) sont identifiées et des recommandations sont faites au propriétaire ou à l'exploitant afin d'éliminer le problème.

Cet essai peut conduire à des remises en conformité.

Dans le cadre de chantier de remise en état ou création d'installations, nous assurons :

- L'étude sur site.
- La conception de l'installation.
- La réalisation et le suivi de chantier.
- La réception du chantier.

> PRISES INCENDIE POUR COLONNE SÈCHE

Prises incendie simple	Désignation	Code	Volant	Entrée	Sortie
	Prise incendie simple	P01858	Non	M 40/49	Sym 40
	Prise incendie simple	P01878	Non	M 66/76	Sym 65
	Prise incendie simple	P01868	Oui	M 40/49	Sym 40
	Prise incendie simple	P01888	Oui	M 66/76	Sym 65
Matière : bronze Raccordement : symétrique Avec ou sans volant - Avec bouchon et chaînette					

Prises incendie double	Désignation	Code	Volant	Entrée	Sortie
	Prise incendie double	P01898	Non	M 66/76	2 x Sym 40
	Prise incendie double	P05278	Non	M 102/114	2 x Sym 65
	Prise incendie double	P01908	Oui	M 66/76	2 x Sym 40
	Prise incendie double	P0H451	Oui	M 102/114	2 x Sym 65
Matière : bronze Raccordement : symétrique Avec ou sans volant - Avec bouchon et chaînette					

Robinets de poste d'incendie	Désignation	Code	Entrée	Sortie
	Robinet de poste d'incendie	P03178	M 26/34	SYM 20
	Robinet de poste d'incendie	P03188	M 40/49	SYM 40
	Robinet de poste d'incendie	P03198	M 66/76	SYM 65
Entrée : mâle à volant - Sortie : inclinée symétrique Guillemin Matière : bronze Raccordement : Symétrique Guillemin				

> BOUCHONS

Bouchons avec verrou et chaînette	Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
	Bouchon avec verrou et chaînette	P0H420	Bronze	SYM 20
	Bouchon avec verrou et chaînette	P02838	Bronze	SYM 40
	Bouchon avec verrou et chaînette	P02848	Bronze	SYM 65
	Bouchon avec verrou et chaînette	P05968	Bronze	SYM 100
	Bouchon avec verrou et chaînette	POHD60	Aluminium	SYM 20
	Bouchon avec verrou et chaînette	POHN97	Aluminium	SYM 40
	Bouchon avec verrou et chaînette	POHX79	Aluminium	SYM 65
	Bouchon avec verrou et chaînette	POH487	Aluminium	SYM 100
Matière : aluminium ou bronze Raccordement : SYM				

> ACCESSOIRES COMPLÉMENTAIRES

Volant avec vis	Désignation	Code	Caractéristiques	
	Volant avec vis	POHADO	Carré de 12 livré avec vis	
	Matière : aluminium			

Joints pour raccords	Désignation	Code	Type	Caractéristiques
	Joint PR RAC SYM 20/25	P02208	SYM	SYM 20/25
	Joint PR RAC SYM 40/45	P02218	SYM	SYM 40/45
	Joint PR RAC SYM 65/70	P02228	SYM	SYM 65/70
Matière : butadiène nitrile acrylique				

Signalisations	Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
COLONNE SÈCHE P04108	Panneau "Colonne Sèche"	P04108	PVC Photolum	200 x 100 mm
PRISE D'INCENDIE POHD38	Panneau "Prise Incendie"	POHD38	PVC	200 x 100 mm
GAINES POMPIER POHC78	Panneau "Gaine pompiers"	POHC78	PVC	250 x 70 mm

Raccord d'alimentation	Voir chapitre "Robinetterie"
------------------------	------------------------------

Clés pour raccords et Multifonctions	Désignation	Code	Matière	Photo N°
	Clé à carré femelle de 12 à 5 fonctions	P05288	Aluminium	1
	Clé universelle à 11 fonctions	P00612	Laiton	2
	Clé à 5 fonctions	P0HK97	Laiton	3
	Clé tricoise de 20 à 65	P01658	Acier	4
	Clé tricoise de 20 à 65 anti étincelle	P00665	Laiton	5
	Clé polyservices	P03044	Laiton	6
Matière : acier, aluminium ou laiton Servant à l'ouverture et à la fermeture de différentes vannes et raccords				

POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE



Les poteaux d'incendie et les bouches d'incendie sont des dispositifs de lutte contre l'incendie destinés à faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers. Il s'agit d'un réseau d'eau souterrain sous pression permettant d'alimenter les fourgons d'incendie.

Les points d'accès sont situés sur la chaussée, soit enterrés et accessibles par un regard, on parle alors de bouche d'incendie (BI), soit sous la forme d'un poteau d'environ un mètre de haut, on parle alors de poteau d'incendie (PI) ; on parle aussi d'hydrants.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

■ Établissements recevant des travailleurs (*Code du travail*)

**Articles
R.4224-17**

Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de travail sont entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée.

■ Établissements Recevant du Public (*Règlement de sécurité des ERP*)

Article MS 5

§ 1 Quand les prises d'eau publiques sont trop éloignées ou d'un débit insuffisant la pose de bouches ou poteaux d'incendie normalisés peut être imposée.
§ 2 Ces appareils doivent être conformes aux normes françaises.

**Articles GE6 à
GE9, MS46 §1f,
MS72, MS73**

(dispositions générales, 1^{ère} à 4^e catégories)

Vérifications techniques à la construction et lors de modifications ou aménagements, avant la mise en service, et au moins une fois par an.

■ Immeubles de Grande Hauteur (*Règlement de sécurité des IGH*)

**Article
GH 53**

§ 1. Les bouches ou poteaux d'incendie sont installés conformément aux dispositions de l'article MS 5 du règlement de sécurité des établissements recevant du public. La distance les séparant des raccords d'alimentation des colonnes sèches ou des raccords d'alimentation de secours des colonnes en charge n'excède pas 60 mètres.

■ Collectivités

Une fréquence de contrôle semestrielle est souvent retenue, mais il ne s'agit en fait que d'une pratique des services et non d'une véritable obligation réglementaire.

**Arrêté
ministériel du
1^{er} février 1978**

"toutes les bouches d'incendie de 100 mm ou de 150 mm, placées sur la voie publique, devraient être visitées une fois par mois, à la diligence des chefs de corps, d'après un tableau de répartition de tournées de bouches." Pour les bouches d'incendie privées le texte indique que "des bouches de 100 mm ou de 150 mm sont installées aux frais d'administrations ou de particuliers pour la défense de leurs établissements ou immeubles." Elles sont dites "privées" et devraient également être visitées :

- tous les mois, dans les résidences, cités, lotissements privés à usage d'habitation et dans les centres commerciaux.
- tous les trimestres dans les autres établissements.

"les poteaux d'incendie, publics et privés, répertoriés communément avec les bouches d'incendie, sont inclus, sans discrimination, dans les tournées de bouches et essayés selon la même périodicité que ces dernières."

■ Parcs de stationnements couverts ouverts au public

Arrêté du 09 mai 2006

Article PS 29

§ 3. Pour les parcs comportant au moins trois niveaux immédiatement au-dessus ou au-dessous du niveau de référence, des colonnes sèches de 65 millimètres sont disposées dans les cages d'escaliers ou dans les sas et comportent à chaque niveau, dans les sas, une prise de 65 millimètres et deux prises de 40 millimètres. Cette disposition impose la mise en place d'un ou plusieurs poteaux ou bouches d'incendie de 100 millimètres de diamètre, branchés sur une canalisation d'un diamètre au moins égal et implantés à moins de 60 mètres des orifices d'alimentation des colonnes sèches.



> CONTEXTE NORMATIF

Normes applicables

Poteaux d'incendie

Norme	Date	Domaine
NF EN 14384	Février 2006	Poteaux d'incendie.
NF EN 14384/CN	Décembre 2018	Poteaux d'incendie - Complément national à la NF EN 14384.

Bouches d'incendie

Norme	Date	Domaine
NF EN 14339	Février 2006	Bouches d'incendie enterrées.
NF EN 14339/CN	Décembre 2018	Bouches d'incendie enterrées - Complément national à la norme NF EN 14339.

Maintenance des poteaux et bouches d'incendie

Norme	Date	Domaine
NF S62-200	Juin 2019	Matériel de lutte contre l'incendie - Poteaux et bouches d'incendie - Règles d'installation, de réception et de maintenance.

> MAINTENANCE DES POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE

Chubb France, réalise ses prestations avec des équipes spécialisées, du matériel de contrôle débit-pression homologués. Nous assurons les démarches administratives auprès des services de secours locaux.

Notre prestation comprend plus de 10 points de contrôle, tels que :

- Contrôle de la pression
- Contrôle du débit à 1 bar de pression (par exemple 60 m³ / h pour 1 DN100)
- Contrôle de l'étanchéité des joints
- État de la vidange

- État et présence des éléments de robinetterie
- État de l'enveloppe
- Le remplacement des pièces défectueuses
- La remise d'un rapport détaillé

Nous assurons également la réalisation d'installations (prolongation du réseau après compteur). Cette prestation comprend :

- L'étude sur site
- La conception de l'installation (après compteur)
- La réalisation et le suivi de chantier
- La réception du chantier

> POTEAUX D'INCENDIE NON RENVERSABLES

Poteau d'incendie non renversable à prises sous coffre	Désignation	Code	DN alimentation	DN sortie
	Poteau Incendie DN 100 non choc - Emeraude	POH303	100	1 x DN100 et 2 x DN65

Pression de fonctionnement admissible : 16 bars
 Débit normalisé : 60 m³/h
 Hauteur d'incongelabilité : 1 m

Poteau d'incendie non renversable à prises apparentes	Désignation	Code	DN alimentation	DN sortie
	Poteau Incendie DN 100 non choc - Saphir	POHV03	100	1 x DN100 et 2 x DN65

Pression de fonctionnement admissible : 16 bars
 Débit normalisé : 60 m³/h
 Hauteur d'incongelabilité : 1 m

Poteau d'incendie non renversable à prises apparentes	Désignation	Code	DN alimentation	DN sortie
	Poteau Incendie DN 100 non choc - Atlas Plus	POH459	100	1 x DN100 et 2 x DN65

Pression de fonctionnement admissible : 16 bars
 Débit normalisé : 60 m³/h
 Hauteur d'incongelabilité : 1 m

> POTEAUX D'INCENDIE RENVERSABLES

Poteau d'incendie renversable à prises sous coffre	Désignation	Code	DN alimentation	DN sortie
	Poteau Incendie DN 100 choc - Elancio	POH462	100	1 x DN100 et 2 x DN65

Pression de fonctionnement admissible : 16 bars
 Débit normalisé : 60 m³/h
 Hauteur d'incongelabilité : 1 m

Poteau d'incendie renversable à prises sous coffre	Désignation	Code	DN alimentation	DN sortie
	Poteau Incendie DN 150 choc - Emeraude	POHLD8	150	1 x DN65 et 2 x DN100

Pression de fonctionnement admissible : 16 bars
 Débit normalisé : 120 m³/h
 Hauteur d'incongelabilité : 1 m

> POTEAU D'ASPIRATION POUR RÉSERVOIRS AÉRIENS OU ENTERRÉS

Poteau d'aspiration	Désignation
	<p>Poteaux d'aspiration</p> <p>Utilisable pour les zones de risque où le réseau de défense incendie n'est plus accessible. Les réservoirs aériens ou enterrés sont la solution pour des poteaux sous pression (cas des réservoirs aériens) ou des réseaux secs (cas des réservoirs enterrés).</p> <p>Cet appareil de protection incendie permet le raccordement au niveau du sol du matériel mobile des services de lutte contre l'incendie, avec un réservoir dont le niveau haut se situe au-dessus ou au-dessous du clapet de l'appareil suivant la configuration de l'installation et du poteau.</p>

> BOUCHES D'INCENDIE

Bouche incendie	Désignation	Code	DN alimentation	DN sortie
	<p>Bouche Incendie DN 100</p> <p>Pression de fonctionnement admissible : 16 bars</p> <p>Débit normalisé : 60 m³/h</p> <p>Hauteur d'incongelabilité : 1 m</p>	P0HC52	100	1 x DN100

> ACCESSOIRES

Clés pour poteau d'incendie et bouche d'incendie	Désignation	Code
	Clé tous services, DN 20 à 65	P06425
	Clé Fédérale	P00772
	Clé à carré de 30 + crochet pour bouche incendie	P0H174
	Clé de barrage articulé longueur : 0,74M	P00786
	Clé de barrage articulé longueur : 1,50M	P0H090
		
P06425		
		
P00772		
		
P0H174		
		
P00786		

Epingle de protection	Désignation	Code
	<p>Epingle de protection</p> <p>Matière : Acier peint</p>	P0HFDO

Clés tricoises et diverses	Voir chapitre "Robinetterie"
----------------------------	------------------------------

ROBINETTERIE



Toute pièce de robinetterie se définit par son appellation, par le métal qui la compose, par le ou les types de raccords dont elle est pourvue ainsi que par les caractéristiques dimensionnelles de ces derniers.

La lutte contre l'incendie c'est "prendre" l'eau à sa source... et s'en servir pour intervenir.

Et cela grâce à : la robinetterie, les tuyaux, les émulseurs, les équipements complémentaires.

> CONTEXTE NORMATIF

■ Normes applicables

Norme	Date	Domaine
NF E29-572	Octobre 2020	Demi-raccords symétriques (système Guillemin) sans verrou mobile.
NF E29-579	Décembre 2019	Raccords à gros filet rond - ISO PN 16.
NF S61-701	Septembre 2020	Équipement des services de secours et de lutte contre l'incendie - Raccords destinés à la lutte contre les incendies - Sécurité et performances.

> CONTEXTE PRODUITS

■ Les appellations

Elles décrivent toujours le rôle propre à chaque pièce.

	Raccord ➤ Pièce servant à raccorder deux éléments.
	Jonction ➤ Pièce servant de liaison entre deux raccords différents.
	Division ➤ Pièce servant à transformer un élément en plusieurs autres.

■ Les types de raccords

LES RACCORDS SYMÉTRIQUES

Comme leur nom l'indique, ils sont absolument identiques sur le plan mécanique, c'est à dire qu'ils s'assemblent indifféremment les uns avec les autres. Dans le domaine de l'incendie on utilise les 3 modèles ci-après :

Le raccord symétrique "GUILLEMIN" conforme à la norme NF E29-572.

- Il est équipé d'un joint plat et se serre à l'aide d'une clé tricoise.
- Il est utilisé en alimentation, refoulement et aspiration.

Le raccord symétrique auto-étanche "DSP" conforme à la norme NF S61-701.

- Il est équipé d'un joint à lèvre, d'où son appellation de "raccord auto-étanche".
- Il est utilisé en alimentation et refoulement.

Le raccord symétrique auto-étanche "Aspiration-Refoulement" conforme à la norme NF S61-701.

- Raccord auto-étanche qui se serre à l'aide d'une clé tricoise.
- Il est utilisé en aspiration et refoulement.

LES RACCORDS GFR À "GROS FILETS RONDS"

Ils sont composés de pièces mâles et femelles et sont conformes à la norme NF E29-579.

- Ils se composent d'une partie filetée mâle et d'une partie femelle à écrou tournant qui contient le joint d'étanchéité.
- Ils sont utilisés en refoulement avec des tuyaux semi-rigides.

■ Les métaux

En robinetterie d'incendie on utilise deux principaux alliages :

- Les alliages de cuivre
- Les alliages d'aluminium

> 1/2 RACCORDS

1/2 raccords symétriques DSP et AR sans verrou à douille F ou M	Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
	1/2 raccord sans verrou à douille filetée F	P02728	Aluminium	DSP 40 FF 40/49
	1/2 raccord sans verrou à douille filetée F	P0H020	Aluminium	DSP 65 FF 66/76
	1/2 raccord sans verrou à douille filetée F	POH408	Aluminium	AR 100 FF 102/114
	1/2 raccord sans verrou à douille filetée M	P02718	Aluminium	DSP 40 FM 40/49
	1/2 raccord sans verrou à douille filetée M	P02748	Aluminium	DSP 65 FM 66/76
	1/2 raccord sans verrou à douille filetée M	P01216	Aluminium	AR 100 FM 102/114

Matière : aluminium

Raccordement : douille filetée femelle "F" ou douille filetée mâle "M"

1/2 raccords symétriques DSP avec verrou à douille annelée	Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
	1/2 raccord avec verrou à douille annelée	P02578	Aluminium	DSP 40 DA 45
	1/2 raccord avec verrou à douille annelée	P02598	Aluminium	DSP 65 DA 70
	1/2 raccord avec verrou à douille annelée réduite	P02588	Aluminium	DSP 40 DAR 35

Matière : aluminium

Raccordement : douille annelée ou douille annelée réduite

1/2 raccords symétriques Guillemin sans verrou à douille filetée F ou M	Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
	1/2 raccord sans verrou à douille filetée F	POH413	Bronze	SYM 20 F 26/34
	1/2 raccord sans verrou à douille filetée F	P02808	Bronze	SYM 40 F 40/49
	1/2 raccord sans verrou à douille filetée F	POHG80	Bronze	SYM 65 F 66/76
	1/2 raccord sans verrou à douille filetée F	POHR83	Aluminium	SYM 40 F 40/49
	1/2 raccord sans verrou à douille filetée F	POR240	Aluminium	SYM 65 F 66/76
	1/2 raccord sans verrou à douille filetée F	POHT88	Aluminium	SYM 100 F 102/114
	1/2 raccord sans verrou à douille filetée M	P02798	Bronze	SYM 40 M 40/49
	1/2 raccord sans verrou à douille filetée M	P02818	Bronze	SYM 65 M 66/76
	1/2 raccord sans verrou à douille filetée M	P00820	Bronze	SYM 100 M 102/114
	1/2 raccord sans verrou à douille filetée M	POHQ31	Aluminium	SYM 20 M 26/34

Matière : aluminium ou bronze

Raccordement : douille filetée femelle, ou douille filetée mâle

1/2 raccords symétriques douille filetée M ou F avec bouchon	Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
	1/2 raccord sans verrou à douille filetée M	P01918	Bronze	SYM 65 M 66/76
	1/2 raccord sans verrou à douille filetée M	P05258	Bronze	SYM 100 M100
	1/2 raccord sans verrou à douille filetée F	P01928	Bronze	SYM 65 F 66/76
	1/2 raccord sans verrou à douille filetée F	P05268	Bronze	SYM 100 F100

Matière : bronze

Raccordement : douille filetée mâle ou douille filetée femelle

½ raccords symétriques Guillemin avec verrou à douille annelée


Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
½ raccord avec verrou à douille annelée	P02648	Bronze	Sym 20 DA 25
½ raccord avec verrou à douille annelée	P02658	Bronze	Sym 40 DA 45
½ raccord avec verrou à douille annelée	P02688	Bronze	Sym 65 DA 70
½ raccord avec verrou à douille annelée	POHE22	Aluminium	Sym 40 DA 45
½ raccord avec verrou à douille annelée	P0HI36	Aluminium	Sym 100 DA 110
½ raccord avec verrou à douille annelée R	P02678	Bronze	Sym 40 DAR 35

Matière : aluminium ou bronze
Raccordement : douille annelée ou douille annelée réduite

> RACCORDES
**Raccords de transformation
Mâle ou Femelle**


Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
Raccord de transformation	P0H128	Aluminium	DSP 40 GFR M20
Raccord de transformation	P01220	Aluminium	DSP 40 GFR F20

Matière : aluminium
Raccordement : DSP / GFR mâle ou femelle

> JONCTIONS
**Jonctions symétriques Guillemin
avec verrou filetée F ou M**


Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
Jonction SYM avec verrou fileté femelle	P02918	Bronze	Sym 40 F 40/49
Jonction SYM avec verrou fileté femelle	P00838	Bronze	Sym 65 F 66/76
Jonction SYM avec verrou fileté femelle	P0H840	Bronze	Sym 100 F 102/114
Jonction SYM avec verrou fileté femelle	POH421	Aluminium	Sym 40 F 40/49
Jonction SYM avec verrou fileté femelle	POH708	Aluminium	Sym 65 F 66/76
Jonction SYM avec verrou fileté femelle	POHJ35	Aluminium	Sym 100 F 102/114
Jonction SYM avec verrou fileté mâle	P0H475	Bronze	Sym 20 M 26/34
Jonction SYM avec verrou fileté mâle	P02928	Bronze	Sym 40 M 40/49
Jonction SYM avec verrou fileté mâle	P01214	Bronze	Sym 65 M 66/76
Jonction sym avec verrou fileté mâle	POH407	Aluminium	Sym 40 M 40/49
Jonction SYM avec verrou fileté mâle	P0R255	Aluminium	Sym 65 M 66/76
Jonction SYM avec verrou fileté mâle	POH488	Aluminium	Sym 100 M 102/114

Matière : aluminium ou bronze
Raccordement : douille filetée femelle ou douille filetée mâle

Jonctions double à réduction

Désignation	Code	Matière	Entrée	Sortie
Jonction double à réduction	P02858	Aluminium	DSP 65	DSP 40
Jonction double à réduction	P02868	Aluminium	AR 100	DSP 65
Jonction double à réduction	P02898	Bronze	SYM 40	SYM 20
Jonction double à réduction	P02908	Bronze	SYM 65	SYM 40
Jonction double à réduction	P00688	Bronze	SYM 100	SYM 65
Jonction double à réduction	POHS41	Aluminium	SYM 40	SYM 20
Jonction double à réduction	POHE27	Aluminium	SYM 65	SYM 40
Jonction double à réduction	POHR15	Aluminium	SYM 100	SYM 65

Matière : aluminium ou bronze

Raccordement : DSP / DSP, ou AR / DSP, ou Sym / Sym

> DIVISIONS À ROBINETS À SOUPAPES**Divisions à robinets à soupapes**

Désignation	Code	Entrée	Sortie
Division à robinets à soupapes 2 sorties	P02938	DSP 65	2 x DSP 40
Division à robinets à soupapes 3 sorties	P00686	DSP 65	1 x DSP 65 et 2 x DSP 40
Division à robinets à soupapes 2 sorties	P00607	AR 100	2 x DSP 65
Division à robinets à soupapes 3 sorties	POH543	AR 100	3 x DSP 65
Division à robinets à soupapes 3 sorties	POH189	SYM 65	1 x SYM 65 et 2 x SYM 40

Matière : aluminium,

Raccordement : DSP, Sym, AR

> BOUCHONS**Bouchons avec verrou et chaînette**

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
Bouchon avec verrou et chaînette	P02758	Aluminium	DSP 40
Bouchon avec verrou et chaînette	P02778	Aluminium	DSP 65
Bouchon avec verrou et chaînette	POH938	Aluminium	AR 100
Bouchon avec verrou et chaînette	P05968	Bronze	SYM 100
Bouchon avec verrou et chaînette	P02838	Bronze	SYM 40
Bouchon avec verrou et chaînette	POH420	Bronze	SYM 20
Bouchon avec verrou et chaînette	P02848	Bronze	SYM 65
Bouchon avec verrou et chaînette	POHD60	Aluminium	SYM 20
Bouchon avec verrou et chaînette	POHN97	Aluminium	SYM 40
Bouchon avec verrou et chaînette	POHX79	Aluminium	SYM 65
Bouchon avec verrou et chaînette	POH487	Aluminium	SYM 100

Matière : aluminium ou bronze

Raccordement : DSP, AR ou Sym

> LANCES INCENDIE

Lances incendie	Désignation	Code	Type
	Lance à débit réglable DSP40, 150 à 500 l/mn à 6 bar	P04876	DSP 40
	Lance à débit réglable GFR20, 40 à 150 l/mn à 6 bar	P04877	GFR 20
Les lances d'incendie sont conformes à la norme NF S61-820			

> ACCESSOIRES COMPLÉMENTAIRES

Robinets de barrage	Désignation	Code	Entrée	Sortie
	Robinet de barrage	P03208	F 26/34	F 26/34
	Robinet de barrage	P03218	F 40/49	F 40/49
Matière : bronze Raccordement : entrée et sortie femelle, à tête inclinée				

Joints pour raccords	Désignation	Code	Type	Caractéristiques
	Joint PR RAC SYM 20/25	P02208	SYM	SYM 20/25
	Joint PR RAC DSP 40/45	P02248	DSP	DSP 40/45
	Joint PR RAC SYM 40/45	P02218	SYM	SYM 40/45
	Joint PR RAC SYM 65/70	P02228	SYM	SYM 65/70
	Joint PR RAC SYM 100/110	P02238	SYM	SYM 100/110
	Joint about de lance DN25	P02278	-	-
	Joint about de lance DN33	P02288	-	-
Matière : butadiène nitrile acrylique				

Clés pour raccords et Multifonctions	Désignation	Code	Matière
	Clé à carré femelle de 12 à 5 fonctions	P05288	Aluminium
	Clé universelle à 11 fonctions	P00612	Laiton
P05288	Clé à 5 fonctions	POHK97	Laiton
	Clé tricoise de 20 à 65	P01658	Acier
P0H97	Clé tricoise de 20 à 65 anti étincelle	P00665	Laiton
	Clé polyservices	P03044	Laiton
P01658	Matière : acier, aluminium ou laiton Servant à l'ouverture et à la fermeture de différentes vannes et raccords		
			
P00665			
			
P03044			

Raccords de ventilation

P02948



P02958

GAINES POMPIERS

POHC78

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
Raccord de ventilation ZAG	P02948	Aluminium	Ø 300 mm
Bouchon pour raccord de ventilation ZAG	P02958	Aluminium	Ø 300 mm
Panneau "Gaine pompiers"	POHC78	PVC	250 x 70 mm

TUYAUX ET ACCESOIRES



Les tuyaux d'incendie sont destinés au transport de l'eau des moyens de secours.

Les tuyaux d'incendie servent à l'aspiration, l'alimentation ou le refoulement d'eau, à partir d'un point d'eau naturel, ou d'un point d'eau artificiel.

> CONTEXTE NORMATIF

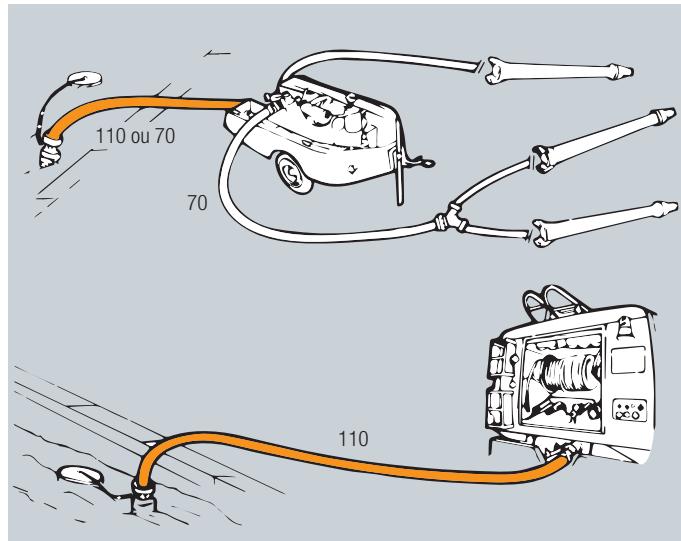
■ Normes applicables

Norme	Date	Domaine
NF EN ISO 14557	Mai 2021	Tuyaux de lutte contre l'incendie - Tuyaux d'aspiration et flexibles en caoutchouc et en plastique.
NF S61-112	Juin 2019	Tuyaux de lutte contre l'incendie - Tuyaux de refoulement aplatisseables de diamètres 25 - 45 - 70 - 110 - 152.
NF S61-521	Mai 2011	Équipements des services d'incendie et de secours - Dévidoirs à roues utilisés pour la lutte contre les incendies.
NF S61-701	Septembre 2020	Équipement des services de secours et de lutte contre l'incendie - Raccords destinés à la lutte contre les incendies - Sécurité et performances.
NF EN 1947	Août 2014	Tuyaux de lutte contre l'incendie - Tuyaux de refoulement semi-rigides et flexibles pour pompes et véhicules.

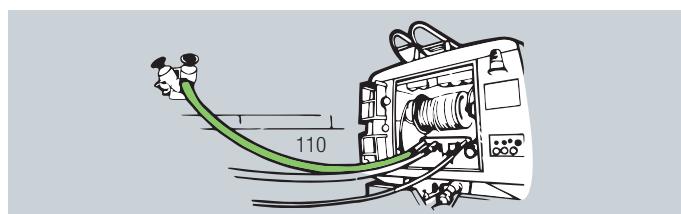
> PRENDRE L'EAU À SA SOURCE

■ L'aspiration ou l'alimentation

Consiste à alimenter une pompe (FPT, moto pompe) à partir d'un point naturel (rivière, étang...) avec un tuyau armé (NF S61-112).



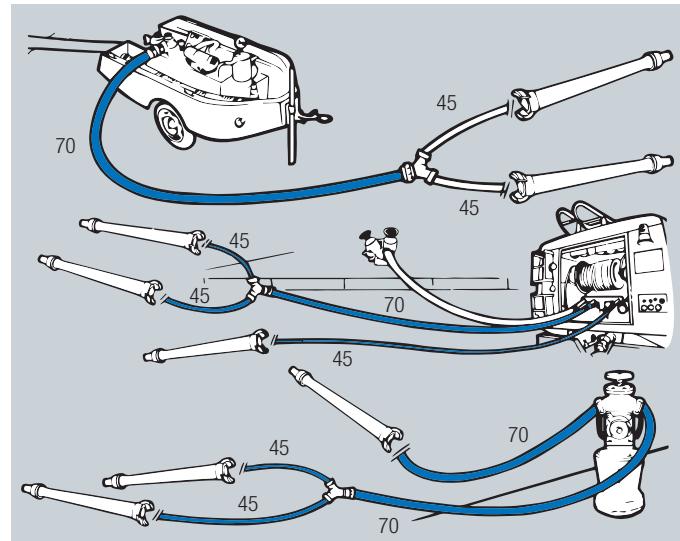
Ou d'un point d'eau artificiel (poteau, bouche d'incendie ou réserve d'eau sous pression) avec un tuyau souple (NF S61-112).



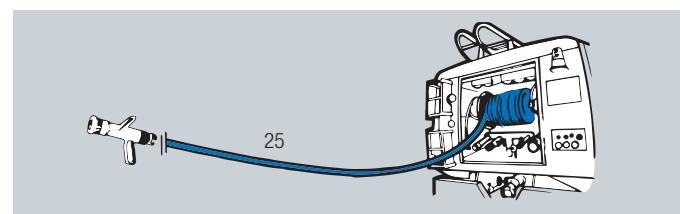
> S'EN SERVIR POUR INTERVENIR

■ Le refoulement

Consiste à transporter l'eau sous pression jusqu'à la lance pour diffusion. Avec tuyau souple (NF S61-112).



Avec tuyau semi-rigide (NF EN 1947).



> TUYAUX D'ASPIRATION

Tuyaux d'aspiration armés	Désignation	Code	Ø	Long. m	Caractéristiques
	Tuyau d'aspiration armé	P01938	45	2	Symétrique aluminium
	Tuyau d'aspiration armé	P01948	45	4	Symétrique aluminium
	Tuyau d'aspiration armé	P01958	70	2	Symétrique aluminium
	Tuyau d'aspiration armé	P01988	110	4	AR aluminium
	Tube intérieur en caoutchouc synthétique lisse Renforcement par 4 plis textile et spirale métallique				Extérieur : caoutchouc résistant à l'abrasion Température d'utilisation : 90°C maximum

> TUYAUX DE REFOULEMENT

Tuyaux de refoulement PIL (Paroi Interne Lisse) gamme DURAFLEX	Désignation	Code	Ø	Long. m	Raccords	Pression de service	Pression de rupture
	Tuyau de refoulement PIL	P01998	25	20	Symétrique bronze	22	65
	Tuyau de refoulement PIL	P02008	45	20	Symétrique bronze	18	50
	Tuyau de refoulement PIL	P02018	45	20	DSP aluminium	18	50
	Tuyau de refoulement PIL	P02038	45	40	DSP aluminium	18	50
	Tuyau de refoulement PIL	P02058	70	20	DSP aluminium	18	50
	Tuyau de refoulement PIL	P02068	70	40	Symétrique bronze	18	50
	Tuyau de refoulement PIL	P02078	70	40	DSP aluminium	18	50
	Tuyau de refoulement PIL	P02098	110	20	AR aluminium	15	45
	Tube intérieur en caoutchouc synthétique lisse Renforcement par 4 plis textile et spirale métallique Extérieur : caoutchouc résistant à l'abrasion Température d'utilisation : 90°C maximum				Couleur : rouge Sans entretien : ne doit pas être séché, nettoyage facile Très flexible et léger Résistant à de fortes concentrations d'ozone		

Pour utilisation intensive, par exemple en milieu industriel.

Tuyaux de refoulement PIL (Paroi Interne Lisse) gamme VC	Désignation	Code	Ø	Long. m	Coul.	Raccords	Pression de serv.	Pression de rupt.
	Tuyau de refoulement PIL*	POHCE7	45	20	Jaune	DSP aluminium	17	50
	Tuyau de refoulement PIL*	POHCE8	70	20	Jaune	DSP aluminium	17	50
	Tuyau de refoulement PIL	P00525	45	40	Rouge	Symétrique bronze	17	50
	Tuyau de refoulement PIL	P00526	45	15	Rouge	Symétrique bronze	17	50
	Tuyau de refoulement PIL	POR431	70	20	Rouge	Symétrique bronze	17	50
	Tuyau de refoulement PIL	P00532	70	40	Rouge	DSP aluminium	17	50
	Tuyau de refoulement PIL	P00533	70	40	Rouge	Symétrique bronze	17	50
	Tuyau de refoulement PIL	P00545	25	20	Rouge	Symétrique aluminium	17	50
	Tuyau de refoulement PIL	P00746	45	20	Rouge	Symétrique bronze	17	50
	Tuyau de refoulement PIL	P00792	70	20	Rouge	DSP aluminium	17	50
	Tuyau de refoulement PIL	P00793	45	40	Rouge	DSP aluminium	17	50
	Tuyau de refoulement PIL	P00916	45	20	Rouge	DSP aluminium	17	50
	Tuyau de refoulement PIL	P02007	25	40	Rouge	Symétrique aluminium	17	50
	Tuyau de refoulement PIL	P02012	45	5	Rouge	Symétrique bronze	17	50
	Tuyau de refoulement PIL	P02013	45	10	Rouge	Symétrique bronze	17	50
	Tuyau de refoulement PIL	P09526	110	10	Rouge	AR aluminium	12	36
	Tuyau de refoulement PIL	P09527	110	20	Rouge	AR aluminium	12	36
	Tuyau de refoulement PIL	P09528	110	40	Rouge	AR aluminium	12	36
	Tuyau de refoulement PIL	POHES4	70	40	Rouge	Sans raccord	17	50
	Gaine textile (chaîne et trame) en fibres de polyester. Tissage croisé sur métier circulaire Revêtement intérieur en caoutchouc synthétique EPDM (Éthylène Propylène Diène PolyMéthylène) adhérant à la gaine par vulcanisation à 150° de vapeur d'eau saturée. Revêtement extérieur PAR (Plastique Acrylique Réticulé) Couleur : rouge, jaune					La contexture croisée renforçant la protection de la trame permet une résistance optimale à la pression et à l'abrasion, offrant ainsi longévité et souplesse. Les fils, soigneusement choisis pour assurer un entretien facile suppriment les problèmes de séchage et de putréfaction. La parfaite adhérence du caoutchouc à la gaine textile et l'étanchéité absolue sont contrôlées systématiquement.		

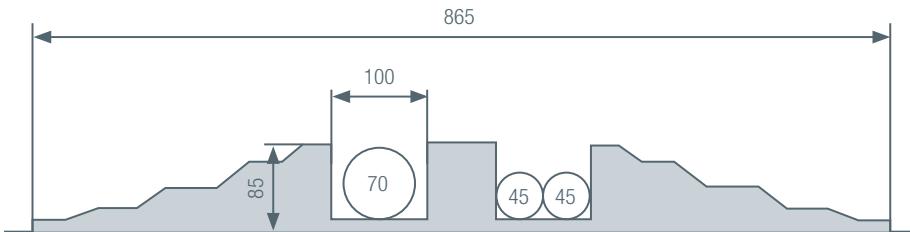
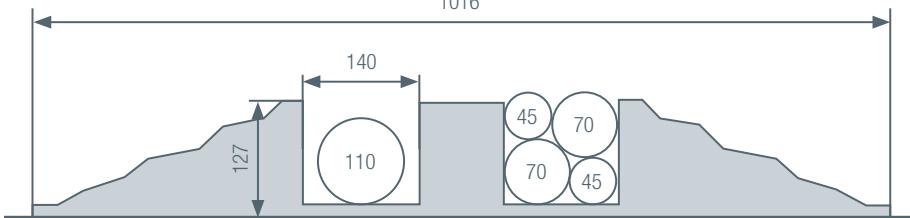
(*) Certifié selon la NF S61-112.

Tuyau semi-rigide

Voir chapitre "R.I.A."

> ACCESSOIRES COMPLÉMENTAIRES

Madriers de franchissement en Caoutchouc	Désignation	Code
	Largeur 307 mm, longueur 865 mm	P0H560
	Largeur 300 mm, longueur 1016 mm Un madrier de franchissement est un double plan incliné, réservant en son centre le passage pour plusieurs flexibles, permettant aux véhicules de les franchir sans les endommager, charge maxi. 13 T/essieu. Fabriqué en caoutchouc synthétique. Il faut utiliser 4 éléments pour réaliser un pont complet. Les références indiquées comportent les 4 éléments.	P0H561

Dévidoirs	Désignation	Code
	Dévidoir mobile normalisé à roues bâton, pour 200 m de tuyau DN70 (sans coffre)	P0HCQ1
	Dévidoir mobile normalisé à roues bâton, pour 200 m de tuyau DN70 (avec coffre)	P0HX77
	Housse pour dévidoir mobile, DN70 – 200 m maxi	P03532
	Prémélangeur pour tuyau PIL, avec poignée de portage, réglable, 0 - 3 et 6% Raccords DSP 40, débit à 6 bars = 200 l/mn	P0H002
	Demi sellette	P01762

Livré sans tuyau et sans housse.

Tuyau voir section "Tuyaux de refoulement" du chapitre "Tuyaux et accessoires".

Seau pompe portable

Seau pompe sapeur-pompier

Code

POR395

Tuyau : 2 mètres.
Diffuseur : laiton type DM A.

Seau pompe dorsal

Seau pompe dorsal plastique

Désignation**Code**

POR718

Portée horizontale jet droit : 12 mètres.
Portée horizontale jet diffusé : 4 mètres.
Portée verticale jet droit : 7 mètres.
Capacité utile du réservoir : 17 litres.
Réservoir teinté dans la masse couleur jaune.

Lance en laiton chromé, sortie par buse conique réglable, formant :

- Jet droit,
- Jet diffusé,
- Fermeture.

Flexible :
- Longueur : 1,75 mètre.
Poids à vide : 4 kg.

ÉMULSEURS



CHOIX DE L'ÉMULSEUR : l'émulseur doit être certifié selon la norme EN 1568-3 pour les feux d'hydrocarbures, et selon la norme EN 1568-4 pour les feux de produits polaires.

Les industries pétrolières exigent la certification GESIP pour une utilisation à un taux d'application de 2 litres/m²/mn. Les aéroports demandent la certification STNA pour l'utilisation de l'émulseur sur feux de kérosène. Pour l'utilisation en haut foisonnement, l'agrément CNPP par rapport au référentiel R12 est souhaité.

> CONTEXTE NORMATIF

■ Normes applicables

Norme	Date	Domaine
NF EN 1568-1	Février 2018	Agents extincteurs - Émulseurs - Partie 1 : spécifications pour les émulseurs moyen foisonnement destinés à une application à la surface de liquides n'ayant pas d'affinité pour l'eau.
NF EN 1568-2	Février 2018	Agents extincteurs - Émulseurs - Partie 2 : spécifications pour les émulseurs haut foisonnement destinés à une application à la surface de liquides n'ayant pas d'affinité pour l'eau.
NF EN 1568-3	Mars 2018	Agents extincteurs - Émulseurs - Partie 3 : spécifications pour les émulseurs bas foisonnement destinés à une application à la surface de liquides n'ayant pas d'affinité pour l'eau.
NF EN 1568-4	Février 2018	Agents extincteurs - Émulseurs - Partie 4 : spécifications pour les émulseurs bas foisonnement destinés à une application à la surface de liquides ayant une affinité pour l'eau.

> CRITÈRES DE CHOIX D'UN ÉMULSEUR

Le choix d'un émulseur dépendra de plusieurs facteurs :

- Nature du feu
- Certification
- Nature de l'émulseur
- Concentration d'utilisation
- Le taux d'application
- Utilisation en bas, moyen ou haut foisonnement
- Type d'émulseur, protéinique ou synthétique

> CONTEXTE PRODUITS

■ Nature de l'émulseur

La nouvelle base biologique du produit ECOPOL (garantie 10 ans) permet de répondre aux exigences de biodégradabilité des industriels, notamment dans le cadre de la norme ISO 14001.

Les bases synthétiques (garanties 10 ans) ont beaucoup évolué ces dernières années et supplacent les bases protéiniques (garanties 5 ans).

LA CONCENTRATION D'UTILISATION

Le plus souvent les appareils d'injection classiques sont réglés à 6%. Sur une installation fixe ou embarquée supportant un réglage prédéfini, la concentration d'utilisation de 3 % permet de doubler l'autonomie d'un véhicule ou de réduire par moitié le stockage nécessaire à une installation d'extinction.

LE TAUX D'APPLICATION

Le taux d'application est le nombre de litres de solution moussante (eau + émulseur) appliqués sur un feu, par m² et par minute.

Ce taux permet de calculer la quantité d'émulseur et le nombre de moyens de diffusion de la mousse nécessaires pour éteindre un feu, ou pour le contenir en attendant des renforts extérieurs.

Généralement, il est retenu le taux de 2 pour les feux d'hydrocarbures, 3 à 5 pour les feux d'hydrocarbures additivés, 7 à 10 pour les feux de produits polaires.

■ Le foisonnement

Le foisonnement d'une solution moussante (eau + émulseur) est conditionné essentiellement par l'appareil servant à projeter la mousse (lance, canon, dégueloir, générateur...).

Il s'agit du coefficient du volume de mousse produit par rapport à la quantité de solution moussante.

Bas foisonnement : < 20

Spécifique aux moyens mobiles, pour une portée importante.

Moyen foisonnement : de 50 à 300

Plus utilisé en installation fixe sur les bacs de rétention.

Haut foisonnement : de 500 à 1000

Utilisé uniquement pour le noyage de grands locaux fermés.

> GAMME SYNTHÉTIQUE

BIOFILM 3S 3%	Code	Conditionnement (l)	Dimensions du conditionnement
	P09577	120 litres	Ø 50 x 75 cm
	P09006 ⁽¹⁾	200 litres	Ø 57 x 97 cm
		Émulseur : AFFF Concentration d'emploi : 3 % Aspect liquide jaune Densité à 20°C 1.01 ± 0.02 Kg/dm3 pH à 20°C 8.0 ± 1.0 Viscosité à 20°C 4 ± 2 cStokes Sédiments 0 % Tensions superficielle à 3 % 17 ± 2 mN/m	Tensions interfaciale à 3 % 2 ± 1 mN/m Point de congélation * 0°C Température d'utilisation + 2°C / + 50°C Durée de vie : 10 ans Foisonnement : - Bas : oui - Moyen : oui - Haut : non
Utilisation sur hydrocarbures. Certifications : - EN 1568-3 (bas foisonnement hydrocarbures), - Marine : certificat Bureau Veritas, - Industrie Pétrolière : certificat Gesip, certificat Lastfire, - OACI : niveau B.			
FLUOFOAM 6%	Code	Conditionnement (l)	Dimensions du conditionnement
	P09535	60 litres	35 x 30 x 64 cm
	P09536 ⁽¹⁾	200 litres	Ø 57 x 97 cm
	P09537 ⁽¹⁾	1000 litres	120 x 100 x 116 cm
		Émulseur : AFFF Concentration d'emploi : 6 % Aspect Liquide jaune Densité à 20°C 1.01 ± 0.02 pH à 20°C 8.0 ± 1.0 Viscosité newtonien Sédiments 0 % Tension superficielle 6% 18 ± 2 mN/m	Tension interfaciale 6% 1.5 ± 1 mN/m Point de congélation -2°C Température d'utilisation 0°C / + 50°C Durée de vie : 10 ans Foisonnement : - Bas : oui - Moyen : oui - Haut : non
Utilisation sur hydrocarbures. Certifications : - EN 1568-3 (bas foisonnement hydrocarbures), - Marine : certificat Bureau Veritas.			
FILMOPOL 6%	Code	Conditionnement (l)	Dimensions du conditionnement
	P09574	60 litres	35 x 30 x 64 cm
	P09575	120 litres	Ø 50 x 75 cm
	P09576 ⁽¹⁾	200 litres	Ø 57 x 97 cm
	P09573 ⁽¹⁾	1000 litres	120 x 100 x 116 cm
		Émulseur : A4P ⁽²⁾ Concentration d'emploi : 6 % Aspect gel blanc Densité à 20°C 1.03 ± 0.03 Kg/dm3 pH à 20°C 7.0 ± 1.0 Viscosité* à 20°C 1000 ± 200 mPa.s Sédiments < 0.1 % Tensions superficielle à 6 % 16 ± 2 mN/m	Tensions interfaciale à 6 % 2 ± 1 mN/m Point de congélation -17°C Température d'utilisation -15°C / + 50°C Durée de vie : 10 ans Foisonnement : - Bas : oui - Moyen : oui - Haut : oui
Utilisation sur hydrocarbures et solvants polaires. Certifications : - EN 1568-1 (moyen foisonnement), - EN 1568-2 (haut foisonnement), - EN 1568-3 (bas foisonnement hydrocarbures), - EN 1568-4 (bas foisonnement polaires), - Marine : certificat Bureau Veritas.			
ECOPOL 3%	Code	Conditionnement (l)	Dimensions du conditionnement
	P0HFB3	60 litres	35 x 30 x 64 cm
	P09566	120 litres	Ø 50 x 75 cm
	P09532 ⁽¹⁾	200 litres	Ø 57 x 97 cm
	P09533 ⁽¹⁾	1000 litres	120 x 100 x 116 cm
		Émulseur : écologique, exempt de composé organique fluoré Concentration d'emploi : 3 % Aspect gel vert Densité à 20°C 1.06 ± 0.02 Kg/dm3 pH à 20°C 7.0 ± 1.0 Viscosité* à 20°C 1500 ± 200 mPa.s Sédiments < 0.1 % Tensions superficielle à 3 % 25 ± 2 mN/m	Point de congélation - 16°C Température d'utilisation - 10°C / + 50°C Durée de vie : 10 ans Foisonnement : - Bas : oui - Moyen : oui - Haut : oui
Utilisation sur hydrocarbures, solvants polaires, et feux de solides. Certifications : - EN 1568-1 (moyen foisonnement), - EN 1568-2 (haut foisonnement), - EN 1568-3 (bas foisonnement hydrocarbures), - EN 1568-4 (bas foisonnement polaires), - Industrie Pétrolière : certificat Gesip certificats Lastfire (Hydrocarbures et Solvants Polaires), - Marine : certificat Bureau Veritas, - Haut Foisonnement : certificat selon APSAD R12, - OACI : niveau B.			

(1) Ne conviennent pas pour l'installation d'un PIA sur un potelet POHHE9, POHHF5.

(2) A4P : Agent Produisant Pellicule Protectrice Polyvalente.

> ÉMULSEUR D'ESSAI

Émulseur écologique d'essai BIO T6	Code	Conditionnement (l)	Dimensions du conditionnement
	P09568	20 litres	29 x 25 x 37 cm

Sans fluor, sans glycol, utilisable à 1 %, 3 % ou 6 %, pour exercices sur feux d'hydrocarbures et de solvants polaires.

> AGENT ANTI-MOUSSE

Agent anti-mousse (D FOAM)	Code	Conditionnement (l)	Dimensions du conditionnement
	P09567	20 litres	29 x 25 x 37 cm

Cet agent est sans silicone.
Il supprime le pouvoir moussant, des mousse anti-incendie.
Il est à utiliser avec des PIA réglés à 3 %

> ANALYSE

Analyse	Code	Analyse Qualité Émulseurs
	W01527	Prestation d'analyse d'un échantillon de 1 l d'émulseur quel que soit la marque et le type.





ÉVACUATION ET SECOURS

SOMMAIRE

Désenfumage	114
Contexte réglementaire, normatif et contractuel	114
Maintenance des systèmes de désenfumage	116
Mise en conformité d'installations de désenfumage	117
Portes coupe-feu	120
Contexte réglementaire, normatif et contractuel	120
Maintenance des portes coupe-feu	122
DéTECTEURS associables par un DAD secour / Accessoires et maintiens magnétiques	123
Éclairage de sécurité	124
Contexte réglementaire et normatif	124
Maintenance des BAES, BAEH, LSC et des sources centrales	125
Classification des équipements / Critères de choix	126
Équipements périphériques	127
Éclairage de sécurité d'évacuation SATI - Gamme Maintenance / Éclairage de sécurité d'habitation SATI - Gamme Maintenance	128
Éclairage de sécurité d'évacuation SATI / Éclairage de sécurité bi-fonctions SATI	129
Éclairage de sécurité d'habitation standard ou SATI	130
Éclairage de sécurité d'ambiance SATI	131
Éclairage de sécurité d'habitation standard ou SATI	132
Système adressable / Éclairage de sécurité d'évacuation adressable	133
Éclairage de sécurité bi-fonctions adressable / Éclairage de sécurité d'ambiance ATEX adressable	134
Éclairage de sécurité d'ambiance adressable	135
Sources centrales d'éclairage de sécurité	136
LSC lumineux pour sources centrales d'éclairage de sécurité	137
DAAF / DAACO	142
Contexte réglementaire et normatif	142
Les détecteurs	144
Alarmes Type 4	146
Contexte réglementaire	146
Maintenance des alarmes Type 4	147
Équipements d'alarme de type 4 SON'ÉCLA	148
Déclencheurs manuels / Diffuseurs pour type 4 SON'ÉCLA	149
Équipement d'alarme de type 4 radio Chubb	151
Déclencheurs manuels pour équipement d'alarme de type 4 radio Chubb	153
Diffuseurs pour équipement d'alarme de type 4 radio Chubb	154
Diffuseur / Transpondeur pour équipement d'alarme de type 4 radio Chubb	155
Synoptiques pour équipement d'alarme de type 4 radio Chubb	156
PPMS	158
Introduction	158
Contexte réglementaire	159
Équipements / Prestations	160
Alarme menace radio Chubb pour PPMS	161
Déclencheurs manuels alarme menace radio Chubb	162
Diffuseurs alarme menace radio Chubb	164
Transpondeur alarme menace radio Chubb	167
Télécommande / Module relais alarme menace radio Chubb	168
Synoptiques d'alarme menace radio Chubb	169
Détecteurs de gaz portables	170
Contexte réglementaire	170
Les risques	171
Nos prestations / Critères de choix	172
Détecteurs	173
Protection respiratoire	176
Contexte réglementaire et normatif	176
Le risque	177
Nos prestations	178
Classification des appareils / Critères de choix	179
Appareils isolants	180
Appareils filtrants	181
Appareils d'évacuation / Accessoires	183
Secours	184
Défibrillateurs	190

DÉSENFUMAGE



Les gaz toxiques dégagés sont responsables de 90 % des morts dans les incendies, et de surcroît, la fumée est le premier facteur de déclenchement de la panique.

Le désenfumage est donc un des éléments fondamentaux de l'évacuation. Il a pour objet de contrôler le mouvement des fumées et de les extraire suffisamment pour limiter les risques, faciliter l'évacuation des occupants et l'intervention des secours. Cela doit aussi permettre d'empêcher la propagation du feu tout en évacuant la chaleur.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

■ Établissements recevant des travailleurs (*Code du travail*)

Article R4224-17	Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de travail sont entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée
Article 15 de l'arrêté du 5 août 1992	Avant leur mise en service les installations de désenfumage doivent faire l'objet d'un contrôle par un technicien compétent. Une notice comportant les caractéristiques des installations de désenfumage et les informations permettant leur contrôle périodique et leur maintenance doit être transmise aux utilisateurs des locaux. Cette notice fait partie du dossier de maintenance des lieux de travail prévue à l'article R. 235-5 du code du travail.
IT n° 246	Instruction technique n° 246 - Relative au désenfumage dans les établissements recevant du public.

■ Etablissements Recevant du Public (*Règlement de sécurité des ERP*)

Article DF 4	Application § 3. Les matériels entrant dans la constitution de l'installation de désenfumage doivent être conformes aux textes et normes en vigueur, en particulier à celles concernant les systèmes de sécurité incendie visés à l'article MS 53. De plus, les matériels suivants : - dispositifs de commande ; - coffrets de relayage, doivent être admis à la marque NF.
Article DF 9	Entretien et exploitation Il doit être procédé périodiquement par un personnel compétent aux opérations suivantes : - entretien des sources de sécurité selon les dispositions de l'article EL 18 ; - entretien courant des éléments mécaniques et électriques selon les prescriptions des constructeurs ; - entretien du système de sécurité selon les dispositions de l'article MS 68 et suivant la notice du constructeur. Les règles d'exploitation et de maintenance sont définies à l'article MS 69 et dans la norme NF S 61-933.
Article DF 10	Vérifications techniques § 1. Les installations de désenfumage doivent être vérifiées dans les conditions prévues aux articles GE 6 à GE 10. § 2. La périodicité des vérifications est de un an. Elles concernent : - le fonctionnement des commandes manuelles et automatiques ; - le fonctionnement des volets, exutoires et ouvrants de désenfumage ; - la fermeture des éléments mobiles de compartimentage participant à la fonction désenfumage ; - l'arrêt de la ventilation de confort mentionné à l'article DF 3, § 5 ; - le fonctionnement des ventilateurs de désenfumage ; - les mesures de pression, de débit et de vitesse, dans le cas du désenfumage mécanique. § 3. Lorsque existent une installation de désenfumage mécanique et un système de sécurité incendie de catégorie A ou B, les vérifications sont effectuées tous les trois ans par un organisme agréé.
IT n° 246	Instruction technique n° 246 - Relative au désenfumage dans les établissements recevant du public.
IT n° 263	Instruction technique n° 263 - relative à la construction et au désenfumage des volumes libres intérieurs dans les établissements recevant du public.

■ Immeubles de Grande Hauteur (*Règlement de sécurité des IGH*)

Arrêté du 30 décembre 2011

Article GH 59	Entretien des installations Le propriétaire est tenu de faire effectuer en application de l'article R. 122-16 du code de la construction et de l'habitation l'entretien des installations techniques et de sécurité de l'immeuble. Les installations techniques et de sécurité de l'immeuble sont exploitées par des personnes compétentes, et maintenues en bon état de fonctionnement. Elles font toujours l'objet d'un contrat d'entretien. La preuve de l'existence des contrats d'entretien, les fiches de procédures, les consignes écrites d'exploitation et les rapports de vérifications sont annexés au registre de sécurité. Les agents composant le service de sécurité incendie et d'assistance à personnes connaissent et appliquent les procédures d'exploitation de ces installations pour en faire usage de façon opportune.
IT	Instruction Technique relative au désenfumage dans les immeubles de grande hauteur.

■ Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

-	Les prescriptions de fonctionnement sont constituées par l'ensemble des dispositions, édictées par le préfet au moment de la déclaration, de l'enregistrement ou de l'autorisation d'une ICPE, que l'exploitant devra respecter afin de protéger les intérêts visés aux articles L 511-1 et L 211-1 du code de l'environnement. Elles portent notamment sur les modalités de fonctionnement et d'exploitation de l'installation, sur les moyens d'intervention en cas de sinistre, les moyens d'analyse et de contrôle. Elles fixent le plus souvent des obligations de "résultat" ...
---	--

■ Bâtiments d'habitation (*Arrêté du 31 janvier 1986*)

Article 101	Le propriétaire ou, le cas échéant, la personne responsable désignée par ses soins, est tenu de faire effectuer, au moins une fois par an, les vérifications des installations de détection, de désenfumage, de ventilation, ainsi que toutes les installations fonctionnant automatiquement et les colonnes sèches. Il doit s'assurer, en particulier, du bon fonctionnement des portes coupe-feu, des ferme-portes ainsi que des dispositifs de manœuvre des ouvertures en partie haute des escaliers. Il doit également assurer l'entretien de toutes les installations concourant à la sécurité et doit pouvoir le justifier par la tenue d'un registre de sécurité.
--------------------	--

> CONTEXTE NORMATIF ET CONTRACTUEL

■ Normes applicables

Norme	Date	Domaine
NF S61-931	Février 2014	Systèmes de sécurité incendie (SSI) - Dispositions générales.
NF S61-932 /A3	Décembre 2018	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Règles d'installation des systèmes de mise en sécurité incendie (SMSI).
NF S61-933	Avril 2019	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Règles d'exploitation et de maintenance.
NF S61-937 /A1	Décembre 2006	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS).
NF S61-937-1	Décembre 2003	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) - Partie 1 : prescriptions générales.
NF S61-937-6	Octobre 2010	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) - Partie 6 : exutoire et ouvrant de désenfumage (ouvrages composés).
NF S61-937-7	Octobre 2010	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) - Partie 7 : compatibilité pour intégration dans un SSI des dispositifs d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur (DENFC).
NF S61-937-8	Juillet 2018	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) - Partie 8 : ouvrants télécommandés d'aménée d'air naturel en façade.
NF S61-937-9 /A1	Mars 2013	Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 9 : coffret de relayage pour un ventilateurs de désenfumage.
NF S61-937-10	Mars 2012	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) - Partie 10 : compatibilité pour intégration dans un S.S.I. des volets de désenfumage.
NF S61-937-12	Octobre 2015	Systèmes de sécurité incendie (S.S.I) - Dispositifs actionnés de sécurité (D.A.S)- Partie 12 : écran mobile de cantonnement.
NF S61-938 /A1/A2	Septembre 2018	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs de Commandes Manuelles (DCM) - Dispositifs de Commandes Manuelles Regroupées (DCMR) - Dispositifs de Commande avec Signalisation (DCS) - Dispositifs Adaptateurs de Commande (DAC).
NF S61-939-1	Janvier 2014	Systèmes de sécurité incendie (SSI) - Alimentations pneumatiques de sécurité - Partie 1 : bouteille à usage unique de dioxyde de carbone comprimé.
NF S61-940	Juin 2000	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Alimentations Électriques de Sécurité (AES) - Règles de conception.
NF EN 12101-1 /A1	Juin 2006	Systèmes pour le contrôle des fumées et de la chaleur - Partie 1 : spécifications relatives aux écrans de cantonnement de fumée.
NF EN 12101-2	Mai 2017	Systèmes pour le contrôle des fumées et de la chaleur - Partie 2 : dispositifs d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur.

■ Référentiels

Référentiel	Date	Domaine
R17 APSAD	Mars 2010	Systèmes de désenfumage naturel. Règle d'installation.
I17 /F17 APSAD	Octobre 2014	Certification APSAD de service d'installation et/ou de maintenance des systèmes de désenfumage naturel.

> RÉFÉRENTIEL R17 DE L'APSAD

Le référentiel concerne les systèmes de désenfumage naturel installés dans tous types de bâtiments. Il s'applique aux établissements pour lesquels une installation de désenfumage naturel est imposée par la réglementation ainsi qu'à tout autre bâtiment industriel et commercial sur demande du prescripteur.

Il définit les exigences relatives à la conception, à l'installation et à la maintenance des dispositifs d'évacuation naturelle des fumées et de chaleur (exutoires de fumées et de chaleur et ouvrants de façade).

RÈGLEMENT F17 CERTIFICATION APSAD DE SERVICE DE MAINTENANCE DE SYSTÈMES DE DÉSENFUMAGE NATUREL



En tant qu'entreprise certifiée Chubb France applique les différents référentiels en vigueur pour assurer la vérification et la maintenance des installations de systèmes de désenfumage naturel (Norme NF S61-933, Référentiel I17 / F17, référentiel APSAD R17).

La périodicité des opérations de maintenance est d'au moins une fois par an et peut varier en fonction de la réglementation applicable au site, d'un risque particulier, ou d'un plan de prévention spécifique.

Notre prestation annuelle se décompose de la façon suivante :

Audit technique

La visite de vos installations par nos techniciens vous permet de connaître l'état général de vos systèmes, et la cohérence des caractéristiques aérauliques.

Vérification de tous les mécanismes

Nous vérifions la signalisation, l'accessibilité, la bonne fixation, l'intégrité et le bon fonctionnement des dispositifs de commande.

Nous contrôlons les Alimentations Pneumatiques de Sécurité (APS) et vérifions l'étanchéité des liaisons pour les systèmes pneumatiques.

Nous vérifions les treuils (dont le sens d'enroulement du câble), câbles, poulies, et protections réglementaires pour les systèmes mécaniques.

Nous vérifions les Dispositifs Adaptateurs de Commande (DAC), DéTECTEURS AUTONOMES DÉCLENCHEURS (DAD) et détecteurs automatiques pour les systèmes électriques.

Vérification des Dispositifs d'Évacuation Naturelle de Fumées et de Chaleur (DENFC)

Nous effectuons des essais réels d'ouverture et de fermeture des DENFC, vérifions les temps d'ouverture, contrôlons le sens de pose des vérins, le fonctionnement des verrouillages, le bon état des charnières, et des embases et remplissages. Les dispositifs d'auto-commande thermosensibles sont examinés.

Nos techniciens interviennent dans le respect des règles EHS, disposent des équipements de protection et de sécurité anti-chute adaptés, sont habilités au travail en hauteur et à l'utilisation de nacelles élévatrices si nécessaire.

Transmission d'un rapport détaillé

Chaque installation fait l'objet d'un rapport détaillé, et un code barre est affecté à chaque équipement afin d'assurer une traçabilité précise de la prestation de maintenance.

Le rapport signale également toute amélioration à mettre en œuvre pour une meilleure sécurité : Signalétique, encombrement aux accès des commandes, réparations, préconisations d'amélioration ou de mise en conformité...

Délivrance de compte rendu

Délivrance d'un compte rendu de vérification Q17, sous condition qu'une N17 ait été préalablement établie.

CHUBB FRANCE EST CERTIFIÉE APSAD I17 / F17 (voir : www.cnpp.com)

UNE EXPÉRIENCE DE 230 000 DISPOSITIFS VÉRIFIÉS

UNE GLOBALISATION DU SERVICE / VÉRIFICATION/MAINTENANCE / MISE EN CONFORMITÉ

En tant qu'entreprise certifiée APSAD I17/F17, nous sommes qualifiés pour concevoir, réaliser et valider les études et dossiers permettant la délivrance des certificats N17.

Seules les entreprises titulaires de cette certification sont habilitées à délivrer ces certificats.



Certification de services de maintenance
et d'installation de systèmes de désenfumage naturel
(voir : www.cnpp.com)

> CONFORMITÉ DES SYSTÈMES DE DÉSENFUMAGE

En désenfumage, si les réglementations définissent ce que nous devons faire, ce sont les normes qui expliquent comment cela doit être fait.

Chubb France vous apporte donc son expertise, selon vos risques et les textes qui vous sont applicables. Un désenfumage bien conçu et conforme, c'est un paramètre essentiel pour le bon déroulement d'une évacuation en cas d'incendie (sauvegarde des vies), la meilleure possibilité de réduire les effets du sinistre (dégâts matériels), et la garantie du respect de votre contrat d'assurances (conséquences financières).

Le désenfumage s'inscrit dans une logique générale de sécurité incendie ; il y a souvent des inter-actions avec le compartimentage, la détection incendie, ou l'extinction automatique.

Cette nécessité de cohérence générale implique de faire appel à des professionnels qualifiés pour les opérations de maintenance ou de réparation.

Il existe différents systèmes de désenfumage, naturels ou mécaniques.

Les systèmes naturels s'appuient sur les phénomènes de convection et de balayage des fumées chaudes : des appareils (DENFC) doivent s'ouvrir en partie haute, permettant l'évacuation des fumées grâce à la possibilité d'établir des mouvements d'air du bas vers le haut.

Le dimensionnement des installations dépendra des volumes, de l'activité, et des énergies utilisables pour l'ouverture des appareils.

Les systèmes de désenfumage mécaniques, quant à eux, sont conçus autour de moteurs d'extraction des fumées, raccordés à des réseaux aérauliques, généralement équipés de volets de désenfumage ;

Dans la majorité des cas, ces systèmes mécaniques sont associés à un SSI centralisant le traitement des alarmes incendies.

La configuration de ces systèmes implique une connaissance précise des réglementations et normes applicables, différentes selon chaque type de site. Il pourra effectivement s'ajouter différents équipements complémentaires selon les cas (Cantonnement, amenées d'air, commandes spécifiques ...).

> ÉTUDE DE CONFORMITÉ D'INSTALLATION

1. Audit de l'installation

- Définition de la classe de risques (activité, produits, moyens, construction, aménagement...).
- Relevé des cloisonnements, accès, issues, structures, volumes, surfaces.
- Détermination des réglementations applicables.
- Définition des contraintes (aménagements à prévoir, travail en grande hauteur, accès difficiles...).
- Sécurisation de l'installation pour intervention.

2. Constat et préconisations de mise en conformité

3. Pilotage et suivi de la réalisation des chantiers

4. Réception du chantier et essais dynamiques

5. Établissement du dossier technique

6. Délivrance des Certificats N17

7. Proposition du contrat d'entretien

> TRAVAUX DE RÉNOVATION D'UNE INSTALLATION DE DÉSENFUMAGE



Mise en place des sécurités et acheminement des appareillages en toiture



Dépose des dômes et installation de la liaison pneumatique



Préparation de la trémie avant installation de la réhausse

Mise en place des nouveaux exutoires et raccordement de la liaison pneumatique

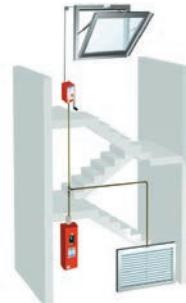
Mise en place de treuils de commande, de coffrets CO₂, de DAC électriques



Matériel conforme prêt à fonctionner



Mise en place ou remplacement de protection des commandes manuelles, réservées aux personnes autorisées et aux services de secours



Mise en place ou réfection de tringlerie ou liaison cuivre pour ouverture et fermeture de dispositifs de désenfumage



Remplacement de vérins à gaz ou pneumatiques sur ouvrants de désenfumage, dans le respect des courses et forces initialement installées



Mise aux normes en vigueur des anciennes installations à tirer-lâcher, par la mise en place de DENFC de type B avec treuils de refermeture

■ Exigences françaises en matière de remplacement de DENFC

Les appareils doivent désormais être :

- CE et conformes à la norme NF EN 12 101-2,
- De Type B (ouverture / fermeture),
- Certifiées Re 300 (300 cycles de mise en sécurité) + 10 000 (essais d'ouverture en aération),
- Certifiées SL 0 (enneigement), SL 250 (25 daN / m²), altitude < 400 m, SL 500 (50 daN / m²), 400 < altitude > 800 m,

- Certifiés T 00 (température ambiante 0 °C),
- Certifiés B 300 30° (exposition à la chaleur),
- Certifiés WL 1500 (charge éolienne).

> ÉCRANS DE CANTONNEMENT (sur étude)



La réglementation impose, sur certains volumes à désenfumer, de mettre en place des écrans de cantonnement pour canaliser les fumées chaudes en partie haute, et faciliter ainsi leur extraction.

Il existe aujourd'hui des solutions pratiques, légères, et adaptables à toutes les configurations.

PORTE COUPE-FEU



Le compartimentage est une mesure constructive permettant de faire obstacle, pendant une durée plus ou moins longue, à la propagation d'un incendie de la zone sinistrée vers une autre zone.

Les portes coupe-feu, généralement à fermeture automatique, font obstacle au feu et aux fumées, facilitent l'évacuation et l'intervention des secours, et limitent les coûts de destruction par le feu. Ces équipements sont essentiels pour la prévention et la protection contre l'incendie.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

■ Établissements recevant des travailleurs (*Code du travail*)

Article R4224-17 Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de travail sont entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée.

■ Établissements Recevant du Public (*Règlement de sécurité des ERP*)

Généralités

§ 1. Le système de mise en sécurité incendie est constitué de l'ensemble des équipements qui assurent les fonctions nécessaires à la mise en sécurité d'un établissement en cas d'incendie, soit à partir des informations transmises par le système de détection incendie (lorsque celui-ci existe), soit à partir d'ordres en provenance de commandes manuelles. Il comprend :

- des dispositifs actionnés de sécurité, répartis éventuellement par zones de mise en sécurité ;
- les équipements nécessaires pour assurer la commande des dispositifs actionnés de sécurité.

Article MS 59

§ 2. Les dispositifs et équipements constituant le système de mise en sécurité incendie doivent être conformes aux normes en vigueur. De plus, les centraliseurs de mise en sécurité incendie intégrés aux systèmes de sécurité incendie de catégorie A ou B doivent être admis à la marque NF Centraliseurs de mise en sécurité incendie et être estampillés comme tels, ou faire l'objet de toute autre certification de qualité en vigueur dans un Etat-membre de la Communauté économique européenne. Cette certification devra alors présenter des garanties équivalentes à celles de la marque NF Centraliseurs de mise en sécurité incendie, notamment en ce qui concerne l'intervention d'une tierce partie indépendante et les performances prévues dans les normes correspondantes.

Automatismes

§ 1. Les dispositifs de désenfumage doivent être commandés par la détection automatique d'incendie, lorsque les dispositions particulières l'imposent. Cette disposition ne s'applique pas au désenfumage des cages d'escaliers dont la commande doit être uniquement manuelle.

Dans le cas où le présent règlement prévoit que le fonctionnement de la détection automatique entraîne le déclenchement des dispositifs actionnés de sécurité (système de sécurité incendie de catégorie A), ce déclenchement doit s'effectuer sans temporisation. [...]

§ 3. Les seuls dispositifs actionnés de sécurité pouvant être télécommandés par l'alarme d'un système de sécurité incendie de catégorie D ou E sont les portes résistant au feu à fermeture automatique (au sens de l'article CO 47) et le déverrouillage des portes d'issue de secours (visées à l'article CO 46 § 2).

§ 4. Au moment de leur mise en œuvre, les mécanismes de commande des dispositifs actionnés de sécurité doivent avoir fait l'objet d'un procès-verbal en cours de validité délivré par un laboratoire agréé.

Ce procès-verbal est délivré à la suite d'un essai de contrôle de l'aptitude à l'emploi de ces mécanismes.

De plus, en complément des matériels visés à l'article DF 4, les portes résistant au feu et les clapets télécommandés doivent être admis à la marque NF.

■ Immeubles de Grande Hauteur (*Règlement de sécurité des IGH*)

Arrêté du 30 décembre 2011

Article GH 25 Dispositifs d'intercommunication

§ 1. Conformément aux dispositions de l'article R. 122-10 du code de la construction et de l'habitation, les communications d'un compartiment à un autre et avec des escaliers sont assurées par des dispositifs coupe-feu de degré deux heures ou EI 120 munis de deux blocs-portes pare-flammes de degré une heure ou E 60 et coupe-feu de degré une demi-heure ou EI 30, pouvant être franchis par des personnes isolées sans mettre en communication directe l'atmosphère des deux compartiments et d'un compartiment avec un escalier. Un dispositif d'intercommunication entre deux compartiments relie deux circulations horizontales communes.

Article GH 32 Dispositions complémentaires concernant les paliers de desserte des ascenseurs

§ 1. Une plaque signalétique bien visible rappelle la nécessité de laisser libre de tout obstacle le dégagement nécessaire au fonctionnement des portes coupe-feu à fermeture automatique. L'inscription est en lettres blanches sur fond rouge.

Article GH 59 Entretien des installations

Le propriétaire est tenu de faire effectuer en application de l'article R. 122-16 du code de la construction et de l'habitation l'entretien des installations techniques et de sécurité de l'immeuble.

Les installations techniques et de sécurité de l'immeuble sont exploitées par des personnes compétentes, et maintenues en bon état de fonctionnement. Elles font toujours l'objet d'un contrat d'entretien.

La preuve de l'existence des contrats d'entretien, les fiches de procédures, les consignes écrites d'exploitation et les rapports de vérifications sont annexés au registre de sécurité.

Les agents composant le service de sécurité incendie et d'assistance à personnes connaissent et appliquent les procédures d'exploitation de ces installations pour en faire usage de façon opportune.

■ Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

- Les prescriptions de fonctionnement sont constituées par l'ensemble des dispositions, édictées par le préfet au moment de la déclaration, de l'enregistrement ou de l'autorisation d'une ICPE, que l'exploitant devra respecter afin de protéger les intérêts visés aux articles L 511-1 et L 211-1 du code de l'environnement. Elles portent notamment sur les modalités de fonctionnement et d'exploitation de l'installation, sur les moyens d'intervention en cas de sinistre, les moyens d'analyse et de contrôle. Elles fixent le plus souvent des obligations de "résultat" ...

■ Bâtiments d'habitation

Article 5 de l'arrêté du 5 février 2013	Dans les parties communes des bâtiments d'habitation de troisième et quatrième famille tels que définis à l' article 3 de l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié susvisé, dont la demande de permis de construire ou de prorogation de permis de construire a été déposée avant le 5 mars 1987, des blocs-portes séparant les locaux poubelles des autres parties du bâtiment sont mis en place lorsque ces locaux ne s'ouvrent pas sur l'extérieur du bâtiment ou sur des coursives ouvertes. Ces blocs-portes sont coupe-feu de degré une demi-heure ou de classe EI 30 au moins. Les portes sont munies de ferme-porte et s'ouvrent sans clé de l'intérieur, dans le sens de la sortie en venant de ces locaux. Dans les bâtiments de troisième et quatrième famille, lorsqu'il n'existe pas de porte pour les escaliers mettant en communication les sous-sols et le reste du bâtiment, des blocs-portes sont installés. Ces blocs-portes sont coupe-feu de degré une demi-heure ou de classe EI 30 au moins. Les portes des blocs-portes sont munies de ferme-porte et s'ouvrent sans clé de l'intérieur, dans le sens de la sortie en venant de ces locaux.
Article 101 de l'arrêté du 31 janvier 1986	Le propriétaire ou, le cas échéant, la personne responsable désignée par ses soins, est tenu de faire effectuer, au moins une fois par an, les vérifications des installations de détection, de désenfumage, de ventilation, ainsi que toutes les installations fonctionnant automatiquement et les colonnes sèches. Il doit s'assurer, en particulier, du bon fonctionnement des portes coupe-feu, des ferme-portes ainsi que des dispositifs de manœuvre des ouvertures en partie haute des escaliers. Il doit également assurer l'entretien de toutes les installations concourant à la sécurité et doit pouvoir le justifier par la tenue d'un registre de sécurité.

> CONTEXTE NORMATIF ET CONTRACTUEL

■ Normes applicables

Norme	Date	Domaine
NF S61-931	Février 2014	Systèmes de sécurité incendie (SSI) - Dispositions générales.
NF S61-932 /A3	Décembre 2018	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Règles d'installation des systèmes de mise en sécurité incendie (SMSI).
NF S61-933	Avril 2019	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Règles d'exploitation et de maintenance.
NF S61-937 /A1	Décembre 2006	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS).
NF S61-937-1	Décembre 2003	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) - Partie 1 : prescriptions générales.
NF S61-937-2	Décembre 2003	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) - Partie 2 : porte battante à fermeture automatique.
NF S61-937-3	Décembre 2004	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) - Partie 3 : porte coulissante à fermeture automatique.
NF S61-937-4	Juin 2005	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs actionnés de Sécurité (DAS) - Partie 4 : rideau et porte à dévètement vertical.
NF S61-937-5	Mars 2012	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) - Partie 5 : compatibilité pour intégration dans un SSI des clapets coupe-feu.
NF S61-940	Juin 2000	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Alimentations Électriques de Sécurité (AES) - Règles de conception.
NF S61-961	Septembre 2007	Matériels de détection d'incendie - Systèmes DéTECTeurs Autonomes Déclencheurs (SDAD).
NF EN 13501-2	Juillet 2016	Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 2 : classement à partir des données d'essais de résistance au feu à l'exclusion des produits utilisés dans les systèmes de ventilation.
NF EN 1634-1 /IN1	Mars 2018	Essais de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des portes, fermetures, fenêtres et éléments de quincaillerie - Partie 1 : essais de résistance au feu des portes, fermetures et fenêtres.
NF EN 1634-2	Mai 2010	Essais de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des portes, fermetures, fenêtres et éléments de quincaillerie - Partie 2 : caractérisation de la résistance au feu pour les éléments de quincaillerie.
NF EN 1634-3	Juin 2005	Essais de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des portes, fermetures, fenêtres et éléments de quincaillerie - Partie 3 : essais d'étanchéité aux fumées des portes et fermetures.

■ Référentiels

Référentiel		Domaine
APSAD R16	Juin 2020	Référentiel APSAD R16 : Dispositifs de compartimentage - règle d'installation.
APSAD I16 / F16	Janvier 2022	Référentiel APSAD I16/F16 : Installation et maintenance de dispositifs de compartimentage résistants au feu.

> MAINTENANCE SELON NF S61-933 ANNEXE F

- Constat d'état général : encombrement, obstacles éventuels, déformation, percements, état des parements, signalétique, état des supports...
- Constat de fermeture, commande manuelle ou automatique.
- Constat de fonctionnement : vitesse de fermeture, rebond, réarmement.
- Contrôles ligne fusibles, rails, guides, butées, chicanes, joints, charnières, ferme-portes, sélecteurs...

> TRAVAUX

- Réglage et révision des rails et galets.
- Remplacement de guide au sol, butée d'arrêt.
- Remplacement de ventouses électromagnétiques et de DéTECTEURS AUTONOMES DÉCLENCHEURS (DAD).
- Nettoyage et reprise des parements.
- Remplacement de module ou porte totale (rénovation).
- Création (installation porte neuve NF).



Porte battante



Porte coulissante



Porte à dévètement vertical

> DAD SECOURU

Ce DAD a la particularité de pouvoir être piloté par des détecteurs de différentes technologies, permettant d'adapter le système de détection aux condi-

tions d'exploitation et d'éviter ainsi les déclenchements intempestifs dus aux poussières ou vapeurs éventuellement présentes.

DAD Secouru	Code CRISTAL	Code JDE	Détecteur Autonome Déclencheur
	M209	428446300035V (Sans marque) 428446300035CS (Marque CHUBB)	



En cas d'alarme feu, un DAD assure la commande à sécurité positive d'organes asservis :

- La fermeture d'une porte coupe-feu (simple ou double battant).
- Le déclenchement d'un organe de désenfumage.
- L'ouverture d'un exutoire de fumée.
- La fermeture de clapets ou de volets dans une gaine de conditionnement d'air.

Certification

- Certifié NF SSI sous le n° DAD 021 A.

Caractéristiques techniques

- Couleur : Blanc.
- Dimension (L x H x P) : 300 x 185 x 65 mm.
- Poids : 2,4 kg.
- Alimentation : 230 VAC (+10 % -15 %) - 50 Hz.
- Tension de fonctionnement : 24 VDC.
- Indice de protection : IP 33 - IK 03.
- Classe de protection contre les chocs électriques : classe II.
- Protection par fusible :
 - F1 = F 500 mA L 250 VAC (secteur),
 - F2 = F 250 mA L 250 VAC (sortie DAS),
 - F3 = F 250 mA L 250 VAC (batteries).

- Batteries (x 2) : 12 V DC / 1,2 Ah.
- Autonomie : 4 heures en veille.
- 1 entrée boîtier de commande manuelle : 2 Boîtiers de Commande Manuelle (BCM) maximum.
- 1 entrée détecteurs automatiques : 2 détecteurs de même technologie (optique) maximum.
- 1 entrée boucle de réarmement externe.
- 1 relais répétition de commande : 1 RTC, 125 VCC ou 125 VAC, 2A.
- 1 sortie organes asservis : 3 organes au maximum avec une puissance totale max. de 4 W.

> DÉTECTEURS ASSOCIABLES PAR UN DAD SECOURU

C.Scan O	Code CRISTAL	Code JDE	Désignation
	M311	428640000008	Détecteur optique de fumée



Le détecteur C.Scan O met en œuvre :

- Une technologie avancée de capteur optique qui permet d'une part d'augmenter les performances et d'autre part de limiter les conséquences de l'empoussièrement et de l'enrassement.
- Un traitement numérique du signal par circuit ASIC pour garantir sensibilité et stabilité.

C.Scan TV	Code CRISTAL	Code JDE	Désignation
	M313	428640000010	Détecteur thermovélocimétrique



Le détecteur C.Scan TV met en œuvre :

- Un capteur thermique de précision (CTN) et
- Un traitement numérique du signal par circuit ASIC pour garantir sensibilité et stabilité.

> ACCESSOIRES ET MAINTIENS MAGNÉTIQUES

Ventouses murales	Code CRISTAL	Code JDE	Désignation
	M323	428430110001	Ventouse 24V à rupture
	M322	428430110004	Ventouse 24V à émission
	M316	428430110002	Ventouse 48V à rupture
	M315	428430110005	Ventouse 48V à émission



Potence murale	Code CRISTAL	Code JDE	Désignation
	M317	428430110003	Potence murale



Potence murale ou au sol pour ventouse magnétique.

> JOINTS INTUMESCENTS (sur étude)

Les portes résistant au feu sont généralement pourvues de joints "intumescents". L'endommagement ou l'absence de cet élément entraînera l'inefficacité de résistance au feu, car il assure une fonction d'étanchéité essentielle. L'identification précise du type et du modèle est nécessaire.



Flexilodice EF DLV

Flexilodice EF BI GW QS

Flexilodice EF L DW

Flexilodice EF L DW

Flexilodice EF L DW

Flexilodice EF L DW

> FERME-PORTEs (sur étude)

Les réglementations imposent la mise en place de ferme-portes pour le compartimentage de locaux spécifiques, afin de garantir la fermeture, ou refermeture de portes résistant au feu. Ces équipements doivent être adaptés à la dimension et au poids des portes afin de pouvoir remplir leur fonction. Ils sont donc dimensionnés selon chaque configuration.

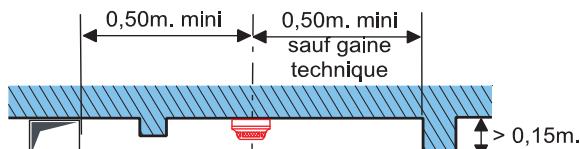
C.Scan T	Code CRISTAL	Code JDE	Désignation
	M312	428640000009	Détecteur thermostatique



Le détecteur C.Scan T met en œuvre :

- Un capteur thermique de précision (CTN) et
- Un traitement numérique du signal par circuit ASIC pour garantir sensibilité et stabilité.

■ Matériel associé



Code CRISTAL	Code JDE	Désignation
M310	428640000011	Socle C.Scan

Ventouses au sol	Code CRISTAL	Code JDE	Désignation
	M318	428430110012	Ventouse au sol 24V à rupture
	M319	428430110013	Ventouse au sol 48V à rupture



Ventouse magnétique renforcée au sol :

- 24 ou 48 Vcc à rupture,
- 50 daN,
- Avec bouton poussoir de commande locale.

BCM MCP3A-R000SF-A207-03C	Code CRISTAL	Code JDE	Désignation
	M303	428627000026	BCM pour DAD + Capot

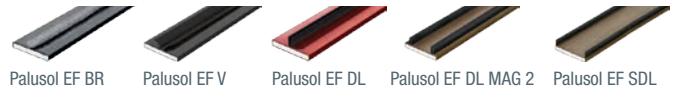


Boîtier de commande manuelle pour DéTECTEUR Auto-nome Déclencheur (DAD).

■ Joints intumescents rigides



■ Joints intumescents étanches aux fumées



ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ



L'éclairage de sécurité joue un rôle prépondérant dans l'organisation efficace de l'évacuation d'un bâtiment.

L'éclairage de sécurité, s'il est en bon état de fonctionnement, lorsque l'éclairage normal ou de remplacement est défaillant permet :

- L'évacuation sûre et facile des personnes vers l'extérieur,
- Les manœuvres intéressant la sécurité,
- D'éviter la panique en cas de non fonctionnement de l'éclairage normal.

Le vieillissement des appareils d'éclairage de sécurité est normal et inévitable.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les installations d'éclairage de sécurité doivent faire l'objet de vérifications périodiques effectuées par des personnes ou organismes agréés.

La réglementation prévoit ces vérifications périodiques dans chaque catégorie d'établissements :

■ Etablissements recevant des travailleurs (*Code du travail*)

Article R4224-17	Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de travail sont entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée. Toute défectuosité susceptible d'affecter la santé et la sécurité des travailleurs est éliminée le plus rapidement possible.
Article R4227-14	Les établissements disposent d'un éclairage de sécurité permettant d'assurer l'évacuation des personnes en cas d'interruption accidentelle de l'éclairage normal. La conception, la mise en œuvre et les conditions d'exploitation et de maintenance de cet éclairage ainsi que les locaux qui peuvent en être dispensés en raison de leur faible superficie ou de leur faible fréquentation sont définis par un arrêté des ministres chargés du travail et de l'agriculture.
Arrêté du 14 décembre 2011	Relatif aux installations d'éclairage de sécurité.

■ Etablissements Recevant du Public (*Règlement de sécurité des ERP*)

Article R143-8	L'éclairage de l'établissement lorsqu'il est nécessaire doit être électrique. Un éclairage de sécurité doit être prévu dans tous les cas.
Article R143-34	Les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du présent titre. A cet effet, ils font respectivement procéder pendant la construction et périodiquement en cours d'exploitation aux vérifications nécessaires par les organismes ou personnes agréés dans les conditions fixées par arrêté du ministre de l'intérieur. Le contrôle exercé par l'administration ou par les commissions de sécurité ne les dégage pas des responsabilités qui leur incombent personnellement.

■ Immeubles de Grande Hauteur (*Règlement de sécurité des IGH*)

Article GH 41	Locaux de service électrique § 1. Les locaux de service électrique sont les locaux renfermant des matériels électriques et dont l'accès est réservé aux personnes qualifiées, chargées de l'entretien et de la surveillance des matériels. Ils doivent : ... - disposer soit d'un éclairage minimal visé à l'article GH 48, soit d'un éclairage de sécurité constitué par des blocs autonomes fixes et des blocs autonomes portables d'intervention (BAP).
Article GH 48	Éclairage ... § 2. Éclairage minimal : ... d) En complément de l'éclairage minimal, des blocs autonomes d'évacuation, conformes aux dispositions de la norme NF EN 60598-2-22 (octobre 2000), sont installés dans les salas et les escaliers. Pour palier la défaillance de l'éclairage de remplacement prescrit à l'article GH 43, de tels blocs autonomes d'évacuation sont installés dans les circulations privatives ainsi que des blocs d'ambiance dans les locaux de plus de 50 personnes où la densité d'occupation est supérieure à une personne pour 10 m ² .

■ Bâtiments d'habitation

Décret du 22 Octobre 1955 Article 2	... La construction doit pouvoir permettre aux occupants en cas d'incendie soit de quitter l'immeuble sans secours de l'extérieur, soit de recevoir un tel secours.
Arrêté du 31 janvier 1986 Article 101	... Le propriétaire ou, le cas échéant, la personne responsable désignée par ses soins... doit également assurer l'entretien de toutes les installations concourant à la sécurité et doit pouvoir le justifier par la tenue d'un registre de sécurité.

> CONTEXTE NORMATIF

La norme NFC 71-830 du 5/08/2003 définit les principes généraux relatifs à la maintenance des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES) et des Blocs Autonomes d'Éclairage d'Habitation (BAEH).

L'ensemble de l'installation doit faire l'objet d'un entretien régulier et d'essais périodiques.

- **Une fois par mois :** témoin de charge et lampes de secours ou tubes fluorescents.
- **Tous les six mois :** autonomie de la batterie.
- **Une fois par an (NFC 71-830) :** vérification complète **par une personne qualifiée** comportant les 13 opérations essentielles dont le contrôle d'autonomie de la batterie pendant une 1 heure minimum.

> MAINTENANCE DES BAES, BAEH, LSC ET DES SOURCES CENTRALES



Chubb France vous propose une prestation de qualité qui se base sur un savoir-faire et une grande expérience acquis depuis plus de vingt ans.

En respect des règles de l'art et des normes en vigueur, le passage de notre technicien vous permettra de vous assurer du bon fonctionnement de votre éclairage de sécurité.

Maintenance des BAES, BAEH et LSC

Le déroulement de notre prestation est conforme aux 13 opérations décrites par la norme NFC 71-830 :

- 1 - Vérification visuelle de l'aspect des blocs lumineux et de l'adaptation au risque.
- 2 - Contrôle préalable de la présence secteur sur les blocs lumineux.
- 3 - Coupure de l'alimentation secteur des blocs lumineux.
- 4 - Vérification de l'allumage de chaque bloc en mode secours.
- 5 - Vérification des fonctions réglementaires de la télécommande BAES.
- 6 - Contrôle de l'autonomie réglementaire (sauf installations SATI).
- 7 - Contrôle des composants des blocs.
- 8 - Aspect des accumulateurs (BAES et BAEH).
- 9 - Nettoyage des appareils et remplacement éventuel des étiquettes de signalisation.
- 10 - Rétablissement de l'alimentation secteur des blocs lumineux.
- 11 - Apposition ou complément de l'étiquette de vérification.
- 12 - Établissement du rapport de visite.
- 13 - Inscription sur le registre de sécurité.

Maintenance des sources centrales

En complément des points ci-contre concernant les LSC, les opérations de maintenance pour les sources centrales sont :

- 1 - Contrôle du local de la source : température, ventilation, accès réservé, local identifié, local cloisonné, extincteur adapté, éclairage de sécurité et BAPI.
- 2 - Contrôle du coffret antipanique (si présent) par allumage des LSC d'ambiance.
- 3 - Vérification du fonctionnement du report de défaut au PC de sécurité ou à l'accueil à la coupure secteur.
- 4 - Mesure des courants sur chaque sortie, calcul du courant total, vérification que ce courant est inférieur à la valeur indiquée sur l'étiquette constructeur et à la capacité de la source.
- 5 - Vérification de la présence d'un courant de charge des batteries.
- 6 - Validation de l'autonomie de la source (1 heure ou 6 heures pour locaux à sommeil).

Les +

- **Remplacement des BAES, BAEH et LSC de plus de 8 ans : Chubb France recommande de remplacer systématiquement les blocs de secours de plus de 8 ans (70 000 heures de fonctionnement), et en informe le client lors de la visite précédant le 8^e anniversaire du bloc.**
- **Mise en place sur chaque bloc, d'un code barre d'identification.**
- **Rapports de vérification détaillés par bloc en spécifiant le modèle de chaque équipement.**
- **Documents transmis immédiatement sous format numérique.**
- **Pour la maintenance des luminaires sur sources centrales, nous appliquons la trame de la norme NFC 71-830 ainsi que les préconisations des fabricants.**

> CLASSIFICATION DES ÉQUIPEMENTS

	<table border="1"> <tr> <td style="color: red;">1</td><td>ÉCLAIRAGE D'ÉVACUATION dit de balisage</td><td>L'éclairage d'évacuation permet à toute personne d'accéder à l'extérieur par l'éclairage des cheminements, des sorties, de la signalisation de sécurité, des obstacles et des indications de changements de direction.</td></tr> <tr> <td style="color: red;">2</td><td>ÉCLAIRAGE D'AMBiance dit anti-panique</td><td>L'éclairage d'ambiance ou anti-panique doit être réalisé dans chaque local où la réglementation l'impose. Il doit être uniformément réparti sur la surface du local et basé sur un flux lumineux d'au moins 5 lumens par mètre carré de surface du local.</td></tr> </table>	1	ÉCLAIRAGE D'ÉVACUATION dit de balisage	L'éclairage d'évacuation permet à toute personne d'accéder à l'extérieur par l'éclairage des cheminements, des sorties, de la signalisation de sécurité, des obstacles et des indications de changements de direction.	2	ÉCLAIRAGE D'AMBiance dit anti-panique	L'éclairage d'ambiance ou anti-panique doit être réalisé dans chaque local où la réglementation l'impose. Il doit être uniformément réparti sur la surface du local et basé sur un flux lumineux d'au moins 5 lumens par mètre carré de surface du local.
1	ÉCLAIRAGE D'ÉVACUATION dit de balisage	L'éclairage d'évacuation permet à toute personne d'accéder à l'extérieur par l'éclairage des cheminements, des sorties, de la signalisation de sécurité, des obstacles et des indications de changements de direction.					
2	ÉCLAIRAGE D'AMBiance dit anti-panique	L'éclairage d'ambiance ou anti-panique doit être réalisé dans chaque local où la réglementation l'impose. Il doit être uniformément réparti sur la surface du local et basé sur un flux lumineux d'au moins 5 lumens par mètre carré de surface du local.					

BAES	Bloc Autonome d'Éclairage de Sécurité : équipé d'Accumulateur, et alimenté par la même source que l'éclairage général, il s'allume en mode secours en cas de coupure du secteur.
LSC	Luminaire sur Source centrale : non équipé d'accumulateur, il est relié à une source équipée de batteries qui pilotera son allumage en cas de coupure secteur.
BAES standard	BAES de technologie simple, nécessitant un contrôle mensuel de ses lampes de sécurité, et semestriel de son autonomie.
BAES SATI	BAES de technologie avancée, équipé d'un micro-processeur effectuant automatiquement les tests mensuels et semestriels, et validant son état par l'allumage d'un voyant sur le BAES.
BAES adressable	BAES SATI de haute technologie, établissant une communication avec une base centralisée, permettant de gérer à distance toutes les informations de son état
BAES incandescent	BAES dont les lampes de secours sont constituées d'ampoules à incandescence ayant une durée de vie approximative de 1000 heures et une consommation > 3 W.
BAES fluo	BAES dont l'éclairage de secours est assuré par un tube à fluorescence, d'une durée de vie approximative de 10 000 heures et une consommation > 4 W.
BAES à leds	BAES dont l'éclairage de secours est assuré par des Leds électroluminescentes, d'une durée de vie de plus de 40 000 heures et une consommation < 1 W.
Télécommande	Équipement obligatoire (hors Habitation) devant être raccordé aux BAES afin de pouvoir mettre au repos les Blocs en cas de coupure volontaire du secteur. Selon les modèles, les télécommandes peuvent intégrer d'autres fonctions en option, comme le lancement de tests sur l'installation.

> CRITÈRES DE CHOIX

■ BAES évacuation

Type	Mode d'éclairage	Modèle de base	Version étanche (IP66)
STANDARD	Incandescence (Ampoules)	-	-
SATI	Incandescence (Ampoules)	-	-
	LED	UNILED+ 45C / ULTRALED 45 / ULTRALED 2-45	UNILED+ 45C CES / ULTRALED 45 ES
ADRESSABLE	LED	PLANETE 45 ADR / CRISTALWAY / CRISTALWAY XL	PLANETE 45 ADR ES

■ BAEH habitation

Type	Mode d'éclairage	Modèle de base	Version étanche (IP66)
STANDARD	LED	STD 2-8 / S10	STD 2-8 ES
SATI	LED	ULTRALED 8 / ULTRALED 2-8 / ULTRALED JOUR 2 (Bi-Fonction)	ULTRALED 8 ES / ULTRALED JOUR 2 ES (Bi-Fonction)
ADRESSABLE	LED	PLANETE JOUR 2 (Bi-Fonction)	PLANETE JOUR 2 ES (Bi-Fonction)

■ BAES anti-panique

Type	Mode d'éclairage	Modèle de base	Version étanche (IP66)
STANDARD	-	-	-
SATI	LED	ULTRALED 2-400 / UNILED 2-400	ULTRALED 400 ES / UNILED 2-400 ES
ADRESSABLE	LED	PLANETE 2 400 ADR	PLANETE 400 ADR ES

■ BAES industrie et BAPI

Type	Mode d'éclairage	Modèle de base	Version étanche (IP66)
Bloc Autonome Portable d'Intervention (BAPI)	LED	LP50 / LP100	-
	LED	W270 / W276	-
	LED	BAPI 1500 BLOCTECH	-
Bloc phares SATI	LED	ULTRALED 2000 / BEAMTECH	ULTRALED 2000 ES
Bloc phares adressable	LED	PLANETE 2000 ADR / BEAMTECH ADR	PLANETE 2000 ES ADR
ATEX adressable	LED	-	PLANETE 400 AD ADR

> ÉQUIPEMENTS PÉRIPHÉRIQUES

Télécommandes

Toute installation d'éclairage de sécurité, en ERP comme en ERT, est soumise au règlement de sécurité ou au code du travail, qui imposent de pouvoir réaliser une mise au repos centralisée des BAES (fonctions d'allumage et d'extinction).

TLU 500-2



La TLU 500-2 est une des télécommandes les plus polyvalentes du marché, qui est compatible avec 90% des BAES des principales marques pour les fonctions réglementaires. Utilisée avec des blocs de marque Sicli, Luminox ou Eaton, elle dispose de fonctionnalités supplémentaires :

- Pilotage des BAES/BAEH pour locaux à sommeil, ou visibilité augmentée,
- Pilotage de mise au repos automatique en cas de coupure volontaire,
- Pilotage de fonction antipanique pour salle de spectacles,
- Synchronisation ou décalage des tests SATI,
- Test lampes et test batteries, secteur présent.

Ces équipements proposent également des fonctionnalités d'exploitation s'adaptant ainsi à l'activité des établissements.

POV667

Télécommande standard / SATI

Remplace
PO1306 et POV845

Mise en œuvre

- Montage sur rail oméga au tableau électrique.

Caractéristiques techniques

- Fonctionnement : + 5 °C à + 40 °C.
- Alimentation : 230 V - 50 / 60 Hz.
- Raccordement (section) : 2,5 mm².
- Nombre maximum de BAES Télécommandables : 500.
- Montage et emplacement : Rail Omega (5 modules).
- Dimensions : 90 x 88 x 60 mm.

TL CGline+

POV852

Télécommande blocs Luminox adressables



La TL CGline+ est une télécommande dédiée aux blocs adressables de Luminox/Eaton. Elle permet :

- La communication des blocs adressables avec la centrale,
- Le pilotage des blocs à fonction dynamique,
- Le pilotage des blocs en fonction évacuation adaptative.

Mise en œuvre

- Montage sur rail oméga au tableau électrique.

Caractéristiques techniques

- Fonctionnement : + 5 °C à + 40 °C.
- Alimentation : 230 V - 50 / 60 Hz (+ alim 12vcc).
- Raccordement (section) : 2,5 mm².
- Nombre maximum de BAES télécommandables : 400.
- Montage et emplacement : Rail Omega (5 modules).
- Dimensions : 90 x 88 x 60 mm.

Plaque de recouvrement

Plaque propreté

POV850

Plaque de recouvrement BAES



Lors du remplacement de BAES, les dimensions des blocs peuvent être différentes. Pour pouvoir recouvrir proprement l'empreinte du bloc déposé, il est possible d'intercaler une plaque PVC pré découpée :

- Blocs d'évacuation,
- Blocs d'ambiance.

Mise en œuvre

- À intercaler derrière le nouveau bloc (+ double face).

Caractéristiques techniques

- Plaque PVC.
- Dimensions : 330 x 160 mm.
- Épaisseur : 2 mm.
- Usinage intérieur : 210 x 60 mm.

Plan autonome d'éclairage de sécurité (PAES)



PAES éteint - Mode veille



PAES alimenté - Mode secours

Voir page 20.

> ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ D'ÉVACUATION SATI - GAMME MAINTENANCE⁽¹⁾

UNILED + 45 C : pour installations nécessitant le maintien de blocs de petit gabarit.

UNILED+ 45 C	POV386	BAES d'évacuation SATI
UNILED+ 45 CES	POV387	



L'Uniled+ 45 C est un bloc autonome SATI 100% LED,

De dimensions réduites, il s'est intégré facilement dans tous types de bâtiments (tertiaire ou industriel).

**Certification**

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22 et NF C 71-800.

Mise en œuvre

- Montage en saillie.
- Faible encombrement.
- Permet de réutiliser la pré plaque de la plupart des blocs Sicli et Luminox anciennes générations sans re-câblage.
- Montage plafond avec kit d'éclairage par la tranche.
- Montage rasant avec cadre d'encastrement.

Caractéristiques techniques

- Boîtier : AA.
- Indices de protection :
 - IP42 - IK07 (POV386),
 - IP66 - IK10 (POV387).
- Flux : 45 lm .
- Autonomie : 1 heure.
- Lampes témoin et secours : 2 LEDs blanches.
- Batterie : Ni-Cd : 3 * 1.2V / 0.8 Ah.
- Consommation : 1,2 W.
- Poids : 0.6 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 240 x 74 x 80 mm.

ULTRALED 45 : Bloc SATI à Leds / NF Environnement / Pictogramme au format de la norme en vigueur.

ULTRALED 45	POV342	BAES d'évacuation SATI
--------------------	---------------	------------------------



L'Ultraled 45 est un bloc autonome d'éclairage d'évacuation SATI 100% LED.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22 et NF C 71-800.
- N° de certif. : T09001.

Mise en œuvre

- Montage en saillie.
- Faible encombrement.
- Montage plafond avec kit d'éclairage par la tranche.
- Montage rasant avec cadre d'encastrement.

Caractéristiques techniques

- Boîtier : EPSILON.
- Indices de protection : IP43 - IK08.
- Flux : 45 lm.
- Autonomie : 1 heure.
- Lampes témoin et secours : 2 LEDS blanches.
- Batterie : Ni-Cd : 3 * 1,2 V / 0,8 Ah.
- Consommation : 1,2 W.
- Poids : 0,5 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 215 x 105 x 45 mm.

> ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ D'HABITATION SATI - GAMME MAINTENANCE⁽¹⁾

ULTRALED 8 : Bloc Habitation SATI à Leds / NF Environnement / Pictogramme au format de la norme en vigueur.

ULTRALED 8	POV343⁽²⁾	BAEH SATI
-------------------	-----------------------------	-----------



L'Ultraled 8 est un bloc autonome d'éclairage d'habitation SATI - 100% LED.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22 et NF C 71-805.

Mise en œuvre

- Montage en saillie.
- Faible encombrement.
- Montage plafond avec kit d'éclairage par la tranche.
- Montage rasant avec cadre d'encastrement.

Caractéristiques techniques

- Boîtier : EPSILON.
- Indices de protection : IP43 - IK08.
- Flux : 8 lm.
- Autonomie : 5 heures.
- Lampes témoin et secours : 2 LEDS blanches.
- Batterie : Ni-Cd 3 * 1,2 V / 0,8 Ah.
- Consommation : 1,2 W.
- Poids : 0,5 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 215 x 105 x 45 mm.

(1) Gamme maintenance : ces produits ne peuvent être mis en place que dans le cadre d'un remplacement de produits identiques, impliquant le simple maintien des normes initiales en place ; ils ne peuvent pas faire l'objet d'une installation neuve qui devrait alors répondre aux normes en vigueur.

(2) Disponible prochainement.

> ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ D'ÉVACUATION SATI

ULTRALED 2 - 45

POV653

BAES d'évacuation SATI

Remplace POV342 réservé pour la maintenance



Le bloc peut être positionné au mur ou au plafond, sans adjonction d'accessoire.

Certification

- EN 55015.
- EN 55015/ A1.
- EN 61547.
- EN 60598-2-22.
- NFC 71-800.

Mise en œuvre

- Deux types de pose (mural ou plafond).
- Patère de fixation "nid d'abeille" transparente.
- Multiples entrées de câbles bi-matière.
- Niveau à bulle intégré.
- Embrochage et débrochage simplifié.

Caractéristiques techniques

- Flux 45 lm + fonction VISIBILITE+.
- Système de test automatique (SATI).
- Boîtier polycarbonate blanc RAL9003.
- Indices de protection : IP43 - IK07.
- Raccordement Bornes automatiques pour fils rigides et souples section de 0,5 à 2,5 mm².
- Alimentation : 220 - 240 V AC, 50/60 Hz.
- Consommation : 0,65 W.
- Plage de température ambiante: 5 °C à 45°C.
- Batterie : LifePo.
- Source lumineuse : LED.
- Dimensions Boîtier : 120 x 228 x 34 mm
- Diffuseur lumineux : 14.4 mm.

Accessoires

- Cadre d'encastrement (code : POV676).

ULTRALED 2 - 45 ES

POV655

BAES d'évacuation SATI IP66



Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22 et NF C 71-800.

Mise en œuvre

- Montage en saillie.
- Faible encombrement.
- Paramétrable en visibilité augmentée.
- Bornes sans vis pour fils souples ou rigides.
- Sections de 0,5 à 2,5 mm².

Caractéristiques techniques

- Boîtier : polycarbonate blanc.
- Indices de protection : IP66 - IK08.
- Flux : 45 lm.
- Autonomie : 1 heure.
- Lampes témoin et secours : LEDS.
- Batterie : LifePo.
- Consommation : 0,6 W.
- Plage de température ambiante : 5 °C à 45°C.
- Poids : 0,5 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 231 x 125 x 34 mm.

ULTRALED 2 45 SPOT

POV954

BAES d'évacuation SATI SPOT



Certification

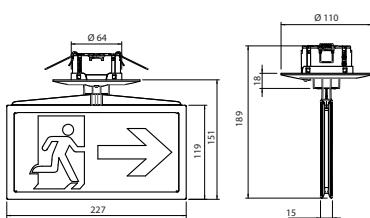
- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22, NF C 71-800 et NF C 71820.

Mise en œuvre

- Montage encastré.
- Paramétrable en visibilité augmentée
Installation facilitée par l'utilisation d'une scie cloche de dimension standard (Ø 67mm).
- Bornes sans vis pour fils souples ou rigides.
Sections de 0.5 à 2.5 mm².

Caractéristiques techniques

- Boîtier : polycarbonate blanc (RAL9003).
- Indices de protection : IP43 - IK04.
- Flux : 45 lm.
- Autonomie : 1 heure.
- Lampes témoin et secours à LEDS.
- Batterie : LifePo.
- Consommation : 0.6 W.
- Poids : 0,64 kg.
- Plage de température ambiante 5 °C à 45 °C.



MATRIX CGLINE+ IP42	P12044	BAES d'évacuation SATI Adaptatif IP42
MATRIX CGLINE+ IP65	P12045	BAES d'évacuation SATI Adaptatif IP65



Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22, NFC 71-800, et NFC 71820.

Mise en œuvre

- Montage en saillie.
- Bornes automatiques pour fils rigides et souples pour section de 0,5 à 2,5 mm²
- Paramétrable pour 2 signalétiques différentes, sélectionnables manuellement en raccordant un interrupteur, ou automatiquement en raccordant un contact sec.

Caractéristiques techniques

- Flux 45 lm.
- Système de test Test automatique SATI. Compatible avec les systèmes ADR et CGLine+.
- Indices de protection IP42 / IP65 / IK07.
- Alimentation : 230 V ~50/60 Hz.
- Plage de température ambiante : 5 °C à 35 °C.
- Batterie : Li-Ion
- Source lumineuse : Matrice de LEDs
- Dimensions : 145 x 249 x 42,5 mm
- Classe II
- Poids IP42 : 0,6 kg / IP65 : 0,7 kg.

Le Matrix est un Bloc évacuation dont la signalétique est paramétrable selon le besoin (2 choix) :

0	1	2	3	4	5

> ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ BI-FONCTIONS SATI

ULTRALED JOUR 2	POV738	BAES / BAEH SATI
ULTRALED JOUR 2 ES	POV739	



L'ULTRALED JOUR 2 sont les blocs bi-fonctions (BAES/ BAEH) pour locaux à sommeil. Son fonctionnement est obligatoirement lié à une liaison avec un SSI via la télécommande, qui doit impérativement être de la même marque que le bloc.

Certification

- Certifié NF EN 60598.2.22, NFC 71820, NFC 71803.

Mise en œuvre

- Nouveau concept d'éclairage :
 - Pose murale : éclairage de la porte et de la zone attenante du couloir,
 - Pose plafond : éclairage du couloir de part et d'autre de l'appareil.
- Installation Express : possibilité de mixer BAES et bi-fonction sur la même ligne de télécommande.

Caractéristiques techniques

- Faible consommation : < 1 W.
- Éclairage d'évacuation : 45 lms / 1 heure.
- Éclairage de remplacement : 8 lms / 5 heures.

- Indices de protection :
 - IP43 - IK08 (POV738),
 - IP66 - IK08 (POV739).
- Bloc HQE : impact environnemental minimisé.
- Tests automatiques (SATI) et utilisation possible en mode ADDRESSABLE avec supervision.
- Embarque 2 protocoles de communication : ADR et CGLine+.
- Compatible avec les systèmes de gestion ADR1024 et CGLine+.
- Eligible au CEE (Certificat d'Économie d'Énergie).
- Longue durée de vie.
- Entrées de câbles multiples (5 pour la version IP43 / 4 pour la version IP66).
- Câblage traversant possible.
- Éclairage uniforme du pictogramme EN 1838.
- Entrées de télécommande non polarisées et protégées contre l'application accidentelle du secteur.

> ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ D'AMBIANCE SATI

ULTRALED 2 - 400



- L'ULTRALED2 est un bloc autonome d'éclairage d'ambiance extra plat, non permanent, 100% LED.
- Il permet de réaliser un éclairage d'ambiance en plafond très discret (montage rasant avec cadre d'encastrement).

POV656

BAEH d'ambiance SATI

Remplace P02882 et POV448

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22 et NF C 71-801.

Mise en œuvre

- Montage plafond en saillie ou rasant avec cadre d'encastrement.

Caractéristiques techniques

- Flux : 400 lm.
- Autonomie : 1 heure.
- Indices de protection : IP43 - IK07.
- Sources lumineuses : LEDs.
- Batterie : LifePo 3,2 V / 3 Ah.
- Consommation : 0,6 W.
- Poids : 0,4 kg.
- Dimensions boîtier (L x H x l) : 120 x 228 x 31,2 mm.

Accessoires

- Cadre d'encastrement (code : POV676).

UNILED 2 - 400

UNILED 2 - 400 ES

POV736

BAES d'ambiance SATI



L'UNILED 2 - 400 est un bloc d'ambiance ou anti-panique 100% LED.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22, NF C 71-801, NF C 71-820 et NF Environnement.

Mise en œuvre

- Montage plafond en saillie ou rasant.

Caractéristiques techniques

- Indices de protection : IP42 - IK07.
- Flux : 360 lumens.
- Autonomie : 1 heure.
- Lampes témoin et secours : LEDs.
- Batterie : 3,6 V / 1,7 Ah.
- Consommation : 2 W.
- Dimensions (L x H x l) : 270 x 120 x 50 mm.
- Poids : 0,4 kg.
- Dimensions boîtier : 120 × 228 × 31,2 mm.

BEAMTECH 500 SATI ES

BEAMTECH 1000 SATI ES

BEAMTECH 2000 SATI ES

POV953

BAES d'ambiance 500 lumen SATI IP65

POV665

BAES d'ambiance 1000 lumen SATI IP65

POV958

BAES d'ambiance 2000 lumen SATI IP65



Certification

- NF EN 60598-1:2015+A1:2018.
- NF EN 60598-2-22:2014.
- NF EN 62034:2012.
- NF C 71-801:2000.
- NF C 71-820:1999.

Mise en œuvre

- Convient pour les locaux de grande hauteur.
- Réglage de la lumière en concentré ou en panoramique.
- Réglage directionnel ce chaque phare en 360°.
- Accessoire : POV952 - Cadre encastrement pour BEAMTECH 500.

Caractéristiques techniques

- Tests automatiques (SATI).
- Autonomie 1 heure.
- IP65 - IK07.
- Raccordement : bornes automatiques jusqu'à 1,5 mm²
- Tension d'alimentation : 220/240 Vca, 50-60 Hz.
- Fonctionnement en température ambiante : +5 °C / +50 °C.
- Boîtier en polycarbonate RAL9003.
- Puissance lumineuse :
 - POV953 : 1 phare 500 lm,
 - POV665 : 2 phares 1000 lm,
 - POV958 : 4 Phares 2000 lm.
- Poids :
 - POV953 0,9 kg,
 - POV665 1,3 kg,
 - POV958 2,5 kg.
- Dimensions boîtier:
 - POV953 : 311 x 155 x 69 mm,
 - POV665 : 155 x 456 x 32 mm,
 - POV958 : 466 x 311 x 69 mm.

ULTRALED 2000	POV450	Bloc phare d'ambiance SATI
ULTRALED 2000 ES	POV451	



L'ULTRALED 2000 est un bloc phares d'ambiance ou anti-panique 100% LED, adapté aux locaux de grande hauteur.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF-EN 60 598.222, NFC 71801, NFC 71820, et NF Environnement.

Mise en œuvre

- Mural ou plafond.
- Montage rasant avec cadre d'enca斯特rement.

Caractéristiques techniques

- Indices de protection :
 - IP42 - IK07 (POV450),
 - IP65 - IK07 (POV451).
- Flux : 2000 lumens.
- Autonomie : 1 heure.
- Lampes témoin et secours : LEDS.
- Batterie : 1 bloc de 32 x 1,2 V/1.6 Ah.
- Consommation : 6 W.
- Poids : 4,5 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 402 x 259 x 277 mm.

> ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ D'HABITATION STANDARD OU SATI

La Norme NF C 15-100 définit que les Blocs de secours installés en bâtiment d'habitation doivent être conformes à la norme NF C 71-805, relative aux BAEH. C'est donc ce type de bloc qui doit être installé en escaliers et circulations, hors parcs de stationnement ou locaux techniques

STD 2.8	POV732	BAEH standard
STD 2.8 ES	POV733	



Le STD 2.8 est un bloc habitation 100% LED.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF-EN 60 598.222, NFC 71805.

Mise en œuvre

- Montage mural, ou plafond avec kit accessoire par la tranche.
- Montage rasant avec cadre d'encastrement.

Caractéristiques techniques

- Indices de protection :
 - IP42 - IK07 (POV732),
 - IP65 - IK10 (POV733).
- Flux : 8 lumens.
- Autonomie : 5 heures.
- Lampes témoin et secours : LEDS.
- Batterie : 3,6 V / 0,8 Ah.
- Consommation : 2 W.
- Poids : 0,5 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 270 x 120 x 50 mm.
- Entraxe de fixation identique au S10L.

Accessoires

- Set de 3 étiquettes de balisage en option.

ULTRALED 2 - 8	POV654	BAES SATI
Remplace POV343 réservé pour la maintenance		



Le bloc peut être positionné au mur ou au plafond, sans adjonction d'accessoire.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22, NFC 71-805.

Mise en œuvre

- Montage mural, ou plafond.
- Montage rasant avec cadre d'encastrement.

Caractéristiques techniques

- Indices de protection : IP43 - IK07
- Flux : 8 lumens.
- Autonomie : 5 heure.
- Système de test Test automatique (SATI)
- Source lumineuse LED
- Batterie : LifePo.

- Consommation : 2 W.

- Poids : 0,5 kg.
- Dimensions Boîtier : 120 x 228 x 34 mm
Diffuseur lumineux : 14,4 mm.
- Alimentation : 220 - 240 V AC, 50/60 Hz.
- Plage de température ambiante 5°C à 45°C.
- Patère de fixation "nid d'abeille" transparente pour une reprise aisée des percages existants.
- Multiples entrées de câbles bi-matière.
- Niveau à bulle intégré pour une installation simple et rapide.
- Livré avec étiquettes de balisage non collées, configurables (simple & double faces).

Accessoires

- Cadre d'encastrement (code : POV676).

ULTRALED 2 8 ES	POV663	BAEH SATI IP66
Remplace POV343 réservé pour la maintenance		

**Certification**

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22 et NFC 71-805.

Mise en œuvre

- Montage en saillie.
- Faible encombrement.

Caractéristiques techniques

- Indices de protection : IP66 - IK08.
- Flux : 8 lm.
- Autonomie : 5 heures.
- Strip leds.
- Batterie : LifePo.
- Consommation : 0,6 W.
- Plage de température ambiante : 5 °C à 45°C.
- Poids : 0,5 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 231 x 125 x 34 mm.

> ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ PORTABLE

LP50	POV893	Bloc Autonome Portable d'Intervention (BAPI)
LP100	POV894	



Cette gamme permet de répondre aux exigences de la réglementation dans certains types de locaux (éclairage sécuritaire pour locaux techniques...). Branchées sur une prise de courant, ces lampes s'allument automatiquement en cas de coupure secteur. S'agissant d'un bloc d'ambiance portatif, sa puissance doit être à minima cohérente avec la superficie du local (5 lumens au m²).

Exemple : un BAPI 50 est adapté pour un local jusqu'à 10 m².

Caractéristiques techniques

- Indices de protection : IP44 - IK08.
- 100% LED.
- 2 positions : Veilleuse et Phare.
- Maintenance réduite.
- Temps de recharge : 24 heures.
- Batterie : Nickel-hydrure métallique haute température.

- Autonomie : 1 heure.
- Option longue autonomie 3h : flux réduit de 50 %.
- Livré avec un cordon secteur de 2 mètres.
- Livré avec un support de fixation mural.
- Alimentation : 230 V - 50/600 Hz.
- Classe II.
- Flux :
 - 50 lumens (POV893),
 - 100 lumens (POV894).

BAPI 1500 MAGNÉTIQUE	POV920	Bloc Autonome Portable d'Intervention (BAPI)
-----------------------------	---------------	--



Cette lampe BAPI possède une batterie Lithium ion rechargeable. Elle ne doit pas être allumée en charge. A 100 % de luminosité, son autonomie est de 2,5 h avec 1500 lumen.

Des aimants positionnés sous le socle permettront de placer le BAPI sur une surface métallique avec une grande stabilité

Caractéristiques techniques

- Indice de protection : IP54.
- Lampes : 30 x LED - 15 W.
- Flux lumineux Jusqu'à 1500 lumens environ.
- Temps de charge : 6 heures.
- Témoin de capacité de charge.
- Températures d'utilisation : 10 °C jusqu'à 35 °C.
- Batterie : Lithium Ion 3,7 V / 6600 mAh.

- Dimensions : 161 x 169 x 224 mm.
- Poids : 820 g.
- 3 réglages de flux lumineux : 25% / 50% / 100%.
- Autonomie : 2.5 h à 100%, 6h à 50%, 12h à 25%.
- Alimentation : Chargeur 230V avec connecteur USB.

W276/3.5H	POV734	Bloc Autonome Portable d'Intervention (BAPI)
W276/6H	POV735	



Pour les locaux électriques de plus de 20 m², ou lorsque les interventions peuvent durer plus d'une heure dans le local, il peut être conseillé d'opter pour des BAPI plus puissants ou avec une autonomie plus importante.

Caractéristiques techniques

- Indice de protection : IP54.
- Température de fonctionnement : 0 °C a 40 °C.
- Poignée et interrupteur ergonomiques.
- Temps de recharge : 20 heures.
- Autonomie :
 - 3,5 heures (POV734),
 - 6 heures (POV735).
- Flux : 330 lumens.
- Éclairage à LEDS.
- Alimentation : 230 V - 50/60 HZ.

- Classe II.
- Batterie : Nickel-Cadmium haute température.
- 3 niveaux d'intensité lumineuse : veille, intermédiaire et pleine puissance.
- 4 fonctions : phare fixe, phare clignotant, veilleuse et arrêt.
- Filtres incorporés : rouge, orange et transparent.
- Lampe avec chargeur intégré livré avec une cordon secteur de 1 m extensible.
- Support mural disponible.
- Chargeur Z345 livré avec un cordon secteur de 1,5 m.

> SYSTÈME ADRESSABLE

Centrale pour système d'éclairage de sécurité par BAES adressables.

Si les systèmes SATI permettent aux responsables de sites d'être exemptés d'effectuer les tests d'autonomie semestriels réglementaires sur les BAES, les systèmes adressables permettent, pour leur part, de les libérer également des essais et contrôles mensuels obligatoires ; effectivement, l'identification et la localisation de tout défaut est transmise automatiquement à l'exploitant qui a été préalablement enregistré.

CENTRALE CGLINE+



Pour système à raccorder sur réseau informatique du site (réseau LAN).
Gestion jusqu'à 800 blocs autonomes répartis sur 4 lignes maximum.

POV710

Centrale pour pilotage d'éclairage de sécurité adressable

■ Caractéristiques techniques

- Le Web Serveur intégré permet la supervision à distance via un réseau LAN.
- Adresse unique des appareils : ID Number attribué en usine à chaque bloc autonome.
- Fonction de recherche automatique des blocs installés ne nécessitant pas d'attribution d'adressage manuel.
- Possibilité d'adressage des blocs autonomes par liaison infrarouge grâce au boîtier de programmation infrarouge BIP.

- Attribution de libellés correspondant à la localisation des blocs autonomes, 20 caractères maximum par appareil.
- Classification des blocs sur 2 à 16 zones par ligne.
- Réalisation des tests réglementaires en automatique (test fonctionnel et test d'autonomie).
- Possibilité de définir jusqu'à 8 groupes de tests
- Sauvegarde automatique du registre de sécurité informatique pendant 4 ans.
- Service d'envoi automatique d'e-mail en cas de défaut. Jusqu'à 10 adresses électroniques réparties en 2 groupes hiérarchiques.
- Accès protégé par mots de passe hiérarchisés (niveaux administrateur et utilisateur).

> ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ D'ÉVACUATION ADRESSABLE

CRYSTALWAY



La gamme "design" Cristalway est conçue sur une plaque transparente esthétique, qui peut être fixée en applique, en drapeau, au plafond, ou même en suspension filaire. Ce bloc est compatible en installation SATI seule.

POV707

BAES d'évacuation SATI adressable

■ Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF-EN 60598-2-22, NF C 71-800 et NF C 71-820.

■ Mise en œuvre

- Montage mural, ou plafond, ou en applique ou suspendu.
- Montage rasant avec cadre d'encastrement (code : POV718).

■ Caractéristiques techniques

- Indices de protection : IP42 - IK04.
- Flux : 45 lumens en secours/paramétrable 50 ou 500 cd en veille.
- Autonomie : 1 heure.
- Lampes témoin et secours : Strip de 24 LEDs remplaçable.
- Batterie : Li-Ion 3,6 V / 620 mAh (POV722).
- Consommation : 0,45 W.
- Poids : 0,43 kg.
- Dimensions (L x H x l) :
 - POV707 : 133 x 231 x 30 mm,
 - POV708 (XL) : 183 x 331 x 30 mm.

PLANETE 2 - 45 ADR

POV658

BAES d'évacuation adressable

Remplace POV701



Le PLANETE 2 - 45 ADR est un bloc d'évacuation SATI 100% LED et adressable au protocole ADR et CG Line+. Le bloc peut être positionné au mur ou au plafond, sans adjonction d'accessoire.

■ Certification

- EN 55015.
- EN 55015/ A1.
- EN 61547.
- EN 60598-2-22.
- NFC 71-800.

■ Mise en œuvre

- Deux types de pose (mural ou plafond).
- Patère de fixation "nid d'abeille" transparente.
- Multiples entrées de câbles bi-matière.
- Niveau à bulle intégré.
- Embrochage et débrochage simplifié.

■ Caractéristiques techniques

- Flux 45 lm + fonction VISIBILITE+.
- Système de test automatique (SATI) et adressable.
- Boîtier polycarbonate blanc RAL9003.
- Indices de protection IP43 - IK07.
- Raccordement Bornes automatiques pour fils rigides et souples section de 0,5 à 2,5 mm².
- Alimentation 220 - 240 V AC, 50/60 Hz.
- Consommation : 0,65 W.
- Plage de température ambiante 5 °C à 45 °C.
- Batterie LifePo.
- Source lumineuse LED.
- Dimensions Boîtier: 120 x 228 x 34 mm
- Diffuseur lumineux : 14.4 mm.
- Poids : 0,5 kg.

PLANETE 2 45 ADR ES**POV660****BAES d'évacuation adressable IP66**

Le PLANETE 2 45 ADR ES est un bloc d'évacuation SATI 100% LED et adressable au protocole ADR et CG Line+, avec un degré d'étanchéité renforcé.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22, NF C 71-800 et NF C 71-820.

Mise en œuvre

- Montage mural, en milieux humides ou poussiéreux.
- 5 entrées de câbles en thermoplastique élastomère.
- Niveau à bulle intégré
- Possibilité de câblage traversant.

Caractéristiques techniques

- Indices de protection : IP66 - IK08.
- Flux : 45 lumens.
- Autonomie : 1 heure.
- Strip LEDs.
- Batterie : Li-Ion 3 x 1,2 V / 0,6 Ah.
- Consommation : 0,6 W.
- Poids : 0,5 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 231 x 86 x 34 mm.

> **ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ BI-FONCTIONS ADRESSABLE****PLANETE JOUR 2****POV730****BAES / BAEH adressable bi-fonction****PLANETE JOUR 2 ES****POV731**

Les PLANETE JOUR 2 sont des blocs bi-fonctions (BAES/ BAEH) pour locaux à sommeil, compatibles avec les systèmes de gestion adressables ADR1024 et CGLine+.

Certification

- Certifié NF EN 60598-2-22, NF C 71-820, NF C 71-803.

Mise en œuvre

- Nouveau concept d'éclairage :
 - Pose murale : éclairage de la porte et de la zone attenante du couloir,
 - Pose plafond : éclairage du couloir de part et d'autre de l'appareil.
- Installation Express : possibilité de mixer BAES et bi-fonction sur la même ligne de télécommande.

Caractéristiques techniques

- Indice de protection :
 - IP43 - IK08 (POV730),
 - IP66 - IK08 (POV731).
- Faible consommation : < 1 W.
- Éclairage d'évacuation : 45 lms / 1 heure.
- Éclairage de remplacement : 8 lms / 5 heures.
- Bloc HQE : impact environnemental minimisé.
- Tests automatiques (SATI) et utilisation possible en mode ADDRESSABLE avec supervision.
- Embarque 2 protocoles de communication : ADR et CGLine+.
- Compatible avec les systèmes de gestion ADR1024 et CGLine+.
- Éclairage uniforme du pictogramme EN 1838.
- Entrées de télécommande non polarisées et protégées contre l'application accidentelle du secteur.

> **ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ D'AMBIANCE ATEX ADRESSABLE****PLANÈTE 400 ADR****POV835****BAES d'évacuation et d'ambiance ATEX SATI adressable**

Le PLANÈTE 400 AD est un bloc autonome ATEX (antidéflagrant) SATI 100% LED. Ce bloc est équipé d'une enveloppe en aluminium et verre pour les atmosphères explosives (gaz et poussières).

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22, NF C 71-800, NF C 71-801 et NF C 71-820.

Mise en œuvre

- Montage mural ou plafond.

Caractéristiques techniques

- Indices de protection : IP65 - IK07.
- Flux : 330 lm.
- Autonomie : 1 heure.
- Lampes témoin et secours : 32 LEDs blanches.
- Batterie : Ni-Cd 5 * 1,2 V / 1,7 Ah.
- Consommation : 0,7 W.
- Poids : 6 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 490 x 190 x 165 mm.
- Adapté aux groupes de gaz : IIA - IIB - IIC.

Accessoires

- Socle pour prise (code : POV515).
- Prise 5 pôles (code : POV514).

> ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ D'AMBIANCE ADRESSABLE

PLANETE 2 - 400

POV661⁽²⁾

BAEH d'ambiance SATI adressable

Remplace POV703



Le PLANETE 2 - 400 est un bloc autonome d'éclairage d'ambiance extra plat, non permanent, 100% LED.

Il permet de réaliser un éclairage d'ambiance en plafond très discret (montage rasant avec cadre d'encastrement).

PLANETE 2 400 ADR ES

POV950

BAES d'ambiance SATI adressable IP66



Le PLANETE 400 est un bloc d'ambiance adressable IP66. Plat et léger, il peut s'encoder facilement dans un faux plafond.

BEAMTECH 1000 ADR ES

POV666

BAES d'ambiance SATI adressable IP65



Le Beamtech 1000 est un bloc d'ambiance adressable de puissance intermédiaire. Plat et léger, il peut s'encoder facilement dans un faux plafond.

PLANETE 2000 ADR

POV705

PLANETE 2000 ES ADR

POV706

Bloc phare d'ambiance adressable



L'ULTRALED 2000 est un bloc phares d'ambiance ou anti-panique 100% LED, adapté aux locaux de grande hauteur.

(2) Disponible prochainement.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22 et NF C 71-801.

Mise en œuvre

- Montage plafond en saillie ou rasant avec cadre d'encastrement.

Caractéristiques techniques

- Flux : 400 lm.
- Autonomie : 1 heure.
- Indices de protection : IP43 - IK07.
- Sources lumineuses : LEDS.
- Batterie : LifePo 3,2 V / 3 Ah.
- Consommation : 0,6 W.
- Poids : 0,4 kg.
- Dimensions boîtier (L x H x l) : 120 x 228 x 31,2 mm.

Accessoires

- Cadre d'encastrement (code : POV676).

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22, NF C 71-800 et NF C 71-820.

Mise en œuvre

- Montage mural, en milieux humides ou poussiéreux.
- 5 entrées de câbles en thermoplastique élastomère.
- Niveau à bulle intégré.
- Possibilité de câblage traversant.

Caractéristiques techniques

- Bloc SATI.
- Indices de protection :
 - IP42 - IK08 (POV703),
 - IP66 - IK08 (POV702).
- Flux : 1 heure - 400 lm.
- Lampes témoin et de secours : 32 LEDS blanches.
- Dimensions (L x H x l) : 280 x 90 x 38 mm.
- Consommation : 1,2 W.

Certification

- NF EN 60598-1:2015+A1:2018.
- NF EN 60598-2-22:2014.
- NF EN 62034:2012.
- NF C 71-801:2000.
- NF C 71-820:1999.

Mise en œuvre

- Convient pour les locaux de grande hauteur.
- Réglage de la lumière en concentré ou en panoramique.
- Réglage directionnel ce chaque phare en 360°.

Caractéristiques techniques

- Tests automatiques (SATI).
- Versions 2 phares (1000 lm).
- Autonomie : 1 heure.
- Indices de protection : IP65 - IK07.
- Raccordement : bornes automatiques jusqu'à 1,5 mm².
- Tension d'alimentation : 220/240 Vca, 50-60 Hz.
- Boîtier en polycarbonate RAL9003.
- Poids : 1,3 kg.
- Fonctionnement en température ambiante : +5 °C /+50 °C.
- Dimensions boîtier : 155 × 456 × 32 mm.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22, NF C 71-801, NF C 71-820, et NF Environnement.

Mise en œuvre

- Mural ou plafond.
- En grande hauteur, à positionner sous le niveau bas des écrans de cantonnement (désenfumage).

Caractéristiques techniques

- Indices de protection :
 - IP42 - IK07 (POV705),
 - IP65 - IK07 (POV706).
- Flux : 2000 lm.
- Autonomie : 1 heure.
- Batterie : 1 bloc de 32 x 1,2 V/1,6 Ah.
- Consommation : 6 W.
- Poids : 4,5 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 402 x 259 x 277 mm.

> SOURCES CENTRALES D'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

Le cadre réglementaire impose, pour certains ERP de 1^{ère} ou 2^e catégorie, d'assurer l'éclairage de sécurité avec une source centrale.

Cet équipement doit être dimensionné en fonction du réseau de luminaires (LSC) qui y est raccordé, et qui est conçu selon les mêmes règles que celles des BAES.

Les sources centrales et les LSC doivent répondre aux normes et aux réglementations qui leurs sont propres et doivent absolument être compatibles.

SC EDS 48V 170W	P12050	Source centralisée URA EDS 48V 170W
SC EDS 48V 360W	P12051	Source centralisée URA EDS 48V 360W
SC EDS 48V 480W	P12052	Source centralisée URA EDS 48V 480W
SC EDS 48V 720W	P12053	Source centralisée URA EDS 48V 720W
SC EDS 48V 1200W	P12054	Source centralisée URA EDS 48V 1200W



Coffret antipanique (P13109)

Certification

- Conforme à la norme NF EN 50171.

Mise en œuvre

- Nombre de départs protégés : 6 en standard.
- Option fonction antipanique via module (réf. P13109).

Caractéristiques spécifiques

Référence	Puissance	Poids	Dimensions (mm)	Batteries	Volume d'air à renouveler*
P12050	170 W	37 kg	600 X 225 X 650	4 X 12V 7Ah	0,05 m ³ /h
P12051	360 W	43 kg	600 X 225 X 650	4 X 12V 12Ah	0,08 m ³ /h
P12052	480 W	50 kg	600 X 225 X 650	4 X 12V 18Ah	0,13 m ³ /h
P12053	720 W	65 kg	600 X 225 X 650	4 X 12V 24Ah	0,22 m ³ /h
P12054	1200 W	105 kg	600 X 225 X 895	8 X 12V 24Ah	0,28 m ³ /h

* Le local où est installée la source centralisée d'éclairage sécurité doit être CF2h et ventilé.

Pour rappel :

- 1 source centrale d'éclairage de sécurité doit être d'une puissance adaptée à la consommation globale des luminaires qui y sont raccordés, en incluant une réserve de puissance de 20 %.
- les luminaires de secours (LSC) doivent être conformes à la norme NF EN 60598-2-22, et compatibles avec la tension de sortie de la source (24V, 48V, 110V, 220V, ou 230V) ; un LSC peut être compatible avec plusieurs tensions, mais sa consommation pourra alors être différente selon la tension utilisée.

- les LSC dédiés à l'évacuation (porteurs d'une signalétique normalisée verte) doivent être allumés en permanence.
- les LSC dédiés à l'éclairage antipanique peuvent être éteints en permanence, sous réserve d'être pilotés par un coffret antipanique, surveillant la rupture du secteur pour les allumer le cas échéant.
- le local où est située la source centrale doit être, comme tout local électrique, d'accès réservé, identifié, équipé d'un éclairage de sécurité et d'un extincteur adapté, coupe-feu 2 heures et ventilé selon le volume d'air à renouveler qui est préconisé ; une température excessive du local endommagera la source centrale ou aura une incidence sur l'autonomie.

AEES 230V/1000VA

POV875

Source centrale 230V / 1000VA / 800W / 1 heure



Source centrale pour alimentation de luminaires en courant alternatif 230 V / 1 heure.

Caractéristiques techniques

- Source centrale pour éclairage de sécurité en 1000 VA.
- Puissance de 800 W pour une autonomie de 1 heure garantie.
- 6 départs fusibles 2A.
- Alimentation : 230 Vac / 50 Hz.
- Coffret (H x L x P) : 900 x 755 x 500 mm.

Accessoires

- Afficheur déporté (code : POV878).
- Coffret antipanique (code : POV871).

AEES 230V/4500VA**P0V872****Source centrale 230V / 1000VA / 800W / 6 heures**

Source centrale pour alimentation de luminaires en courant alternatif 230 V / 6 heures (ERP avec locaux à sommeil sans source de remplacement).

■ Caractéristiques techniques

- Source centrale pour éclairage de sécurité en 4500 VA.
- Puissance de 3400 W pour une autonomie de 6 heure garantie.
- 12 départs fusibles 4A.
- Alimentation tri-400 Vac / 50Hz.
- Montage mural.
- Coffret (H x L x P) : 1850 x 755 x 690 mm.

■ Accessoires

- Afficheur déporté (code : P0V878).
- Coffret antipanique (code : P0V871).

> LSC LUMINAIRES POUR SOURCES CENTRALES D'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

Les LSC sont des luminaires de secours, dédiés au balisage évacuation ou à l'éclairage d'ambiance comme les BAES, mais alimentés par une source équipée de batteries et dimensionnée en fonction de l'installation, du nombre et de la consommation des blocs.

Le remplacement de LSC impose donc le respect des tensions, des consommations, et de la puissance d'éclairage pour les blocs d'ambiance.

Dans le respect de ces paramètres, notre sélection de luminaires est compatible avec toutes les sources conventionnelles, et permet d'équiper les configurations les plus courantes.

■ Luminaires d'évacuation

LSC EVACUATION CRISTALWAY 24/48**P0V818****Luminaire Luminox Cristalway 24/48V**

Luminaire d'évacuation design (ERP, Tertiaire de standing...) en 24 ou 48 Volts.

■ Mise en œuvre

- Montage mural, en applique ou au plafond en drapeau.

■ Caractéristiques techniques

- Tension : 24 ou 48 Vcc.
- Indices de protection : IP42 - IK04.
- Lampe secours : Strip de 24 LEDS remplaçable.
- Consommation : 1,5 W.

LSC UNITED 2 24-48/45**P0V659****Luminaire d'évacuation IP42 pour source centrale 24 ou 48V****LSC UNITED 2 24-48/45 ES****P13106****Luminaire d'évacuation IP65 pour source centrale 24 ou 48V****LSC UNITED 2 110-220/45****P13107****Luminaire d'évacuation IP42 pour source centrale 110 ou 220V****LSC UNITED 2 110-220/45 ES****P13108****Luminaire d'évacuation IP65 pour source centrale 110 ou 220V**

■ Certification

- Conforme à la norme NF EN 60598-2-22:2014 et UTE C 71-802.

■ Mise en œuvre

- Bornier sans vis avec connexion automatique.
- Livré avec presse-étoupe (version étanche).
- Livré avec 3 étiquettes de balisage autocollantes.

■ Caractéristiques techniques

- Raccordement : bornes automatiques pour fil rigide et souple (section de 0.5 à 2.5 mm²).
- Plage de température ambiante : -20°C à +40°C.
- Source lumineuse : Strip de LEDs.
- Classe de protection : II (110 / 220 Vca/Vcc) / III (24 / 48 Vcc).
- Poids : 0,5 kg.

■ Accessoires

- Cadre d'encastrement (code : P0V848).
- Accessoire d'éclairage par la tranche (code : P0V849).



LSC EVACUATION RIVA 48/230**POV675****Luminaire VERTIV RIVA 48/230V**

Luminaire d'évacuation poly-tensions 48 à 230 V.

Mise en œuvre

- Avec empreinte de fixation universelle et verrine sur charnières.

Caractéristiques techniques

- 48 Vdc à 220 Vdc / 230 Vac - 50 Hz.
- Dimensions (L x H x P) : 270 x 150 x 50 mm.
- Indices de protection : IP43 - IK08.
- Consommation : 1,1 W.
- Poids : 0,470 g.

LSC EVACUATION PRIMO3 / 48**POV821****Luminaire Kaufel Primo3 48V**

Luminaire d'évacuation (Industriel, chambre froide...).

Mise en œuvre

- Montage mural.

Caractéristiques techniques

- Tension : 48 Vcc.
- Indices de protection : IP65 - IK10.
- Consommation : 0,95 W.

LSC EVACUATION PRIMO3 / 230**POV822****Luminaire Kaufel Primo3 230V 60 L**

Luminaire d'évacuation (Industriel, chambre froide...).

Mise en œuvre

- Montage mural.

Caractéristiques techniques

- Tension : 230 Vca.
- Indices de protection : IP65 - IK10.
- Consommation : 1,2 VA.

Luminaires d'ambiance / antipanique**LSC UNITED 2 - 400 24/48****POV662****Luminaire d'ambiance LUMINOX UNITED 2 - 400 lumens 24/48 V**

Remplace POV823



LSC 400 lumens pour source centrale en 24 ou 48 V.

Certification

- Certifié NF EN 60598-2-22 / NF C 71-802.

Caractéristiques techniques

- Boîtier Polycarbonate Blanc RAL9003.
- Dimensions : 270 x 120 x 50 mm.
- Consommation : 3,6 W.
- Indices de protection : IP42 - IK07.
- Poids : 0,5 kg.

LSC NEXITEC 1000 24/48 ES**POV664****Luminaire d'ambiance LUMINOX NEXITEC 1000 lumens 24/48 V**

LSC 1000 lumens pour source centrale en 24 ou 48 V.

Certification

- Certifié NF EN 60598-2-22 / NF C 71-802.

Caractéristiques techniques

- Boîtier Polycarbonate Blanc RAL9003.
- Dimensions : 308 x 125 x 53 mm.
- Consommation : 8,6 W.
- Indices de protection : IP65 - IK10.
- Poids : 0,7 kg.

LSC VERTIV RIVA 400 48/230
POV898
Luminaire d'ambiance VERTIV RIVA 400 lumens 48/230 V

Remplace
POV825


LSC 400 lumens pour source centrale de 48 à 230 V.

Certification

- Certifié NF EN 60598-2-22 / NF C 71-802.

Caractéristiques techniques

- Boîtier Polycarbonate Blanc sur charnières.
- Dimensions : 250 x 127 x 67 mm.
- Consommation : 0,8 W.
- Indices de protection : IP43 - IK08.
- Poids : 0,7 kg.

LSC LUNA 1100 48/230
POV828
Luminaire ambiance AEES VERTIV Luna 1100 48/230


LSC 1100 lumens pour source centrale de 48 à 230 V.

Certification

- Certifié NF EN 60598-2-22 / NF C 71-802.

Caractéristiques techniques

- Boîtier Polycarbonate Blanc
- Dimensions : 365 x 90 x 38 mm.
- Consommation : 12,5 W.
- Indices de protection : IP64 - IK08.
- Poids : 0,480 kg.

LSC CROMPACK LEDS 220V
POV863
Luminaire d'ambiance 2500 lumen pour source 220V


Le luminaire Leds pour source centrale 220V est le produit le mieux adapté pour le remplacement des LSC à tubes Fluorescent.

Certification

- Conforme à la norme NF EN 60598-2-22:2014 et UTE C 71-802.

Mise en œuvre

- Longue durée de vie (50 000 heures).
- Base débrochable pour une installation facilitée.
- Connexion rapide du driver de LEDs.
- Aucun relampage / Remplacement à l'identique des anciennes réglettes fluos (36W).
- Capot opacifié pour un éblouissement réduit (4000 °K).

Caractéristiques techniques

- Indices de protection : IP20 / IK 07.
- Raccordement : bornier à vis pour section de câble jusqu'à 2 x 2,5 mm².
- Alimentation : 176 - 280 Vcc Vac 50/60 Hz.
- Plage de température ambiante : - 10 °C à 40 °C.
- Source lumineuse : 108 LEDs.
- Dimensions : 1200 x 62 x 76 mm.
- Classe : I.
- Poids : 1,9 kg.



Les statistiques montrent qu'un incendie domestique a lieu toutes les 2 minutes. Ces incendies entraînent de nombreux décès chaque année notamment à cause des fumées.

L'installation de DAAF dans les habitations permet d'avertir rapidement les occupants.

Les DAACO ont pour objectif de détecter les émanations de monoxyde de carbone, gaz mortel issu d'une mauvaise combustion des appareils de chauffage.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

**Loi n° 2010-238 du 9 mars 2010
JO du 10 mars 2010**

**Loi n° 2014-336 du 24 mars 2014
JO du 26 mars 2014**

**Décret n° 2011-36 du 10 janvier 2011
JO du 11 janvier 2011**

**Décret n° 2015-114 du 02 février 2015
JO du 04 février 2015**

**Arrêté
du 5 février 2013
JO du 14 mars 2013**

■ Installation des DAAF : Qui ?

Loi n° 2010-238

Article L. 129-8

L'occupant d'un logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, installe dans celui-ci au moins un détecteur de fumée normalisé.

Loi n° 2014-336

Le propriétaire d'un logement installe dans celui-ci au moins un détecteur de fumée normalisé et s'assure, si le logement est mis en location, de son bon fonctionnement lors de l'établissement de l'état des lieux (mentionné à l'article 3-2 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989...).

Pour les logements occupés par un locataire au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1er de la loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 (...), l'obligation d'installation faite au propriétaire est satisfait par la fourniture d'un détecteur à son locataire ou, s'il le souhaite, par le remboursement au locataire de l'achat du détecteur.

Décret n° 2015-114

Article R. 129-13

La responsabilité de l'installation du détecteur normalisé mentionné à l'article R. 129-12 incombe au propriétaire et la responsabilité de son entretien incombe à l'occupant du logement. Cependant, ces deux responsabilités incombent :

- au propriétaire pour les logements à caractère saisonnier, les logements-foyers visés au R. 351-55 dont la gestion est assurée par le propriétaire ou par un organisme autres que ceux mentionnés à l'article L. 365-4, les résidences hôtelières à vocation sociale, les logements attribués ou loués en raison de l'exercice d'une fonction ou d'un emploi et les locations meublées ;
- aux organismes agréés mentionnés à l'article L. 365-4 exerçant les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale pour les logements-foyers et logements familiaux gérés par ces organismes.

Arrêté du 5 février 2013

Pas de dispositions.

■ Installation des DAAF : Quand ?

Loi n° 2010-238

Les articles 1^{er} à 4 de la présente loi entrent en vigueur dans les conditions prévues par un décret en Conseil d'Etat et au plus tard au terme d'un délai de cinq ans à compter de la date de sa publication.

Décret n° 2011-36

Il doit être satisfait aux obligations du présent décret avant le 8 mars 2015.

Arrêté du 5 février 2013

Pas de dispositions.

■ Installation des DAAF : Où ?

Loi n° 2010-238	Décret n° 2011-36	Arrêté du 5 février 2013
Pas de dispositions.	Pas de dispositions.	<p>Article 1 Dans les parties privatives des bâtiments d'habitation, au moins un détecteur de fumée normalisé est installé dans chaque logement, de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres. Le détecteur est fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.</p> <p>Article 6 Il est interdit d'installer des détecteurs autonomes avertisseurs de fumée dans les parties communes des immeubles collectifs d'habitation.</p>

■ L'entretien des DAAF

Loi n° 2010-238	Décret n° 2011-36	Arrêté du 5 février 2013
<p>Article L. 129-8 L'occupant d'un logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, installe dans celui-ci au moins un détecteur de fumée normalisé. Il veille à l'entretien et au bon fonctionnement de ce dispositif.</p> <p>Loi n° 2014-336 Le propriétaire d'un logement installe dans celui-ci au moins un détecteur de fumée normalisé. L'occupant d'un logement, qu'il soit locataire ou propriétaire veille à l'entretien et au bon fonctionnement de ce dispositif et assure son renouvellement, si nécessaire, tant qu'il occupe le logement.</p>	<p>Article R. 129-13 La responsabilité de l'installation et de l'entretien du détecteur de fumée normalisé visé au R. 129-12 incombe à l'occupant du logement. Cependant, elle incombe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au propriétaire pour les logements à caractère saisonnier, les logements-foyers visés au R. 351-55 dont la gestion est assurée par le propriétaire ou par un organisme autre que ceux mentionnés à l'article L. 365-4, les résidences hôtelières à vocation sociale, les logements attribués ou loués en raison de l'exercice d'une fonction ou d'un emploi et les locations meublées ; - aux organismes agréés mentionnés à l'article L. 365-4 exerçant les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale pour les logements-foyers et logements familiaux gérés par ces organismes. 	<p>Article 1 L'occupant ou, le cas échéant, le propriétaire ou l'organisme agréé mentionné à L. 365-4 exerçant les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale s'assure de la mise sous tension du détecteur en vérifiant que le voyant prévu à cet effet est allumé et, en tant que de besoin, remplace les piles lorsque le signal de défaut de batterie est émis. Il procède également au test régulier du détecteur.</p>

■ DAAF et assurance

Loi n° 2010-238	Décret n° 2011-36	Arrêté du 5 février 2013
<p>Article L. 129-8 [...] L'occupant du logement informe cette installation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.</p> <p>Art. L. 122-9 L'assureur peut prévoir une minoration de la prime ou de la cotisation prévue par la police d'assurance garantissant les dommages incendie lorsqu'il est établi que l'assuré s'est conformé aux obligations prévues aux articles L. 129-8 et L. 129-9 du code de la construction et de l'habitation.</p> <p>Loi n° 2014-336 L'assureur peut prévoir une minoration de la prime ou de la cotisation prévue par la police d'assurance garantissant les dommages incendie lorsqu'il est établi qu'il est satisfait aux obligations prévues aux articles L. 129-8 et L. 129-9 du code de la construction et de l'habitation.</p>	<p>Article R. 129-15 La notification prévue au troisième alinéa du L. 129-8 se fait par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie par l'occupant ou, dans les cas prévus aux deuxièmes et troisièmes alinéas de l'article R. 129-13, le propriétaire ou l'organisme agréé mentionné à l'article L. 365-4 exerçant les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale.</p>	<p>Article 8 L'attestation visée à l'article R. 129-15 du code de la construction et de l'habitation est conforme au modèle fixé par l'annexe 2 du présent arrêté. Elle n'a qu'une valeur déclarative pour l'assureur.</p>

> CONTEXTE NORMATIF

Norme	Date	Domaine
NF EN 14604	Novembre 2005	Dispositif d'alarme de fumée.

> DÉTECTEURS AVERTISSEURS AUTONOMES DE FUMÉES (DAAF)

DAAF	Désignation	Code CRISTAL	Code JDE	Caractéristiques
	10Y29 (boîte carton)	DF31	428640000108	Lithium 10 ans

■ Caractéristiques communes à tous les DAAF

- Capteur photoélectrique.
- Bouton test permettant de vérifier le bon fonctionnement.
- Puissante alarme de 85 dB.
- Émission d'un signal sonore lorsque la pile est à remplacer.
- Limites de températures : de 0 à 40 °C.
- Installation facile avec support de montage fourni.

- Garantie produit : 5 ans.
- CE, Norme EN 14604, Certifié NF.
- Le bouton hush (Pause), permet de désactiver temporairement l'alarme.
- Cette fonction de mise en sourdine est très utile près de la cuisine ou dans les autres endroits sujets aux fausses alarms.

> DÉTECTEURS AVERTISSEURS DE CO (DAACO)

DAACO	Désignation	Code CRISTAL	Code JDE	Caractéristiques
	DAACO 10 LLCO	K747	428640000135	Pile lithium scellée de 10 ans Garantie produit : 10 ans
	DAACO 10 LLDCO	K748	428640000136	Pile lithium scellée de 10 ans Garantie produit : 10 ans

■ Caractéristiques communes

- L'alimentation sur pile de l'appareil assure une protection même en cas de coupure de courant.
- Bouton de test.
- Puissante alarme de 85 dB.
- Émission d'un signal sonore lorsque l'appareil est à remplacer.
- Facilité d'installation et d'entretien.
- Testé selon la EN 20291 : 2001.
- Capteur électrochimique
- Durée de vie du capteur : 10 ans.

■ Caractéristiques spécifiques au 10 LLDCO

- Affichage numérique et mise en mémoire des pics de niveau de monoxyde de carbone détectés.

■ Caractéristiques mécaniques

	DAACO 10 LLCO	DAACO 10 LLDCO
Dimensions (L x I x P)	11,6 x 7,2 x 4 cm	11,6 x 7,2 x 4 cm
Poids	140 g	140 g



ALARME TYPE 4



Les équipements d'alarme de type 4 sont destinés à donner l'ordre d'évacuation en cas d'incendie.

Fonctionnant sur pile ou via secteur, l'alarme (ici de type 4) est un outil indispensable pour permettre à toute personne au sein d'un établissement de lancer un signal audible de tout point du bâtiment, complété par un signal visuel.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

■ Établissements recevant des travailleurs : arrêté du 4 novembre 1993

Article 14

[...] Un équipement d'alarme au moins de type 3 doit être installé dans les établissements dont l'effectif est supérieur à 700 personnes et dans ceux dont l'effectif est supérieur à 50 personnes lorsque sont entreposées ou manipulées des substances ou préparations dangereuses.

Un équipement d'alarme au moins de type 4 doit être installé dans les autres établissements.

Toutefois, si le chef d'établissement souhaite disposer d'une temporisation il doit installer un équipement d'alarme du type 2 a ou 2 b au minimum et respecter toutes les contraintes liées à ce type.

■ Établissements Recevant du Public (règlement de sécurité des ERP)

Nature de l'exploitation	Catégories	1		2		3		4		5		Textes réglementaires
		Effectif	+1500 P	701 à 1500 P	301 à 700 P	< 300 P	Selon Ets					
L	Salles de spectacles, projection											Article L16
M	Magasins de vente, centre commerciaux											Articles M32 et M57
N	Restaurants et débits de boisson											Article N18
P	Salles de jeux										Salle de jeux	Article P22
R	Enseignement (excepté les internats)											Article R31
T	Salles d'exposition											Article T49
V	Établissements de culte											Article V12
W	Administrations, banques, bureaux											Article W14
X	Établissements sportifs couverts											Article X26
Y	Musées											Article Y21
GA	Gares											Article GA44

NOTA : le minimum réglementaire concernant les équipements d'alarme dans les ERP de type U (sauf cas particuliers) est le type 3.

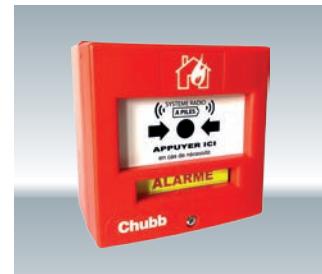
■ Etablissements concernés.

■ Bâtiments d'habitation / Logements-Foyers : arrêté du 31 janvier 1986

Article 69

[...] Un moyen d'alarme sonore audible de tout point du niveau doit pouvoir être actionné à chaque niveau dans les circulations communes.

Des dispositifs sonores doivent être placés à chaque niveau du bâtiment si les unités de vie reçoivent au plus 10 personnes, et dans chaque unité de vie si le nombre de leurs occupants est supérieur à 10.



Le fonctionnement des équipements d'alarme de type 4 doit être d'une grande fiabilité pour assurer une organisation efficace de l'évacuation. Comme tous les matériaux de sécurité incendie, leur installation doit être accompagnée d'un contrôle et d'une maintenance périodiques.

Nous réalisons une fois par an le contrôle de votre installation avec essai réel.

> TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUR LA MAINTENANCE (EXTRAITS)

■ Code de la construction et de l'habitation

Article R143-34 - Les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du présent titre.

■ Code du travail

SECTION 4 - MAINTENANCE, ENTRETIEN ET VÉRIFICATIONS

R. 4224-17 - Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de travail sont entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée.

Toute défectuosité susceptible d'affecter la santé et la sécurité des travailleurs est éliminée le plus rapidement possible.

La périodicité des contrôles et les interventions sont consignées dans un dossier qui est, le cas échéant, annexé au dossier de maintenance des lieux de travail prévu à l'article R. 4211-3. Ce dossier regroupe notamment la consigne et les documents prévus en matière d'aération, d'assainissement et d'éclairage aux articles R. 4222-21 et R. 4223-11.

R. 4224-19 - Lorsque l'entreprise quitte les locaux, l'employeur restitue le dossier de maintenance des lieux de travail au propriétaire ou le transmet à l'occupant suivant.

■ Établissements recevant du public

Article MS 62 - Classement - §1. Les systèmes d'alarme doivent satisfaire d'une part aux principes définis ci-après et, d'autre part, aux dispositions des normes en vigueur, en particulier la norme relative aux équipements d'alarme. Cette norme classe les équipements d'alarme en quatre types par ordre de sévérité décroissante, appelés 1, 2a ou 2b, 3 et 4.

Les dispositions particulières à chaque type d'établissement précisent dans chaque cas les types d'équipements d'alarme qui doivent être utilisés pour chaque catégorie d'établissement.

■ Habitations collectives

ARRÊTÉ DU 31 JANVIER 1986

Article 101 - Obligations des propriétaires.

Le propriétaire ou la personne désignée par ses soins doit : Vérifier le fonctionnement des installations tous les ans, assurer l'entretien, tenir un registre de sécurité.

> PRESTATIONS

- La passation de consignes auprès du responsable sécurité avant essai.
- Le contrôle de la centrale.
- Le déclenchement de l'alarme sonore.
- Le contrôle du bon fonctionnement de chaque diffuseur sonore.
- Le contrôle de l'autonomie minimale (5 minutes).
- Le contrôle de chaque déclencheur manuel.
- La mise en place d'une étiquette de maintenance.
- La remise d'un rapport détaillé avec recommandations.
- L'inscription dans le registre de sécurité.

> ÉQUIPEMENT D'ALARME DE TYPE 4 SON'ÉCLA

Type 4 piles NFS SON'ECLA	Code CRISTAL	Code JDE	Désignation
	2886	428630140017I (Marque SICLI) 428630140017CS (Marque CHUBB)	Équipement d'alarme de type 4

Lors d'une alarme feu, diffuse le signal sonore et la signalisation visuelle d'évacuation pendant 5 minutes.

Certification

- Conforme aux exigences de la NF S 32 001 (signal sonore d'évacuation d'urgence).

Constitution

- 1 T4 piles NFS en coffret avec 1 transducteur piézo, 2 flash rouges et 1 déclencheur manuel à membrane déformable.
- 2 piles 9 V DC.
- 1 manuel d'installation.

Caractéristiques techniques

- Couleur : blanc (RAL 9010).
- Dimensions (L x H x P) : 300 x 185 x 85 mm.
- Poids : 800 g.
- Alimentation : 2 piles 9 V DC.
- Autonomie : supérieure à une année en état de veille.

Type 4S NN SON'ECLA	Code CRISTAL	Code JDE	Désignation
	2896	428630140109 (Sans marque) 428630140109CS (Marque CHUBB)	Équipement d'alarme type 4

Lors d'une alarme feu, diffuse le signal sonore et la signalisation visuelle d'évacuation pendant 5 minutes.

Certification

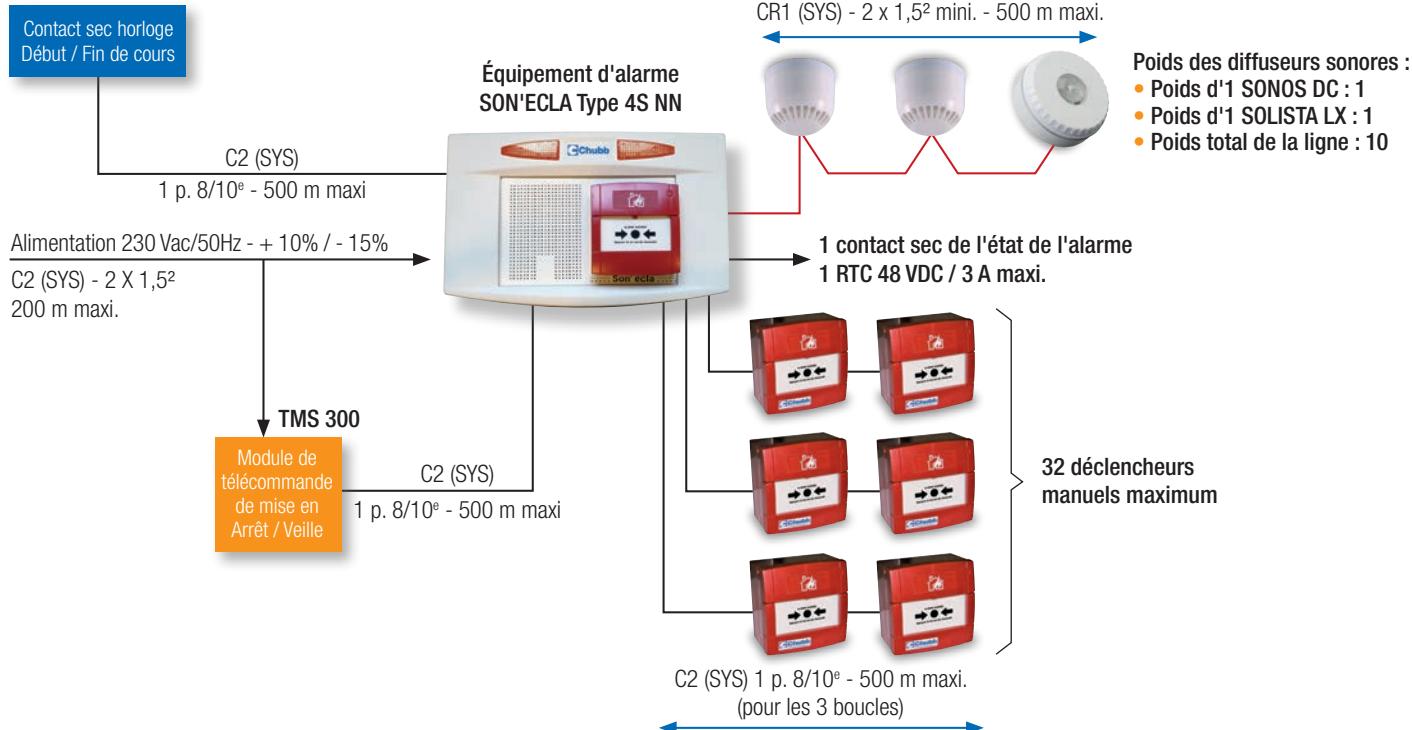
- Conforme aux exigences de la NF S 32 001 (signal sonore d'évacuation d'urgence).

Constitution

- 1 T4S NN avec un déclencheur manuel à membrane déformable, un diffuseur sonore et deux flash rouges.
- Options :
 - déclencheurs manuels
 - diffuseurs sonores et /ou lumineux
 - module télécommande TMS300.

Caractéristiques techniques

- Couleur : blanc (RAL 9010).
- Dimensions (L x H x P) : 300 x 185 x 85 mm.
- Poids : 1100 g.
- Indice de protection : IP 30 - IK 03.
- Alimentation : 230 VAC (+10 % -15 %) / 50 Hz.

Synoptique

> DÉCLENCHEURS MANUELS POUR ALARME TYPE 4 SON'ÉCLA

Déclencheur manuel**428627000005****Pour BAAS**

Permet de prendre en compte une alarme suite à une action manuelle.

Possibilité de test par clé plastique sans avoir à ouvrir le boîtier.

Certification

- Certifié CE sous le numéro 0832-CPD-0648.

Mise en œuvre

- Montage en saillie.

Équipement

- Contact sec (30 VDC - 2A).
- Membrane déformable.
- Si nécessaire, il peut être équipé sur site :
 - D'un verre à briser à la place de la membrane déformable.
 - D'un couvercle de protection pouvant être plombé par un collier Rilsan.

Caractéristiques techniques

- Dimensions (H x L x P) : 93 x 89 x 60 mm.
- Matière : Noryl.
- Couleur : rouge.
- Poids : 110 à 160 g.
- Température de fonctionnement : -25 °C, +50 °C.
- Degré de protection : IP 24D / IK07.
- Raccordement : par câble de section jusqu'à 1,5 mm².

Déclencheur manuel**428627000006****Pour BAAS avec couvercle**

Permet de prendre en compte une alarme suite à une action manuelle.

Possibilité de test par clé plastique sans avoir à ouvrir le boîtier.

Certification

- Certifié CE sous le numéro 0832-CPD-0648.

Mise en œuvre

- Montage en saillie.

Équipement

- Contact sec (30 VDC - 2A).
- Membrane déformable.
- Couvercle de protection pouvant être plombé par un collier Rilsan.
- Si nécessaire, il peut être équipé sur site d'un verre à briser à la place de la membrane déformable.

Caractéristiques techniques

- Dimensions (H x L x P) : 108 x 94 x 61 mm.
- Matière : Noryl.
- Couleur : rouge.
- Poids : 110 à 160 g.
- Température de fonctionnement : -25 °C, +50 °C.
- Degré de protection : IP 24D / IK07.
- Raccordement : par câble de section jusqu'à 1,5 mm².

> DIFFUSEUR POUR ALARME TYPE 4 SON'ÉCLA

SONOS DC socle bas**428640200021****Diffuseur sonore**

Diffuse le signal sonore d'évacuation.

Les SONOS DC (socles haut et bas) sont des diffuseurs sonores non autonomes au sens de la norme NF S61-936.

Certification

- Certifiés NF SSI sous le numéro DS 010 B.

Présentation

- Le diffuseur sonore et lumineux est livré avec un socle bas.

Mise en œuvre

- Montage en saillie.
- Raccordement direct dans le socle.
- Raccordement sur bornes à vis compatible avec des sections de câbles jusqu'à 2,5 mm².

Signal sonore

- 32 sons sélectionnables par cavalier dont le son NF S32-001.

Caractéristiques techniques**Mécaniques :**

- Boîtier ABS (couleur blanche).
- Dimensions SONOS DC socle bas (L x P) : 100 x 82 mm.
- Dimensions SONOS DC socle haut (L x P) : 97 x 104 mm.
- Poids : < 250 g.

Électriques :

- Plage d'alimentation : 17 à 60 Vcc.
- Consommation moyenne sous 24 Vcc / 48 Vcc : 9 mA.
- Puissance acoustique : 97 dB à 1 m.

Environnement :

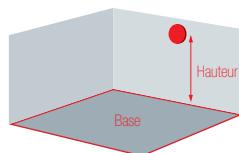
- Indice de protection : IP30 – SONOS DC socle bas
- Température d'utilisation : - 25 °C à + 70 °C.

DVAF SOLISTA ROUGE MUR socle bas

Code CRISTAL	Code JDE	Désignation
9223	428640000122	Dispositifs Visuels d'Alarme Feu (DVAF)



Couverture.



Diffuse le signal visuel d'évacuation.

Certification

- Certifiés NF SSI sous le numéro DL019 A0.

Présentation

- Le code intègre le socle bas.

Mise en œuvre

- Montage au mur impérativement.
- Raccordement direct dans le socle.
- Raccordement sur bornes à vis.
- Câble : 1,5 mm² maximum.

Signal lumineux

- Couleur du signal lumineux : rouge.
- Fréquence de clignotement configurable par interrupteur entre 0,5 Hz et 1 Hz.

Couvertures certifiées

- Hauteur : 2,4 m / Base : 2,5 x 2,5 m.
- Hauteur : 2,4 m / Base : 7,5 x 7,5 m.

Caractéristiques techniques**Mécaniques :**

- Boîtier ABS (couleur blanche).
- Dimensions :
 - diamètre : 93 mm
 - hauteur : 37 mm (socle bas).
- Poids : 100 g.

Électriques :

- Plage d'alimentation : 9 à 60 V DC.
- Courant d'alimentation : 25 mA maximum.

Environnement :

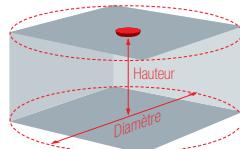
- Indice de protection : IP33C.
- Température d'utilisation : - 25 °C à + 70 °C.

DVAF SOLISTA ROUGE PLAFOND socle bas

Code CRISTAL	Code JDE	Désignation
9224	428640000124	Dispositifs Visuels d'Alarme Feu (DVAF)



Couverture.



Diffuse le signal visuel d'évacuation.

Certification

- Certifiés NF SSI sous le numéro DL018 A0.

Présentation

- Le code intègre le socle bas.

Mise en œuvre

- Montage au plafond impérativement.
- Raccordement direct dans le socle.
- Raccordement sur bornes à vis.
- Câble : 1,5 mm² maximum.

Signal lumineux

- Couleur du signal lumineux : rouge.
- Fréquence de clignotement configurable par interrupteurs 0,5 Hz et 1 Hz.

Certification

- Hauteur : 3 m / Diamètre : 3 m.
- Hauteur : 3 m / Diamètre : 7,5 m.

Caractéristiques techniques**Mécaniques :**

- Boîtier ABS (couleur blanche).
- Dimensions :
 - diamètre : 93 mm
 - hauteur : 37 mm (socle bas).
- Poids : 100 g.

Électriques :

- Plage d'alimentation : 9 à 60 V DC.
- Courant d'alimentation : 25 mA maximum.

Environnement :

- Indice de protection : IP33C.
- Température d'utilisation : - 25 °C à + 70 °C.

> ÉQUIPEMENT D'ALARME DE TYPE 4 RADIO CHUBB

Alarme type 4 pile RF Chubb

428430140040

Équipement d'alarme de type 4 à pile radio Chubb + DM + Diffuseurs sonores et lumineux

**Fonctions**

- L'équipement d'alarme T4 à pile RF Chubb fait partie d'un système d'alarme sonore et visuelle autonome utilisé pour donner l'ordre d'évacuation du public et du personnel non employé à la lutte contre l'incendie.
- Lors d'une alarme feu, diffuser le signal sonore de type NFS et activer la signalisation visuelle pendant 6 minutes et 30 secondes.

Constitution

- 1 alarme T4 pile RF Chubb comprenant :
 - 1 déclencheur manuel à membrane déformable,
 - 1 diffuseur sonore et lumineux,
 - 2 piles 1,5V - AA alcaline,
 - 1 pile 9V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline (4288112042)
- 1 notice.
- 2 clés pour le réarmement et l'ouverture du boîtier.

Signal sonore

- Conforme à la NFS 32-001.
- Pression acoustique du son NFS à 2 mètres : > 90 dB (Classe B).

Signal visuel

- Classe lumineuse : < 10 m (Option L).
Le volume cubique de couverture pour ce dispositif mural est de H x L x I : 2,25 x 2,54 x 2,54 m lorsqu'il est installé à une hauteur de 2,25 m à l'exception du volume couvert par l'angle de 0 ° à 15 °.
- Couleur des éclats / Fréquence : rouge / 1Hz +/- 12 %.

Caractéristiques techniques**Mécaniques :**

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 268 x 135 x 50 mm.
- Indice de protection : IP40 - IK07.

Électriques :

- Alimentation carte radio : 2 piles 1,5V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Alimentation signal sonore/lumineux : 1 pile 9V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline (4288112042)
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Durée de l'alarme générale : 6 min 30 s
- Température de fonctionnement : -10 °C à + 55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.

Alarme type 4 secteur RF Chubb**428430140048****Équipement d'alarme de type 4 secteur radio Chubb + DM + Diffuseurs sonores et lumineux****Fonctions**

- L'équipement d'alarme T4 secteur RF Chubb fait partie d'un système d'alarme sonore et visuelle autonome utilisé pour donner l'ordre d'évacuation du public et du personnel non employé à la lutte contre l'incendie.
- Lors d'une alarme feu, diffuser le signal sonore de type NFS et activer la signalisation visuelle pendant 6 minutes et 30 secondes.

Mise en œuvre

- Nécessite un raccordement électrique.

Constitution

- 1 alarme T4 secteur RF Chubb comprenant :
 - 1 déclencheur manuel à membrane déformable,
 - 1 diffuseur sonore et lumineux,
 - 1 batterie Ni-Mh 12V - 600 mAh.
- 1 notice.
- 2 clés pour le réarmement et l'ouverture du boîtier.

Signal sonore

- Conforme à la NFS 32-001.
- Pression acoustique du son NFS à 2 mètres : > 90 dB (Classe B).

Signal visuel

- Classe lumineuse : < 10 m (Option L).
Le volume cubique de couverture pour ce dispositif mural est de H x L x l : 2,25 x 2,54 x 2,54 m lorsqu'il est installé à une hauteur de 2,25 m à l'exception du volume couvert par l'angle de 0 ° à 15 °.
- Couleur des éclats / Fréquence : rouge / 1Hz +/- 12 %.

Caractéristiques techniques**Mécaniques :**

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 265 x 150 x 53 mm.
- Indice de protection : IP40 - IK07.

Électriques :

- Protection chocs électriques : Classe II.
- Alimentation principale : 230 VAC, 50Hz.
- Consommation au primaire : > 10mA.
- Alimentation secondaire : batterie Ni-Mh 12V - 600 mAh (4288112101),
- Autonomie (hors secteur) : > 100 h en veille et 2h30 en alarme.
- Durée de l'alarme générale : 6 min 30 s.
- Température de fonctionnement : -10 °C à + 55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.

Synoptique

Alimentation 230 Vac
50 Hz +/- 10 %

Câble C2 - 2 x 1,5²



> DÉCLENCHEURS MANUELS POUR ÉQUIPEMENT D'ALARME DE TYPE 4 RADIO

Déclencheur manuel T4 RF Chubb

428430140041

Pour équipement d'alarme type 4 radio Chubb

**Fonction**

- Déclencheur manuel radio.

Constitution

- 1 déclencheur manuel radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline.
- 1 notice.
- 2 clés de réarmement.

Caractéristiques techniques**Mécaniques :**

- Couleur : Rouge (RAL 3020).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 87 x 87 x 52 mm.
- Poids : 250 g.
- Indice de protection : IP 40 - IK 07.
- En option, possibilité d'ajouter un capot (428430140046).

Électriques :

- Alimentation carte radio : 2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.

Déclencheur manuel T4 RF IP65 Chubb

428430140042

Pour équipement d'alarme type 4 radio Chubb

**Fonction**

- Déclencheur manuel étanche radio.

Constitution

- 1 déclencheur manuel radio étanche comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline.
- 1 notice.
- 2 clés de réarmement.

Caractéristiques techniques**Mécaniques :**

- Couleur : Rouge (RAL 3020).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 117 x 117 x 84 mm.
- Poids : 382 g.
- Indice de protection : IP 65 - IK 07.

Électriques :

- Alimentation carte radio : 2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.

> DIFFUSEURS POUR ÉQUIPEMENT D'ALARME DE TYPE 4 RADIO CHUBB

Diffuseur lumineux T4 RF Chubb**428430140045****Pour équipement d'alarme type 4 radio Chubb****Fonction**

- Diffuseur lumineux radio.

Constitution

- 1 diffuseur lumineux radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline et 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline.
- 1 notice.

Signal visuel

- Classe lumineuse : < 10 m (Option L).
Le volume cubique de couverture pour ce dispositif mural est de H x L x I : 2,25 x 2,54 x 2,54 m lorsqu'il est installé à une hauteur de 2,25 m à l'exception du volume couvert par l'angle de 0 ° à 15 °.
- Couleur des éclats / Fréquence : rouge / 1Hz +/- 12 %.

Caractéristiques techniques**Mécaniques :**

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 145 x 145 x 64 mm.
- Poids : 460 g.
- Indice de protection : IP 40 - IK 07.

Électriques :

- Alimentation carte radio : 2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Alimentation signal lumineux : 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline (4288112042).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Durée de l'alarme générale : 6 minutes 30 secondes.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.
- Le dispositif peut être utilisé comme transpondeur (configuration par DIP Switch). Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal. Lorsque le mode transpondeur est activé, prévoir 20 secondes entre le déclenchement et le réarmement et inversement.

Diffuseur sonore T4 RF Chubb**428430140047****Pour équipement d'alarme type 4 radio Chubb****Fonction**

- Diffuseur sonore radio.

Constitution

- 1 diffuseur sonore radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline et 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline.
- 1 notice.

Signal sonore

- Conforme à la NFS 32-001.
- Pression acoustique du son NFS à 2 mètres : > 90 dB (Classe B).

Caractéristiques techniques**Mécaniques :**

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 145 x 145 x 64 mm.
- Poids : 470 g.
- Indice de protection : IP 40 - IK 07.

Électriques :

- Alimentation carte radio : 2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Alimentation signal sonore : 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline (4288112042).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Durée de l'alarme générale : 6 minutes 30 secondes.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.
- Le dispositif peut être utilisé comme transpondeur (configuration par DIP Switch). Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal. Lorsque le mode transpondeur est activé, prévoir 20 secondes entre le déclenchement et le réarmement et inversement.

Diffuseur sonore T4 IP65 Chubb**428430140044****Pour équipement d'alarme type 4 radio Chubb****Fonction**

- Diffuseur sonore étanche radio.

Constitution

- 1 diffuseur sonore radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline et 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline.
- 1 notice.

Signal sonore

- Conforme à la NFS 32-001.
- Pression acoustique du son NFS à 2 mètres : > 90 dB (Classe B).

Caractéristiques techniques**Mécaniques :**

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 121 x 169 x 58 mm.
- Poids : 491 g.
- Indice de protection : IP 65 - IK 07.

Électriques :

- Alimentation carte radio : 2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Alimentation signal sonore : 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline (4288112042).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Durée de l'alarme générale : 6 minutes 30 secondes.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.
- Le dispositif peut être utilisé comme transpondeur (configuration par DIP Switch). Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal. Lorsque le mode transpondeur est activé, prévoir 20 secondes entre le déclenchement et le réarmement et inversement.

Transpondeur étanche T4 RF Chubb**428430140043****Pour équipement d'alarme type 4 radio Chubb****Fonction**

- Transpondeur étanche radio.

Constitution

- 1 transpondeur étanche radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline.
- 1 notice.

Caractéristiques techniques**Mécaniques :**

- Couleur : Gris (RAL 7035).
- Matière : PVC.
- Dimension (H x L x P) : 100 x 100 x 35 mm.
- Poids : 226 g.
- Indice de protection : IP 65 - IK 07.

Électriques :

- Alimentation carte radio : 2 piles 1,5V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.

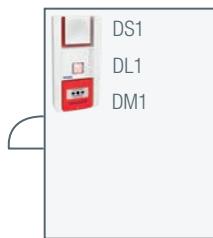
NOTA : Le délai entre chaque changement d'état (mise en état d'alarme / réarmement) augmente lors de l'ajout de transpondeurs.

Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal (Inclus les transpondeurs ainsi que les diffuseurs paramétrés en mode transpondeurs (Le bon fonctionnement du système doit être vérifié au préalable)).

> SYNOPTIQUES D'ÉQUIPEMENT D'ALARME DE TYPE 4 RADIO CHUBB

- Mise en œuvre d'un équipement d'alarme de type 4 à pile ou secteur disposé à proximité de l'issue de secours.

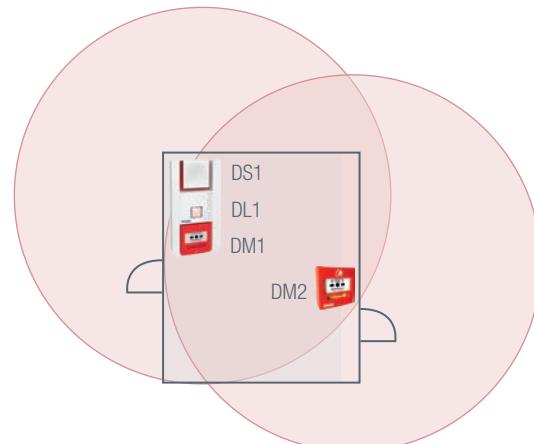
Dans cet exemple, il est considéré que les diffuseurs sonores et lumineux sont audibles et visibles en tout point.



- Dispositif en mode transpondeur ou transpondeur
- Zone de couverture radio des transpondeurs ou des diffuseurs en mode transpondeur
- Zone de couverture radio des équipements d'alarme ou déclencheur manuel ou diffuseur non paramétré en mode transpondeur.

- Mise en œuvre d'un équipement d'alarme de type 4 à pile ou secteur disposé à proximité d'une des issues de secours et d'un déclencheur manuel à proximité de la seconde issue. Dans cet exemple, il est considéré que :
 - Les diffuseurs sonores et lumineux sont audibles et visibles en tout point,
 - L'équipement d'alarme de type 4 composé de DM1, DL1 et DS1 et le déclencheur manuel DM2 sont situé respectivement dans la même zone de couverture radio.

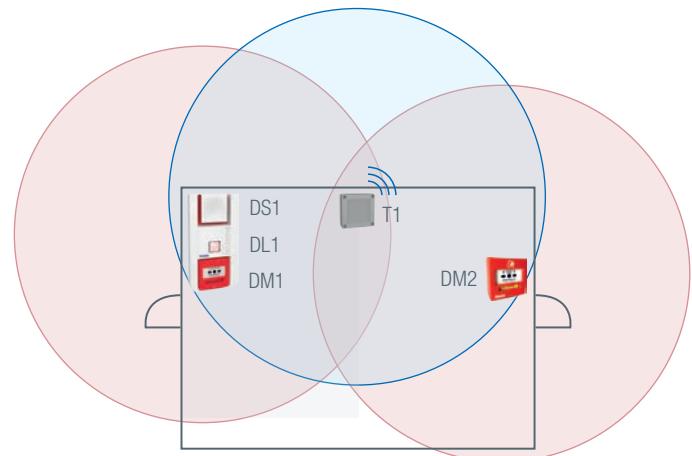
Lorsque le déclencheur DM2 est déclenché, ce dernier active les diffuseurs DS1 et DL1 de l'équipement d'alarme.



- Mise en œuvre d'un équipement d'alarme de type 4 à pile ou secteur disposé à proximité d'une des issues de secours et d'un déclencheur manuel à proximité de la seconde issue.

Les 2 dispositifs (équipement d'alarme de type 4 composé de DM1/DL1/DS1+ le DM2) n'étant pas situé dans la même zone de couverture radio, il est nécessaire d'ajouter un transpondeur T1 qui couvrira la zone des 2 dispositifs. Dans cet exemple, il est considéré que :

- Le diffuseur sonore et lumineux sont audibles et visibles en tout point (Si un diffuseur sonore et/ou lumineux supplémentaire serait requis, il pourrait par exemple être positionné en lieu et place du transpondeur et paramétré en mode transpondeur),
- Le transpondeur T1 a dans sa zone de couverture radio l'équipement d'alarme de type 4 composé de DM1, DL1 et DS1 et le déclencheur manuel DM2.

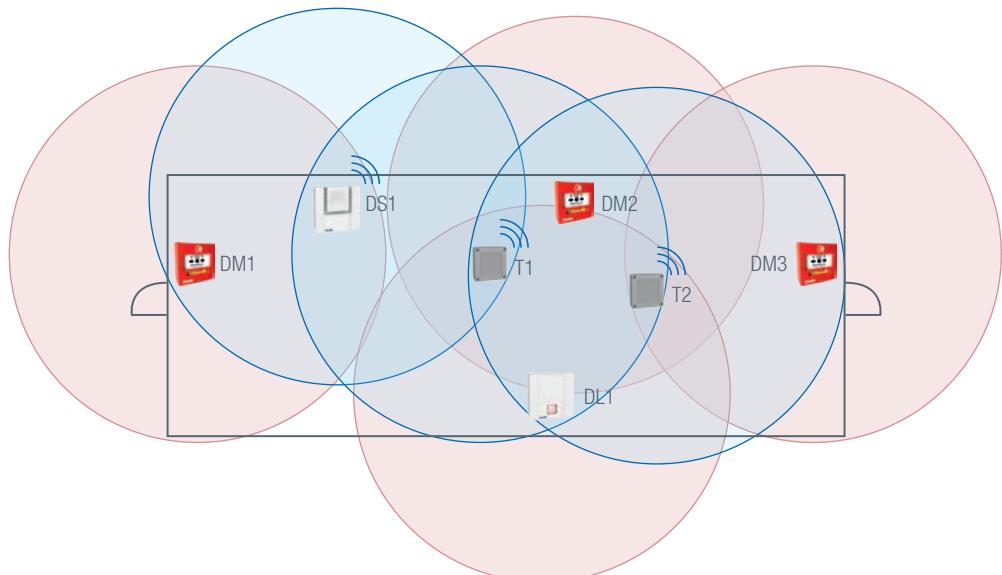


- Mise en œuvre sans l'utilisation de "bloc" d'équipement d'alarme de type 4 et de diffuseur en mode transpondeur et de transpondeur.

Le diffuseur sonores DS1 est paramétré en mode transpondeur pour étendre le signal radio au DM1.

Un transpondeur :

- T1 a été ajouté permettant de couvrir la zone du DS1, DM2, DL1 et du T2,
- T2 a été ajouté permettant de couvrir la zone du DL1, DM2, DM3 et du T1.







La mise en œuvre des 1^{er} PPMS date de 2002.

Les attentats de 2015 ont conduit les ministères de l'intérieur et de l'éducation nationale à renforcer les mesures de sécurité et de sûreté dans les établissements scolaires en prenant en compte le risque attentat / intrusion.

Désormais, dans ces établissements, les obligations relatives à la sûreté sont définies en terme d'alarme, d'alerte et de mise en sûreté. Elles sont prises en compte dans 2 PPMS :

- Un PPMS "risque majeur",
- Un PPMS "attentat / intrusion".

> INTRODUCTION

Alerte nationale	<p>Le signal national d'alerte, prévu par le décret n° 90-394 du 11 mai 1990 est déclenché par les autorités en cas :</p> <ul style="list-style-type: none">• de risque majeur naturel :<ul style="list-style-type: none">- Inondation,- Feu de forêt,- Tempête,- Cyclone,- Séisme,- Glissement de terrain,- Avalanche,- Éruption volcanique.• de risque technologique :<ul style="list-style-type: none">- Accident industriel résultant d'un transport de matière dangereuse (nuage toxique, explosion, explosion suivie d'un nuage toxique),- Rupture de barrage,- Accident nucléaire. <p>En cas d'alerte nationale, des consignes spécifiques sont à disposition. Elles portent sur les conduites à tenir selon les différents types de situations pouvant être rencontrées (inondation, accident nucléaire, attentat...).</p>
Alerte locale / Mise en sûreté	<p>Des PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) doivent être mis en place dans chaque établissement scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un PPMS "risques majeurs" (tel que prévu depuis 2002),• Un PPMS "attentat – intrusion". <p>Ils ont pour objectifs de répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Quand déclencher l'alerte locale ?• Comment déclencher l'alerte locale ?• Quelles consignes appliquer dans l'immédiat ?• Où et comment mettre les élèves et les personnels en sûreté ?• Comment gérer la communication avec l'extérieur ?• Quels documents et ressources sont indispensables ? <p>Les PPMS doivent être déclenchés dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Risques naturels,• Risques technologiques -> Confinement,• Attentat ou intrusion extérieure -> Évacuation ou confinement. <p>Les moyens d'alerte locale en cas de confinement (ou de déclenchement du PPMS de façon plus générale) sont laissés au choix et à l'initiative du chef d'établissement. Il peut s'agir par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">• de la voix humaine,• d'une sonnerie,• d'une sirène,• de haut-parleurs. <p>Il n'y a donc pas de moyen imposé. La seule exigence est que cette information soit différente du signal d'alarme incendie / évacuation.</p>

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Mise en sûreté

En matière de mise en sûreté, ces établissements sont soumis à l'ensemble des textes ci-dessous :

Référence du texte	Points clés
Circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002 Relative à la mise en place des PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté).	<ul style="list-style-type: none"> Obligation de mise en place de PPMS. Prise en compte des risques majeurs (naturels et technologiques).
Bulletin officiel – Hors-série n°3 du 30 mai 2002.	<ul style="list-style-type: none"> Définit les éléments devant figurer dans le PPMS.
Circulaire n° 2015-205 du 25 novembre 2015 Relative aux mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015.	<ul style="list-style-type: none"> Rappel de l'obligation de mise en place des PPMS. Prise en compte des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...).
Circulaire n° 2015-206 du 25 novembre 2015 Relative aux mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015.	Abrogée par l'instruction du 12 avril 2017.
Circulaire n° 2015-211 du 04 décembre 2015 Relative aux mesures de sécurité dans les établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche après les attentats du 13 novembre 2015.	<ul style="list-style-type: none"> Obligation de mise à jour des PPMS. Obligation de surveillance de la voie publique et des abords des établissements. Obligation de gestion des flux aux entrées et sorties des établissements. Obligation de réalisation d'exercices "PPMS".
Instruction du 22 décembre 2015 Relative à la protection des espaces scolaires.	Abrogée par l'instruction du 12 avril 2017.
Instruction du 29 juillet 2016 Relative aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée scolaire 2016.	Abrogée par l'instruction du 12 avril 2017.
Instruction du 12 avril 2017 Relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires.	<ul style="list-style-type: none"> Obligation d'avoir 2 PPMS : <ul style="list-style-type: none"> Un PPMS "risques majeurs". Un PPMS "attentat – intrusion". Mise en place d'un numéro d'alerte académique. Centralisation des PPMS et plans des établissements par les inspecteurs ou directeur académiques. Obligation de surveillance de la voie publique et des abords des établissements. Obligation de gestion des flux aux entrées et sorties des établissements. Obligation de réalisation d'exercices "PPMS".

Référence du texte	Points clés
Guide d'élaboration du PPMS	<ul style="list-style-type: none"> Document édité par le ministère de l'éducation nationale qui synthétise les obligations pour la mise en place du PPMS.
G2016_Guide_SGDSN_MEN_616100	<ul style="list-style-type: none"> Guide de bonne pratique édité par le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale à destination des chefs d'établissement, des inspecteurs de l'éducation nationale et des directeurs d'école portant sur la vigilance attentats : les bons réflexes.
Annexe 1 de l'instruction du 12 avril 2017	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour du PPMS "attentat-intrusion".
Annexe 2 de l'instruction du 12 avril 2017	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'un exercice attentat - intrusion.
Annexe 3 de l'instruction du 12 avril 2017	<ul style="list-style-type: none"> L'alarme attentat-intrusion.
Annexe 4 de l'instruction du 12 avril 2017	<ul style="list-style-type: none"> Aide au diagnostic de mise en sûreté.

Des dispositions spécifiques ont été également récemment demandées dans les établissements d'accueil du jeune enfant ou les établissements relevant de la protection de l'enfance :

Référence du texte	Points clés
Circulaire du 17 août 2016 Relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant ou des établissements relevant de la protection de l'enfance.	<ul style="list-style-type: none"> Obligation de mise en place d'un protocole de sûreté (basé sur les PPMS). Définition des éléments devant figurer dans le protocole de sûreté. Obligation d'exercices de mise en sûreté.

Enfin, certaines académies peuvent avoir des exigences complémentaires ou aggravantes.

Des référents sûreté sont en place dans les rectorats, ils peuvent demander des mesures spécifiques.

> TROUSSE DE SECOURS PPMS

Trousse de secours PPMS	Désignation	Code	Dimensions
	Trousse de secours PPMS 20/30 personnes	POTS03	435 x 340 x 110 mm

Voir page 187 du catalogue.

> INFORMATION DES FAMILLES



Ce document reprend intégralement ce qui est indiqué dans la fiche 2 du guide d'élaboration du PPMS.

Il peut être remis par exemple au responsable d'établissement.

Le fichier est un pdf modifiable dans lequel le responsable de l'établissement pourra renseigner les fréquences des radios correspondant à sa zone géographique.

Ce document est disponible sur simple demande.

> ALARME MENACE RADIO CHUBB POUR PPMS

Alarme menace à pile RF Chubb

428430140049

Alarme menace à pile radio Chubb + DM + Diffuseurs sonore et lumineux

**Fonctions**

- L'alarme menace à pile RF Chubb permet de répondre aux prescriptions du Bulletin Officiel de l'éducation nationale, de l'instruction du ministère de l'intérieur et de l'éducation nationale et le guide de bonnes pratiques publié par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale pour les alertes attentats dans les établissements scolaires.
- Il permet également de sécuriser l'ensemble des établissement recevant du public.
- 2 sons PPMS disponibles :
 - Le 1^{er} son correspond à "Attentat-Intrusion" déclenché par le DM noir,
 - Le 2^{ème} son correspond à "Risque majeur" déclenché par le DM bleu.
- Le déclenchement d'un DM noir ou bleu lance le processus d'alarme pendant 6 minutes et 30 secondes.
- En cas d'installation d'équipement d'alarme de type 4 radio Chubb dans la même zone de couverture que l'alarme menace, l'alarme incendie est prioritaire sur l'alarme menace. Ainsi, lorsqu'une alarme incendie est en cours de diffusion, il est impossible de lancer un processus d'alarme menace. Également, si une alarme menace est en cours de diffusion et que l'alarme incendie est déclenchée, la diffusion de l'alarme menace sera interrompue et le processus d'alarme incendie activé.

Constitution

- 1 alarme menace à pile RF Chubb comprenant :
 - 1 déclencheur manuel à membrane déformable,
 - 1 diffuseur sonore et lumineux,
 - 2 piles 1,5V - AA alcaline,
 - 1 pile 9V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline,
 - 1 notice,
 - 2 clés pour le réarmement et l'ouverture du boîtier.

Caractéristiques techniques**Mécaniques :**

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 268 x 135 x 50 mm.
- Indice de protection : IP40 - IK07.

Électriques :

- Alimentation carte radio :
 - 2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Alimentation signal sonore/lumineux : 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline (4288112042)
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Température de fonctionnement :
 - 10 °C à + 55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible :
 - < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.

> DÉCLENCHEURS MANUELS ALARME MENACE RADIO CHUBB

Déclencheur manuel PPMS noir RF
Chubb

428430140050

Pour alarme menace radio Chubb



Fonction

- Déclencheur manuel 1^{er} son "Attentat-Intrusion".
- En cas d'installation d'équipement d'alarme de type 4 radio Chubb dans la même zone de couverture que l'alarme menace, l'alarme incendie est prioritaire sur l'alarme menace. Ainsi, lorsqu'une alarme incendie est en cours de diffusion, il est impossible de lancer un processus d'alarme menace. Également, si une alarme menace est en cours de diffusion et que l'alarme incendie est déclenchée, la diffusion de l'alarme menace sera interrompue et le processus d'alarme incendie activé.

Constitution

- 1 déclencheur manuel radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline.
- 1 notice.
- 2 clés de réarmement.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Noir (RAL 9004).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 87 x 87 x 52 mm.
- Poids : 250 g.
- Indice de protection : IP 40 - IK 07.
- En option, possibilité d'ajouter un capot (428430140046).

Électriques :

- Alimentation carte radio : 2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.

Déclencheur manuel PPMS noir RF
IP65 Chubb

428430140051

Pour alarme menace radio Chubb



Ci-dessous les caractéristiques qui diffèrent du déclencheur manuel radio (428430140050) :

Fonction

- Déclencheur manuel étanche 1^{er} son "Attentat-Intrusion".

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Dimension (H x L x P) : 117 x 117 x 84 mm.
- Poids : 382 g.
- Indice de protection : IP 65 - IK 07.

Déclencheur manuel PPMS bleu RF
Chubb

428430140052

Pour alarme menace radio Chubb



Fonction

- Déclencheur manuel 2^{ème} son "Risque majeur".
- En cas d'installation d'équipement d'alarme de type 4 radio Chubb dans la même zone de couverture que l'alarme menace, l'alarme incendie est prioritaire sur l'alarme menace. Ainsi, lorsqu'une alarme incendie est en cours de diffusion, il est impossible de lancer un processus d'alarme menace. Également, si une alarme menace est en cours de diffusion et que l'alarme incendie est déclenchée, la diffusion de l'alarme menace sera interrompue et le processus d'alarme incendie activé.

Constitution

- 1 déclencheur manuel radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline.
- 1 notice.
- 2 clés de réarmement.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Bleu (RAL 5005).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 87 x 87 x 52 mm.
- Poids : 250 g.
- Indice de protection : IP 40 - IK 07.
- En option, possibilité d'ajouter un capot (428430140046).

Électriques :

- Alimentation carte radio : 2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.

Déclencheur manuel PPMS bleu RF
IP65 Chubb

428430140053

Pour alarme menace radio Chubb



Ci-dessous les caractéristiques qui diffèrent du déclencheur manuel radio (428430140052) :

Fonction

- Déclencheur manuel étanche 2^{ème} son "Risque majeur".

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Dimension (H x L x P) : 117 x 117 x 84 mm.
- Poids : 382 g.
- Indice de protection : IP 65 - IK 07.

> DIFFUSEURS ALARME MENACE RADIO CHUBB

Diffuseur lumineux PPMS RF Chubb

428430140055

Pour alarme menace radio Chubb

**Fonction**

- Diffuseur lumineux radio.

Constitution

- 1 diffuseur lumineux radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline et 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline.
- 1 notice.

Signal visuel

- Classe lumineuse : < 10 m (Option L).
Le volume cubique de couverture pour ce dispositif mural est de H x L x I : 2,25 x 2,54 x 2,54 m lorsqu'il est installé à une hauteur de 2,25 m à l'exception du volume couvert par l'angle de 0 ° à 15 °.
- Couleur des éclats / Fréquence : bleu / 1Hz +/- 12 %.

Caractéristiques techniques**Mécaniques :**

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 145 x 145 x 64 mm.
- Poids : 460 g.
- Indice de protection : IP 40 - IK 07.

Électriques :

- Alimentation carte radio : 2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Alimentation signal lumineux : 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline (4288112042).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Durée de l'alarme générale : 6 minutes 30 secondes.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.
- Le dispositif peut être utilisé comme transpondeur (configuration par DIP Switch). Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal. Lorsque le mode transpondeur est activé, prévoir 20 secondes entre le déclenchement et le réarmement et inversement.

Diffuseur sonore PPMS RF Chubb

428430140056

Pour alarme menace radio Chubb

**Fonction**

- Diffuseur sonore radio.

Constitution

- 1 diffuseur sonore radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline et 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline.
- 1 notice.

Signal sonore

- 2 sons préprogrammés en fonction du type de déclencheur manuel "Attentat-Intrusion" ou "Risque majeur".
- Pression acoustique du son NFS à 2 mètres : > 90 dB (Classe B).

Caractéristiques techniques**Mécaniques :**

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 145 x 145 x 64 mm.
- Poids : 470 g.
- Indice de protection : IP 40 - IK 07.

Électriques :

- Alimentation carte radio : 2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Alimentation signal sonore : 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline (4288112042).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Durée de l'alarme générale : 6 minutes 30 secondes.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.
- Le dispositif peut être utilisé comme transpondeur (configuration par DIP Switch). Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal. Lorsque le mode transpondeur est activé, prévoir 20 secondes entre le déclenchement et le réarmement et inversement.

**Diffuseur sonore et lumineux PPMS
RF Chubb****428430140054****Pour alarme menace radio Chubb****Fonction**

- Diffuseur sonore et lumineux radio.

Constitution

- 1 diffuseur sonore et lumineux radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline et 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline.
- 1 notice.

Signal sonore

- 2 sons préprogrammés en fonction du type de déclencheur manuel "Attentat-Intrusion" ou "Risque majeur".
- Pression acoustique du son NFS à 2 mètres : > 90 dB (Classe B).

Signal visuel

- Classe lumineuse : < 10 m (Option L). Le volume cubique de couverture pour ce dispositif mural est de H x L x l : 2,25 x 2,54 x 2,54 m lorsqu'il est installé à une hauteur de 2,25 m à l'exception du volume couvert par l'angle de 0 ° à 15 °.
- Couleur des éclats / Fréquence : bleu / 1Hz +/- 12 %.

Caractéristiques techniques**Mécaniques :**

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 145 x 145 x 64 mm.
- Poids : 460 g.
- Indice de protection : IP 40 - IK 07.

Électriques :

- Alimentation carte radio : 2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Alimentation signal sonore et lumineux : 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline (4288112042).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Durée de l'alarme générale : 6 minutes 30 secondes.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.
- Le dispositif peut être utilisé comme transpondeur (configuration par DIP Switch). Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal. Lorsque le mode transpondeur est activé, prévoir 20 secondes entre le déclenchement et le réarmement et inversement.

**Diffuseur sonore PPMS RF IP65
Chubb****428430140058****Pour alarme menace radio Chubb****Fonction**

- Diffuseur sonore étanche radio.

Constitution

- 1 diffuseur sonore étanche radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline et 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline.
- 1 notice.

Signal sonore

- 2 sons préprogrammés en fonction du type de déclencheur manuel "Attentat-Intrusion" ou "Risque majeur".
- Pression acoustique du son NFS à 2 mètres : > 90 dB (Classe B).

Caractéristiques techniques**Mécaniques :**

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 121 x 169 x 58 mm.
- Poids : 491 g.
- Indice de protection : IP 65 - IK 07.

Électriques :

- Alimentation carte radio : 2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Alimentation signal sonore : 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline (4288112042).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Durée de l'alarme générale : 6 minutes 30 secondes.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.
- Le dispositif peut être utilisé comme transpondeur (configuration par DIP Switch). Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal. Lorsque le mode transpondeur est activé, prévoir 20 secondes entre le déclenchement et le réarmement et inversement.

**Diffuseur mes+son 230V PPMS RF
Chubb**

428430140062

Pour alarme menace radio Chubb



Fonctions

- Diffuseur sonore et message enregistré radio Chubb sur secteur 230 VAC.

Constitution

- 1 diffuseur sonore et message enregistré radio comprenant 1 batterie Ni-Mh 12V - 600 mAh.
- 1 notice.

Mise en œuvre

- Nécessite un raccordement électrique.

Signal sonore

- 2 messages préprogrammés :
 - Message diffusé lors du déclenchement d'un DM noir : "Votre attention s'il vous plaît, veuillez appliquer les consignes du plan de mise en sûreté "Intrusion" immédiatement." (2 fois)
"L'alarme va retentir..."
 - Message diffusé lors du déclenchement d'un DM bleu : "Votre attention s'il vous plaît, veuillez appliquer les consignes du plan de mise en sûreté "Risque Majeur" immédiatement." (2 fois)
"L'alarme va retentir..."
- Pression acoustique du son à 2 mètres : >90 dB (Classe B).

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 145 x 145 x 64 mm.
- Poids : 830 g.
- Indice de protection : IP40 - IK07.

Électriques :

- Protection chocs électriques : Classe II.
- Alimentation principale : 230 VAC, 50Hz, 10 mA.
- Alimentation secondaire : batterie Ni-Mh 12V - 600 mAh (4288112101).
- Autonomie (hors secteur) : > 100 h en veille et 30 minutes en alarme.
- Température de fonctionnement : -10 °C à + 55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.
- Le dispositif peut être utilisé comme transpondeur (configuration par DIP Switch). Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal. Lorsque le mode transpondeur est activé, prévoir 20 secondes entre le déclenchement et le réarmement et inversement.

Synoptique

Alimentation 230 Vac
50 Hz +/- 10 %

Câble C2 - 2 x 1,5²



Transpondeur PPMS RF IP65 Chubb

428430140057

Pour alarme menace radio Chubb



Fonction

- Transpondeur étanche radio.

Constitution

- 1 transpondeur étanche radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline.
- 1 notice.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Gris (RAL 7035).
- Matière : PVC.
- Dimension (H x L x P) : 100 x 100 x 35 mm.
- Poids : 226 g.
- Indice de protection : IP 65 - IK 07.

Électriques :

- Alimentation carte radio : 2 piles 1,5V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.

NOTA : Le délai entre chaque changement d'état (mise en état d'alarme / réarmement) augmente lors de l'ajout de transpondeurs.

Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal (Inclus les transpondeurs ainsi que les diffuseurs paramétrés en mode transpondeurs (Le bon fonctionnement du système doit être vérifié au préalable).

> TÉLÉCOMMANDE / MODULE RELAIS ALARME MENACE RADIO

Télécommande PPMS RF Chubb

428430140059

Pour alarme menace radio Chubb

**Fonction**

- Télécommande permettant d'activer et désactiver le 1^{er} son "Attentat-Intrusion" et/ou le 2^{ème} son "Risque majeur" depuis n'importe quel lieu couvert par le système radio.
- En cas d'installation d'équipement d'alarme de type 4 radio Chubb dans la même zone de couverture que l'alarme menace, l'alarme incendie est prioritaire sur l'alarme menace. Ainsi, lorsqu'une alarme incendie est en cours de diffusion, il est impossible de lancer un processus d'alarme menace. Également, si une alarme menace est en cours de diffusion et que l'alarme incendie est déclenchée, la diffusion de l'alarme menace sera interrompue et le processus d'alarme incendie activé.

Constitution

- 1 télécommande comprenant 1 pile CR2032.
- 1 notice.

Caractéristiques techniques**Mécaniques :**

- Couleur : Noir / Gris.
- Dimension (H x L x P) : 71,5 x 39,5 x 11 mm.
- Poids : 27 g.
- Indice de protection : IP 42 - IK 07.

Électriques :

- La télécommande intègre une pile CR2032.
- Autonomie : 2 ans.
- Température de fonctionnement : -20 °C à +70 °C.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.

Module relais PPMS radio Chubb

428430140061

Pour alarme menace radio Chubb

**Fonction**

- Module relais radio Chubb permettant de relayer l'information de déclenchement des déclencheurs par l'intermédiaire de 2 contacts secs (1 contact DM bleu et 1 contact DM noir).
- Exemple d'utilisation : interconnexion avec télésurveilleur par le biais d'un transmetteur IP/ GPRS interconnecté au module relais.

Constitution

- 1 module relais radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline.
- 1 notice.

Caractéristiques techniques**Mécaniques :**

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 145 x 145 x 74 mm.
- Poids : 460 g.
- Indice de protection : IP 40 - IK 07.

Électriques :

- 2 contacts secs : 8 A - 230 VAC ou 5 A - 30 VDC :
 - Contact sec J1 : DM noir,
 - Contact sec J2 : DM bleu.
- Le Déclenchement d'un DM noir ou bleu change l'état du contact sec correspondant
- Alimentation carte radio :
 - 2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Durée de l'alarme générale : 6 minutes 30 secondes.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

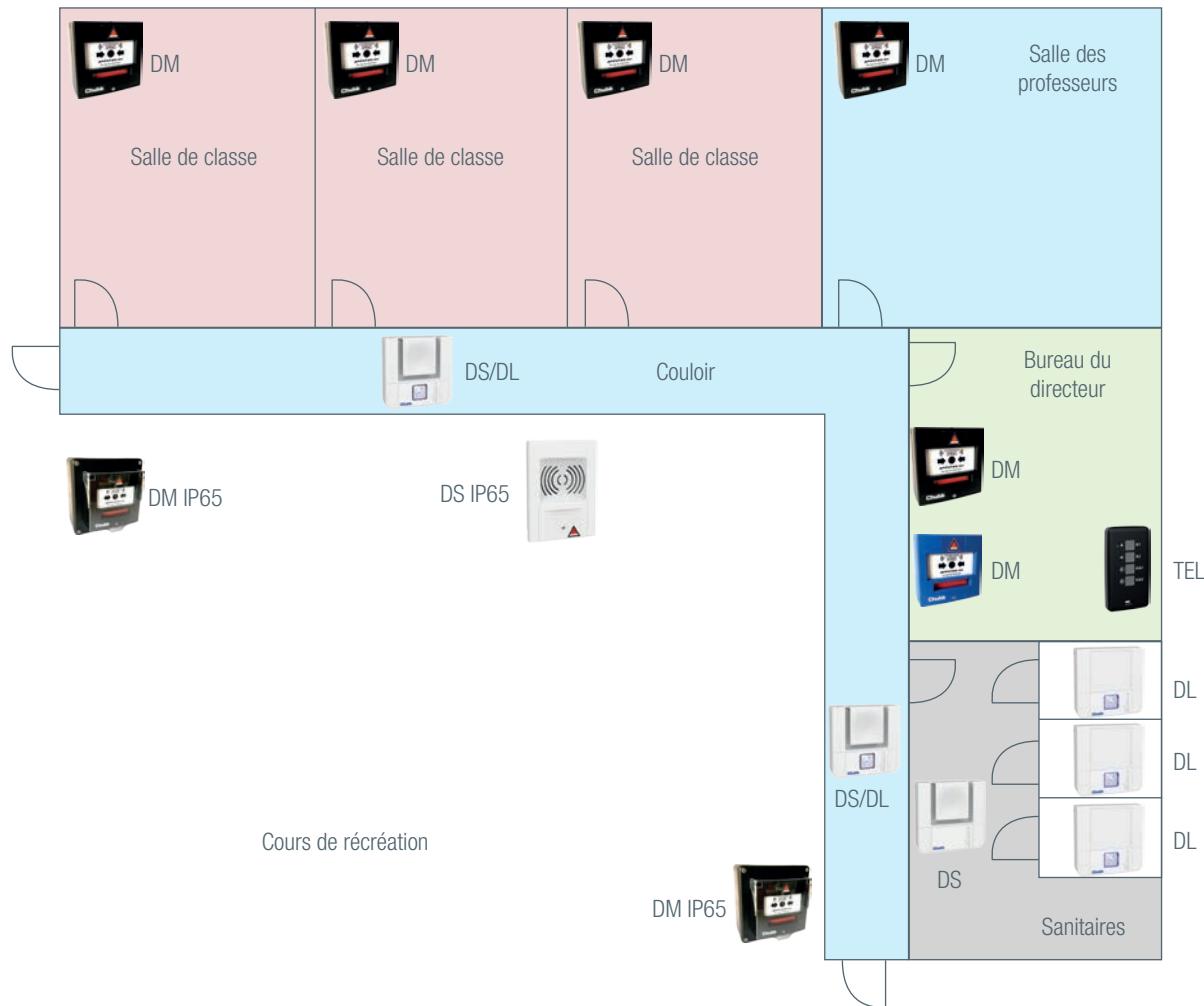
Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.
- Le dispositif peut être utilisé comme transpondeur (configuration par DIP Switch). Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal. L'ajout de transpondeur augmente le délais de déclenchement/réarmement de 20 secondes.

> SYNOPTIQUES D'ALARME MENACE RADIO CHUBB

Exemple d'implantation des différents dispositifs d'alarme menace radio Chubb dans un établissement scolaire.

Pour les contraintes de communication radio, se référer aux synoptiques de l'équipement d'alarme de type 4 radio Chubb qui intègre exactement le même principe.



DÉTECTEURS DE GAZ PORTABLES



Le détecteur de gaz portable est un appareil mesurant les concentrations de différents gaz présents dans l'atmosphère.

Il est un élément incontournable de la sécurité des intervenants en zone dangereuse.

Il permet également des mesures et des prélèvements dans le cadre de l'hygiène et la santé au travail.

Le détecteur de gaz portable émet une alarme afin de prévenir le porteur de la dangerosité de l'atmosphère dans lequel il intervient.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

■ Code du travail

Articles L4121-2 et L4121-3	Principes généraux de prévention, obligation d'évaluer les risques.
Articles R4412-5 à 10	Obligation d'évaluer les risques liés à la présence d'agents chimiques dangereux.
Articles R4412-11 à 18	Obligation de prendre les mesures visant à supprimer ou à réduire au minimum le risque d'exposition à des agents chimiques dangereux.
Articles R4412-27 à 31	Contrôle des valeurs limites d'exposition professionnelle.
Circulaire du 09/05/85	Circulaire du 09/05/85 relative au commentaire technique des décrets nos 84-1093 et 84-1094 du 7/12/1984 concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail.

■ Recommandations INRS

R447	Prévention des accidents lors des travaux en espaces confinés.
R472	Dispositif Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement (CATEC).

■ Recommandations CNAMTS

R435	Cuves et réservoirs. Interventions à l'extérieur ou à l'intérieur des équipements fixes utilisés pour contenir ou véhiculer des produits gazeux, liquides ou solides.
-------------	---

> LES RISQUES

Les 3 risques d'une atmosphère dangereuse sont liés à :

- La toxicité (gaz ou poussière),
- L'explosivité,
- Le manque d'oxygène.

Toxicité

La concentration d'un gaz se mesure habituellement en ppm (partie par million) : 10 000 ppm = 1 % VOL

Les niveaux de concentration de polluants à ne pas dépasser sont les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelles (VLEP) qui caractérisent la concentration d'un composé chimique que peut inhale une personne au cours d'une période de référence sans risque d'altération de sa santé.

Dans la pratique, la période de référence est soit de 8 heures (VLEP 8 heures), soit de 15 minutes (VL court terme).

VLEP-8h (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle sur une durée de 8 heures). Aussi appelée VME (Valeur Moyenne d'Exposition).	Limite de la moyenne, pondérée en fonction du temps, de la concentration d'un agent chimique dangereux dans l'air de la zone de respiration d'un travailleur pendant 8 heures, correspondant à une journée de travail.
VLCT (Valeur Limite Court Terme mesurée sur une durée de 15 minutes (sauf indication contraire)). Peut être considéré comme équivalent du VLE : la Valeur Limite d'Exposition.	Concentrations maximales auxquelles peut être exposée une personne à une substance chimique dans l'atmosphère sur une durée de 15 minutes. Ces valeurs sont destinées à protéger les personnes sur les effets toxiques à court terme ou immédiat, sur un pic d'exposition.

Quelques exemples :

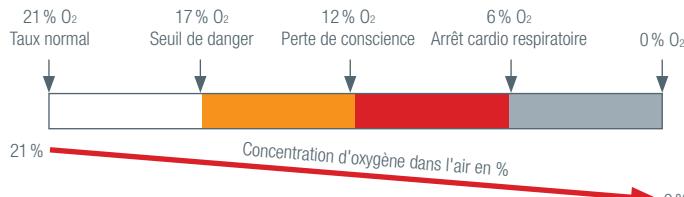
Substance	VME	VLE
Monoxide de carbone (CO)	20 ppm	-
Hydrogène sulfuré (H ₂ S)	5 ppm	10 ppm
Dioxyde de souffre (SO ₂)	2 ppm	5 ppm
Ammoniac (NH ₃)	10 ppm	20 ppm

Source : recommandation INRS R447.

Manque d'oxygène

La concentration se mesure en % volume.

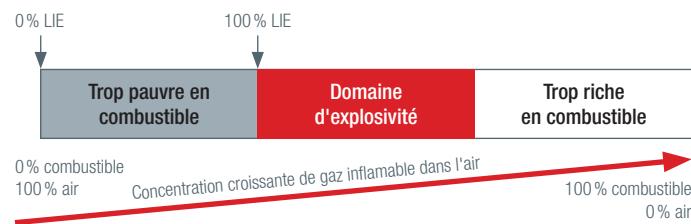
La concentration normale de l'air est de 20,8 % d'oxygène, le seuil de danger se situe à 17 %, avec apparition des premiers symptômes du manque d'oxygène.



Explosivité

La concentration en gaz explosible se mesure habituellement en % de LIE.

LIE (Limite Inférieure d'Explosivité)	Concentration en volume d'un gaz à partir de laquelle il peut être enflammé.
LSE (Limite Supérieure d'Explosivité)	Concentration maximale en volume d'un gaz, au-dessus de laquelle il ne peut être enflammé.



Pour chaque gaz explosible, la LIE et la LSE se déterminent en fonction de sa concentration en volume d'air.

Quelques exemples :

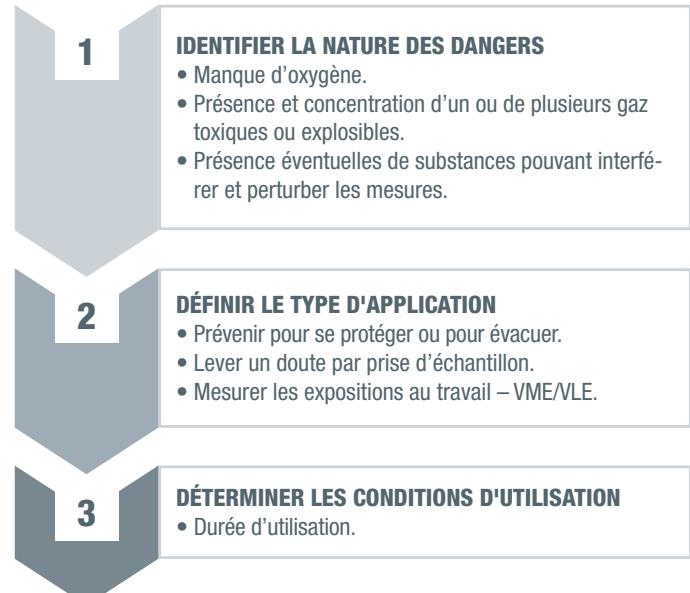
Substance	LIE	LSE
Hydrogène	4 %	75 %
Méthane	5 %	15 %
Kérosène (Pétrole Lampant)	0,7 %	5 %
Monoxide de carbone (CO)	12,5 %	74 %
Ammoniac (NH ₃)	15 %	28 %

Source : document INRS ED 911.

Analyse de risques

Le détecteur de gaz portable permet d'alerter le porteur sur l'apparition d'un risque lié à la présence d'une atmosphère dangereuse.

Seule une analyse de risque complète permet de choisir un appareil adapté à la situation :



■ Exemples de risques liés à différents environnements

Ce tableau est donné à titre purement indicatif.

		Anoxie	LIE	Toxique
Espaces confinés		✓	✓	Selon activité
Assainissement	Égouts	✓	✓	NH ₃ H ₂ S CO
	Stations d'épuration			Cl ₂ NH ₃ ClO ₂
Industrie métallurgique				CO - NO ₂ - HCN
Énergie	Production	✓	✓	CO
	Chimie	✓	✓	Selon activité
	Pétrolière	✓	✓	H ₂ S SO ₂ CO COV
	Électronique		✓	PH ₃ Cl ₂ NO ₂
	Papeteries	✓		Cl ₂ ClO ₂ O ₃
	Fabrication engrais			NH ₃ NO NO ₂
Agro-alimentaire	Brassage - Vinification	✓		CO ₂
	Serres et cultures	✓		CO ₂ PH ₃
	Entrepôts frigorifiques	✓		NH ₃ CO ₂
	Compagnies aériennes	✓	✓	CO - COV
Transports	Tunnels	✓		CO - NO ₂
	Maritimes / Cuves	✓		CO
Sous traitants	Intervenants extérieurs	✓	✓	Selon donneur d'ordre

> NOS PRESTATIONS

Nos équipes techniques spécialisées et habilitées par les fabricants réalisent les opérations de maintenance, calibration et réparation dans nos ateliers ou sur vos sites.

Les opérations d'étalonnages sont réalisées sur des bancs informatisés, avec édition d'un certificat de calibration par appareil.

Nous tenons en stock les gaz étalons et les pièces détachées les plus courantes nous permettant de réaliser les opérations de maintenance et de calibration, ou de réparation dans des délais réduits.

Nos techniciens sont formés à la maintenance des appareils des fabricants suivants : BW by Honeywell, DRÄGER et INDUSTRIAL SCIENTIFIC.

> CRITÈRES DE CHOIX

	1 gaz parmi H ₂ S, CO, O ₂ , SO ₂	DéTECTEURS 1 gaz parmi H ₂ S, CO, O ₂ , SO ₂ , NH ₃ , PH ₃ , Cl ₂ , ClO ₂ , NO, NO ₂ , HCN, ETO Oxyde d'Ethylène, O ₃	DéTECTEURS 1 à 4 gaz parmi H ₂ S, CO, O ₂ , Explo	DéTECTEURS 1 à 5 gaz parmi H ₂ S, CO, O ₂ , Explo, SO ₂ , PH ₃ , NH ₃ , HCN, NO ₂ , Cl ₂ , ClO ₂ , O ₃ COV, CO ₂
Appareil sans entretien à durée de vie limitée 24/36 mois Option : Affichage temps réel	BW GasAlert Clip Series			
Affichage temps réel Enregistrement des données Pile remplaçable		BW Solo		
Taille mini et simplicité Enregistrements de données Batterie lithium polymère			DRÄGER X-AM 2500 BW GasAlert Microclip X3	
Enregistrement de données Pompe de prélèvement intégrée			BW GasAlert Max XTII	
Enregistrement de données Pack batterie ou piles interchangeables pour une grande autonomie			BW GasAlert Quattro	
Sans détection COV/CO ₂ Enregistrement de données option : pompe de prélèvement				BW GasAlert Micro5 série
Avec détection de COV (composés organiques volatils) Enregistrement de données Option : pompe de prélèvement				BW GasAlert Micro5 serie PID
Avec détection de CO ₂ Enregistrement de données option : pompe de prélèvement				BW GasAlert Micro5 serie IR

> DÉTECTEURS
DéTECTEURS Monogaz

Désignation	Codes article	Gaz détectés	Seuils alarmes	Plage de mesure	Spécifications
Détecteurs 2 ans					
BW GasAlert Clip Series	PODG00	SO₂	5/10 ppm	0-100 ppm	• Dimensions : 4,1 x 5 x 8,7 cm.
	PODG01	O₂	19,5-23,5 %	0-25 % vol	• Poids : 92 g.
	PODG02	H₂S	5/10 ppm	0-100 ppm	• Température : selon gaz choisi.
	PODG03	CO	35/200 ppm	0-300 ppm	• Humidité : 5 - 95% HR (sans condensation).
					• Alarms : visuelle, vibrante et sonore (95 dB) : basse, haute.
					• Durée de vie : 2 ans (CO ₂ O ₂ H ₂ S CO) ou 3 ans (H ₂ S CO).
					• IP : 66/67.
					• Certifications et homologations : ATEX :   II 1 G Ex ia IIC T4
					IECEx : Ex ia IIC T4
					 Conformité européenne
Existe en version 3 ans :					
H₂S et CO sur demande					
BW Solo	PODG17	H₂S	10/15 ppm	0-200 ppm	• Dimensions : 7 x 6,65 x 2,4 cm.
	PODG18	SO₂	2/5 ppm	0-100 ppm	• Poids : 95 g.
	PODG19	HCN	4,7/10 ppm	0-100 ppm	• Température : selon gaz choisi.
	PODG20	CO	35/200 ppm	0-2000 ppm	• Humidité : selon gaz choisi.
	PODG21	NH₃	25/50 ppm	0-100 ppm	• Alarms : visuelle, vibrante et sonore (95 dB) : basse, haute, VLE, VME.
	PODG22	NH₃ ext	25/50 ppm	0-1000 ppm	• Durée de vie moyenne de la pile : 12 mois (6 mois O ₂).
	PODG23	ETO	1/5 ppm	0-100 ppm	• IP : 66/68.
	PODG24	O₂	19,5/23,5 %	0-30 %	• Certifications et homologations
	PODG25	NO	25/25 ppm	0-250 ppm	Classe I, Zone 0 AEx/Ex ia IIC T4 Ga -40°C ≤ Tamb ≤ +60°C
	PODG26	NO₂	2/5 ppm	0-99,9 ppm	ATEX :  
	PODG27	Cl₂	0,5/1 ppm	0-50 ppm	(voir certification dans fiche produit)
	PODG28	ClO₂	0,1/0,3 ppm	0-1 ppm	IECEx : Ex ia IIC T4 Ga / Ex ia I Ma -40°C ≤ Tamb ≤ +60°C
	PODG29	CO-H₂R	35/200 ppm	0-2000 ppm	 Conformité européenne
	PODG30	H₂	sur demande	0-1000 ppm	
	PODG31	PH₃	0,3/1 ppm	0-5 ppm	
Option Wireless sur demande					
Autres configurations sur demande					



■ DéTECTEURS 4 gaz

Désignation	Codes article	Gaz détectés 1 à 4 gaz simultanément	Spécifications
BW GasAlert Microclip X3  <ul style="list-style-type: none"> Détecteur 4 gaz compact, léger et facile d'utilisation. Robuste et étanche. Batterie Lithium polymère. Concentration des gaz affichée en temps réel sur écran LCD. Enregistrement de données. Technologie intelliflash qui confirme le bon fonctionnement du détecteur. Compatible avec les stations d'accueil IntelliDox et MicroDock II pour des tests fonctionnels et un étalonnage automatisés. Compatible avec le logiciel Fleet Manager II pour la génération de rapports et la gestion de la flotte. 	PODG12	H ₂ S CO O ₂ LIE Plage de mesure/Résolution 0-100 ppm / 1 ppm 0-500 ppm / 1 ppm 0-30 % / 0,1 % 0-100 % LIE / 1 % 0-5 % v/v / 0,1 % X3 Explo H ₂ S CO O ₂	<ul style="list-style-type: none"> Dimensions : 11,3 x 6 x 3,2 cm. Poids : 179 g. Température : -20 à +50 °C. Humidité : 0 à 95 % HR (sans condensation). Alarmes : visuelle, vibrante et sonore (95 dB) : basse, haute, VLE, VME, dépassement d'échelle. Autonomie : 18 heures. Protection : IP68. Garantie : 3 ans. Certifications et homologations : <ul style="list-style-type: none"> ATEX : CE Ex II 1 G Ex ia IIC T4 Ga CE Conformité européenne
BW GasAlert Max XTII  <ul style="list-style-type: none"> Détecteur 4 gaz durable et économique, sa pompe d'échantillonnage à distance intégrée en fait le détecteur idéal pour les espaces confinés. Concentration des gaz affichée en temps réel sur écran LCD. Technologie intelliflash qui confirme le bon fonctionnement du détecteur. Enregistrement de données. Pompe d'échantillonnage intégrée. Compatible avec la station d'accueil MicroDock II pour des tests fonctionnels et un étalonnage automatisés. Compatible avec le logiciel Fleet Manager II pour la génération de rapports et la gestion de la flotte. 	PODG14	H ₂ S CO O ₂ LIE Plage de mesure/Résolution 0-200 ppm / 1 ppm 0-1000 ppm / 1 ppm 0-30 % / 0,1 % 0-100 % LIE / 1 % 0-5 % v/v / 0,1 %	<ul style="list-style-type: none"> Dimensions : 13,1 x 7 x 5,2 cm. Poids : 328 g. Température : -20 à +50 °C. Humidité : 10 à 100 % HR (sans condensation). Alarmes : Visuelle, vibrante et sonore (95 dB) : basse, haute, VLE, VME, dépassement d'échelle. Autonomie moyenne : 13 heures à 0 °C. Protection : IP66/67. Garantie : 2 ans. Certifications et homologations : <ul style="list-style-type: none"> ATEX : CE Ex II 1 G Ex ia IIC T4 Ga CE Conformité européenne
BW GasAlert Quattro  <ul style="list-style-type: none"> Détecteur 4 gaz robuste, dispose de 2 modes d'alimentation piles ou batterie, il dispose de capteurs Surecell offrant une meilleure performance. Temps d'indisponibilité réduit grâce à sa batterie interchangeable. Robuste et étanche. Enregistrement de données. Autonomie : 14 heures piles alcalines, 18 heures sur batterie. Concentration des gaz affichée en temps réel sur écran LCD. Technologie intelliflash qui confirme le bon fonctionnement du détecteur. Compatible avec la station d'accueil MicroDock II pour des tests fonctionnels et un étalonnage automatisés. Compatible avec le logiciel Fleet Manager II pour la génération de rapports et la gestion de la flotte. 	PODG15 PODG16	H ₂ S CO O ₂ LIE Plage de mesure/Résolution 0-100 ppm / 1 ppm 0-500 ppm / 1 ppm 0-30 % / 0,1 % 0-100 % LIE / 1 % 0-5 % v/v / 0,1 % Piles Batterie	<ul style="list-style-type: none"> Dimensions : 13 x 8 x 4,7 cm. Poids : 316 g avec batterie, 338 g avec piles. Température : -20 à +50 °C. Humidité : 10 à 100 % HR (sans condensation). Alarmes : visuelle, vibrante et sonore (95 dB) : basse, haute, VLE, VME, dépassement d'échelle. Autonomie moyenne : 14 h piles alcalines / 18 h sur batterie. Protection : IP66/67. Garantie : 2 ans. Certifications et homologations : <ul style="list-style-type: none"> ATEX : CE Ex II 1 G Ex ia IIC T4 Ga CE Conformité européenne
DRÄGER X-AM 2500  <ul style="list-style-type: none"> Détecteur portable 4 gaz facile d'utilisation, ergonomique et robuste. Batterie NiMH rechargeable T4 et kit de charge. Durée de vie importante des capteurs (> 5 ans). Enregistrement de données. Alarmes sonore, visuelles et vibratoire. Possibilité d'effectuer des prélevements à distance à l'aide d'une pompe externe. Compatible avec la station d'accueil X-DOCK. 	PODG32	H ₂ S CO O ₂ LIE Plage de mesure/Résolution 0-100 ppm / 0,1 ppm 0-2000 ppm / 2 ppm 0-25 % / 0,1 % 0-100 % LIE / 1 %	<ul style="list-style-type: none"> Dimensions : 4,8 x 13 x 4,4 cm. Poids : 250 g. Température : -20 à +50 °C. Humidité : 10 à 95 % HR. Alarmes : Visuelle 360°, vibrante et sonore (90 dB). Autonomie moyenne : 12 heures. Protection : IP67. Garantie : 3 ans. Certifications et homologations : <ul style="list-style-type: none"> ATEX : I M1 Ex ia I Ma, II 1G Ex ia IIC T3 Ga, I M2 Ex d ia I Mb, II 2G Ex d ia IIC T4/T3 Gb CE Conformité européenne

■ DéTECTEURS multigaz

	Désignation	Codes article	Gaz détectés 1 à 5 gaz simultanément parmi	Spécifications
	BW GasAlert Micro 5 série <ul style="list-style-type: none"> Détecteur polyvalent permettant d'afficher et de surveiller jusqu'à 5 risques simultanément. Il est disponible en version standard pour gaz toxiques, en version PID pour détection de COV, en version IR pour détection de CO₂. Protection par code. Concentration des gaz affichée en temps réel sur écran LCD. Enregistrement de données. Alimentation par batterie ou piles alcalines. Pompe d'échantillonnage en option. Compatible avec la station d'accueil MicroDock II pour des tests fonctionnels et un étalonnage automatisés. Compatible avec le logiciel Fleet Manager II pour la génération de rapports et la gestion de la flotte. 	(1)	Plage de mesure H₂S 0-500 ppm CO 0-999 ppm O₂ 0-30 % SO₂ 0-150 ppm PH₃ 0-5,0 ppm NH₃ 0-100 ppm NO₂ 0-99,9 ppm HCN 0-30,0 ppm Cl₂ 0-50,0 ppm ClO₂ 0-1,0 ppm O₃ 0-1,0 ppm LIE 0-100 % LIE 0-5v% v/v	<ul style="list-style-type: none"> Dimensions : 14,5 x 7,4 x 3,8 cm. Poids : 370 g. Température : -20 à +50 °C. Humidité : 0 à 95% HR (sans condensation). Alarmes : visuelle, vibrante et sonore (95 dB) : basse, haute, VLE, VME, dépassement d'échelle. Autonomie : 20 heures. Protection : IP 65/66. Certifications et homologations ATEX : II 1 G Ex ia IIC T4* GA Conformité européenne <p>* Les codes de température peuvent varier en fonction de la batterie installée.</p>
	BW GasAlert Micro 5 série PID <ul style="list-style-type: none"> Idem BW GasAlert Micro 5. Equipé d'une technologie de mesure à photoionisation permettant la mesure des composés organiques volatiles (COV). 	(1)	Idem Micro5 série Plage de mesure COV 0-1000 ppm	<ul style="list-style-type: none"> Idem Micro 5. Autonomie : 15 heures. Certifications et homologations : ATEX : II 1 G Ex ia IIC T4* Ga Conformité européenne <p>* Les codes de température peuvent varier en fonction de la batterie installée.</p>
	BW GasAlert Micro 5 série IR <ul style="list-style-type: none"> Idem BW GasAlert Micro 5. Cette version permet la mesure du CO₂. 	(1)	Idem Micro5 série Plage de mesure CO₂ 0-50000 ppm 0-5,0% v/v	<ul style="list-style-type: none"> Idem Micro 5. Autonomie : 15 heures. Certifications et homologations : ATEX : II 2 G Ex d ia IIC T4* Gb Conformité européenne <p>* Les codes de température peuvent varier en fonction de la batterie installée.</p>

■ Balise de chantier

	Désignation	Codes article	Gaz détectés	Spécifications
	DRÄGER X-ZONE 5500 <ul style="list-style-type: none"> Balise de surveillance de zone détectant jusqu'à 6 gaz Fonctionne avec un détecteur X-AM5000, 5100 ou 5600 Jusqu'à 25 balises X-zone 5500 peuvent être automatiquement interconnectées pour former une barrière d'alarme sans fil Entrée de gaz à 360° Options : <ul style="list-style-type: none"> - Pompe - Chargeur à induction - Et de nombreux accessoires... 	(1)	CO H₂S NO NO₂ SO₂ PH₃ HCN NH₃ CO₂ ... Autres gaz sur demande	<ul style="list-style-type: none"> Dimensions : 49 x 30 x 30 cm. Poids : 10 kg. Température : Max 50 °C. Humidité : 10 à 95% HR. Alarmes : visuelle et sonore (120 dB) 360°. Autonomie : 120 heures. Protection : IP67. Garantie : 1 an. Certifications et homologations : ATEX : I M1 Ex ia I Ma, II 1G Ex ia IIC T3 Ga II 2G Ex ia d IIC T4 Gb

(1) Nous consulter pour toute demande d'information.

PROTECTION RESPIRATOIRE



Protéger les voies respiratoires est indispensable en présence de poussières, fumées, gaz, vapeurs, ou de manque d'oxygène.

Les appareils de protection respiratoires sont des Équipements de Protection Individuelle (EPI) de classe III, qui caractérisent une protection contre un risque grave, irréversible ou mortel.

Ils permettent le travail, l'intervention ou l'évacuation en cas d'environnement à risque.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET NORMATIF

Appareils de protection respiratoire - Masques complets - Exigences, essais, marquage.	La directive 89/656/CEE précise notamment les obligations de l'employeur en matière d'évaluation des risques, de sélection des EPI, de fourniture de ces équipements aux salariés, de leur information et de leur formation. Ces obligations sont transposées en droit français dans le code du travail.
Code du travail	Précise les obligations des employeurs en matière d'évaluation des risques, de sélection de l'EPI le mieux adapté, d'attribution et d'entretien de ces équipements, d'information et de formation des salariés au port des EPI (Art L4321-1 à 5, R4321-4 à R4322-3 et R4323-91 à 106).
Recommendations INRS	R447 espaces confinés. R472 dispositif Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement (CATEC).
Arrêté du 24 juillet 1995 soumettant certains équipements de protection individuelle à des vérifications générales périodiques	Précise notamment la périodicité de contrôle des Appareils Respiratoires Isolants (ARI), et la fixe à maximum 12 mois.
XP ISO/TS 16973	Appareils de protection respiratoire - Classification pour les APR, à l'exclusion des APR pour application sous-marine.
Norme NF EN 136	Appareils de protection respiratoire - Masques complets - Exigences, essais, marquage.
Norme NF EN 137	Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire autonomes à circuit ouvert, à air comprimé avec masque complet - Exigences, essais, marquage.
Norme NF EN 138	Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire isolants à air libre avec masque complet, demi-masque ou ensemble embout buccal - Exigences, essais, marquage.
Norme NF EN 1146	Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire isolants autonomes à circuit ouvert à air comprimé avec cagoule pour l'évacuation - Exigences, essais, marquage.
Norme NF EN 13794	Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire isolants autonomes à circuit fermé pour l'évacuation - Exigences, essais, marquage.
Norme NF EN 14593-1	Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire isolants à adduction d'air comprimé avec soupape à la demande - Partie 1 : appareil avec masque complet - Exigences, essais, marquage.
Norme NF EN 529	Appareils de protection respiratoire - Recommandations pour le choix, l'utilisation, l'entretien et la maintenance - Guide.

> FORMATION DE L'UTILISATEUR

L'employeur a l'obligation d'informer et de former l'utilisateur au port des Équipements de Protection Individuelle (EPI). Un examen médical peut aussi s'avérer nécessaire, précisant l'aptitude au port des appareils de protection respiratoire.

> LE RISQUE

Les 3 risques d'une atmosphère dangereuse sont liés à :

- La toxicité (gaz ou poussière).
- L'explosivité.
- Le manque d'oxygène.

Capable de filtrer l'air ou d'isoler l'utilisateur de l'atmosphère qu'il respire, l'appareil de protection respiratoire permet d'intervenir ou de travailler en sécurité dans une atmosphère dangereuse.

Toxicité

La concentration d'un gaz se mesure habituellement en ppm (partie par million) :
10 000 ppm = 1 % VOL.

Les niveaux de concentration de polluants à ne pas dépasser sont les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelles (VLEP) qui caractérisent la concentration d'un composé chimique que peut inhale une personne au cours d'une période de référence sans risque d'altération de sa santé.

Dans la pratique, la période de référence est soit de 8 heures (VLEP 8 heures), soit de 15 minutes (VL court terme).

On distingue :

Quelques exemples :

Substance	VME	VLE
Monoxyde de carbone (CO)	20 ppm	-
Hydrogène sulfuré (H ₂ S)	5 ppm	10 ppm
Dioxyde de soufre (SO ₂)	2 ppm	5 ppm
Ammoniac (NH ₃)	10 ppm	20 ppm

Source : recommandation INRS R447.

VLEP-8h

(Valeur Limite d'Exposition Professionnelle sur une durée de 8 heures).

Aussi appelée **VME** (Valeur Moyenne d'Exposition).

Limite de la moyenne, pondérée en fonction du temps, de la concentration d'un agent chimique dangereux dans l'air de la zone de respiration d'un travailleur pendant 8 heures, correspondant à une journée de travail.

VLCT

(Valeur Limite Court Terme mesurée sur une durée de 15 minutes (sauf indication contraire)).

Peut être considéré comme équivalent du **VLE** : la **Valeur Limite d'Exposition**.

Concentrations maximales auxquelles peut être exposée une personne à une substance chimique dans l'atmosphère sur une durée de 15 minutes. Ces valeurs sont destinées à protéger les personnes sur les effets toxiques à court terme ou immédiat, sur un pic d'exposition.

Analyse de risques

Il est primordial d'effectuer une analyse de risque au niveau du poste de travail, ou de l'intervention :



Cette analyse permet de définir le moyen de protection adapté à la situation.



L'utilisation d'un dispositif de protection respiratoire inadapté peut être dangereux.

Types d'applications

Travail	Protection du travailleur contre les vapeurs, les gaz, les poussières ou le manque d'oxygène à son poste de travail (peintres, soudeurs, sableurs, espaces confinés...).
Intervention	Protection de l'intervenant opérant sur un accident, incident ou un sinistre (pompiers...).
Évacuation	Protection de toute personne devant évacuer une zone contaminée ou risquant de l'être lors d'un incident ou accident (fuite de gaz), ou en présence d'une émanation de gaz毒ique en espace confiné par exemple.

L'utilisation simultanée d'un détecteur de gaz peut s'avérer également indispensable, voire obligatoire dans certains espaces confinés (dispositif CATEC).

■ Exemples de risques liés à différents environnements

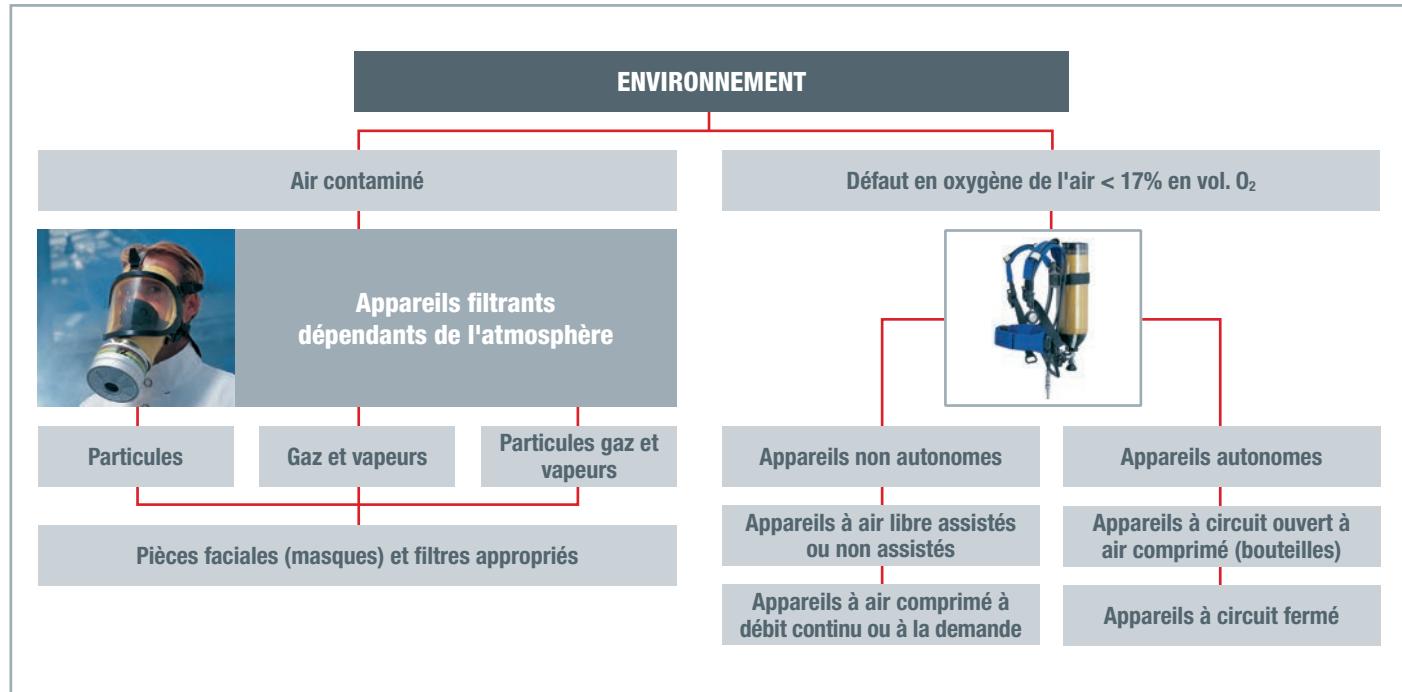
		Anoxie	LIE	Toxique
Espaces confinés		✓	✓	Selon activité
Assainissement	Égouts	✓	✓	NH ₃ H ₂ S CO
Industrie métallurgique	Stations d'épuration			Cl ₂ NH ₃ ClO ₂
Énergie	Production	✓	✓	CO
Industries	Chimie	✓	✓	Selon activité
	Pétrolière	✓	✓	H ₂ S SO ₂ CO COV
	Électronique		✓	PH ₃ Cl ₂ NO ₂
	Papeteries	✓		Cl ₂ ClO ₂ O ₃
Agro-alimentaire	Fabrication engrais			NH ₃ NO NO ₂
	Brassage - Vinification	✓		CO ₂
	Serres et cultures	✓		CO ₂ PH ₃
	Entrepôts frigorifiques	✓		NH ₃ CO ₂
Transports	Compagnies aériennes	✓	✓	CO - COV
	Tunnels	✓		CO - NO ₂
	Maritimes / Cuves	✓		CO
Sous traitants	Intervenants extérieurs	✓	✓	Selon donneur d'ordre

> NOS PRESTATIONS

Entretien	<p>L'entretien est réalisé par nos équipes de spécialistes habilités, en atelier ou sur site. Nous entretenons et contrôlons :</p> <ul style="list-style-type: none"> Masques, Appareils de ventilation assistée et d'adduction d'air, ARI. <p>Les opérations d'entretien et les essais des appareils de protection respiratoire sont effectués selon les préconisations des fabricants.</p> <p>Les bouteilles des ARI sont soumises à la réglementation des appareils à pression : arrêté du 20 novembre 2017 modifié.</p> <p>Les prestations de contrôle, d'entretien et de suivi réglementaire de vos équipements sont réalisées par nos techniciens habilités, dans nos ateliers spécialisés, disposant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bancs de contrôle informatisés avec édition d'un certificat de contrôle par appareil, Cuves à ultra son pour le nettoyage des masques, Compresseur d'air 300 bars pour le rechargement.
Maintenance sur site client	<p>Soucieux de réduire le temps d'indisponibilité des équipements lors des opérations de maintenance, nos ateliers mobiles permettent une intervention directement sur les sites des clients.</p> <p>Ils disposent des outils, bancs de mesure et pièces détachées nécessaires à une maintenance préventive et curative des équipements.</p>
Essais d'ajustement (Fit test)	<p>Ce test réalisé à l'aide d'un banc spécialisé permet de vérifier que l'appareil de protection respiratoire est adapté à la morphologie du porteur. Nous pouvons réaliser les tests d'ajustement sur les masques faciaux jetables P3, les demi-masques, les masques ARI, les masques filtrant.</p> <p>Un bon fit-test est un test passé dans des conditions proches de l'utilisation réelle. C'est pourquoi nous réalisons lors des tests des séries de mouvements, d'exercices respiratoires et vocaux destinés à reproduire les conditions de travail du terrain et ainsi sensibiliser l'opérateur aux conditions d'une protection optimale.</p> <p>A l'issue de ce test, un rapport de test personnel est remis.</p> 

> CLASSIFICATION DES APPAREILS

Extraits de la norme EN 133.



> CRITÈRES DE CHOIX

Optez pour un appareil filtrant pour respirer de l'air purifié par le masque.

Limites d'utilisation :

- Le taux d'oxygène doit être suffisant.
- Certains contaminants ne sont pas filtrables : dioxyde de carbone (CO₂).
- Produits inodores ou seuil olfactif supérieur à la VME.
- Polluants inconnus.
- Concentrations de polluants trop importantes.

Optez pour un appareil isolant lorsque :

- Le taux d'oxygène est insuffisant.
- Le polluant est inconnu ou non filtrable.
- La concentration de polluants est très importante ou inconnue.

Type d'application	Environnement	Appareils filtrants		Appareils isolants		Appareils d'évacuation	
		Masque	Ventilation assistée	Adduction d'air	Autonomes	Filtrants	Isolants
		Panoramask Optifit Xplore 6000 et 5500	Versaflo	Bioline	Aeris confort type 2 Aeris Phase 2 PSS 3000	Parat	BioScape Oxypro
Travail	Oxygène > 17 % et : Polluants connus Odeur détectable Polluants filtrables	✓ Si travail < à 1 h	✓	✓	✓	✗	✗
	Oxygène < 17 % ou : Polluants inconnus Odeur non détectable Polluants non filtrables	✗	✗	✓	✓	✗	✗
Intervention		✗	✗	✗	✓	✗	✗
Évacuation	Oxygène > 17 % et : Polluants connus Odeur détectable Polluants filtrables	✓	✓	✗	✓	✓	✓
	Oxygène < 17 % ou : Polluants inconnus Odeur non détectable Polluants non filtrables	✗	✗	✗	✓	✗	✓

✓ Adapté ✓ Possible ✗ Non adapté

> APPAREILS ISOLANTS D'ADDUCTION D'AIR

	Caractéristiques	Codes article	Secteurs concernés	Spécifications
	<p>Bioline sur ceinture raccords : - AQR06 - CEJN - RBE06</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec SAD Zenith. • Panorammasque brides 5 branches. • Bloc de raccordement et flexible d'alimentation équipé d'un raccord rapide. • Membrane phonique intérieure égréeée. • Se connecte à une moyenne pression d'environ 7 bars, assurant la compatibilité avec la plupart des réseaux d'alimentation en air respirable (chariot d'air, réseau d'air, unités de filtration...). 	POPR06 POPR07 POPR29	<ul style="list-style-type: none"> • Industrie chimique. • Construction. • Protection anti-feu. • Industrie manufacturière. • Exploitation minière. • Pétrole et gaz. • Sidérurgie et métallurgie. • Énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poids total d'un Bioline standard : 1,9 kg. • Température d'homologation : -30 °C / +60 °C. • Homologations de l'appareil : EN 139. • Homologation du masque EN 136 Classe III.

> APPAREILS ISOLANTS AUTONOMES

	Caractéristiques	Codes article	Secteurs concernés	Spécifications
	<p>Aeris confort type 2 Adaptés pour de nombreux types d'applications, dans un environnement toxique ou appauvri en oxygène. Ces appareils sont équipés d'un détendeur compensé haute/moyenne pression (HP/MP), d'un masque complet, d'une soupape à la demande à pression positive et d'une alarme sonore de fin d'autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Panorammasque à brides 5 branches. • SAD Zenith. • Sans bouteille. 	POPR08	<ul style="list-style-type: none"> • Industrie chimique. • Protection anti-feu. • Gouvernement. • Application des lois. • Industrie manufacturière. • Pétrole et gaz. • Sidérurgie-métallurgie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poids total (appareil complet sans bouteille) : 4,10 kg. • Température d'homologation : -30 °C / +60 °C. • Activation alarme : 55+- 5 bars. • Alarme sonore : > 90 dBA. • Dosseret ergonomique, harnais et sangles en aramide. • Homologations de l'appareil : EN 137 : 2006 type 2, SOLAS , MED, IMO, MSC. • Homologation du masque : EN 136 Classe III.
	<p>Aeris phase 2 Adaptés pour de nombreux types d'applications, dans un environnement toxique ou appauvri en oxygène. Ces appareils sont équipés d'un détendeur compensé haute/moyenne pression (HP/MP), d'un masque complet, d'une soupape à la demande à pression positive et d'une alarme sonore de fin d'autonomie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Panorammasque à brides 5 branches. • SAD Zenith. • Sans bouteille. 	POPR09	<ul style="list-style-type: none"> • Industrie chimique. • Construction. • Protection anti-feu. • Industrie manufacturière. • Exploitation minière • Pétrole et gaz. • Sidérurgie et métallurgie. • Énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poids total (appareil complet sans bouteille) : 4,55 kg • Température d'homologation : -30 °C / +60 °C. • Activation alarme : 55+- 5 bars. • Alarme sonore : > 90 dBA. • Dosseret ergonomique, coussins de confort thermocompressés, harnais thermocompressé et sangles aramide. • Homologations de l'appareil : EN 137: 2006 Type 2, SOLAS , MED, IMO, MSC. • Homologation du masque : EN 136 Classe III.
	Bouteille d'air composite	POPR10	Convient aux appareils de la gamme Honeywell.	<ul style="list-style-type: none"> • Durée de vie : illimitée.
	Bouteille d'air acier	POPR12	Convient aux appareils de la gamme Honeywell.	<ul style="list-style-type: none"> • Durée de vie : illimitée.
	<p>DRÄGER PSS3000 Adaptés pour de nombreux types d'applications, dans un environnement toxique ou appauvri en oxygène. Ces appareils sont équipés d'un détendeur compensé haute/moyenne pression (HP/MP), d'un masque complet d'une soupape à la demande à pression positive et d'une alarme sonore de fin d'autonomie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Masque PANORAMA NOVA 5 branches. • SAD PSS avec raccord rapide et tuyaux courts. • Sans bouteille. 	POPR30	<ul style="list-style-type: none"> • Industrie chimique. • Construction. • Services de secours. • Gouvernement. • Industrie manufacturière. • Pétrole et gaz. • Sidérurgie et métallurgie. • Énergie. • Exploitation minière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poids total sans bouteille: 2,7 kg. • Dimension : 59 x 29 x 16 cm. • Activation alarme : 50 - 60 bar. • Alarme sonore : > 90 Dba. • Support dorsal en fibre de carbone avec tuyaux intégrés. • Homologation de l'appareil : EN 137 2006 Type 2. • Homologation du masque : EN 136 classe 3.
	Bouteille d'air acier	POPR31	Convient aux appareils de la gamme Dräger.	<ul style="list-style-type: none"> • Dimensions : 51 x 13,95 cm. • Poids : 7 kg. • Durée de vie : illimitée. • Conforme à l'EN 144-1 et 2 et Directives EPI (89/686) et DESP (97/23).

> APPAREILS FILTRANTS POUR UNE DURÉE DE TRAVAIL INFÉRIEURE À 1 H

■ Masques mono-filtre

	Caractéristiques	Code	Secteurs concernés	Spécifications
	PANORAMASQUE <ul style="list-style-type: none">Masque complet en EPDM avec oculaire PMMA.Écran panoramique.Bride à 5 branches.Raccord du masque à filetage RD 40.	POPR00	<ul style="list-style-type: none">Industrie chimique.Industrie pharmaceutique.Industrie mécanique.Industrie automobile.Pétrole et gaz.	<ul style="list-style-type: none">Taille universelle.Poids : 530 g.Jupe EPDM.Oculaire méthacrylate.Soupape d'expiration.Homologation EN 136.
	OPTIFIT <ul style="list-style-type: none">Masque complet en silicone avec oculaire polycarbonate.Large champ de vision.Bride à 5 branches.Raccord du masque à filetage RD 40.Existe en 3 tailles (le code référencé correspond à la taille M).	POPR01	<ul style="list-style-type: none">Industrie chimique.Industrie pharmaceutique.Industrie mécanique.Industrie automobile.Pétrole et gaz.	<ul style="list-style-type: none">Taille M.Poids : 580 g.Jupe silicone.Oculaire polycarbonate.Soupape d'expiration silicone.Homologation EN 136.
	Dräger X-plore 6000 <ul style="list-style-type: none">Masque complet en EPDM avec oculaire PMMA CL2.Écran panoramique.Bride à 5 branches.Raccord du masque à filetage RD 40.	POPR32	<ul style="list-style-type: none">Industrie chimique.Industrie pharmaceutique.Industrie mécanique.Industrie automobile.Pétrole et gaz.	<ul style="list-style-type: none">Taille universelle.Poids : 500 g.Jupe EPDM double joint facial.Soupape d'expiration.Homologation EN 136.

■ Masques bi-filtres

	Caractéristiques	Code	Secteurs concernés	Spécifications
	Dräger X-plore 5500 <ul style="list-style-type: none">Masque complet en EPDM avec oculaire en polycarbonate ou verre Triplex.Écran panoramique.Bride à 5 branches.Double joint facial constitués de trois lèvres d'étanchéité.Raccords baïonnettes.	PC : POPR18 Triplex : POPR19	<ul style="list-style-type: none">Industrie chimique.Industrie pharmaceutique.Industrie mécanique.Industrie automobile.Pétrole et gaz.Soudure.	<ul style="list-style-type: none">Taille universelle.Poids : 540 g.Jupe EPDM double joint facial.Soupape d'expiration.Homologation EN 136.
	3M SERIE 6000 <ul style="list-style-type: none">Masque complet en élastomère, souple et non allergisante.Large champ de vision.Bride à 5 branches.Raccord du masque à filetage RD 40.Existe en 3 tailles.Raccords baïonnettes.	S : POPR20 M : POPR21 L : POPR22	<ul style="list-style-type: none">Industrie chimique.Industrie pharmaceutique.Industrie mécanique.Industrie automobile.Pétrole et gaz.	<ul style="list-style-type: none">Tailles : S, M ou L.Poids : 400 g.Jupe en élastomère.Soupape d'expiration.Homologation EN 136.

■ Code couleur des filtres

Code couleur	Type de filtre	Contaminant filtré	Conditions d'utilisation Capacité ou efficacité du filtre
	AX	Gaz & vapeurs de composés organiques avec point d'ébullition $\leq 65^{\circ}\text{C}$ tels que l'acétate de méthyle, acétone, butane, chloroforme, fréons, méthanol,...	A utiliser immédiatement après ouverture. A usage unique (max. 1 poste de travail). Groupe 1 : 100 ppm max. 40', 500 ppm max. 20'. Groupe 2 : 1 000 ppm max. 60', 5000 ppm max. 20'.
	A	Gaz & vapeurs de composés organiques avec point d'ébullition $> 65^{\circ}\text{C}$: principalement des solvants et hydrocarbures tels que acétates, acides acétiques, acryliques, alcool, benzène, phénols, styrène,...	Classe 2 : 5 000 ppm - Classe 3 : 10 000 ppm Avec systèmes à ventilation assistée : Classe 1 : 500 ppm - Classe 2 : 1 000 ppm
	B	Gaz & vapeurs inorganiques sauf CO : brome, cyanure, chlore, hydrogène sulfuré, fluor, isocyanates, formol, acides cyanhydrique, nitrique, sulfurique.	
	E	Gaz & vapeurs acides : anhydride sulfurique, dioxyde de souffre, acides chlorhydrique, fluorhydrique, formique,...	
	K	Ammoniac & dérivés organiques d'ammoniac : Aziridine, Butylamine, hydrazine, méthylamine,...	
	CO	Monoxyde de carbone.	A usage unique max. 10 000 ppm.
	Hg	Vapeurs de mercure.	Temps d'utilisation max. : 50 h.
	NO	Vapeurs nitreuses & oxydes d'azote.	Temps d'utilisation max. : 20", usage unique.
	Reactor	Iode radioactive, y compris l'iode de méthane radioactif.	Selon le niveau de radioactivité.
	P	Particules.	P1 : efficacité de filtration $\geq 80\%$. P2 : efficacité de filtration $\geq 94\%$. P3 : efficacité de filtration $\geq 99,95\%$.

> APPAREILS FILTRANTS POUR UNE DURÉE DE TRAVAIL SUPÉRIEURE À 1 H

■ Ventilation assistée

Caractéristiques	Code	Secteurs concernés	Spécifications
<p>Kit prêt à l'emploi 3M™ Versaflo™ TR-315E+ Ce kit inclut : • le moteur TR-302E+, • un filtre contre les particules, • un préfiltre, • des pare-étincelles (x 2), • une ceinture standard, • une batterie haute capacité, • un chargeur individuel, • un tuyau respiratoire rétractable, • un indicateur de débit d'air. Coiffe en option.</p>	POPR23	<ul style="list-style-type: none"> Industrie pharmaceutique. Travail du bois. Préparation de surface. Agro-alimentaire. Métallurgie. Fonderie. 	<ul style="list-style-type: none"> Débit d'air réglable : 185 l/min ou 205 l/min. Alarme sonore et visuelle en cas d'épuisement de la batterie ou de baisse du débit d'air. Conforme norme EN 12941, TH2 ou TH3 selon la coiffe utilisée.
<p>Kit prêt à l'emploi A2P 3M™ Versaflo™ TR-619E Ce kit complet Versaflo™ comprend : • l'unité filtrante TR-602E, • un filtre A2P, • un couvre-filtre, • des préfiltres (x10), • un pare-étincelle (x2), • une ceinture décontaminante, • une batterie haute capacité, • un kit chargeur de batterie • 1 emplacement, un tuyau respiratoire rétractable BT-30 et un indicateur de débit d'air. Coiffe en option.</p>	POPR24	<ul style="list-style-type: none"> Industrie pharmaceutique. Peinture. Traitement chimique. Agriculture. Démolition. Industrie du papier. Médecine et soins de santé. Fonderie. 	<ul style="list-style-type: none"> Débit d'air réglable : 190 l/min ou 205 l/min ou 220 l/min. Alarme sonore et visuelle en cas d'épuisement de la batterie ou de baisse du débit d'air. Conforme norme EN 12941, TH2 ou TH3 selon la coiffe utilisée.
<p>Kit prêt à l'emploi TR-819E 3M™ Versaflo™ Le nouveau moteur Versaflo™ TR 800 à sécurité intrinsèque. Idéal pour travailler dans les lieux où peuvent se présenter une atmosphère explosive (ATEX). Ce kit prêt à l'emploi TR-819E comprend : un TR-802E, un filtre A2P, un couvre-filtre, l'unité filtrante, des préfiltres (x10), une batterie à sécurité intrinsèque, un outil de fixation de batterie, un kit chargeur de batterie à station unique, un tuyau respiratoire rétractable BT-30 et un indicateur de débit d'air.</p>	POPR33	<ul style="list-style-type: none"> Industrie pharmaceutique. Peinture. Industrie pétrochimique. Silo agricole. Agro-alimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Débit d'air réglable : 190 l/min ou 205 l/min ou 220 l/min. Alarme sonore et visuelle en cas d'épuisement de la batterie ou de baisse du débit d'air. Conformité ATEX : CE Ex II 1 G (zone 0) CE Ex II 1 D (zone 20) Indice de protection IP : - TR-800 IP 54, - TR-800 et couvre-filtre IP67.

■ Coiffes 3M

Caractéristiques	Code	Secteurs concernés	Spécifications
<p>Coiffe 3M™ Versaflo™ Serie S</p> <ul style="list-style-type: none"> Cagoules légères permettant la protection des voies respiratoires et des yeux. Harnais réutilisable ou non suivant les modèles. Compatibles avec des lunettes de correction, de sécurité et une pilosité limitée. 	(1)	<ul style="list-style-type: none"> Industrie pharmaceutique. Peinture. Industrie chimique. Agriculture. Médecine et soins de santé. Agro-alimentaire. Industrie du papier. 	<ul style="list-style-type: none"> Taille unique : 50-64 cm. Visière : PETG ou PC Traité. Tissus : suivant modèle. Normes : suivant modèle.
<p>Coiffe 3M™ Versaflo™ Serie M</p> <ul style="list-style-type: none"> Cagoules permettant la protection des voies respiratoires, des yeux, de la tête et pour certains modèles des oreilles. Compatibles avec des lunettes de correction, de sécurité et une pilosité limitée. Un déflecteur d'air permet à l'utilisateur de modifier l'orientation du flux d'air selon ses préférences. 	(1)	<ul style="list-style-type: none"> Fusion et fonderie. Meulage. Construction. Démolition. Industrie chimique. Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> Harnais 6 points ajustable. Visière : PC Traité. Tissus : suivant modèle. Normes : suivant modèle.

(1) Nous consulter pour toute demande d'information.

> APPAREILS D'ÉVACUATION

	Caractéristiques	Codes article	Secteurs concernés	Spécifications
	PARAT 3000 Appareil filtrant pour l'évacuation Demi-masque filtrant pour l'évacuation d'une durée de 15 min pour les environnements chimiques. <ul style="list-style-type: none"> • Parat 3100 : demi-masque. • Parat 3200 : embout buccal et pince-nez. 	POPR25 POPR26	Évacuation d'urgence dans les secteurs : <ul style="list-style-type: none"> • Pétrole et gaz. • Industrie chimique (sans risque d'éclaboussure). 	<ul style="list-style-type: none"> • Dimensions (L x H x P) : 110 x 170 x 90 mm. • Poids : 360 g. • Protection ABEK 15 mm. • Antistatique. • Normes DIN 58647-7. • Durée de vie : 12 ans.
	PARAT 7500 Appareil filtrant pour l'évacuation Cagoule filtrante pour l'évacuation d'une durée de 15 min pour les gaz et les particules provenant d'un incendie ou d'un environnement chimique. <ul style="list-style-type: none"> • Parat 7520 : Soft-pack. • Parat 7530 : Hard-pack. 	POPR27 POPR28	Évacuation d'urgence dans les secteurs : <ul style="list-style-type: none"> • Pétrole et gaz. • Industrie chimique (sans risque d'éclaboussure). • Incendie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dimensions (L x H x P) : 110 x 260 x 160 mm. • Poids : 875 g. • Protection ABEK CO P3 15 mm. • EN 403:2004 et EN 14387:2004. • Normes DIN 58647-7. • Durée de vie : 16 ans.
	Bio-S-Cape Appareil isolant pour l'évacuation <ul style="list-style-type: none"> • Le Bio-S-Cape est un appareil respiratoire pour l'évacuation d'urgence, d'une durée de 15 minutes. Il est destiné à l'évacuation dans des environnements toxiques ou à très faible taux d'oxygène, nécessitant une mise en route facile et immédiate. • Bio-S-Cape avec bouteille d'air 3L / 200 bar, acier, 15 minutes, débit d'air préréglé. • Existe en version bouteille composite. 	POPR15	<ul style="list-style-type: none"> • Industrie chimique. • Pétrole et gaz. • Nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dimensions avec bouteille d'air 3L 200 bar (L x H x P) : 500 x 180 x 180 mm. • Poids total de l'appareil avec bouteille d'air 3L 200 bar Acier : 5,36 kg. • Autonomie : 15 minutes. • Températures d'homologation : -15°C/+60°C. • Homologations de l'appareil : EN146:2005, SOLAS, MSC, MED, IMO.
	OXY-PRO Appareil isolant à circuit fermé pour l'évacuation (autosauveteur à oxygène chimique) <ul style="list-style-type: none"> • Très grande autonomie, grâce à son fonctionnement au super oxyde de potassium (KO₂) qui régénère l'air expiré. • Vacuomètre de contrôle permanent, assurant une sécurité maximale de l'utilisateur. • Protection des voies respiratoires dès la mise en route de l'appareil : une bouteille d'oxygène comprimé starter permet de limiter au maximum le risque d'inhalation de gaz toxiques par l'utilisateur. • Compact et léger : confort optimisé permettant un port prolongé. • Sac respiratoire antistatique de 6 litres assurant un confort respiratoire optimal lors de l'évacuation. • Porté à la ceinture, il offre une liberté totale de mouvement : une fois déployé, le boîtier reste attaché à la ceinture, permettant de maintenir le sac respiratoire pendant toute l'utilisation. • Système d'ouverture du boîtier, conçu pour une mise en route rapide de l'appareil. 	POPR16	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation minière. • Services municipaux. • Espace confiné. • Environnement extrême. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dimensions (L x H x P) : 200 x 208 x 108 mm. • Poids total de l'appareil seul : 2,3 kg. • Autonomie : 30 minutes à 35 l/min. • Durée de vie de l'appareil Jusqu'à 10 ans. • Homologation de l'appareil : EN 13794 – Classe type K 30-S.

> ACCESSOIRES

Coffret pour appareil respiratoire isolant	Désignation	Code	Dimensions	Poids
	Coffret polyéthylène	P09548	<ul style="list-style-type: none"> - Extérieure : 850 x 540 x 375 mm - Intérieure : 760 x 500 x 300 mm 	9,1 kg

Caractéristiques

- Fixation murale ou à poser au sol.
- Montage réversible avec ouverture de la porte à droite ou à gauche.
- Structure renforcée et légère en polyéthylène pour une résistance aux impacts.
- Serrures et boîte à clefs avec vitre à briser.
- Joint caoutchouc et hublots en polycarbonate pour une parfaite étanchéité.

Pour le stockage en intérieur ou extérieur d'appareils respiratoires

Accessoires

Code	Désignation
P09502	Kit vitres + clés
POHDX5	1 serrure
POHGM9	Clé



Les équipements de secours sont destinés à protéger un ou plusieurs risques d'un poste de travail.

La protection individuelle ne peut être envisagée que lorsque toutes les autres mesures d'élimination ou de réduction des risques s'avèrent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre. La mise en place de protections collectives est toujours préférable.

> DOUCHE DE SÉCURITÉ ET LAVEURS D'YEUX

Douche portative	Désignation	Code	Caractéristiques techniques
	INDIUM E9 Douche	P0J017	<ul style="list-style-type: none"> Corps en acier d'une capacité de 9 L Revêtement interne anti-corrosion Autonomie : 6 minutes à 1,5 l/minute Douchette : corps et mécanisme en polyamide à fermeture automatique, flexible de 150 cm
Accessoires			
Description	Code	Caractéristiques	
Agent conservateur	P02124	<ul style="list-style-type: none"> - Assure une stabilité de l'eau pendant une durée de 6 mois - Flacon de 30 ml 	
Housse de protection	P01106	<ul style="list-style-type: none"> - Tissus classé M1 (non inflammable) - Matière : Polyester enduit PVC - Impression texte : "douche portative" en blanc 	
Coffret mural de protection	P01107	<ul style="list-style-type: none"> - Dimensions extérieures (H x L x P) : 83 x 31 x 26 cm - Dimensions intérieures (H x L x P) : 75 x 21 x 20 cm - Poids : 5,5 kg 	

Combiné douche/laveur d'yeux sur colonne	Désignation	Code	Dimensions
	Douche + lave yeux	P0H764	Hauteur : 240 cm
Caractéristiques techniques			
<p>Vasque en ABS vert anti-choc traité anti-UV et têtes d'aspersion avec capsules de protection escamotables automatiquement, filtre à tamis et régulateurs de pression intégrés. Vanne à boisseau sphérique en laiton chromé type "maintien à l'ouverture", commandée par palette à main et par pédale au pied.</p> <ul style="list-style-type: none"> Pomme de douche en ABS vert anti-choc traitée anti-UV Ø 250 mm. Vanne à boisseau sphérique en laiton chromé type "maintien à l'ouverture", commandée par tringle rigide à poignée triangulaire. Tuyauterie en acier galvanisé revêtu d'une poudre époxy polyester anti-corrosion de couleur verte selon normes NF X 08-003 et ISO 3864. 			

Laveur d'yeux	Désignation	Code	Dimensions
	Station autonome soins oculaires - 1 flacon	POHE04	- Hauteur : 300 mm - Profondeur : 80 mm
	Station autonome soins oculaires - 2 flacons	POHE03	- Hauteur : 300 mm - Profondeur : 80 mm
	Flacon	POHED5	-

Laveur d'yeux	Désignation	Code	Dimensions	Poids plein
	Laveur d'yeux sur colonne	POFH01	- Hauteur : 111 cm	10 kg
Caractéristiques techniques				
<ul style="list-style-type: none"> Vasque en ABS traités anti-UV et têtes d'aspersion avec capsules de protection escamotables automatiquement, filtre à tamis et régulateurs de pression intégrés. Vanne à boisseau sphérique en laiton chromé type "maintien à l'ouverture", commandée par palette à main et par pédale au pied. 				

> SECOURS AUX BLESSÉS

Couvertures anti-feu	Désignation	Code	Dimensions
	Couverture anti-feu 1.1X1.1	POFB00	Couverture : 1,1 x 1,1 m
	Couverture anti-feu 1.2X1.2	POFB01	Couverture : 1,2 x 1,2 m
	Couverture anti-feu 1.2X1.8	POFB02	Couverture : 1,2 x 1,8 m
	Panneau Couverture anti-feu	POFB05	PVC Rigide : 250 x 100 mm

Convient aux feux de cuisine et de friteuse. Ne pas utiliser sur des ustensiles contenant plus de 3 litres d'huile ou faisant plus de 300 mm de diamètre.

Couverture de survie	Désignation	Code	Dimensions
	Couverture de survie	P03868	Couverture : 2,1 x 1,6 m

Permet de lutter contre le froid, la chaleur.

Caractéristiques

- Réduit les échanges thermiques du sujet et permet de maintenir sa température physique.
- Assure la protection d'un blessé.
- Film polyester métallisé, très résistant, imperméable.
- Réfléchit 90% du rayonnement infra-rouge.

Brancard			
Pour toute demande, nous contacter.			

> TROUSSES DE SECOURS

Code du travail

Article L.4121-1 : "L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de l'établissement".

Article R.4224-14 : "Les lieux de travail sont équipés d'un MATÉRIEL DE PREMIERS SECOURS adapté à la nature des risques et facilement accessible".

Article R.4224-23 : "Le matériel de premiers secours fait l'objet d'une signalisation par panneaux".

Trousse de 1 ^{er} secours	POTS00	Trousse de 1 ^{er} secours individuelle
------------------------------------	--------	---



Trousse de secours "Multirisques" Individuelle.

Composition (donnée à titre indicatif)

- 1 couverture de survie.
- 5 pansements adhésifs 20 x 72 mm.
- 2 pansements adhésifs 53 x 70 mm.
- 2 compresses stériles individuelles 20 x 20 cm.
- 1 bande extensible de 3 m x 5 cm.
- 1 paire de ciseaux 10 cm à bouts ronds.
- 1 pince à échardes à mors plats.
- 1 paire de gants jetables.
- 1 compresse nettoyante à la chlorhexidine.
- 1 compresse d'alcool à 70°.

- 1 compresse anti coups au calendula.
- 1 dosette de sérum physiologique stérile.
- 1 livret premiers soins en 10 langues.

Caractéristiques

- Tissu imperméable.
- Fermeture par zip.
- Accroche ceinture par sangle.
- Multi poches de rangement.
- Dimensions : 140 x 125 x 50 mm.
- Poids : 75 g.

POTS01	Trousse de 1 ^{er} secours 2/4 personnes
--------	--



Coffret de secours "Multirisques" 2/4 personnes.

Inclus un panneau "Premiers secours" conforme à l'arrêté du 4 novembre 1993 relatif à la signalisation de sécurité et de santé au travail.

Composition (donnée à titre indicatif)

- 10 pansements adhésifs 20 x 72 mm.
- 4 pansements adhésifs 53 x 70 mm.
- 1 pansement compressif stérile.
- 4 compresses stériles individuelles 20 x 20 cm.
- 1 bande extensible de 3 m x 5 cm.
- 1 bande extensible de 3 m x 7 cm.
- 1 rouleau de sparadrap sécable 5 m x 2 cm.
- 1 paire de ciseaux 10 cm à bouts ronds.
- 1 pince à échardes à mors plats.
- 1 paire de gants jetables.
- 3 compresses nettoyantes à la chlorhexidine.
- 3 compresses d'alcool à 70°.

- 3 compresses anti coups au calendula.
- 3 compresses de lotion asséchante.
- 2 sachets de gel décontaminant mains sans eau .
- 2 dosettes de sérum physiologique stérile.
- 1 livret premiers soins en 10 langues.
- 1 panneau PVC "Premiers Secours" 15 x 20 cm fourni avec grippage adhésif pour fixation en drapéau.

Caractéristiques

- Polypropylène blanc.
- Poignée de transport.
- Support mural.
- Dimensions : 185 x 125 x 62 mm.
- Poids : 320 g.

POTS02	Trousse de 1 ^{er} secours 6/8 personnes
--------	--



Coffret de secours "Multirisques" 6/8 personnes.

Inclus un panneau "Premiers secours" conforme à l'arrêté du 4 novembre 1993 relatif à la signalisation de sécurité et de santé au travail.

Composition (donnée à titre indicatif)

- 1 couverture de survie.
- 1 écharpe triangulaire.
- 15 pansements adhésifs 20 x 72 mm.
- 8 pansements adhésifs 53 x 70 mm.
- 2 pansements compressifs stériles.
- 10 compresses stériles individuelles 20 x 20 cm .
- 2 bandes extensibles de 3 m x 5 cm.
- 2 bandes extensibles de 3 m x 7 cm.
- 1 rouleau de sparadrap 5 m x 2 cm.
- 1 paire de ciseaux 13 cm à bouts ronds.
- 1 pince à échardes à mors plats.
- 1 paire de gants jetables.
- 12 épingle de sûreté.
- 1 doigtier en cuir.
- 1 pulvériseur de 50 ml de solution nettoyante à la chlorhexidine.

- 5 compresses d'alcool à 70°.
- 5 compresses anti coups au calendula.
- 5 compresses de lotion asséchante.
- 3 sachets de crème réparatrice petites brûlures, petites gercures.
- 3 sachets de gel décontaminant mains sans eau .
- 4 dosettes de sérum physiologique stérile.
- 1 lot de 2 mèches hémostatiques stériles Coalgan.
- 1 livret premiers soins en 10 langues.
- 1 panneau PVC "Premiers Secours" 15 x 20 cm fourni avec grippage adhésif pour fixation en drapéau.

Caractéristiques

- Polypropylène blanc.
- Poignée de transport.
- Support mural.
- Dimensions : 240 x 180 x 75 mm.
- Poids : 670 g.

> TROUSSES DE SECOURS PPMS

Réglementation

Bulletin officiel du ministère l'éducation nationale N° 44 du 26/11/2015

Circulaire N°2015 -205 du 25/11/2015 (Extrait) :

"Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de

secours et où l'école ou l'établissement se trouveraient momentanément isolés. Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs..."

"Le guide d'élaboration du PPMS à destination des directeurs d'école, des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques établi par le ministère de l'éducation national, prévoit la mise en place d'une mallette de première urgence (à placer dans chaque lieu de mise en sûreté)".

Trousse de secours PPMS

POTS03

Trousse de secours PPMS 20/30 personnes



Malette de 1+ urgence "PPMS" (Plan Particulier de Mise en Sûreté) 20/30 personnes.

Composition (donnée à titre indicatif)

Documents

- Tableau d'effectifs vierge (Annexe 8).
- Fiche "conduites à tenir en première urgence" (Annexe 10).
- Fiche individuelles d'observation (Annexe 9).

Matériels

- 1 brassard.
- 1 radio à piles 1 ruban adhésif.
- 1 rouleau d'essuie tout.
- 1 lampe de poche avec piles.
- 20 gobelets jetables.
- 2 sacs poubelles.
- 1 jeu de cartes.
- 1 stylo.
- 1 carnet.

Matériel de première urgence

- 1 couverture de survie.
- 1 écharpe triangulaire.
- 1 thermomètre frontal.
- 20 pansements adhésifs 20 x 72 mm.
- 10 pansements adhésifs 53 x 70 mm.
- 5 pansements adhésifs 10 cm x 6 cm.
- 2 pansements compressifs stériles.
- 10 compresses stériles individuelles 20 x 20 cm.
- 10 compresses stériles individuelles 30 x 30 cm.
- 2 bandes extensibles de 3 m x 5 cm.

- 2 bandes extensibles de 3 m x 7 cm.
- 2 bandes extensibles de 3 m x 10 cm.
- 1 rouleau de sparadrap sécable 5 m x 2 cm.
- 1 paire de ciseaux 13 cm à bouts ronds.
- 1 pince à échardes à mors plats.
- 5 paires de gants jetables.
- 2 masques de protection type "masques chirurgicaux".
- 1 pulvérisateur de 50 ml de solution nettoyante à la chlorhexidine.
- 1 flacon de 200 ml de solution hydro alcoolique.
- 10 dosettes de sérum physiologique stérile.
- 1 m de fillet tubulaire pour doigts.
- 1 m de fillet tubulaire pour poignet ou cheville.
- 10 morceaux de sucre emballé.
- 1 paquet de mouchoirs jetables.
- 3 garnitures périodiques.
- 1 pack de froid instantané.
- 2 sacs en plastique.
- 1 livret premiers soins en 10 langues.

Caractéristiques

- Polypropylène bleu.
- Poignée de transport.
- Support mural.
- Dimensions : 435 x 340 x 110 mm.
- Poids : 2800 g.

> ARMOIRE À PHARMACIE

Armoire à pharmacie

POTS04

Armoire à pharmacie blanche 10/20 personnes



Fournitures à commander séparément.

Kit de réassortiment

POTS05

Kit de réassortiment pour armoire à pharmacie 10/20 personnes



Kit de réassortiment "Multirisques"
10/20 personnes.

Caractéristiques

- En tôle.
- 1 porte.
- 2 étagères.
- Fournie avec clé.
- Dimensions : 450 x 360 x 157 mm.
- Poids : 3800 g.

Caractéristiques

- 1 couverture de survie.
- 46 pansements adhésifs assortis :
 - 25 de 20 x 72 mm,
 - 10 de 53 x 70 mm,
 - 11 de 10 x 6 cm .
- 3 pansements compressifs stériles.
- 30 compresses stériles individuelles 20 x 20 cm.
- 3 bandes extensibles 3 m x 5 cm.
- 3 bandes extensibles 3 m x 10 cm.
- 1 rouleau sparadrap sécable 2 cm x 5 m.
- 1 paire de ciseaux 13 cm à bouts ronds.
- 1 pince à échardes à mors plats.
- 3 paires de gants jetables.

- 1 pulvérisateur 50 ml de solution nettoyante à la chlorhexidine.
- 8 compresses nettoyantes à la chlorhexidine.
- 10 compresses alcool à 70°.
- 10 compresses anti-coups au calendula.
- 10 compresses de solution asséchante.
- 2 packs de froid instantané.
- 2 lots de 2 tampons hémostatiques pour le nez.
- 4 dosettes de serum physiologique stérile.
- 1 livret premiers soins en 10 langues.

Caractéristiques

- Dimensions : 290 x 230 x 80 mm.
- Poids : 1210 g.

> MATÉRIEL DE RECONNAISSANCE ET DE SAUVETAGE

Corne d'appel	Désignation	Code	Caractéristiques
	Corne de brume à poire	P03071	
	Corne de brume pneumatique	P06423	
	Cartouche gaz	P0HJ68	

Échelle à coulisse à main 2 plans	Désignation	Code	Caractéristiques
POH141	Échelle + crochets de maintien	POH141	- Hauteur pliée : 1,78 m - Hauteur dépliée : 2,90 m - L : 41 cm - Hauteur d'accès maximale : 3,80 m - Poids : 6,5 kg
 	Support mural + verrou	POHR24	
	Clé de 14 pour verrou de support mural	P06088	

Pour immeubles de bureaux et habitation.

Pour station d'épuration	Désignation	Code	Caractéristiques
	Bouée + ligne de jet	POH590	- En polyéthylène de coloris orange, équipée de 4 bandes rétroréfléchissantes et d'une filière de 3 m - Avec ligne de jet 27,5 m polypropylène flottant Ø 8 mm - Dimensions : Int. : Ø 45 cm - Ext. : Ø 75 cm - Poids : 2,8 kg
	Gaffe marinière	POHGJ6	- Longueur du manche : 2 m
	Panneau "bouée de sauvetage"	POHN65	
	Armoire à bouée en polyester blanc	P0H589	
	Support de bouée acier inox	POHF38	

Pour stations d'épuration.

> LAMPES ET PROJECTEURS D'INTERVENTION

Lampes torches antidéflagrantes	Désignation	Code	Caractéristiques
	Grand modèle (3 piles R14 non fournies)	POHT97	- Faisceau xénon qui pénètre l'eau, la fumée, le brouillard et la poussière - Autonomie 18 à 30 heures - Submersible jusqu'à 150 m
	Petit modèle (2 piles R14 non fournies). Non ATEX.	POHL61	

DÉFIBRILLATEURS



Les Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) sont destinés à être utilisés pour porter secours à une personne en détresse.

Chubb France a référencé une gamme de produits permettant d'apporter la meilleure technologie pour favoriser la relance du cœur en fibrillation ou en arrêt cardiaque, et ce, dans un délai court grâce à la simplicité d'utilisation et à la clarté de l'assistant vocale.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

■ Établissements recevant des travailleurs (*Code du travail*)

Article R4224-14	Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible.
Article R4224-23	Le matériel de premiers secours fait l'objet d'une signalisation par panneaux.

■ Établissements Recevant du Public (*Code de la construction et de l'habitation*)

Article L123-5	Un décret en Conseil d'État détermine les types et catégories d'établissement recevant du public qui sont tenus de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe visible et facile d'accès, ainsi que les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'un même site accueille plusieurs établissements recevant du public, ces derniers peuvent mettre en commun un défibrillateur automatisé externe.
-----------------------	--

■ Lieux public et Établissements Recevant du Public (*Arrêté du 29 octobre 2019*)

Article 1	La signalisation des défibrillateurs automatisés externes installés dans les lieux publics et dans les établissements recevant du public reproduit les modèles fixés en annexe 1 du présent arrêté. Ces signalisations doivent respecter les dispositions graphiques prévues en annexe 2 du présent arrêté.
------------------	--

■ Base de données nationale (*Code de santé publique*)

Article L5233-1	Il est créé une base de données nationale relative aux lieux d'implantation et à l'accessibilité des défibrillateurs automatisés externes sur l'ensemble du territoire, constituée au moyen des informations fournies par les exploitants de ces appareils à un organisme désigné par décret pour la gestion, l'exploitation et la mise à disposition de ces données. Un arrêté du ministre chargé de la santé fixe les informations devant être fournies par les exploitants ainsi que les modalités de leur transmission.
------------------------	---

> TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUR LA MAINTENANCE (EXTRAITS)

■ Code de la santé publique

**Article
R5212-25**

L'exploitant veille à la mise en œuvre de la maintenance et des contrôles de qualité prévus pour les dispositifs médicaux qu'il exploite. La maintenance est réalisée soit par le fabricant ou sous sa responsabilité, soit par un fournisseur de tierce maintenance, soit par l'exploitant lui-même.

■ Code de la construction et de l'habitation

**Article
R123-60**

Le propriétaire du défibrillateur veille à la mise en œuvre de la maintenance du défibrillateur et de ses accessoires et des contrôles de qualité prévus pour les dispositifs médicaux qu'il exploite. La maintenance est réalisée soit par le fabricant ou sous sa responsabilité, soit par un fournisseur de tierce maintenance, soit, si le propriétaire n'est pas l'exploitant, par l'exploitant lui-même conformément aux dispositions de l'article R. 5212-25 du code de la santé publique.

■ Code du travail

**Article
R4224-17**

Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de travail sont entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée. Toute défectuosité susceptible d'affecter la santé et la sécurité des travailleurs est éliminée le plus rapidement possible.

> TRAÇABILITÉ DES DÉFIBRILLATEURS

Les principales recommandations détaillées dans le document produit par l'ANSM (*) auprès des exploitants de DAE concernent les points suivants :

- Désigner une personne responsable du suivi du DAE.
- Établir un registre de maintenance.
- Enregistrer le DAE auprès du fabricant et des services de secours.
- Assurer la traçabilité du lieu d'implantation du ou des DAE.
- Mettre l'appareil dans un lieu visible et facilement accessible.

- Ne pas exposer l'appareil à la chaleur (+40°) ou au froid (-0°).
- Vérifier régulièrement l'état extérieur du DAE.
- Vérifier régulièrement le témoin de marche conformément à la notice d'utilisation ainsi que les dates de péremption de la batterie et des électrodes.
- Déclarer auprès de l'ANSM tout dysfonctionnement observé sur le DAE en cours d'utilisation pouvant avoir ou ayant eu une incidence sur l'état de santé de la personne secourue, d'un utilisateur ou d'un tiers.

(*) ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

> ENTRETIEN DES DÉFIBRILLATEURS

L'entretien des défibrillateurs consiste à vérifier l'état du défibrillateur et de ses accessoires, contrôler les dates de péremptions des batteries et des électrodes en service et de réserve.

Suivant les dates de péremptions, les batteries et les électrodes seront à changer. Seules les pièces détachées des défibrillateurs référencés en maintenance par Chubb France pourront être remplacées.

Les +

- Chaque modèle de défibrillateur à son propre fonctionnement et mode opératoire de maintenance. Nos équipes techniques sont formées pour réaliser le remplacement des pièces détachées conformément aux procédures des fabricants pour les modèles référencés en maintenance par Chubb France.
- Mise en place sur chaque défibrillateur d'un code barre d'identification.
- Rapports de vérification détaillés par défibrillateur incluant leur emplacement et code barre.
- Documents transmis immédiatement sous format numérique.

> DÉFIBRILLATEUR SEMI-AUTOMATIQUE (DSA)

Heartsine Samaritan SAM 350P



Le Samaritan SAM 350P est tout spécialement conçu pour une utilisation par des non-professionnels. Idéal pour un usage domestique, en entreprise, dans les lieux publics ou dans les clubs de sport. Il vous guide pendant toutes les opérations et vous aide à la réalisation du massage cardiaque grâce à son métronome intégré.

Les électrodes et la batterie du Samaritan PAD sont emballées dans une cassette : le PadPak. Il s'installe et se remplace d'un simple geste. Pas de soucis avec des électrodes et une batterie séparées, tout a été pensé pour faciliter son entretien.

PODA97

Défibrillateur semi-automatique Heartsine Samaritan SAM 350P

Composition

- 1 défibrillateur Hearstine Samaritan SAM 350P.
- 1 paire d'électrodes adultes.
- Pack signalétique (Une étiquette de chaque : Site équipé d'un défibrillateur, picto DAE, flèche gauche, flèche droite et exploitation DAE).
- Une sacoche de transport et de protection.
- Un manuel technique d'utilisation.
- Une trousse de secours comprenant :
 - un masque d'insufflation en silicone,
 - un rasoir,
 - deux paires de gants,
 - une paire de ciseaux à embout de protection,
 - une couverture de survie.

Caractéristiques

- Poids : 1,1 kg avec PadPak (batterie + électrodes).
- Température de stockage : de 0 °C à 50 °C avec batterie et électrodes.
- Température d'utilisation : de 0 °C à 50 °C.
- Niveaux d'énergie :
 - Adultes : progressif : 1^{er} choc 150J, 2^{ème} choc 150J, à partir du 3^{ème} choc 200J,
 - Enfants : constant à 50J (PadPak enfants).
- Méthode d'analyse de la victime : Analyse de l'electrocardiogramme, de la qualité du signal, du contact des électrodes et de l'impédance afin de déterminer s'il est nécessaire d'administrer une défibrillation.
- Aide à la réanimation : Instructions visuelles et vocales, métronomes.
- Mémoire : Mémoire interne, enregistrement de l'electrocardiogramme et des actions pendant 90 minutes.
- Type de pile : Lithium-dioxyde de manganèse (Li/MnO₂), 18V, 1,5 Ah.

> DÉFIBRILLATEURS ENTIÈREMENT AUTOMATIQUES (DEA)

LIFEPAK CR2



Véritable concentré de technologie, la gamme LIFEPAK CR2 rend le secourisme davantage encore à la portée de tous :

- interface utilisateur améliorée, ergonomique,
- analyse pendant le massage cardiaque,
- possibilité de passer du mode Adulte au mode Enfant d'une simple touche,
- possibilité de récupérer les informations liées à la RCP via le port USB par les services médicaux.

La version WIFI peut être supervisée à distance via une application (Consultation de l'état de fonctionnement des défibrillateurs Wifi, statut des consommables, utilisation en cours, localisation...).

PODA84

Défibrillateur LIFEPAK CR2 USB

PODA66

Défibrillateur LIFEPAK CR2 WIFI

Composition

- 1 défibrillateur :
 - LIFEPAK CR2 USB (Code PODA84),
 - LIFEPAK CR2 WIFI (Code PODA66).
- 1 paire d'électrodes adultes / enfant.
- Pack signalétique (Une étiquette de chaque : Site équipé d'un défibrillateur, picto DAE, flèche gauche, flèche droite et exploitation DAE).
- Une sacoche de transport et de protection.
- Un manuel technique d'utilisation.
- Une trousse de secours comprenant :
 - un masque d'insufflation en silicone,
 - un rasoir,
 - deux paires de gants,
 - une paire de ciseaux à embout de protection,
 - une lingette antiseptique.

Caractéristiques

- Poids : 2,0 kg avec batterie + électrodes.
- Température de stockage : de -30 °C à 60 °C avec batterie et électrodes, temps d'exposition maximum limité à une semaine.
- Température d'utilisation : de 0 °C à 50 °C.
- Niveaux d'énergie :
 - Adultes : 1^{er} choc 200J, 2^{ème} choc 300J, à partir du 3^{ème} choc 360J,
 - Enfants : 1^{er} choc 50J, 2^{ème} choc 75J, à partir du 3^{ème} choc 90J.
- Méthode d'analyse de la victime et aide à la réanimation :
 - Shock Advisory System™ (Système de conseil de choc) : Un système d'analyse de l'ECG qui signale si un choc est conseillé; répond aux critères de reconnaissance du rythme spécifiés dans la norme IEC 60601- 2-4.
 - Technologie d'analyse cprINSIGHT™ : Permet au défibrillateur d'analyser le rythme cardiaque du patient pendant qu'une RCP est effectuée.
 - Coaching RCP : Instructions RCP pour patients adultes et enfants, incluant un retour d'information si aucune RCP n'est détectée, des conseils sur la fréquence et la profondeur des compressions à maintenir, un métronome et des instructions sur le placement des mains.
- Mémoire interne : Stockage ECG : Minimum 60 minutes d'ECG stocké pour deux événements patient.
- Type de pile : Lithium-dioxyde de manganèse (Li/MnO₂), 12V, 4,7 Ah.

LIFEAZ CLARK

Fabriqué en France



Le LIFEAZ CLARK est un défibrillateur entièrement automatique conçu pour être utilisé par tous et pour tous :

- interface utilisateur intuitive et ergonomique,
- possibilité de passer du mode Adulte au mode Enfant (>12 mois) d'une simple touche,
- instructions vocales en Français ou Anglais sélectionnable d'une simple touche.

Il doit être positionné en intérieur.

PODA54**Défibrillateur entièrement automatique LIFEAZ CLARK****Composition**

- 1 défibrillateur LIFEAZ CLARK.
- 1 paire d'électrodes adultes / enfant.
- Pack signalétique (Une étiquette de chaque : Site équipé d'un défibrillateur, picto DAE, flèche gauche, flèche droite et exploitation DAE).
- Un manuel d'utilisation.
- Un kit de secours comprenant :
 - un rasoir,
 - une paire de gants,
 - une paire de ciseaux à embout de protection,
 - 3 sachets de compresses stériles.
- Un câble USB / micro USB.

Caractéristiques

- Poids : 1,3 kg avec batterie + électrodes.
- Dimension (L x H x P) : 210 x 210 x 70 mm.
- Température de stockage/utilisation : de 5° à 35°C avec batterie et électrodes.
- Niveaux d'énergie :
 - Adultes : 150J,
 - Enfants : 50J.
- Méthode d'analyse de la victime : Analyse de l'électrocardiogramme, de la qualité du signal, du contact des électrodes et de l'impédance afin de déterminer s'il est nécessaire d'administrer une défibrillation.
- Aide à la réanimation : Instructions visuelles et vocales, métronomes.
- Mémoire interne : Enregistrement de l'électrocardiogramme et des actions pendant 3 x 30 minutes (jusqu'à 3 utilisations).
- Type de pile : Lithium-dioxyde de manganèse (Li/MnO₂), 18V, 1,4 Ah.

> ACCESSOIRES**Signalétiques**

PODA85



PODA88



PODA86



PODA89



PODA87



PODA90

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Panneau "Site équipé d'un défibrillateur"	PODA85	PVC	150 x 100 mm
Panneau picto DAE	PODA86	PVC	150 x 225 mm
Panneau flèche gauche DAE	PODA87	PVC	300 x 100 mm
Panneau flèche droite DAE	PODA88	PVC	300 x 100 mm
Panneau consigne DAE	PODA89	PVC	200 x 300 mm
Étiquette exploitation DAE	PODA90	Vinyl adhésif	150 x 100 mm

Houssse de protection**PODA93****Housse de protection pour défibrillateur LIFEPAK CR2**

Housse de protection et de transport pour défibrillateur LIFEPAK CR2.

**Houssse de protection****PODA36****Housse de protection pour défibrillateur LIFEAZ CLARK**

Housse de protection et de transport pour défibrillateur LIFEAZ CLARK.



Support et boîtiers	Désignation	Code	Caractéristiques
	Support mural vert (intérieur)	PODA71	Support mural vert pour l'installation à l'accueil des entreprises ou dans les étages à des endroits stratégiques. Le DAE est accroché via la poignée de la housse au support.
	Boîtier mural blanc (intérieur + alarme)	PODA81	Boîtier mural blanc vitré à usage intérieur avec alarme à l'ouverture de la porte (pile 9V 6LR61 fournie). Alarme désactivable par clef. - Dimensions (H x L x P) : 445 x 445 x 180 mm. - Poids : 6,4 kg.
	Boîtier mural AIVIA S (intérieur)	PODA94	Boîtier mural à usage intérieur. Dimensions (H x L x P) : 400 x 341 x 198 mm. - Poids : 1,5 kg. - IP44.
	Boîtier mural AIVIA 100 (intérieur + alarme)	PODA83	Boîtier mural à usage intérieur avec alarme visuelle (LEDS rouges clignotantes) et sonore (80 dB) à l'ouverture du capot (4 piles LR20 fournies). Éclairage jour/nuit du compartiment du DAE par LED sur détection automatique de luminosité. - Dimensions (H x L x P) : 423 x 388 x 201 mm. - Poids : 3,5 kg. - IP44.
	Boîtier mural AIVIA 200 (intérieur/extérieur + étanche + chauffage + alarme)	PODA72	Boîtier mural AIVIA 200 (intérieur/extérieur + étanche + chauffage + alarme) Boîtier mural à usage intérieur/extérieur avec : - alarme visuelle (LEDS rouges clignotantes) et sonore (80 dB) à l'ouverture du capot. - chauffage (si<13°C) et ventilation (si>27°C) qui se mettent automatiquement en fonctionnement quand les seuils sont atteints. Boîtier à installer à l'ombre. Éclairage jour/nuit du compartiment du DAE par LED sur détection automatique de luminosité. Alimentation 220 V / 24 VDC à prévoir. - Dimensions (H x L x P) : 423 x 388 x 201 mm. - Poids : 3,5 kg. - IP44.
	Support mural pour défibrillateur LIFEPAK CLARK	PODA57	Support mural intérieur ouvert. Support mural pour l'installation à l'accueil des entreprises ou dans les étages à des endroits stratégiques. Le DAE est posé dans le support mural. - Dimensions (H x L x P) : 169 x 232 x 112 mm. - Poids : 0,3 kg.

Kit de secours DAE

PODA82

Kit de secours DAE



Composition

- 1 masque d'insufflation en silicone.
- 1 rasoir.
- 2 paires de gants.
- 1 paire de ciseaux à embout de protection.
- 1 lingette antiseptique.

Le kit de secours doit nécessairement comprendre une paire de ciseaux. Les autres composants sont facultatifs.

> MATÉRIELS DE RECHANGE

LIFEPAK CR Plus	Désignation	Code	Durée de vie
	KIT Charge Pak composé d'une batterie Charge Pak, Électrodes pédiatriques. (Enfants de 0 à 8 ans ou d'un poids < 25 kg).	PODA64 PODA65	2 ans 2 ans
PODA64	PODA65		
LIFEPAK CR2	Désignation	Code	Durée de vie
	Batterie. Pack électrodes adultes / enfants.	PODA68 PODA69	4 ans 4 ans
PODA68	PODA69		
SAMARITAN 350P / 360P / 500P	Désignation	Code	Durée de vie
	Padpak batterie + électrodes adultes Padpak batterie + électrodes enfants. (Enfants de 0 à 8 ans ou d'un poids < 25 kg).	PODA98 PADA99	4 ans 4 ans
PODA98	PODA99		
LIFEAZ CLARK	Désignation	Code	Durée de vie
	Batterie Pack électrodes adulte / enfant.	PODA56 PODA55	4 ans 2,5 ans
PODA56	PODA55		



SOMMAIRE

Les petits magasins (ERP de 5 ^e catégorie)	198
Les espaces d'attente sécurisés	200
Les locaux électriques	201
Les cuisines	202
Les espaces confinés	203
Les chaufferies gaz/fuel.....	204
Les ICPE soumises à déclaration.....	206
Les stations services	207
Le transport de marchandises (hors transport de matières dangereuses)	209
Le transport de matières dangereuses (ADR)	210
Le transport de personnes	211

Ce chapitre " Applications" a pour objectif de vous guider dans la mise en œuvre des textes réglementaires (rappelés pour chaque application) mais également de mettre notre expérience et notre devoir de conseil à votre service afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal.

Il ne traite que de ce qui est spécifique à l'application, ce qui est lié aux autres parties du bâtiment n'est pas traité. Par exemple, on ne parle pas d'évacuation pour les cuisines.

Ces exemples d'applications doivent être utilisés comme une aide et ne peuvent en aucun cas se substituer aux textes réglementaires et normatifs applicables.

> DÉFINITION

Effectif du public et du personnel n'occupant pas des locaux indépendants qui posséderaient leurs propres dégagements

**Établissements Recevant du Public du 2^{ème} groupe (5^{ème} catégorie)Arrêté du 22 juin 1990**

M	Magasins de vente, centres commerciaux	Étages et s/sol	5 ^{ème} cat.	4 ^{ème} catégorie
		Tous niveaux	100	200

> LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

■ Code de la construction et de l'habitation

Article R143-44	Dans les établissements soumis aux prescriptions du présent chapitre, il doit être tenu un registre de sécurité [...]
------------------------	---

■ Réglementation ERP

Article PE4 § 2	Vérifications techniques En cours d'exploitation, l'exploitant doit procéder, ou faire procéder, par des techniciens compétents, aux opérations d'entretien et de vérification des installations et des équipements techniques de son établissement (...moyens de secours...).
Article PE 5	Structures, patios et puits de lumière [...] § 4. Les patios et les puits de lumière doivent être réalisés conformément à l'instruction technique n° 263 relative à la construction et au désenfumage des volumes libres intérieurs dans les établissements recevant du public.
Article PE14	Désenfumage § 1. Les salles situées en rez-de-chaussée et en étage de plus de 300 m ² et celles de plus de 100 m ² situées en sous-sol doivent comporter en partie haute et en partie basse une ou plusieurs ouvertures communiquant avec l'extérieur soit directement, soit par l'intermédiaire de conduits. La surface utile d'évacuation de fumées doit être au moins égale au 1/200 de la superficie au sol des dits locaux. La surface libre totale des aménagements d'air d'un local doit être au moins égale à la surface géométrique des évacuations de fumées de ce local. [...] § 4. Les escaliers encloisonnés doivent comporter, en partie haute, un châssis ou une fenêtre, d'une surface libre de un mètre carré, muni d'un dispositif permettant son ouverture facile depuis le niveau d'accès de l'établissement. Lorsque ce désenfumage naturel ne peut être assuré, l'escalier est mis en surpression dans les conditions prévues par l'instruction technique n° 246. § 5. Les commandes des dispositifs de désenfumage peuvent être seulement manuelles.
Article PE 24	Installations électriques, éclairage § 2. Les escaliers et les circulations horizontales d'une longueur totale supérieure à 10 mètres ou présentant un cheminement compliqué, ainsi que les salles d'une superficie supérieure à 100 mètres carrés, doivent être équipés d'une installation d'éclairage de sécurité
Article PE 26	Moyens de secours § 1. Les établissements doivent être dotés d'au moins un extincteur portatif installé dans les conditions définies par l'article MS 39 et en atténuation de cet article avec un minimum d'un extincteur pour 300 m ² et un appareil par niveau. § 2. Des colonnes sèches doivent être installées dans les escaliers protégés des établissements dont le plancher bas le plus élevé est à plus de 18 mètres du niveau de la voie accessible aux engins des sapeurs-pompiers. § 3. "Lorsqu'un appareil ou un dispositif d'extinction n'est pas apparent, il doit être signalé par un panneau conforme aux signaux normalisés d'indication de localisation d'un équipement de lutte contre l'incendie ou d'un autre moyen d'alarme ou d'alerte définis à la norme NF X 08-003 relative aux couleurs et signaux de sécurité."
Article PE 27	Alarme, alerte, consignes § 2. Tous les établissements sont équipés d'un système d'alarme [...] § 4. Des consignes précises, affichées bien en vue, doivent indiquer : - le numéro d'appel des sapeurs-pompiers ; - l'adresse du centre de secours le plus proche ; - les dispositions immédiates à prendre en cas de sinistre. § 5. Le personnel doit être instruit sur les conduites à tenir en cas d'incendie et être entraîné à la manœuvre des moyens de secours. § 6. Dans les établissements implantés en étage ou en sous-sol, un plan schématique, sous forme d'une pancarte inaltérable, doit être apposé à l'entrée, pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers. Ce plan dit plan d'intervention doit représenter au minimum le sous-sol, le rez-de-chaussée, chaque étage ou l'étage courant de l'établissement. Doivent y figurer, outre les dégagements et les cloisonnements principaux, l'emplacement : - des divers locaux techniques et autres locaux à risques particuliers ; - des dispositifs et commandes de sécurité ; - des organes de coupure des fluides ; - des organes de coupure des sources d'énergie ; - des moyens d'extinction fixes et d'alarme
Article PE 29	Distribution intérieure Les cloisons séparant les locaux réservés au sommeil, ainsi que celles séparant ces mêmes locaux d'autres locaux ou des circulations horizontales communes, doivent être coupe-feu de même degré que celui exigé pour la stabilité de la structure. Ces cloisons doivent être coupe-feu de degré 1/2 heure pour les établissements situés à rez-de-chaussée. Les portes des locaux réservés au sommeil doivent être pare-flammes de degré 1/2 heure et être munies d'un ferme-porte.

■ Code du travail

Article R4227-13	Une signalisation indique le chemin vers la sortie la plus proche ainsi que le chemin vers l'espace d'attente sécurisé ou l'espace équivalent le plus proche. Une autre signalisation identifie ces espaces. Les dégagements qui ne servent pas habituellement de passage pendant la période de travail sont signalés par la mention sortie de secours.
Article R4224-14	Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible.

> LES SOLUTIONS CHUBB FRANCE

Les solutions présentées correspondent d'une part à l'application des textes ou extraits réglementaires rappelés ci-dessus et d'autre part à notre devoir de conseil afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal. La maintenance des équipements répond aux exigences minimales visées à chacun de nos chapitres solutions produits.

Extincteurs poudre ABC, eau + additif, CO₂
pages 49 - 52

Panneaux extincteurs
pages 30 - 31

Coffret et housses extincteur
pages 57 à 64

Plan d'intervention page 18

Consigne
pages 25 - 26

Registre page 27

Signalétique pages 30 à 41

Éclairage de sécurité pages 124 à 141

Plan d'évacuation page 19

Alarme incendie
pages 148 à 156

Conseil et formation pages 10 à 13

Trousse de secours pages 186 - 187

RIA pages 81 à 83

Désenfumage pages 114 à 118

Compartimentage pages 120 à 123

La sélection et l'implantation des équipements et services nécessite une étude spécifique à chacun des établissements.

NOTA : Selon la configuration du magasin (implantation dans un mail, vente de produits particuliers, prescriptions particulières,...) les établissements pourront également être équipés de :

- Robinets d'incendie armés,
- Divers équipements de sécurité (armoires de stockage de produits dangereux par exemple).

> DÉFINITION

■ Arrêté du 25 juin 1980

Article CO 34

Terminologie - §6 Espace d'attente sécurisé

Zone à l'abri des fumées, des flammes et du rayonnement thermique. Une personne, quel que soit son handicap, doit pouvoir s'y rendre et, si elle ne peut poursuivre son chemin, y attendre son évacuation grâce à une aide extérieure.

■ Code du travail

Article R4216-2-1

Les espaces d'attente sécurisés sont des zones ou des locaux conçus et aménagés en vue de préserver, avant leur évacuation, les personnes handicapées ayant besoin d'une aide extérieure pour cette évacuation des conséquences d'un incendie.

> LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

■ Code du travail

En l'absence de règles spécifiques concernant les caractéristiques des espaces d'attente sécurisés, il est recommandé de suivre les dispositions des ERP résumées ci-dessous.

■ Réglementation ERP

Article CO 59 (résumé)

Caractéristiques d'un espace d'attente sécurisé :

- être identifié et facilement repérable du public au moyen d'un balisage spécifique,
 - être identifié et facilement repérable de l'extérieur par les services de secours au moyen d'un balisage spécifique,
 - disposer de consignes à l'intérieur,
 - être équipé d'un éclairage de sécurité type anti-panique,
 - comporter au moins un extincteur à eau pulvérisée installé et repéré,
 - avoir des blocs-portes étant coupe-feu de même degré que la paroi traversée avec un maximum d'une heure,
 - comporter au moins un moyen permettant à une personne de signaler sa présence,
 - posséder un ouvrant en façade (à commande accessible à la personne qui s'est placée dans l'espace), ou être mis à l'abri des fumées ou être désenfumé.
- Les espaces d'attente sécurisés doivent figurer sur les plans schématiques :
- des plans d'évacuation,
 - des plans d'intervention.
- Des formations et exercices d'évacuation et de confinement doivent être mis en place.

> LES SOLUTIONS CHUBB FRANCE

Les solutions présentées correspondent d'une part à l'application des textes ou extraits réglementaires rappelés ci-dessus et d'autre part à notre devoir de conseil afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal. La maintenance des équipements répond aux exigences minimales visées à chacun de nos chapitres solutions produits.

The diagram illustrates a room with orange walls and a black door. Various safety elements are labeled:

- A:** Plan d'évacuation et d'intervention pages 18 - 19
- B:** Signalisation page 39 (Icon of a person in a wheelchair)
- C:** Balisage page 39 (Icon of a right-pointing arrow)
- D:** Consignes page 39
- E:** Éclairage de sécurité pages 128 à 141
- F:** Extincteur à eau pulvérisée page 49
- G:** Moyens permettant de signaler sa présence
- H:** Bloc porte coupe-feu pages 120 à 123
- I:** Moyen permettant le désenfumage (ex. façade) pages 114 à 118
- J:** Moyens de repérage de l'extérieur page 39

> DÉFINITION

Cette fiche application sur le local électrique fait référence aux locaux destinés à la transformation de tension, et/ou à la répartition électrique dans un bâtiment. Elle ne traite pas des locaux techniques d'ascenseurs, ni des cabines de projection des cinémas.

La personne intervenante doit être titulaire de l'habilitation électrique appropriée pour toute intervention sur le local ou à proximité.

> LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

■ Arrêté du 14 février 1992 fixant les consignes relatives aux premiers soins à donner aux victimes d'accidents électriques

Article 1

Les consignes relatives aux premiers soins à donner aux victimes d'accidents électriques avant l'arrivée du médecin ou de secours organisés par les pouvoirs publics sont données dans l'annexe I au présent arrêté. Elles font l'objet d'une affiche [...].

■ Réglementation ERP

Article EL 5

Locaux de service électrique

[...]

§ 2. Les locaux de service électrique doivent être identifiés et faciles à atteindre par les services de secours. [...]

§ 4. Ils doivent être dotés de moyens d'extinction adaptés aux risques électriques. Les appareils portatifs doivent porter des signes distinctifs bien visibles indiquant qu'ils sont utilisables pour un feu se produisant en présence de conducteurs ou d'appareils électriques.

§ 5. Ils doivent disposer d'un éclairage de sécurité constitué par un ou des blocs autonomes ou luminaires alimentés par la source centralisée, d'une part, et par un ou des blocs autonomes portables d'intervention (BAPI), d'autre part.

■ Code du travail

Article R4227-29

Lorsque les locaux présentent des risques d'incendie particuliers, notamment des risques électriques, ils sont dotés d'extincteurs dont le nombre et le type sont appropriés aux risques.

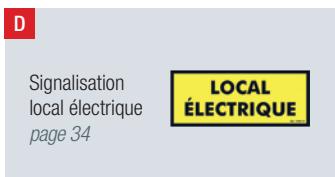
■ Autres référentiels

APSAD R4 édition 2016

"Les locaux électriques [haute tension] seront protégés ... par un extincteur à poudre 9 kg par fraction de surface au sol de 200 m² ou un appareil 6 kg par fraction de surface au sol de 150 m². En complément, il pourra être ajouté au moins un appareil CO₂ 5 kg (la haute tension est > 10 000 V en courant alternatif et > 15 000 V en courant continu."

> LES SOLUTIONS CHUBB FRANCE

Les solutions présentées correspondent d'une part à l'application des textes ou extraits réglementaires rappelés ci-dessus et d'autre part à notre devoir de conseil afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal. L'éclairage de sécurité peut être rendu nécessaire lorsque le local chaufferie ne donne pas directement sur l'extérieur, ni sur une zone pourvue d'un éclairage de sécurité. La maintenance des équipements répond aux exigences minimales visées à chacun de nos chapitres solutions produits.



Si un RIA est à proximité d'un poste haute tension (< 50 kV), il doit être équipé d'un diffuseur DMFA HT et du mode d'emploi correspondant.



> DÉFINITION

■ Arrêté du 25 juin 1980

Article GC 1

Domaine d'application et définitions

§ 1. Les dispositions du présent chapitre sont applicables aux installations d'appareils de cuisson et d'appareils de remise en température destinés à la restauration situés dans les locaux accessibles ou non au public. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas aux installations situées dans des bâtiments ou des locaux non accessibles au public et isolés.

> LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

■ Réglementation ERP

Article GC 4

Dispositifs d'arrêt d'urgence de l'alimentation en énergie des appareils de cuisson et des appareils de remise en température

[...]

§ 3. Les dispositifs d'arrêt d'urgence doivent être facilement accessibles, être correctement identifiés et comporter des consignes précisant les modalités d'action en cas d'incident. En cas de coupure de l'alimentation en gaz combustible des appareils, toutes précautions doivent être prises avant la réutilisation des brûleurs. Des consignes précises concernant cette réutilisation doivent être affichées près du dispositif d'arrêt d'urgence. [...]

Article GC 8

Moyens d'extinction

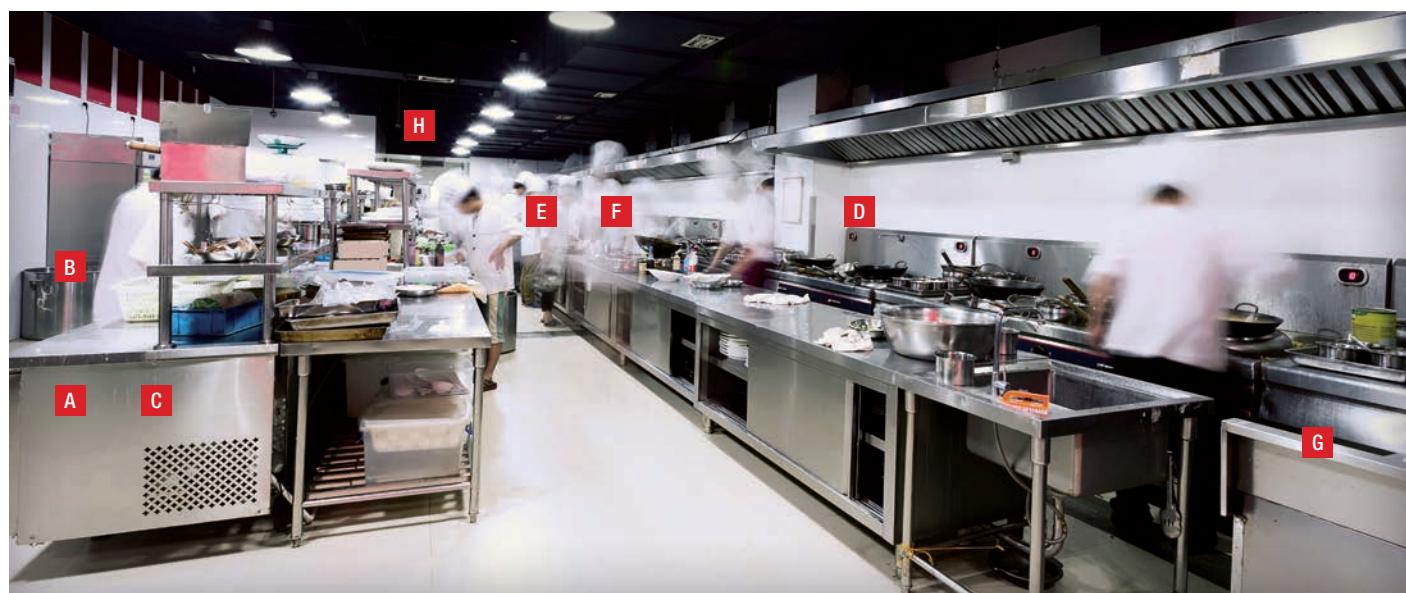
Les grandes cuisines, les offices de remise en température et chaque îlot de cuisson doivent comporter des moyens d'extinction adaptés aux risques présentés. Dans les grandes cuisines ouvertes et les îlots de cuisson, des dispositifs d'extinction automatique adaptés au feu d'huile doivent être installés à l'aplomb des friteuses ouvertes.

■ Code du travail

En l'absence de règles spécifiques, les préconisations ERP résumées ci-dessus peuvent servir de base de référentiel d'étude.

> LES SOLUTIONS CHUBB FRANCE

Les solutions présentées correspondent d'une part à l'application des textes ou extraits réglementaires rappelés ci-dessus et d'autre part à notre devoir de conseil afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal. La maintenance des équipements répond aux exigences minimales visées à chacun de nos chapitres solutions produits.



Cette fiche traite de la protection des intervenants en espaces confinés à risque haut ou peuvent présenter des atmosphères dangereuses. Elle est particulièrement applicable aux interventions dans les réseaux d'assainissement.

> DÉFINITION

Un espace confiné est un volume totalement ou partiellement fermé qui n'a généralement pas été conçu pour être occupé en permanence par du personnel. Il faut pouvoir néanmoins y accéder, de manière temporaire, plus ou moins fréquente, pour transiter ou pour y effectuer une intervention programmée ou non.

L'atmosphère d'un espace confiné présente, par défaut de ventilation, des risques pour la sécurité et la santé des personnes amenées à y pénétrer : manque d'oxygène, gaz de fermentations... Ces risques sont généralement associés à des conditions d'accès et de sorties difficiles en cas d'urgence.

Exemples d'espaces confinés concernés : égouts, collecteurs visitables, bacs, puits, fosses, citernes, silos...

> LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Code du travail

Article R4321-1	L'employeur met à la disposition des travailleurs les équipements de travail nécessaires, appropriés au travail à réaliser ou convenablement adaptés à cet effet, en vue de préserver leur santé et leur sécurité.
Article R4321-2	L'employeur choisit les équipements de travail en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail. Il tient compte des caractéristiques de l'établissement susceptibles d'être à l'origine de risques lors de l'utilisation de ces équipements.
Article R4321-3	Lorsque les mesures prises en application des articles R. 4321-1 et R. 4321-2 ne peuvent pas être suffisantes pour préserver la santé et la sécurité des travailleurs, l'employeur prend toutes autres mesures nécessaires à cet effet, en agissant notamment sur l'installation des équipements de travail, l'organisation du travail ou les procédés de travail.
Article R4321-4	L'employeur met à la disposition des travailleurs, en tant que de besoin, les équipements de protection individuelle appropriés et, lorsque le caractère particulièrement insalubre ou salissant des travaux l'exige, les vêtements de travail appropriés. Il veille à leur utilisation effective.

ICPE	Canevas servant de guide pour la rédaction des arrêtés de prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration (2002).
Article 4.1	Protection individuelle (a) : Sans préjudice des dispositions du code du travail, des matériels de protection individuelle, adaptés aux risques présentés par l'installation et permettant l'intervention en cas de sinistre, doivent être conservés à proximité du dépôt et du lieu d'utilisation. Ces matériels doivent être entretenus en bon état et vérifiés périodiquement. Le personnel doit être formé à l'emploi de ces matériels. (Nb : (a) = En fonction du danger représenté).

Commentaire Chubb France : Les ICPE soumises à enregistrement et à Autorisation n'ont pas de canevas. Se reporter dans tous les cas aux obligations par arrêté de chaque nomenclature (Déclaration, Enregistrement, Autorisation), et, le cas échéant, à celles des arrêtés préfectoraux (département par département).

> NOS SOLUTIONS

Les solutions présentées correspondent d'une part à l'application des textes ou extraits réglementaires rappelés ci-dessus et d'autre part à notre devoir de conseil afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal.



> DÉFINITION

■ Arrêté du 23 juin 1978 relatif aux installations fixes destinées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, de bureaux ou recevant du public

Article 2

Pour l'application du présent texte : 1° Une chaufferie est un local abritant des appareils de production de chaleur par combustion. (...)
Cet article définit également les sous-stations ainsi que les installations techniques potentielles des chaufferies. S'y référer si nécessaire.

> LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

■ Arrêté du 23 juin 1978 relatif aux installations fixes destinées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, de bureaux ou recevant du public

Article 15

Les dispositions particulières suivantes sont applicables à toute chaufferie en sous-sol : Cette chaufferie doit être desservie par un conduit circulaire ou rectangulaire de 16 dm carrés de section et ayant au moins 20 cm dans sa plus petite dimension. Ce conduit doit déboucher à l'extérieur, au niveau du sol, en un point permettant en cas de feu la mise en manœuvre du matériel de ventilation des sapeurs-pompiers. En outre, son orifice, au débouché et sur 1 mètre au moins de longueur, doit avoir au moins 40 cm de côté ou de diamètre, à moins que l'orifice extérieur ne soit muni d'un demi-raccord conforme à la norme française NF S 61 707 homologuée en février 1973 "Matériel de lutte contre l'incendie. - Demi-raccord de ventilation incendie DN 300". (...). L'orifice extérieur doit être fermé à l'aide d'un dispositif démontable sans outillage. Il doit être signalé par une plaque portant la mention "Gaine pompiers chaufferie".

Article 20

Moyens de lutte contre l'incendie
Dans les chaufferies utilisant des combustibles solides ou liquides il doit être conservé, au voisinage immédiat de la porte en un endroit facilement accessible, un dépôt de sable d'au moins 0,10 mètre cube et une pelle, ainsi que des extincteurs portatifs pour feux de classe 34 B 1 ou B 2 au moins, leur nombre étant déterminé à raison de deux par brûleur avec un maximum exigible de quatre. Pour les chaufferies au gaz, ces moyens sont limités à un extincteur à poudre polyvalente de classe minimum 5 A - 34 B accompagné d'un panneau précisant "Ne pas utiliser sur flamme gaz". Les extincteurs automatiques sont autorisés. Toutefois, dans les chaufferies au gaz leur déclenchement doit couper l'alimentation du gaz.

Article 26

Entretien des installations
Si le distributeur constate que la remise en gaz de l'installation collective nécessite que la consigne prévue à l'article 9.1 soit aménagée pour tenir compte des modifications opérées sur cette installation, ce dernier remet au propriétaire ou à son mandataire : a) La consigne dûment actualisée à respecter en cas de danger (fuite de gaz, incendie). Cette consigne porte sur :
- Les modalités de fermeture de l'organe de coupure générale visé à l'article 9.1.
- L'obligation pour toute personne ayant manœuvré ce dispositif d'en avertir immédiatement les services de secours et de lutte contre l'incendie ainsi que le distributeur et de veiller au maintien de la fermeture dudit dispositif en attendant l'intervention des personnes habilitées par la consigne à procéder à sa réouverture. Cette consigne doit également comporter les numéros de téléphone des services de secours compétents (sapeurs-pompiers, distributeurs de gaz).

Réglementation ERP

Article CH 5

Installations de puissance utile supérieure à 70 kW (extraits)

Lorsque la chaufferie ne comporte qu'un seul accès direct, cet accès peut se faire par une circulation non accessible au public qui doit déboucher sur l'extérieur, sur un hall d'accès public situé au niveau d'évacuation ou sur une terrasse accessible aux services de secours. Lorsque la chaufferie comporte un autre accès, il peut se faire par un local ou une circulation accessible au public à travers un sas conforme à l'article CO 28 (§ 1) et équipé de deux portes pare-flamme de degré ½ heure munies de ferme-porte. Les portes doivent s'ouvrir dans le sens de la sortie.

Article CH 6

Installations de puissance utile inférieure ou égale à 70 kW

§ 1. Appareils installés à l'intérieur du bâtiment : (...)

b) Lorsque la puissance utile totale est supérieure à 30 kW, le local doit satisfaire aux conditions suivantes :

- comporter une porte ;
- coupe-feu de degré 1/2 heure si elle ouvre sur un local ou une circulation accessible au public ;
- pare-flammes de degré 1/2 heure dans les autres cas ;
- équipée d'un ferme-porte, s'ouvrant dans le sens de la sortie et pouvant être ouverte, dans tous les cas, de l'intérieur.

Article CH 10

Moyens de lutte contre l'incendie

§ 1. Les chaufferies visées à l'article CH 5 (Installations de puissance utile supérieure à 70 kW) doivent être dotées de moyens de lutte contre l'incendie conformes aux dispositions de l'article 20 de l'arrêté.

§ 2. Les locaux visés à l'article CH 6 (Installations de puissance utile inférieure ou égale à 70 kW.) doivent être dotés d'un extincteur portatif au moins, adapté aux risques présentés.

Article CH 11

Sous-stations

§ 2. Les sous-stations d'une puissance utile supérieure à 70 kW

(...) "De plus, lorsqu'elles abritent des installations d'eau surchauffée haute température ou de vapeur haute pression, elles ne doivent pas être en communication directe avec les locaux et les dégagements accessibles au public à moins d'être séparées par un sas à portes pleines ;

Article CH 12-1

Alimentation en combustible du local cogénération : (...)

g) Un dépôt d'au moins 100 litres de sable et une pelle ainsi que des extincteurs portatifs pour feux de classe B 1 ou B 2 au moins doivent être placés à proximité de la porte d'accès.

Article CH 16

Stockage des combustibles liquides en récipients transportables

§ 3. Stockage à l'intérieur : Un extincteur portatif homologué pour feux de classe 34 B doit se trouver à proximité immédiate du stockage.

Article CH 38

Filtres

§ 6 - Les accès aux filtres doivent être munis d'une plaque métallique portant les indications ci-après : "Danger d'incendie, filtres empoussiérés inflammables".

Article CH 52

Appareils à combustible liquide

§ 5. Dans chaque local équipé d'un ou plusieurs appareils utilisant un combustible liquide, doit être placé un extincteur portatif de classe 21 B au moins, à proximité de l'accès principal, avec un maximum de deux appareils par niveau.

■ Code du travail

Arrêté du 14 décembre 2011 Article 4

Installations d'éclairage de sécurité

L'éclairage de sécurité doit :

- assurer l'éclairage d'évacuation ;
- assurer l'éclairage d'ambiance ou anti-panique ;
- permettre la mise en œuvre des mesures de sécurité et l'intervention éventuelle des secours.

> LES SOLUTIONS CHUBB FRANCE

Les solutions présentées correspondent d'une part à l'application des textes ou extraits réglementaires rappelés ci-dessus et d'autre part à notre devoir de conseil afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal. L'éclairage de sécurité peut être

rendu nécessaire lorsque le local chaufferie de donne pas directement sur l'extérieur, ni sur une zone pourvue d'un éclairage de sécurité. La maintenance des équipements répond aux exigences minimales visées à chacun de nos chapitres solutions produits.

Chaufferie gaz



C



Panneau "ne pas utiliser sur flamme gaz"
pages 35 - 36

F



Panneau pour chaufferie gaz "coupe gaz"
pages 33 - 36



K



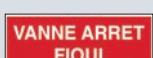
BAPI : bloc autonome portable d'intervention
page 134



Chaufferie fuel



F



Panneau "vanne arrêt fuel"
pages 33 - 36

L



Bac à sable 110 L et pelle (à l'extérieur)
page 69

Canevas (extraits) servant de guide pour la rédaction des arrêtés de prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration (2002).

Note Chubb France :

- ICPE soumises à enregistrement ou à autorisation : voir les éventuelles dispositions rattachées à chaque rubrique de nomenclature (<https://aida.neris.fr/>) et/ou l'arrêté préfectoral.
- Le code du travail s'applique à toute ICPE également.



4.2. Moyens de lutte contre l'incendie

L'installation doit être équipée de moyens de lutte contre l'incendie appropriés aux risques notamment :

- d'un ou de plusieurs appareils d'incendie - (bouches, poteaux...) publics ou privés dont un implanté à 200 mètres au plus du risque, ou de points d'eau, bassins, citernes, etc., d'une capacité en rapport avec le danger à combattre,
- d'extincteurs répartis à l'intérieur des locaux, sur les aires extérieures et les lieux présentant des risques spécifiques, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles. Les agents d'extinction doivent être appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les produits stockés,
- d'un moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours,
- de plans des locaux facilitant l'intervention des services d'incendie et de secours avec une description des dangers pour chaque local.

En fonction du danger représenté (a) :

- d'un système d'alarme incendie,
- de robinets d'incendie armés,
- d'un système d'extinction automatique d'incendie,
- d'un système de détection automatique d'incendie,
- d'une réserve de sable meuble et sec en quantité adaptée au risque, sans être inférieure à 100 litres et des pelles,
- de colonnes sèches,
- de colonnes en charge,
- de matériels spécifiques : masques, combinaisons, etc.

Ces matériels doivent être maintenus en bon état et vérifiés au moins une fois par an.

4.1. Protection individuelle (a)

Sans préjudice des dispositions du code du travail, des matériels de protection individuelle, adaptés aux risques présentés par l'installation et permettant l'intervention en cas de sinistre, doivent être conservés à proximité du dépôt et du lieu d'utilisation.

Ces matériels doivent être entretenus en bon état et vérifiés périodiquement. Le personnel doit être formé à l'emploi de ces matériels.

4.7. Consignes de sécurité (a)

Sans préjudice des dispositions du code du travail, des consignes précisant les modalités d'application des dispositions du présent arrêté doivent être établies, tenues à jour et portées à la connaissance du personnel dans les lieux fréquentés par le personnel. Ces consignes doivent notamment indiquer :

- l'interdiction d'apporter du feu sous une forme quelconque, dans les parties de l'installation visées au point 4.3 "incendie" et "atmosphères explosives", l'obligation du "permis d'intervention" pour les parties de l'installation visées au point 4.3.,
- les procédures d'arrêt d'urgence et de mise en sécurité de l'installation (électricité, réseaux de fluides),
- les mesures à prendre en cas de fuite sur un récipient ou une canalisation contenant des substances dangereuses, notamment les conditions de rejet prévues au point 5.7,
- les précautions à prendre avec l'emploi et le stockage de produits incompatibles,
- les moyens d'extinction à utiliser en cas d'incendie,
- la procédure d'alerte avec les numéros de téléphone du responsable d'intervention de l'établissement, des services d'incendie et de secours, etc.,
- les modalités de mise en œuvre des dispositifs d'isolement du réseau de collecte, prévues au point 2.11.

4.8. Consignes d'exploitation (a)

Les opérations comportant des manipulations dangereuses et la conduite des installations (démarrage et arrêt, fonctionnement normal, entretien...) doivent faire l'objet de consignes d'exploitation écrites. Ces consignes prévoient notamment :

- les modes opératoires,
- la fréquence de vérification des dispositifs de sécurité et de traitement des pollutions et nuisances générées,
- les instructions de maintenance et de nettoyage,
- le maintien dans l'atelier de fabrication de matières dangereuses ou combustibles des seules quantités nécessaires au fonctionnement de l'installation,
- les conditions de conservation et de stockage des produits.

4.8. Consignes d'exploitation (a)

Les opérations comportant des manipulations dangereuses et la conduite des installations (démarrage et arrêt, fonctionnement normal, entretien...) doivent faire l'objet de consignes d'exploitation écrites. Ces consignes prévoient notamment :

- les modes opératoires,
- la fréquence de vérification des dispositifs de sécurité et de traitement des pollutions et nuisances générées,
- les instructions de maintenance et de nettoyage,
- le maintien dans l'atelier de fabrication de matières dangereuses ou combustibles des seules quantités nécessaires au fonctionnement de l'installation,
- les conditions de conservation et de stockage des produits.

(a) : En fonction du danger représenté.

> DÉFINITION

Les stations-services sont des installations classées pour la protection de l'environnement, sous la rubrique 1435 : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules.

> LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Il existe deux arrêtés relatifs aux prescriptions générales applicables aux stations-service :

- Arrêté du 15 avril 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations-service soumises à déclaration (...) : article 4.2 - Moyens de lutte contre l'incendie.
- Arrêté du 15 avril 2010 Relatif aux prescriptions générales applicables aux stations-service relevant du régime de l'enregistrement (...) : article 2.2.12 - Moyens de lutte contre l'incendie.

D'une façon générale, l'installation est dotée de moyens de lutte contre l'incendie appropriés aux risques et au moins protégée comme suit :

- de deux appareils d'incendie (bouches ou poteaux d'incendie) d'un diamètre nominal DN 100 situés à moins de 100 mètres de la station-service (les distances sont mesurées par les voies praticables aux engins de secours). Ces appareils sont alimentés par un réseau public ou privé qui est en mesure de fournir un débit minimum de 60 mètres cubes par heure pendant au moins deux heures ; la pression dynamique minimale des appareils d'incendie est de 1 bar sans dépasser 8 bars ;
- d'un système d'alarme incendie (ou tout moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours dans le cas des installations sans surveillance) ;
- sur chaque îlot de distribution, d'un système manuel commandant en cas d'incident une alarme optique ou sonore ;
- d'un dispositif permettant de rappeler à tout instant aux tiers les consignes de sécurité et les conduites à tenir en cas de danger ou d'incident, au besoin par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs haut-parleurs ;
- pour chaque îlot de distribution, d'un extincteur homologué 233 B. [...] ;
- pour l'aire de distribution des stations-service et à proximité des bouches d'emplissage de réservoirs des stations délivrant des liquides inflammables, d'une réserve de produit absorbant incombustible en quantité adaptée au risque, sans être inférieure à 100 litres, des moyens nécessaires à sa mise en œuvre ; la réserve de produit absorbant est protégée par couvercle ou par tout dispositif permettant d'abriter le produit absorbant des intempéries ;
- pour chaque local technique, d'un extincteur homologué 233 B ;
- pour le stockage des marchandises et le sous-sol, d'un extincteur homologué 21 A-144 B 1 ou un extincteur homologué 21 A-233 B et C ;
- pour le tableau électrique, d'un extincteur à gaz carbonique (2 kilogrammes) ;
- sur l'installation, d'au moins une couverture spéciale anti feu.

À l'exception des stations-service en plein air, l'installation est dotée :

- d'extincteurs répartis à l'intérieur des locaux, sur les aires extérieures et les lieux présentant des risques spécifiques, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles. Les agents d'extinction sont appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les produits stockés ;
- de plans des locaux facilitant l'intervention des services d'incendie et de secours avec une description des dangers pour chaque local.

Les dispositifs cités ci-dessus sont en nombre suffisant et correctement répartis et, dans tous les cas, les agents d'extinction sont compatibles avec les carburants éthanolés. Pour les installations de distribution, les moyens de lutte contre l'incendie prescrits dans les paragraphes précédents pourront être remplacés par des dispositifs automatiques d'extinction présentant une efficacité au moins équivalente. Ce type de dispositifs est obligatoire pour les installations fonctionnant en libre-service sans surveillance et pour les installations implantées sous immeuble habité ou occupé par des tiers. Une commande de mise en œuvre manuelle d'accès facile double le dispositif de déclenchement automatique de défense fixe contre l'incendie. Cette commande est installée en dehors de l'aire de distribution en un endroit accessible au préposé éventuel à l'exploitation ainsi qu'à tout autre personne. Conformément aux référentiels en vigueur et au moins une fois par an, tous les dispositifs sont entretenus par un technicien compétent et leur bon fonctionnement vérifié.

Les rapports d'entretien et de vérification sont tenus à la disposition de l'inspection des installations classées.

Objet du contrôle (installations soumises à déclaration) :

- présence des moyens de lutte contre l'incendie (le non-respect de ce point relève d'une non-conformité majeure) ;
- présentation des rapports d'entretien et de vérification annuels (le non-respect de ce point relève d'une non-conformité majeure).

Classement

Rubrique	Désignation-résumé	D	E	A
1435	Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules.	15 avril 2010	15 avril 2010	-

> LES SOLUTIONS CHUBB FRANCE

Les solutions présentées correspondent d'une part à l'application des textes ou extraits réglementaires rappelés ci-dessus et d'autre part à notre devoir de conseil afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal. La maintenance des équipements répond aux exigences minimales visées à chacun de nos chapitres solutions produits.



> LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

■ Arrêté du 2 mars 1995 relatif à l'équipement en extincteurs des véhicules de transport de marchandises

Article 1	Les véhicules destinés à être immatriculés en France des catégories suivantes doivent être munis d'au moins un extincteur à poudre ABC d'une capacité d'au moins 2 kilogrammes, placé dans la cabine, dans un endroit aisément accessible au conducteur : - véhicules de la catégorie internationale N 2 dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 7,5 tonnes ; - tracteurs pour semi-remorques des catégories internationales N 2 et N 3.
Article 2	Les véhicules destinés à être immatriculés en France des catégories suivantes doivent être munis d'au moins un extincteur à poudre ABC d'une capacité d'au moins 6 kilogrammes, placé à l'extérieur du véhicule, dans un endroit aisément accessible au conducteur : - véhicules des catégories internationales N 2 et N 3 dont le poids total autorisé en charge excède 7,5 tonnes, à l'exclusion des tracteurs pour semi-remorques ; - semi-remorques des catégories internationales O 3 et O 4 dont le poids total autorisé en charge excède 7,5 tonnes. L'extincteur peut également être placé sur le véhicule tracteur, à l'extérieur, dans un endroit aisément accessible au conducteur, et sans préjudice, le cas échéant, de l'extincteur éventuellement prévu par l'article 1 ^{er} . Les semi-remorques détachées peuvent être dépourvues d'extincteur.
Article 3 (extrait)	Dans le cas d'extincteurs conformes à la norme NF EN3, les foyers types éteints doivent être au minimum : - pour l'extincteur extérieur (6 kg au moins) : 21A et 113B ; - pour l'extincteur de cabine (2 kg au moins) : 8A et 34B.

■ Code de la route

Article R.416-19 (extraits)	I. - Lorsqu'un véhicule immobilisé sur la chaussée constitue un danger pour la circulation, notamment à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côtes, des passages à niveau et en cas de visibilité insuffisante, ou lorsque tout ou partie de son chargement tombe sur la chaussée sans pouvoir être immédiatement relevé, le conducteur doit assurer la présignalisation de l'obstacle en faisant usage de ses feux de détresse et d'un triangle de présignalisation. En circulation, le conducteur doit disposer de ce triangle. II. - Le conducteur doit revêtir un gilet de haute visibilité conforme à la réglementation lorsqu'il est amené à quitter un véhicule immobilisé sur la chaussée ou ses abords à la suite d'un arrêt d'urgence. En circulation, le conducteur doit disposer de ce gilet à portée de main.
--	--

> LES SOLUTIONS CHUBB FRANCE

Les solutions présentées correspondent d'une part à l'application des textes ou extraits réglementaires rappelés ci-dessus et d'autre part à notre devoir de conseil afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal.



■ Nos recommandations

Poids maxi du véhicule	Cabine
PTAC ≤ 3,5 tonnes	1 ext. 2 kg ABC
3,5 T < PTAC ≤ 7,5 tonnes	1 ext. 6 kg ABC
PTAC > 7,5 tonnes	1 ext. 2 kg ABC et 1 ext. 6 kg ABC



> DÉFINITION

Selon le règlement "Accord for Dangerous goods by Road" (ADR), doit être considérée comme dangereuse toute marchandise destinée à être transportée dès lors qu'elle est amenée à porter atteinte à l'intégrité physique des personnes, des biens ou de l'environnement.

Ces marchandises peuvent être transportées sous forme solide, liquide ou gazeuse.

> LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

■ Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ADR en vigueur le 1^{er} janvier 2017

1. Transport en colis ou en vrac

L'unité de transport est munie de ses extincteurs, "..." et du matériel de première intervention nécessité par le(s) produit(s) à transporter, conformément aux consignes.

2. Transport en citerne

L'unité de transport est munie de ses extincteurs, "..." et du matériel de première intervention nécessité par le(s) produit(s) à transporter, conformément aux consignes.

Article 8-1-4	Lutte anti-incendie équipement (8-1-4-1)				
	Poids maxi du véhicule	Nombre minimum d'extincteurs	Capacité minimum	Capacité minimum de l'extincteur cabine	Exigence d'extincteur supplémentaire
	≤ 3.5 tonnes	2	4 kg	2 kg	2 kg
	> 3.5 tonnes et ≤ 7.5 tonnes	2	8 kg	2 kg	6 kg
	> 7.5 tonnes	2	12 kg	2 kg	6 kg

Article 8.1.5	Équipement divers et équipement pour protection personnelle (8-1-5-2)				
	<ul style="list-style-type: none"> 1 triangle de signalisation Pour chaque membre de l'équipage : <ul style="list-style-type: none"> - 1 gilet de sécurité - 1 paire de gants de protection - 1 paire de lunettes de protection - 1 lampe, conforme au 8-3-4 "L'appareil d'éclairages portable utilisé n'exposera pas de surface métallique étant assujettie aux étincelles". 				

> LES SOLUTIONS CHUBB FRANCE

Les solutions présentées correspondent d'une part à l'application des textes ou extraits réglementaires rappelés ci-dessus et d'autre part à notre devoir de conseil afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal.



■ Nos recommandations

Poids maxi du véhicule	Cabine	Remorque
≤ 3.5 tonnes	2 x 2 kg	N/A
> 3.5 tonnes ≤ 7.5 tonnes	2 kg	6 kg
> 7.5 tonnes	2 kg ou 4 kg	2 x 6 kg ou 9 kg



> DÉFINITION

Le terme : "transport en commun de personnes" désigne le transport de passagers au moyen d'un véhicule à moteur qui comporte plus de neuf places assises, y compris celle du conducteur.

Par "transport en commun d'enfants", on entend le transport en commun de personnes au sens de l'alinéa précédent organisé à titre principal pour des personnes de moins de dix-huit ans, quel que soit le motif du déplacement.

> LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

■ Arrêté du 2 juillet 1982 relatif aux transports en commun de personnes

Article 17	Extincteurs d'incendie (emplacement) Un ou plusieurs emplacements doivent être prévus pour installer le ou les extincteurs décrits à l'article 64 du présent arrêté. Ces emplacements doivent être visibles ou signalés pour les passagers ; l'un au moins sera disposé à proximité du conducteur.	
Article 64	Extincteur Chaque véhicule doit être d'un (ou plusieurs) extincteur(s), conforme(s) à l'annexe 1 non reproduite au présent arrêté, et disposé(s) à l'emplacement (ou aux emplacements) prévu(s) en application de l'article 17 du présent arrêté ou des articles équivalents de la directive 2001/85/CE ou du règlement de Genève n° 107 précités.	
Annexe 1 (extraits)	Type de véhicules	Extincteurs
	Autocars et autobus de moins de 22 passagers (pas de place debout)	• 1 extincteur 2 kg ABC
	Autocars et autobus de plus de 22 passagers	• 1 ext. 6 kg ABC, ou 1 ext. 2 kg ABC et 1 ext. 6 L AFFF+antigel
Article 18	Boîte de premier secours (emplacement) Un ou plusieurs emplacements doivent être prévus pour la ou les boîtes de premier secours décrites à l'article 65 du présent arrêté. Ces emplacements doivent être visibles ou signalés pour les passagers et d'un accès facile.	
Article 65	Boîte de premier secours Chaque véhicule doit être doté d'au moins une boîte de premiers secours, chacune étant disposée à un emplacement prévu en application de l'article 18 du présent arrêté ou des articles équivalents de la directive 2001/85/CE ou du règlement de Genève n° 107 précités. Le contenu minimum de chaque boîte de premiers secours doit être conforme à la liste définie à l'annexe 10. Le matériel et les produits inclus dans chacune d'elles doivent être vérifiés, remplacés ou renouvelés afin d'assurer sa mise à jour régulière.	
Annexe 10	Le contenu minimum exigé de la ou des boîtes de premiers secours dont chaque véhicule de transports en commun de personnes est doté, conformément à l'article 65 du présent arrêté, est le suivant :	
	Protection du secouriste	• 2 paires de gants à usage unique • 1 masque de protection à usage unique qui permet la réalisation d'une ventilation artificielle
	Nécessaire pour plaies	• 2 compresses stériles en conditionnement individuel • 1 assortiment de pansements de différentes tailles • 1 ruban de tissu adhésif • 3 serviettes nettoyantes à usage unique ou 3 flacons d'antiseptique cutané en monodose • 1 bande de gaze élastique
	Matériels divers	• 1 paire de ciseaux • 1 couverture isotherme
Article 68	Lampe autonome Tout véhicule assurant un transport en commun de personnes doit être équipé d'une lampe autonome permettant d'éclairer toute partie du véhicule accessible au regard.	

> LES SOLUTIONS CHUBB FRANCE

Les solutions présentées correspondent d'une part à l'application des textes ou extraits réglementaires rappelés ci-dessus et d'autre part à notre devoir de conseil afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal.



Nos recommandations

Autocars et autobus de moins de 22 passagers (pas de place debout)	• 1 ext. 2 kg ABC
Autocars et autobus de plus de 22 passagers	• 1 ext. 6 kg ABC ou 1 ext. 2 kg ABC et 1 ext 6 L AFFF+antigel
Gilet de signalisation page 73	
Triangle de signalisation page 73	



Le + sécurité

FireDETEC®
page 56





SOMMAIRE

Lexique	214
Certifications	216

A

Abri extincteurs mobiles	64
Absorbants	70
Accessoires extincteurs	57 à 65
Accessoires DAD	123
Accessoires poteaux et bouches incendie	97
Accessoires RIA	85 à 89
Alarme extincteur	64
Alarme menace PPMS	158 à 169
Alarme type 4	146 à 156
Appareils d'évacuation	183
Appareils filtrants	181 et 182
Appareils isolants	180
Armoires à solvants	66
Armoire à pharmacie	188
Armoire de sécurité	68
Armoires de stockage	66
Armoires RIA	87
Audit	11

B

Bac de rétention	69
Bacs à sable	69
Batte à feu	69
Boîte à clés	72
Boîtier de commande manuelle pour DAD	123
Boîtiers sous verre dormant	73
Bouches d'incendie	97
Boudins absorbants	70
Bouée	189
Brassards	39

C

Chantiers désenfumage	117 et 118
Chantiers RIA	75
Clés pour poteaux et bouches	97
Clés tricoises et diverses	102
Coffret registre de sécurité	26 et 72
Coffret téléphone de sécurité	72
Coffrets extincteurs	57 à 62
Coffrets RIA	87
Coffret pour ARI	167
Cofimobile (formation en)	13
Cofeasy	13
Colonnes d'incendie	90 à 93
Compartimentage	120 à 123
Conseil	11
Consignes de sécurité	24 et 25
Corne d'appel	173
Couverture chauffante extincteur	63
Couverture chauffante RIA	88
Couverture anti-feu	185
Couverture de survie	185

D

DAAF / DACO	142 à 144
DAD secouru	122
Déclencheurs manuels	149, 153, 162 et 163
Défibrillateurs	190 à 195
Demi-raccords	99 et 100
Demi-sellette	89
Désenfumage	114 à 118
Détecteurs de gaz portables	170 à 175
Détecteurs pour DAD secouru	123
Dévidoirs mobiles à roue bâton	106
Dévidoirs RIA	84 et 85
Diffuseurs RIA	86
Diffuseurs sonores et lumineux	149, 150, 154, 155, 164 à 166
Divisions à robinets à soupapes	101
Document unique	11
Dossiers et plans particuliers	20 et 21
Douches de sécurité	168

E

Échelle à coulisse	189
Éclairage de sécurité	124 à 138
Émulseurs	108 à 110
Étude de conformité - extincteurs (N4)	45
Étude de conformité - RIA (N5)	75
Étude de conformité désenfumage (N17)	117 et 118
Évaluation des risques	11
Extincteurs	49 à 53
Extincteurs Antigel	50
Extincteurs CO ₂	52
Extincteurs eau et poudre	49 à 53
Extincteurs eau pure	51
Extincteurs feux d'huiles	50
Extincteurs feux de liquides	50
Extincteurs feux de métaux	51
Extincteurs mobiles	53

F

Feux réels (exercices)	13
Firedetec	56
Formation	12 à 13
Fumigène cheminée	69
Fûts de lance	89

G

Gaffe marinière	173
Gilet de sécurité	73
Gondoles de stockage	67

H

Haches et hachette	86
Housses extincteurs	63 et 64
Housses RIA	88

Installations automatiques d'extinction 56

Jonctions 100 et 101

Kits de dépollution 71

Lampes torches 189
Lance bas et moyen foisonnement (PIA) 84
Laveurs d'yeux 184 et 185
Luminaires pour sources centrales d'éclairage de sécurité 137 et 138

Maintenance des alarmes type 4 147
Maintenance des colonnes d'incendie 92
Maintenance des BAES 125
Maintenance des portes coupe-feu 122
Maintenance des poteaux et bouches d'incendie 95
Maintenance des systèmes de désenfumage 116
Maintenance des extincteurs 45
Maintenance des RIA 76
Maintiens magnétiques 123

Obturateurs de plaques d'égout 71

Palette de rétention 68
Panneaux et étiquettes classes de feux 31 et 32
Panneaux de signalisation 28 à 35
Panneaux de secours 41
Panneaux de sécurité 28 à 35
Panneaux de sécurité complémentaire 36 et 37
Panneaux d'évacuation 38 à 40
Panneaux localisation extincteur 30
Panneaux RIA 32 et 33
Pelle 69
Permis de feu 26
PIA 84
Plans de sécurité 17 à 23
Plans d'évacuation 19
Plans d'intervention 18
Portes coupe-feu 120 à 123
Poste à eau 83
Poteau d'aspiration 97
Poteaux d'incendie non renversables 96
Poteaux d'incendie renversables 96
Potelets RIA 96

PPMS 158 à 169
Protection respiratoire 176 à 183
Protection et stockage 67 à 73

Raccord de ventilation 103
Registres de sécurité 27
Réglementation alarme type 4 146 et 147
Réglementation colonnes d'incendie 90 et 91
Réglementation conseil et formation 10
Réglementation DAAF / DACO 142 et 143
Réglementation désenfumage 114 et 115
Réglementation détecteurs de gaz portables 170
Réglementation éclairage de sécurité 124
Réglementation extincteurs 44 et 45
Réglementation portes coupe-feu 120 et 121
Réglementation poteaux et bouches d'incendie 94 et 95
Réglementation PPMS 159
Réglementation protection respiratoire 176
Réglementation RIA 75
RIA inox 81
RIA spécifiques 83
RIA tournants fixes 82
RIA tournants pivotants 81
Robinets d'arrêt ou robinets de barrage 102
Robinets diffuseurs 86
Robinetterie colonnes d'incendie 92
Robinetterie incendie 98 à 103

S 69 et 86
Seaux pompe 107
Secours 184 à 189
Sources centrales d'éclairage de sécurité 138 et 139
Signalisation de secours 41
Signalisation de sécurité 28 à 35
Signalisation de sécurité complémentaire 36 et 37
Signalisation d'évacuation 38 à 40
Supports extincteurs 65
Systèmes d'extinction automatique 54 à 56

T 127
Télécommande d'éclairage de sécurité 127
Triangle de présignalisation 73
Trousse de secours 186
Trousse de secours PPMS 160 et 187
Trousse de premier secours 186
Tuyaux incendie 104 à 106
Tuyaux RIA 85

V 123
Ventouses 123



Service d'installation et de maintenance des extincteurs (Référentiel I4 - NF 285).
Certifications délivrées par CNPP Cert. (www.cnpp.com) et AFNOR Certification (www.marque-nf.com).



Certification APSAD de service de validation et de maintenance d'installations de Robinets d'Incendie (Référentiel J5.F5).
Attestation de certification (voir : www.cnpp.com).



Certification APSAD de service SDN, maintenance et installation (Référentiel I17/F17).
Attestation de certification (voir : www.cnpp.com).



Certification ISO 9001 délivrée par le CNPP pour :
ventes, livraison, étude, installation, formation de l'exploitant, mise en service, maintenance préventive et corrective de matériels et de système de protection contre l'incendie, conseil associé Engineering, fabrication de produits électroniques (détection incendie, extinction automatique à gaz et reconditionnement).

CATALOGUES

Chubb France

Catalogue des produits & services
(Réf. 9001637)

Catalogue conseil et formation
(Réf. 9001638)

Catalogue produits et systèmes
(Réf. 9001639)



Retrouvez-nous sur www.chubbfrance.com

Chubb

sicli

Chubb France

Société en commandite simple au capital social de 32 302 720 €
RCS Pontoise 702 000 522
Parc Saint Christophe - 10 avenue de l'Entreprise
95862 Cergy-Pontoise Cedex

AVERTISSEMENT : Soucieux de l'amélioration constante de nos produits qui doivent être mis en œuvre en respectant les réglementations en vigueur, nous nous réservons le droit de modifier à tous moments les informations contenues dans ce document. Le non-respect ou la mauvaise utilisation des informations contenues dans ce document ne peut en aucun cas engager la responsabilité de notre société. Dans la mesure où les textes, dessins et modèles, graphiques, données reproduits dans ce document seraient susceptibles de protection au titre de la propriété intellectuelle et dès lors que le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorise, au terme de l'article L122-5 2^e et 3^e a), d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement des auteurs ou de leurs ayants droit ou ayants cause est illicite (article L122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Les marques et noms cités sont la propriété de leur titulaires respectifs et ne sont utilisés qu'à titre de référence. L'utilisation des marques ou des noms ne présume pas l'approbation des propriétaires des dites marques ou noms.